LE DEVOIR

Vol. LXXX — No 33 ★ Passages nuageux et très froid. Max.: – 20. **Détail page 16.** Montréal, jeudi 9 février 1989 Côte-Nord, Gaspésie, Nouveau-Brunswick: 60 cents; Toronto: 80 cents 50 CENTS

80 ans d'expérience à votre service
Déchiqueteuses,
Calculatrices,
Répondeurs Téléphoniques
CODE-A-PHONE
Pour renseignements, appelez
OE inc.
OE
341-OEOE

LA SAGA DE L'INSTITUT ARMAND-FRAPPIER

Mérieux se retire in extremis

Robert Dutrisac

À LA TOUTE dernière extrémité, l'Institut Mérieux, de Lyon en France, a conclu qu'il ne pouvait s'associer au Fonds de solidarité de la FTQ dans la relance de la division des vaccins de l'Institut Armand-Frappier. La dimension internationale d'une telle entreprise, comme le conçoit Mérieux, n'était pas compatible avec les vues régionales privilégiées dans la proposition du Fonds.

Ce dernier développement dans la privatisation des activités commerciales de l'Institut Armand-Frappier, cette affaire digne de Rocambole, pleine de rebondissements incongrus et d'informations contradictoires, est survenu mardi matin. À moins de 48 heures avant l'échéance ultime pour la présentation de l'offre du Fonds de solidarité au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science Claude Ryan, le directeur de Mérieux, M. Jean-Paul Chausseau, communiquait avec la direction du Fonds pour lui annoncer son retrait du projet.

À 18 heures hier, M. Ryan n'avait toujours pas reçu la proposition du Fonds, promise par télécopieur dans la demi-heure qui suivait. Le ministre n'a donc pu y réagir hier.

Le porte-parole du Fonds, M. Louis Fournier, a indiqué que cette proposition comportait la participation d'un partenaire privé québécois « extrêmement sérieux », a-t-il précisé. « Quant à Mérieux, sa participation ne serait venue que s'ajouter aux autres ». M. Fournier n'a pas voulu confirmer si ce partenaire possédait une expertise quelconque dans la fabrication de vaccins. LE DEVOIR a appris que tel n'était pas le cas.

Qualifiés d'« exploratoires » par M. Chausseau, les pourparlers entre le

Voir page 10 : Mérieux

Mulroney veut en finir avec le lac Meech

Michel Vastel
de notre bureau d'Ottawa

BRIAN MULRONEY est déterminé à débloquer l'impasse constitutionnelle et il a demandé aux provinces de consacrer une partie de la prochaine Conférence sur l'économie — un lunch ou un dîner de travail — à la question du lac Meech.

Le vice-premier ministre, Don Mazankowski, a révélé au DEVOIR hier qu'au cours de la réunion de son Comité des priorités et de la planification, lundi, le premier ministre a rappelé que nombre des engagements de son deuxième mandat — la réforme du Sénat et le sort des peuples autochtones entre autres — sont compromis si l'accord constitutionnel n'est pas ratifié. « Il faut en finir avec ça, a-t-il dit à ses ministres et nous avons senti beaucoup de détermination de sa part », a indiqué Mazankowski.

Au cours d'un entretien avec LE DEVOIR hier matin, le vice-premier ministre a par ailleurs indiqué comment le gouvernement allait aborder son deuxième mandat, dans quelques semaines :

- « « Il n'y aura pas de changement majeur d'orientation politique » entre le premier et le deuxième mandat : « on ne se bat pas contre le succès, dit Mazankowski. La continuité et la cohérence constitueront un thème important » du prochain Discours du Trône;
- tentant de rassurer les Canadiens sur l'ampleur des corrections budgétaires qui seront prises pour réduire le déficit, le vice-premier ministre a dit : « Nous tenterons d'obtenir les meilleurs résultats en faisant le moins de mal possible ». Il nuançait ainsi les propos du ministre des Finances (Michael Wilson) et du président du Conseil du Trésor (Robert de Cotret), soulignant que les coupures budgétaires seront analysées en fonction des « coûts humains » qu'ils représentent;
- quant au Comité des opérations qu'il dirige, au sein duquel huit ministres « programment » littéralement les activités du conseil des ministres et de ses comités, Don Mazankowski prétend qu'il libère le premier ministre et les membres du comité des priorités des exigences de l'administration quotidiennes et qu'il leur permet ainsi de se consacrer davantage aux grandes orientations à long terme du gouvernement.

M. Don Mazankowski

Voir page 10 : Mulroney

Bush veut geler les dépenses militaires

WASHINGTON (AFP) — Le président George Bush proposera ce soir au Congrès un gel des dépenses militaires des États-Unis en termes réels afin de financer la réalisation de certaines de ses promesses électorales, notamment en matière d'enseignement, a-t-on appris de source proche de la Maison-Blanche.

Le président s'adressera dans la soirée aux deux Chambres du Congrès pour définir ses objectifs budgétaires pour l'exercice commençant en octobre prochain. Alors qu'en 1981 M. Ronald Reagan avait modifié de fond en comble le budget présenté avant son départ par son prédécesseur, M. Jimmy Carter, M. Bush n'a apporté que des retouches relativement modérées aux propositions transmises en janvier par M. Reagan aux parlementaires, a-t-on précisé de même source.

La principale de ces modifications consistera à ramener l'augmentation du budget du Pentagone à un taux égal à celui de l'inflation alors que M. Reagan avait proposé 2 % au-dessus de l'inflation, portant les dépenses militaires à $ 315 milliards. La décision de son successeur devrait permettre d'économiser environ $ 6 milliards, somme relativement modique par rapport aux $ 1,150 milliards du budget Reagan mais suffisante pour financer quelques programmes.

Le déficit prévu par la précédente administration, $ 95 milliards, étant inférieur aux limites fixées par le Congrès dans ses efforts pour réduire l'impasse budgétaire, M. Bush peut en effet réaffecter à d'autres chapitres les économies réalisées çà et là dans les propositions Reagan. Il lui faut cependant tenir compte aussi de possibles réductions de recettes pouvant résulter notamment d'une diminution de l'imposition des plus-values du capital, mesure qu'il a promise durant la campagne.

Les crédits épargnés dans le secteur défense devraient être répartis entre une douzaine d'autres chapitres, a-t-on indiqué de source proche de l'administration. L'effort, a-t-on précisé, portera principalement sur l'enseignement et l'environnement, domaines dans lesquels M. Bush avait promis d'agir durant la campagne, face aux critiques adressées par les démocrates à l'inaction du gouvernement Reagan.

Le président devrait consacrer une bonne partie de son discours d'aujourd'hui à tenter de convaincre

Voir page 10 : Bush

Soldats afghans à l'entraînement
PHOTO AP

Surveillés par un instructeur, au centre, des soldats afghans s'entraînent près de Kaboul. Ils sont membres d'une force spéciale destinée à défendre les installations vitales et les édifices officiels de la grande ville afghane. Les soldats soviétiques doivent quitter définitivement l'Afghanistan le 14 février prochain. Entretemps, un pont aérien, organisé par les Nations unies, acheminera à partir d'aujourd'hui des vivres à la population de la capitale.
Informations page 5.

Un autre Boeing s'écrase : 144 morts

d'après Reuter et AFP

SANTA MARIA (Açores) — Cent quarante-quatre personnes, en grande majorité des Italiens, ont trouvé la mort dans l'accident d'un Boeing 707 qui s'est écrasé hier contre une montagne de l'île de Santa Maria, dans l'archipel portugais des Açores, ont indiqué les autorités locales.

C'est la troisième catastrophe aérienne d'importance en plus d'un mois. Le 21 décembre, un Boeing 747 explosait au-dessus de l'Écosse causant la mort de 259 passagers, et le 8 janvier, un 737 s'écrasait près de Kegworth, en Grande-Bretagne, faisant 46 morts.

Propriété de la compagnie de charter américaine Independant Air, le Boeing assurait un vol entre Bergame et Puerto Plata, station balnéaire de la République Dominicaine. Il a heurté une montagne au moment où il tentait d'atterrir pour une escale technique.

L'avion, à bord duquel se trouvaient sept membres d'équipage américains et 137 passagers, s'est écrasé à sept km de l'aéroport où le pilote avait demandé de pouvoir se poser d'urgence.

Une nouvelle version sur les minutes précédant la catastrophe a été apportée hier soir par la télévision portugaise, qui a affirmé qu'aucune demande d'atterrissage d'urgence n'avait été faite par le pilote.

Trois minutes avant le moment théorique de l'atterrissage, le pilote

Voir page 10 : Boeing

L'INCENDIE À ALLIANCE QUÉBEC

Royal Orr se dit déçu et le PQ demande une enquête publique

Martin Pelchat

LE PRÉSIDENT d'Alliance Québec, Royal Orr, s'est dit « un peu déçu » hier de voir l'enquête policière sur l'incendie des locaux de l'organisme prendre fin sans qu'on ne puisse trouver de coupable, et se montre « très préoccupé de savoir que quelqu'un est prêt à nous attaquer aussi directement sans qu'on sache de qui il s'agit ».

« Il est bizarre qu'aucun groupe n'ait réclamé la responsabilité de cet acte. Nous sommes presque laissés avec un échec total », a dit M. Orr au cours d'une conversation téléphonique depuis Fredericton, où il défendait la position d'Alliance Québec aux audiences du Nouveau-Brunswick sur l'accord du lac Meech.

À Québec, l'opposition officielle a réclamé du commissaire aux incendies Cyrille Delage qu'il tienne une enquête publique sur tous les aspects de l'affaire, y compris l'enquête policière de la CUM. « Compte tenu des rebondissements que ce fait divers a connus, des accusations, insinuations et diverses péripéties, même si l'enquête n'aboutit pas à des inculpations, nous demandons une enquête publique du commissaire aux incendies », a indiqué le député Jacques Brassard au nom du Parti québécois.

Tout en réservant ses commentaires pour le dépôt du rapport de la police, la présidente de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, Nicole Boudreau, a admis qu'elle était favorable à la tenue d'une enquête publique. Le chef du Parti indépendantiste, Gilles Rhéaume, en a pour sa part fait la demande directement à M. Delage hier.

Mais ce dernier refuse cependant de s'avancer. « Quand je vais avoir le

Voir page 10 : Royal Orr

La FTQ marque le pas dans la recherche d'équité en emploi

Paule des Rivières

TRAVAILLEZ-VOUS dans le bruit, la chaleur, le froid ? Manipulez-vous des produits chimiques dangereux ? Ou des médicaments puissants ? L'attention exigée au travail est-elle soutenue, intense ?

Quelque 2,500 syndiqués de la FTQ répondront à ces questions — et à beaucoup d'autres — dans les jours qui viennent, pour aider le gouvernement et leur centrale à bâtir un programme d'évalution des emplois dans le secteur public.

Par son ampleur, l'exercice est inédit. Il suscite beaucoup d'enthousiasme à la FTQ.

Cette centrale n'est pas la seule à rechercher les inéquités salariales qui se cachent dans une structure vieille de 20 ans. Toutes les centrales et syndicats du secteur public ont la tête dans ce dossier, chacun à sa manière.

« Sauf pour la CSN, c'est la pluralité syndicale, nous échangeons des informations », dit M. Serge Perreault, responsable du dossier à la FTQ. Il ajoute cependant que « c'est nous qui menons le bal ».

La CEQ et le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) élaborent eux aussi des méthodes d'évaluation des emplois, conjointement avec le gouvernement.

La FTQ sera la première à compléter son plan d'évaluation, à la fin de mars. Du côté des 12,000 profes-

Voir page 10 : La FTQ

AUJOURD'HUI

PLQ: spectre du séparatisme

Le Parti libéral du Québec brandit le spectre du séparatisme aux audiences du Nouveau-Brunswick si l'accord du lac Meech n'est pas entériné.
Page 2

Menace sur Solidarité

Le gouvernement polonais estime qu'une grève de mineurs menace un accord avec Solidarité.
Page 5

Prud'homme voit Yves Fortier chef du PLC

Pierre O'Neill

« Le prochain leader devra comprendre que les Canadiens-Français forment un peuple . . . »

TÉMOIN privilégié d'un quart de siècle de profondes mutations politiques, Marcel Prud'homme a vécu l'ascension et la chute de trois chefs libéraux : Lester B. Pearson, Pierre Trudeau et John Turner, dont il prévoit sous peu la démission. Longue expérience parlementaire qui lui fait dire que le Parti libéral du Canada, s'il veut reprendre le pouvoir, ne peut plus ignorer l'évolution de la société qu'il souhaite représenter, société dont le trait dominant est la dualité linguistique et culturelle. Et que son prochain chef devra non seulement être parfaitement bilingue, mais encore comprendre que les Canadiens- Français forment un peuple.

« Comprendre que le Québec sera de plus en plus français, aussi français que Toronto et Vancouver sont anglais », a déclaré au DEVOIR, le député de Saint-Denis, qui célébrera demain son 25e anniversaire de vie parlementaire. Élu à la Chambre des communes le 10 février 1964, il est aujourd'hui le doyen des députés du Québec. Et de tous les parlementaires canadiens, il n'y a que son collègue libéral Herb Gray qui compte plus d'années de service.

Rappelant que Pierre Trudeau, qu'il décrit comme un « grand premier ministre », n'était qu'un intellectuel inconnu quand les libéraux sont allés le chercher, Marcel Prud'homme ne voit pas pourquoi les militants devraient limiter leur choix à des aspirants de l'intérieur du parti. Surtout que les noms les plus couramment mentionnés à ce jour, Jean Chrétien, Paul Martin et David Peterson, n'ont pas conquis son adhésion. Après des semaines de réflexion sur cette question du leadership, après avoir écouté et consulté ses collègues du caucus, de nombreux vieux routiers du parti et des mili-

Voir page 10 : Prud'homme

M. Marcel Prud'homme, 25 ans aux Communes.

MC
MICRO CONTACT
425, BOULEVARD DE MAISONNEUVE, OUEST, MONTRÉAL
Une affaire de succès
288 9450 & 288 9167
• Québec: 418 683 1444& 659 7490 • Lévis: 418 835 1444
• Trois-Rivières: 819 378 9180 • Chicoutimi: 418 545 7925
• Montréal: 514 288 9167& 288 9450 • Sept-Iles: 418 962 2255
• Hull: 819 778 2788

À l'échelle de la province...
... nous sommes partout pour vous aider.

Micro Contact et les relations à la clientèle.

Notre souci de l'excellence se reflète aussi dans une sélection judicieuse de produits de très haute qualité tel l'ordinateur Macintosh™ de Apple® qui allie puissance et facilité d'utilisation. Qu'il s'agisse d'éditique, de traitement de texte, de planification ou de comptabilité, l'ordinateur Macintosh™ de Apple® est l'outil que vous recherchez. Demandez à tous ceux qui nous connaissent. Ils vous confirmeront cet esprit de service qui nous anime depuis plus de cinq ans.

Concessionnaire autorisé

Apple et le logo Apple sont des marques déposées de Apple Computer, Inc. Macintosh est une marque de commerce de Apple Computer, Inc.

Québec hésite devant le coût des recherches sur les BPC dans le lait maternel des Inuit

Carole Beaulieu

LES NOUVELLES RECHERCHES demandées par les scientifiques ayant relevé des taux élevés de BPC dans le lait maternel des femmes inuit du Nouveau-Québec « sont très dispendieuses », et le cabinet du ministre de la santé du Québec se refusait hier à dire si et quand elles auraient l'aval du gouvernement.

« Nous sommes à analyser les coûts de ces recherches, a dit M. Yves Thomas Dorval, porte-parole du cabinet. Les tests sont très dispendieux, surtout à cause des coûts de transport ».

Les mères inuit dans le lait desquelles des chercheurs de l'université Laval ont récemment découvert des taux de biphényles polychlorés (BPC) plus élevés que ceux enregistrés jusqu'ici ailleurs au monde vivent dispersées dans des villages le long de la baie d'Hudson et de la baie d'Ungava, à plus d'un millier de kilomètres de Montréal.

Un aller-retour en avion vers cette région coûte souvent deux fois plus qu'un siège sur un vol nolisé vers l'Europe. Les coûts de transport entre les différentes communautés inuit sont aussi très élevés.

Le ministère « prendra ses responsabilités », assurait hier M. Dorval. « Il n'y a pas de décision, mais bien des intentions », ajoutait-il, rappelant qu'il s'agissait de « sommes considérables » et qu'un important travail restait encore à faire pour assurer la concertation de tous les niveaux de gouvernement, aussi bien provincial que fédéral et inuit.

Les chercheurs responsables de l'étude estiment à près d'un demi- million le coût du programme de surveillance des mères et des nourrissons inuit nécessaire à une meilleure compréhension de la contamination, de ses sources et de ses conséquences.

Les substances toxiques qui s'accumulent dans les graisses des mammifères marins consommés par les Inuit seraient transportées dans l'Arctique par les courants aériens et maritimes.

Selon l'étude du département de santé communautaire du Centre hospitalier de l'université Laval, un enfant allaité pendant 12 mois par une femme dont le lait est contaminé au niveau moyen relevé dans le Nord, aurait reçu, en un an, une dose dépassant la concentration « susceptible de produire des effets cliniques observables », expliquent les auteurs.

Les effets cliniques peuvent aller de troubles de la pigmentation à des attentes hépatiques ou des troubles immunitaires.

L'étude, menée de novembre 1987 à septembre 1988 chez 24 mères du Nouveau-Québec et 48 mères de Québec et Baie-Comeau, conclut à une contamination moyenne cinq fois plus élevée dans le Nord que dans le Sud du Québec.

Le gras du lait de femmes inuit présente une concentration moyenne de 3.59 partie par million, contre 0.75 et 0.76 à Québec et Baie-Comeau. Chez certaines femmes testées, cette concentration peut atteindre 14.7.

Le « niveau tolérable » reconnu par Santé Bien-Être Canada est de 1.5 partie par million.

Le grand nombre d'infections dont sont victimes les enfants inuit pourrait ainsi être causé par une dépression de leur système immunitaire provoquée par la contamination toxique, estime les auteurs.

Mieux connus sous leur abréviation de BPC, les biphényles polychlorés sont des composés organiques chlorés qui, en raison de leur propriété isolante, ont été utilisés pendant plus de 40 ans dans des produits aussi divers que la peinture, les encres d'imprimerie, les condensateurs et les transformateurs électriques

Ils sont reconnus depuis 1966 comme des contaminants majeurs de notre environnement. Ces composés s'accumulent progressivement dans la chaîne alimentaire et particulièrement dans les poissons d'eau douce.

Le PLQ brandit le spectre du séparatisme si l'accord du lac Meech n'est pas entériné

Alliance Québec réclame la présence des anglophones québécois à toute négociation

Suzanne Dansereau
de la Presse Canadienne

FREDERICTON — Le Parti libéral du Québec a brandi le spectre du séparatisme, hier, aux audiences du Nouveau-Brunswick sur l'accord du lac Meech.

« Si nous n'allons pas de l'avant avec Meech, je suis convaincu que nous ouvrons la porte à la possibilité d'une séparation du Québec », a déclaré le vice-président du PLQ, M. Georges Holland, aux membres de la commission parlementaire chargée d'étudier l'accord constitutionnel.

« Les dangers reliés à l'échec de l'entente sont beaucoup plus grands que les dangers reliés à la nature de l'entente », a-t-il ajouté.

M. Holland, un Anglo-Québécois, était accompagné du président du PLQ, M. Robert Benoît, du président de la commission politique du parti, M. Henri-François Gautrin, du directeur général du parti, M. Pierre Anctil, et de la présidente des Jeunes libéraux, Mme Marie Gendron.

La présentation du mémoire du PLQ a été faite par le président du parti, M. Benoît, qui n'a pas expressément mentionné la question du séparatisme québécois devant la commission. Cette allusion a été faite par M. Holland seulement, alors qu'il répondait aux questions d'un membre de la commission.

En conférence de presse, le président du PLQ a tenté de nuancer les propos de M. Holland en disant que ce n'était là « qu'une possibilité que nous ne pouvons évaluer » et en réaffirmant le « profond attachement du Parti libéral du Québec au fédéralisme canadien ».

Les deux hommes ont insisté pour dire qu'il ne fallait pas lire dans leurs propos une forme de chantage auprès du Canada anglais.

Pour le président du PLQ, l'échec du lac Meech susciterait au Québec une réaction certaine. « Jusqu'où cela ira, je ne le sais pas. Mais, moi qui ai défendu le « non » au référendum, je ne suis pas sûr que ma fille voterait dans le même sens après un échec constitutionnel », a expliqué M. Benoît.

« C'est le Canada qui nous a dit en 1980 qu'il voulait de nous. M. Trudeau a dit aux Québécois qu'il mettait sa tête sur le billot. Il faut maintenant livrer la marchandise », a-t-il poursuivi, répétant que les demandes du Québec auxquelles on a répondu dans l'entente du lac Meech représentaient « un minimum acceptable, la base ultime sur laquelle pouvait être négociée l'adhésion du Québec à l'oeuvre constitutionnelle ».

Avec le Manitoba, le Nouveau-Brunswick est la seule province à ne pas avoir ratifié l'entente. « Si le Nouveau-Brunswick refuse de signer, il menace l'unité canadienne, lit-on dans le mémoire du PLQ. C'est une lourde responsabilité ».

Il semble que les membres de la commission aient plutôt mal accueilli la présentation du PLQ.

Bernard Thériault, député de Caraquet, disait qu'il n'avait pas aimé le ton menaçant et paternaliste des dirigeants libéraux.

« J'ai l'impression qu'ils nous disent que la question du Québec est trop importante pour la laisser entre les mains du Nouveau-Brunswick, comme si notre bâton de baseball était trop gros pour le terrain de jeu que nous occupons. Quant au séparatisme, je ne vois pas plus de menace maintenant qu'en 1980 », déclarait-il.

De son côté, Alliance Québec, qui, elle aussi, présentait un mémoire devant la commission, estime que les propos tenus par le PLQ sont « exagérés » et ne visent qu'à faire peur à ceux qui auraient des réserves face à l'entente.

« C'est une tactique de vente », a déclaré le président de l'organisme, M. Royal Orr, qui ne veut pas par ailleurs écarter complètement la « possibilité » d'une séparation.

La question linguistique était au coeur de la présentation d'Alliance Québec, qui a dit hier que la communauté anglophone se sentait « isolée et trahie » par la loi 178 du gouvernement libéral.

Cette loi, tout comme les lois récentes adoptées en Alberta et en Saskatchewan, confirme les craintes qu'on peut entretenir sur le fameux « esprit » du lac Meech, signalait hier M. Orr.

Selon lui, l'accord du lac Meech doit être amendé, « amélioré », pour garantir les droits des minorités et les droits constitutionnels, y compris ceux qu'on retrouve dans la Charte.

Alliance Québec souhaite de plus le retrait de la clause « nonobstant », qui constitue « une tache honteuse et inutile dans le paysage constitutionnel canadien ».

En plus des revendications qu'elle formule depuis le début de l'étude de l'entente constitutionnelle, Alliance Québec réclame dans son mémoire une participation directe des membres de la communauté anglophone du Québec à toute négociation constitutionnelle où les droits des minorités seront abordés.

M. Orr a expliqué hier que cette demande est devenue nécessaire parce que la communauté anglophone estime que ses intérêts ne sont plus représentés par le premier ministre Bourassa.

Alliance Québec demande enfin au premier ministre Frank Mckenna de jouer un rôle de leader dans l'amélioration de l'accord du lac Meech.

« Nous applaudissons McKenna qui semble vouloir faire une étude sérieuse de cette entente », déclarait M. Orr.

PHOTO CP

Le président du Parti libéral du Québec, M. Robert Benoit (à droite), et le vice-président George Holland craignent que le rejet de l'accord du lac Meech n'entraîne un regain de vie du mouvement séparatiste au Québec.

Chahut pendant le débat en commission sur les garderies

Norman Delisle
de la Presse Canadienne

QUÉBEC — La ministre responsable de la politique des services de garde, Mme Monique Gagnon-Tremblay, a été chahutée hier en plein Parlement par une cinquantaine de membres de la Concertaction interrégionale des garderies du Québec.

Les représentants du groupe venaient, en commission parlementaire, de réclamer que le gouvernement hausse de $ 4.50 à $ 9 la subvention quotidienne versée aux garderies pour chaque enfant qui y est placé. Coût de la mesure : $ 20 millions pour l'année 1989.

« Vous allez nous demander $ 9 en 1989, $ 13.50 en 1990. Qu'allez-vous demander pour 1991, 1992 ou 1993 ? Cela ne fait pas sérieux. On n'a pas les moyens comme État d'hypothéquer notre avenir », a lancé la ministre. C'est ce qui lui a valu une volée de huées.

Les travaux de la commission parlementaire ont été suspendus pendant quelques instants tandis que les membres de la coalition des garderies quittaient le Salon rouge du Parlement en chantant un air ironique à l'endroit de la ministre.

Le groupe Concertaction, qui regroupe les garderies sans but lucratif du Québec, est totalement opposé à la nouvelle politique des garderies que la ministre Monique Gagnon-Tremblay veut mettre en vigueur à compter du 1er avril 1989 et qui est actuellement étudiée en commission parlementaire.

Tout au long des échanges entre la ministre et les porte-parole du groupe Concertaction, le ton a été très agressif. C'est ce groupe qui a attiré 3,000 personnes vendredi à une manifestation contre les politiques de la ministre .

Dans un climat beaucoup plus serein, l'Union des municipalités a invité le gouvernement à se pencher sur les activités de loisirs offertes par les municipalités au cours de l'été et qui peuvent être comparées aux services de garde : camps de vacances, services des parcs, camps d'été.

Les porte-parole de l'UMQ, MM. Jean-Claude Beaumier, maire du Cap-de-la-Madeleine, et Richard Brunelle, conseiller municipal à Montréal, ont demandé que le gouvernement évalue tout ce secteur de garde en été pour déterminer une politique qui partagerait les responsabilités entre le gouvernement et les municipalités.

L'UMQ demande également que le gouvernement édicte une réglementation en matière de halte-garderie.

L'Union a rappelé toutefois un principe auquel elle tient mordicus : toute nouvelle responsabilité confiée aux municipalités par le gouvernement provincial devra être accompagnée d'une aide financière correspondante.

Québec pourrait étudier cette solution

L'Ontario laisse aux villes la décision d'ouvrir les commerces le dimanche

d'après la Presse Canadienne

L'ASSEMBLÉE législative de l'Ontario, après 16 mois de débats acrimonieux, a adopté hier une loi qui laissera aux gouvernements locaux la décision de permettre l'ouverture des commerces le dimanche.

La loi principale prévoit à l'échelle provinciale des restrictions à l'ouverture des commerces, mais permet aux municipalités de ne pas s'y plier et d'établir elles-mêmes leur propre réglementation. Une deuxième loi protège les employés de commerce contre les représailles s'ils refusent de travailler le dimanche.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec, Pierre MacDonald, a admis hier que la formule ontarienne pourrait faire le sujet de discussions en commission parlementaire.

Le premier ministre ontarien David Peterson a affirmé que les libéraux faisaient ainsi preuve de l'esprit le plus démocratique qui soit, puisqu'ils permettent aux municipalités de décider elles-mêmes. Pourtant, les élus locaux ne l'entendent point ainsi et estiment que le gouvernement central ne fait que leur renvoyer la balle.

La législation pourrait avoir ses bons côtés pour les Québécois qui voudraient faire leurs emplettes en Ontario, mais le maire de Cornwall, M. Phil Poirier, a signalé qu'il n'a nullement l'intention de permettre l'ouverture le dimanche.

Selon lui un consensus s'est dégagé durant les élections municipales de novembre dernier « parmi les citoyens, les marchands et les milieux d'affaires, à savoir que nous sommes contre l'ouverture sans restriction des commerces le dimanche ».

Au Québec, le ministre Pierre Macdonald a reconnu que les municipalités ontariennes ne semblaient pas très heureuses de cette décision du gouvernement ontarien. Il s'est empressé d'ajouter qu'il n'avait lui-même trouvé aucune formule qui fasse l'unanimité. « On pourrait entendre les opinions et se faire une idée sur le sujet » a-t-il déclaré, ajoutant qu'il n'a pas d'autre formule que celle qu'il a présentée et qui était « une formule équitable qui respectait la liberté des intervenants ».

En novembre dernier, après une consultation auprès de toutes les parties intéressées, M. MacDonald proposait que les magasins d'alimentation puissent ouvrir le dimanche entre 11 hres et 17 hres. Sa proposition ayant été rejetée par le cabinet, M. MacDonald a déposé un avant-projet de loi sur la question et promis la tenue d'une commission parlementaire sur ce dossier, ainsi que l'adoption d'un projet de loi lors de la prochaine session.

Depuis plus de 50 ans,
nous avons pris l'habitude
de mettre un gros accent sur la
fiabilité et la qualité.

C'est sans doute pourquoi, chaque jour,
des milliers de gens d'affaires à travers le Canada et à travers le monde
choisissent Air Canada pour se rendre à leurs affaires.

Et avec Aéroplan, chacun de vos voyages compte davantage.

Air Canada

Les témoins incriminent de plus en plus Kulesza

L'instructeur répondra aujourd'hui

Michel C. Auger

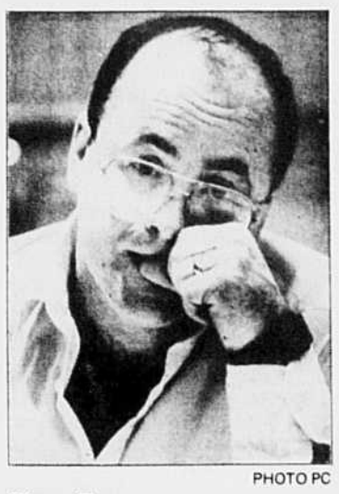

PHOTO PC

Pierre Roy

LES TÉMOIGNAGES ont continué d'incriminer l'entraîneur national de l'équipe d'haltérophilie du Canada Andrzej Kulesza, hier, à l'enquête Dubin sur l'usage des drogues dans le sport amateur.

Un entraîneur est venu raconter comment il avait été congédié parce qu'il dénonçait trop vigoureusement l'usage des stéroïdes alors qu'un athlète est venu dire comment M. Kulesza lui a expliqué pourquoi il n'aurait rien à craindre s'il consommait des stéroïdes pendant un camp en Tchécoslovaquie.

La Commission doit commencer à entendre M. Kulesza dès aujourd'hui avant de mettre fin demain à ses travaux portant sur l'haltérophilie.

Hier, l'hatérophile Louis Payer a raconté comment, en juin 1987, M. Kulesza l'avait pris à part juste avant son départ pour la Tchécoslovaquie pour lui dire qu'il avait pris des arrangements pour que les haltérophiles puissent consommer des stéroïdes pendant le camp d'entraînement.

« Il m'a dit : Là-bas je connais l'entraîneur tchèque, Emil (Brzoska), et j'ai déjà pris des arrangements pour que vous puissez consommer des anabolisants si vous le voulez », a affirmé l'haltérophile de 25 ans.

M. Payer a ensuite expliqué comment l'entraîneur tchèque avait donné à tous les athlètes canadiens leur provision de stéroïdes et d'autres médicaments « dans des petits sacs comme des bonbons à une cenne ».

L'haltérophile a également remis au commissaire Charles Dubin une bouteille de médicaments qu'il avait obtenus en Tchécoslovaquie et qui devaient servir à prolonger l'effet des stéroïdes. « Nous allons bientôt ouvrir une pharmacie », a répliqué le juge Dubin qui recevait ainsi des échantillons pour la seconde journée d'affilée.

M. Payer, qui était l'un des haltérophiles à accuser M. Kulesza dans une conférence de presse en septembre dernier, a dû admettre qu'il avait menti lors de cette conférence de presse en affirmant qu'il n'avait jamais consommé de stéroïdes. Quand le procureur de M. Kulesza lui a demandé pourquoi il faudrait croire la version des faits qu'il est venu donner à la Commission, M. Payer a tout simplement répondu : « Parce que je suis sous serment, aujourd'hui ».

En matinée, l'entraîneur Pierre Roy était venu expliquer à la Commission comment il en est venu à considérer les stéroïdes comme essentiels pour que ses athlètes puissent prendre part à des compétitions au niveau mondial puis qu'il s'est ravisé et est devenu l'un des principaux opposants à la consommation de drogues par les haltérophiles.

En 1987, quand la Fédération accepte de faire passer des tests anti-dopage au hasard aux athlètes, M. Roy affirme avoir répété aux membres de l'équipe nationale qui s'entraînaient au Centre Claude-Robillard que « la *game* a changé. Ça ne vaut plus la peine. La communauté haltérophile va disparaître parce que quatre ou cinq d'entre vous veulent faire de belles performances ».

M. Roy dit avoir remarqué que les athlètes réussisssaient des performance bien supérieures en revenant des camps d'entraînement organisés par M. Kulesza en Tchécoslovaquie et que même des athlètes qu'il entraînait depuis plusieurs années ne voulaient pas lui dire ce qui s'était passé au camp d'entraînement. « Je constatais des progrès anormaux. Améliorer sa performance de 10 % en cinq semaines c'est impossible ».

C'était même devenu une blague dans la Fédération d'haltérophilie de dire aux athlètes qu'ils étaient allés se « bourrer » de stéroïdes en Tchécoslovaquie. « On n'avait pas de preuves, mais tout le monde s'en rendait compte », affirme M. Roy.

En juillet dernier, avant un troisième camp d'entraînement en Tchécoslovaquie et alors qu'il avait fait connaître clairement son opposition à l'envoi d'athlètes dans ce pays, M. Roy fut appelé au bureau d'Andrzej Kulesza pour y être congédié.

« Il m'a dit que Denis Garon — un membre de l'équipe nationale — s'était plaint que je l'avais harcelé sur la question des stéroïdes et il m'a dit que dorénavant je ne devais plus m'occuper des athlètes de l'équipe nationale ».

Sur le débat linguistique

«Intrusion bouffonne et démagogique»

L'éditeur Conrad Black renvoie l'ascenseur à son «ami» Robert Maxwell

Bernard Descôteaux
de notre bureau de Québec

CONRAD BLACK a renvoyé hier l'ascenseur à son « ami » Robert Maxwell, qualifiant « d'intrusion bouffonne et démagogique » les commentaires faits lundi par le financier britannique sur le débat linguistique.

Dans une brève lettre publiée hier matin par le quotidien *Le Soleil* dont il est propriétaire, M. Black a soumis qu'il ne s'attendait pas à ce « que quelqu'un qui s'est toujours dit mon ami (...) brosse de moi un portrait aussi grossièrement erroné ».

Stupéfait, M. Black affirme dans cette lettre que « m'accuser, comme vous l'avez fait, 'de déclarations outrageantes' sur la création d'une 'diaspora' est une déformation scandaleuse et grotesque de mes propos ». M. Maxwell, qui est un baron de la presse britannique, avait, rappelons-le, accusé lundi M. Black de faire du sensationalisme en prédisant que la loi 178 allait provoquer l'exode de Québécois anglophones. Il lui a reproché de s'être servi d'une tribune internationale, le Symposium international de Davos, pour faire peur. Au passage, M. Maxwell devait donner son appui à la loi 178 « courageusement » adoptée par le gouvernement Bourassa.

La déclaration du financier britannique devait soulever l'étonnement de plusieurs au sein de la communauté anglophone de Montréal, au point que Stephen Nowell, le fondateur du Comité 178, devait lancer un mot d'ordre de boycottage des produits Maxwell, y compris le *Montréal Daily News*. Ce quotidien anglophone où M. Maxwell possède 25 % des actions avait reçu hier plus de 100 annulations d'abonnements.

Dans sa lettre à M. Maxwell, Conrad Black ne renie pas qu'il soit opposé à la loi 178 qui, dit-il, est « une atteinte à la liberté d'expression au Québec, une émasculation du pouvoir judiciaire et une charge contre les droits des minorités ».

Affirmant qu'il n'a rien écrit ou dit qui ait pu faire référence à une « diaspora » ou à un « exode », M. Black constate toutefois que « depuis une vingtaine d'années, la population anglophone du Québec décline à un rythme lent mais constant. La tendance se maintiendra sans doute puisque pour plusieurs, soutient-il, le Québec n'arrive pas à concurrencer avec succès ses voisins anglophones qui jouissent d'un niveau de vie plus élevé, de taux d'imposition plus bas et d'une stabilité culturelle certaine ».

M. Black s'étonne de l'attitude de M. Maxwell puisque celui-ci connaît bien ses vues pro-québécoises. C'est même lui qui l'a encouragé à investir au Québec avec Pierre Péladeau (dans le *Montréal Daily*, dans Donohue et dans la construction d'une usine de pâtes et papier à Matane), rappelle-t-il.

Concurrent de M. Maxwell sur le marché londonien des quotidiens (il est propriétaire du *Daily Telegraph* et M. Maxwell du *Daily Mirror*), M. Black dit avoir eu l'habitude de ne jamais tolérer la publication de réflexions mesquines sur ses homologues de la presse écrite. Cette fois, il ne pouvait laisser passer cette « intrusion bouffonne et démagogique dans un débat sérieux qui intéresse légitimement tous les Canadiens ».

Cette lettre à M. Maxwell était publiée sobrement par *Le Soleil* dans sa chronique des lettres des lecteurs. Notons que ce journal était par ailleurs pris à partie hier par la Société nationale des Québécois pour avoir, ces derniers jours, distribué des circulaires bilingues encartées dans ses éditions régulières. Cela n'est pas illégal en vertu de la loi 101 en raison d'un jugement de la Cour supérieure d'avril 84, ce geste est étonnant, affirme la SNQ qui rappelle que *Le Soleil* a pris position pour l'affichage unilingue français.

La Société nationale des Québécois avale mal une troisième publicité bilingue dans le quotidien *Le Soleil*

QUÉBEC (PC) — La Société nationale des Québécois de la Capitale somme le quotidien *Le Soleil* d'expliquer pourquoi il distribue de la publicité bilingue à ses lecteurs.

Dans un communiqué émis hier, la présidente de la Société, Mme Rose Bilodeau, dénonce le dépliant publicitaire bilingue de 24 pages de la compagnie M. Ce dépliant était inclus dans l'édition du *Soleil* du 8 février.

Mme Bilodeau rappelle que ce quotidien est distribué dans une région francophone à 95 % et que c'est la troisième fois qu'une publicité comprenant de l'anglais est distribuée via *Le Soleil* depuis une semaine.

Déjà, le 1er février dernier, un encart publicitaire de 16 pages était inclus dans *Le Soleil* tandis que la veille, c'est Centraide qui avait distribué un document bilingue de 24 pages dans les pages du quotidien de la rue Saint-Vallier.

« 'Pourquoi *Le Soleil* demande-t-il en page éditoriale le retour à l'unilinguisme français alors qu'en pratique, il adopte une position contraire ? », demande ironiquement la présidente de la Société nationale des Québécois.

Elle somme le président directeur général du quotidien, M. Robert Normand, d'expliquer la position officielle de ce journal, propriété de la firme Hollinger de M. Conrad Black.

La présidente du mouvement nationaliste rappelle l'éditorial de Raymond Giroux au lendemain du jugement de la Cour suprême sur la langue d'affichage. « Les Québécois n'ont pas à regarder passer béatement le train du retour graduel au bilinguisme », écrivait alors M. Giroux.

Mme Bilodeau note que la loi actuelle n'interdit pas la distribution de dépliants bilingues, mais, signale-t-elle, « *Le Soleil*, à titre de véhicule important de la langue et de la culture françaises, a des responsabilités importantes à cet égard ».

Vélo Québec dit son mot sur le plan Côté

POURQUOI ne pas affecter à plein temps un fonctionnaire du ministère des Transports au dossier de la bicyclette et aux incidences qu'auront les travaux du plan Côté sur ce moyen de transport ?, a demandé Vélo Québec devant la commission parlementaire de Québec.

Parce que la région de Montréal représente un parc d'un million de bicyclettes, l'organisme a tenu à faire entendre sa voix devant cette commission chargée d'étudier le plan de transport du ministre Marc-Yvan Côté.

Vélo Québec souhaite en outre que soit favorisé le développement du transport collectif de manière à limiter le nombre d'automobiles dans le centre-ville, et demande au ministère des Transports de subventionner les municipalités pour la création d'un réseau de voies cyclables.

« Si le ministère désire respecter l'esprit de ce que peut être un véritable plan de transport dans une agglomération urbaine telle que celle de Montréal, il doit saisir la situation privilégiée qui se présente actuellement pour y intégrer le transport à bicyclette, écrit le président Alain Abran dans le mémoire qu'il a remis à la commission.

« Comme le transport en commun ou le covoiturage, dont le plan actuel ne tient pas compte, l'utilisation de la bicyclette représente une des solutions à la réduction de la congestion urbaine que connaît la région de Montréal », ajoute-t-il.

Par ailleurs, Vélo Québec demande au ministre de compléter le lien cyclable entre l'Île-des-Soeurs et la Rive-Sud, d'améliorer les moyens offerts aux cyclistes sur les ponts Honoré-Mercier et Jacques-Cartier, et de créer un lien entre l'actuelle piste Nord-Sud, dans le Vieux-Port, et Saint-Lambert.

Il a neigé hier en Californie !

LOS ANGELES (AFP) — Il a neigé hier matin sur la Californie du sud, et l'événement est tellement exceptionnel que les radios locales ont passé des chants de Noël.

Certaines ont donné des conseils pour faire des « bonhommes » et des boules de neige.

$32 millions de haschisch dans le port

DES BIDONS d'huile de sardine arrivés par bateau de Turquie ont éveillé les soupçons des douaniers du port de Montréal, qui y ont finalement trouvé pour $ 32.6 millions de haschisch, le 30 janvier dernier.

C'est le ministre du Revenu national, Otto Jelinek, qui en a fait lui-même l'annonce hier. Les douaniers ont remis les 1,609 kilos de haschisch et les 15 kilos de haschhisch liquide à la GRC, dont l'enquête n'a pas encore donné lieu à des arrestations.

Le ministre a raconté que méfiants, les douaniers avaient soumis la cargaison au flair d'un « chien détecteur ». Devant sa réaction, ils ont décidé de faire appel à leur appareil mobile à rayons X, une pièce d'équipement récemment acquise, qui leur a permis de découvrir le haschisch.

La cargaison avait transité par le Portugal avant d'arriver à Montréal. La nouvelle de la saisie n'a pas été dévoilée avant hier, « pour ne pas nuire à l'enquête », a expliqué M. Jelinek.

D'autre part, la Sûreté du Québec s'est livrée hier à une plus modeste saisie, sur une ferme de Saint-Adrien, près d'Asbestos. Cinq personnes ont été arrêtées au cours de cette perquisition. Les policiers ont trouvé $ 275,000 de marijuana.

Nouveau chapitre à la saga sur la fluoration de l'eau

Isabelle Paré

LA VILLE de Montréal vient de mandater un comité d'experts pour étudier les effets de la dilution du fluor dans les eaux du fleuve Saint-Laurent autour du site de déversement des eaux usées de l'usine d'épuration de Pointe-aux-Trembles.

Des crédits de $ 50,000 ont été autorisés par le secrétaire de la Ville pour que ce comité effectue une étude complémentaire sur l'impact du déversement du fluor dans le fleuve. Ceci pour permettre à l'administration municipale de prendre une décision finale sur la question de la fluoration.

Alerté par les groupes écologistes, le comité exécutif avait jugé bon, en septembre dernier, de surseoir à sa décision de fluorer ou non l'eau potable jusqu'à ce qu'une étude sur la dilution du fluor dans le fleuve ait été réalisée.

L'équipe de travail formée de huit experts des universités McGill, Concordia et de l'École Polytechnique, doit commencer incessamment ses travaux, mais attend certaines autorisations du ministère de l'Environnement, a indiqué le professeur Ronald Gehr, ingénieur en environnement au département de génie civil de l'université McGill.

Les recherches serviront à établir l'impact environnemental du déversement du fluor dans le Saint-Laurent, et non ses effets sur la santé humaine, a précisé le professeur Gehr.

La fluoration de l'eau de l'aqueduc de Montréal entraînerait le rejet annuel de 570 tonnes d'ions de fluor dans le fleuve.

Des échantillons d'eau seront prélevés à l'intérieur d'un rayon de 1 à 2 km du site de déversement des eaux usées de l'usine d'épuration. Leurs concentrations en fluor seront comparées aux taux jugés acceptables par les agences environnementales reconnues, a précisé M. Gehr.

« Il n'existe pas vraiment de normes établies et précises pour le taux acceptable de fluor dans l'environnement. Nous comparerons donc nos résultats à ceux des recherches effectuées ailleurs et à la littérature reconnue », a expliqué le responsable du projet, qui doit remettre son rapport à la fin mai.

Par ailleurs, la table de concertation, formée de représentants des milieux médical et scolaire, que la Ville avait promis de mettre sur pied en septembre dernier pour trouver des solutions alternatives au fluor pour résoudre le problème de la carie dentaire à Montréal, n'a toujours pas vu le jour, indiquait-on hier à l'hôtel de ville.

La Ville, qui a la responsabilité de créer et superviser les travaux de cette table, n'a pour l'instant qu'approché certaines personnes-ressources, précise-t-on.

AUTEURS DEMANDÉS

Enseignants, enseignantes, ajoutez à votre salaire un revenu supplémentaire.

Maison d'édition de manuels scolaires est à la recherche d'auteurs pédagogiques. Travail à domicile.

Envoyez c.v. à:

Dossier 1435
Le Devoir C.P. 6033,
Succ. Place d'Armes
Montréal (Québec) H2Y 3S6

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS
Fondée en 1892
Agents de brevets d'invention et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield,
Montréal, Canada, H3G 1X5
Fax: (514) 934-1246
Télex: 05-268656
Tél.: (514) 934-0272

PUBLICITÉ
SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER
Agents de brevets
Agents de marques de commerce
Fondé en 1936
Recherches en marques de commerce et en brevets
Conseils et services professionnels pour toutes questions impliquant la loi sur les brevets, les marques de commerce, les droits d'auteur et les dessins industriels.
Depuis plus de 50 ans
1001, Boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Québec H3A 3C8
Tél.: (514) 845-7126, Télex 05-24355
Fac-simile (514) 288-8389

D'EXTRAORDINAIRES
PHOTOCOPIES COULEUR
AU LASER
DE VOS DESSINS, PHOTOS, DIAPOSITIVES, CATALOGUES, ALBUMS CHEZ
SCRIBEC
45, rue Jarry est, Montréal, 385-9400
Semaine 8h30 à 20h – Samedi 10h30 à 16h

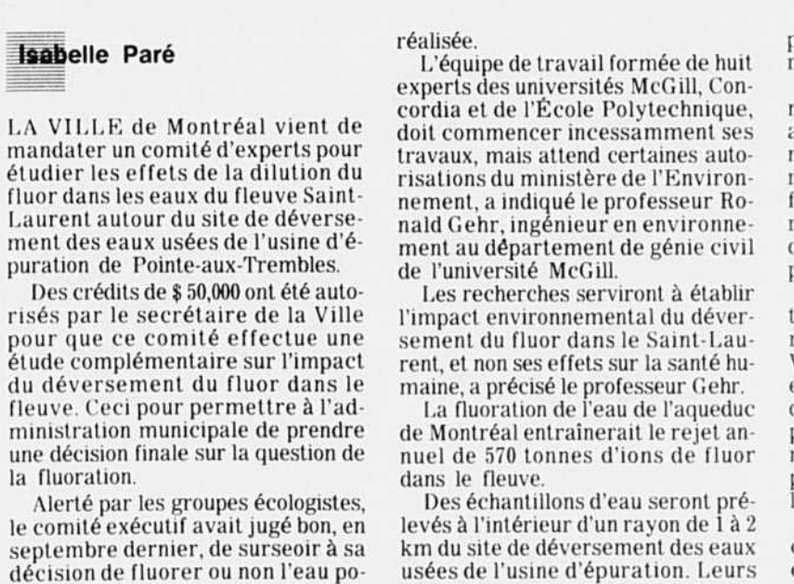

POUR SAUVER 2 FOIS PLUS D'IMPÔT,
Jacques a du pif!

Jacques est un futé.
Depuis quelques années, il réussit à sauver 2 fois plus d'impôt grâce au REER du Fonds de solidarité (FTQ). Il a comparé et compris que le Fonds combine les déductions habituelles d'un REER plus deux crédits d'impôt (Québec: 20 %, Canada: 20 %). Ces économies d'impôt totalisent; en moyenne, **80 %** du montant investi.

UNE RÉDUCTION D'IMPÔT *(en moyenne)*
-80%
REER +40%

COMME DES DIZAINES DE MILLIERS D'ÉPARGNANTS... AYEZ DU PIF!
Adhérez maintenant au REER créateur d'emplois du Fonds de solidarité (FTQ), **ouvert à tous les épargnants.**
Appelez-nous dès aujourd'hui!
Montréal (514) 285-1100
Québec (418) 622-3258
Extérieur 1-800-361-7111 (sans frais)

SON REER:
LE FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (FTQ)
LE FONDS *Créateur* D'EMPLOIS

Cette annonce ne constitue pas une offre publique de valeurs. Vous obtiendrez toutes les informations requises dans le document d'information du Fonds.

Salaires dans la fonction publique

La FTQ hausse ses exigences en 90-91

Paule des Rivières

CE N'EST PAS parce qu'elle a accepté 4 % d'augmentation salariale pour l'année en cours que la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) sera moins affamée ou plus accommodante que la CSN et la CEQ quand viendra le temps de négocier les salaires de ses membres du secteur public pour 1990 et 1991.

Au contraire, dans le document présentement soumis à ses 40,000 membres attachés au secteur public et qui, s'il est approuvé, sera présenté au Conseil du Trésor au début du mois prochain, le coordonnateur des négociations à la FTQ, M. Henri Masse, propose des hausses de salaire de 9 et 7 %.

Mais plus que les chiffres, M. Masse insiste sur le retour « de certains grands principes salariaux que nous avions en 1976 et 1979 ». La FTQ réclamera donc « une véritable politique salariale », incluant une hausse qui non seulement protège contre l'inflation mais assure un « véritable enrichissement collectif ». La FTQ demandera aussi le versement d'un montant représentant le taux anticipé d'inflation pour l'année à venir, comme ce fut le cas dans la deuxième moitié des années 70.

La FTQ insistera enfin sur une politique salariale de réduction des écarts entre les hauts et les bas salariés. Lorsqu'elles étaient en front commun, les trois centrales ont défendu ce principe avec succès. Cependant, cette année, devant les plaintes de ses professionnels et enseignants de cégeps, la CSN a mis ce principe de côté.

La FTQ n'a pas à procéder à de tels arbitrages internes, parce qu'elle représente peu de gros salariés.

« Les chiffres peuvent évoluer, mais on se battra pour la réintégration des principes », a prévenu M. Masse.

Même si la CSN et la CEQ ont déposé leurs demandes salariales plus tôt et refusé de reporter la négociation d'une année, tout le monde se retrouvera au même point. La CSN a demandé des hausses salariales de 8.7 % pour 1989 et 7 % pour chacune des deux années subséquentes.

La CEQ veut sécuriser des emplois

(PC) — L'ABSOLUE sécurité d'emploi chez les enseignants du primaire et du secondaire est un mythe, puisque 28 % d'entre eux travaillent à temps partiel, sont payés à la leçon, à taux horaire ou font de la suppléance occasionnelle.

C'est ce que conclut M. Luc Savard, président de la Fédération des enseignants de commissions scolaires, rattachée à la CEQ. M. Savard rendait publique hier une étude intitulée « Vivre la précarité », en compagnie de l'auteur de la recherche Christian Payeur.

Sous le vocable de statut précaire, on regroupe par exemple des milliers de professeurs à l'éducation des adultes, tous ceux qui ne font que de la suppléance occasionnelle, qui sont payés à la leçon, à contrat, à l'heure.

Ces professeurs ne bénéficient pas des mêmes avantages sociaux que leurs pairs réguliers et permanents. Mais, surtout, plusieurs ne savent pas s'ils pourront travailler dans trois mois, dans quelle école, à quelle heure, combien d'heures chaque semaine.

Parmi les 22,000 enseignants qui occupent un emploi précaire, 9,800 font de la suppléance occasionnelle.

Pour ces enseignants à statut précaire, la CEQ veut créer un régime d'emploi particulier, qui « encadre la précarité », la « civilise ».

Pour l'éducation des adultes, la CEQ voudrait que soit adoptée une liste de rappel des enseignants. La CEQ aimerait aussi instaurer une forme de lien d'emploi entre l'enseignant et la commissions scolaire.

Des libéraux inquiets: où est passé l'argent de l'ex-député Gravel?

Marie Tison
de la Presse Canadienne

OTTAWA — Les libéraux ont dit craindre de voir l'argent recueilli par l'ex-député de Gamelin Michel Gravel aboutir dans les coffres du Parti conservateur.

Ils ont demandé au premier ministre Brian Mulroney de leur garantir que ce ne serait pas le cas.

Dans une lettre adressée au premier ministre hier, trois députés libéraux, Don Boudria, de Glengarry-Prescott-Russell, Gilles Rocheleau, de Hull-Aylmer, et Derek Lee, de Scarborough-Rouge River, ont affirmé que le rapport présenté par le procureur de la couronne Valmont Beaulieu juste avant le prononcé de la sentence de M. Gravel, lundi, soulevait de nombreuses questions.

Me Beaulieu relatait notamment que l'ex-député de Gamelin avait admis avoir reçu $ 35,000 de divers entrepreneurs qui désiraient assister à une réception organisée dans sa résidence montréalaise.

« L'accusé a avoué avoir reçu $ 35,000, mais a soutenu ne pas avoir profité de ces fonds, a déclaré Me Beaulieu. Il a refusé de révéler à qui il avait donné l'argent et où cet argent avait été déposé ».

Les trois députés ont demandé à M. Mulroney, à titre de chef de parti, de leur garantir que ces sommes n'avaient pas été déposées dans les coffres du Parti conservateur, ou dans ceux d'une agence du parti, et qu'elles ne le seraient pas.

En vertu de la Loi électorale, les noms des individus, des organisations syndicales et des entreprises qui font des contributions de $ 100 et plus à un parti politique doivent être rendus publics.

M. Boudria a déclaré en conférence de presse hier qu'il était prêt à croire le premier ministre s'il lui garantissait que les fonds recueillis par M. Gravel ne s'étaient jamais rendus dans les coffres du Parti conservateur.

Si les sommes en question se sont retrouvées dans la caisse du parti, il faut alors les retourner aux personnes qui les ont versées à l'ex-député de Gamelin, a affirmé M. Boudria.

Dans leur lettre, les trois députés libéraux ont également réclamé la tenue d'une commission d'enquête judiciaire afin d'examiner le processus d'attribution des contrats du gouvernement fédéral.

L'opposition avait déjà fait cette suggestion avant la conclusion de l'affaire Gravel, mais le gouvernement conservateur avait refusé cette requête en alléguant que la question était toujours devant les tribunaux.

M. Boudria a fait remarquer hier que ce n'était plus le cas.

Le premier ministre a cependant pris M. Boudria de vitesse, mardi, en affirmant que l'idée d'une commission d'enquête sur le mode d'attribution des contrats n'était pas sérieuse. Il a fait valoir que le gouvernement conservateur avait déjà commencé à rendre ce processus plus efficace et plus équitable.

Don Boudria a répliqué hier que jusqu'ici le gouvernement n'avait effectué des changements qu'au mode d'attribution des contrats du ministère des Approvisionnements et Services. Or, les contrats dont il était question dans l'affaire Gravel relevaient plutôt du ministère des Travaux publics, a-t-il fait observer.

« C'est charrier que de prétendre qu'on va changer tout le système en modifiant une règle ici et là », a-t-il lancé.

Habitat-Sobriété

42 chambres pour ex-alcooliques

Paul Cauchon

TROP souvent, lorsque qu'un alcoolique ou un toxicomane isolé et sans revenus termine une thérapie, il retourne à la rue, retrouve ses vieux *chums* et ses anciennes habitudes. À compter du 20 février, *Habitat-Sobriété tentera de combler ce « manque de suivi »*.

La Maison Alcoo Inc., un centre de référence en polytoxicomanie, ouvrira en effet cet hiver à Montréal un nouveau centre, Habitat-Sobriété, qui contiendra 42 chambres et permettra à autant de pensionnaires de se loger et se nourrir pendant quatre à six mois.

Habitat-Sobriété offrira un programme de « suivi de thérapie », et non une thérapie en elle-même. Pour y être accueilli il faudra avoir déjà suivi une thérapie, être un homme d'au moins 25 ans (le centre préfère pour le moment écarter la mixité), et être particulièrement démuni.

Car *Habitat-Sobriété* s'adresse d'abord aux sans-abri qui se retrouvent sans ressources après leur expérience de désintoxication.

Selon Guy Lafrance, coordonnateur de la maison, « nous voulons recréer un mode de vie normal, réapprendre à ces gens à vivre en société ».

Ces démunis, bénéficiaires de l'assistance-sociale, devront verser au centre $ 402 par mois. En échange ils seront nourris, logés, suivis pas à pas.

Le programme de réhabilitation, conçu par trois travailleurs communautaires, devraient permettre à ces ex-alcooliques et ex-toxicomanes de définir leurs besoins émotifs, sociaux, personnels, avant de réintégrer la vie sociale.

Le projet frappe l'imagination par son ampleur : cette maison de trois étages, coin Clark et Beaubien, est une construction neuve qui a été subventionnée par la Société d'habitation et les gouvernements dans le cadre de l'Année internationale des sans-abri.

Le budget de fonctionnement annuel est estimé à un demi-million de dollars, et on prépare à cet effet une grande campagne de financement auprès du public.

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

Renseignements	(514) 844-3361
Administration	(514) 844-3361
Rédaction	(514) 842-9628
Annonces classées	(514) 286-1200
Publicité	(514) 842-9645
numéro sans frais	*1-800-363-0305*

Abonnements

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot. Pour les abonnements postaux, contactez le (514) 844-7457

Montréal		(514) 332-3891 ou (514) 844-5738
Québec		(418) 845-2080
Extérieur —	Indicatif 514	1-800-361-6059
	Indicatif 418	1-800-463-4747
	Indicatif 819	1-800-361-5699
	Indicatif 613	1-800-361-5699

Les médecins veulent traiter un dossier à la fois et celui des sages-femmes en dernier

Renée Rowan

LE Dr Augustin Roy, président de la Corporation des médecins du Québec, estime que face à la situation « critique et alarmante » qui persiste dans le dossier de la périnatalité, « il serait scandaleux que l'on reconnaisse les sages-femmes avant que l'on s'occupe des femmes qui accouchent en milieux défavorisés ».

Pour le moment, croit la Corporation, « il ne serait ni pertinent, ni opportun de reconnaître une nouvelle profession » avant la mise en place d'une véritable politique de périnatalité à laquelle on doit affecter les ressources budgétaires nécessaires et qui devront, à son avis, « être très importantes ».

La Corporation appuie sa position sur un avis commandé par le ministère de la Santé et des Services sociaux à un comité d'experts du réseau présidé par le Dr Christine Colin et dont il obtenait copie en décembre dernier. L'avis *Naître égaux et en santé*, déposé auprès du sous-ministre Lamarche en décembre 1987, n'a pas encore été rendu public même si dans plusieurs milieux on en connaît les grandes lignes.

Des 85,000 femmes enceintes au Québec en 1985, une sur cinq ou 16,000 a vécu sa grossesse en situation d'insuffisance de revenu. La moitié d'entre elles, soit 8,000, vivaient dans la grande pauvreté.

« Pour un bon nombre, c'est la « misère noire » et la proportion de leurs enfants qui naissent avec un poids insuffisant (moins de 2,500 g ou 5.5 lbs) se situe aux environs de 10 %, constatait déjà l'été dernier le Dr Christine Colin.

Le ministère s'apprêterait au cours des prochaines semaines, au plus tard dans deux mois, à rendre public cet avis qui s'insère dans un ensemble de cinq dont quatre restent à publier. La ministre Lavoie-Roux rendait public, en août 1987, le contenu de l'avis qui portait sur la pratique des sages-femmes au Québec,

L'avis du Conseil des affaires sociales et de la famille proposait alors que la profession de sage-femme fasse l'objet d'une loi spécifique ayant pour but de créer une nouvelle corporation professionnelle à exercice exclusif. Et depuis, tout le monde de se prononcer pour ou contre.

Les médecins omnipraticiens, les gynécologues et les pédiatres ont fait connaître à tour de rôle leur opposition à la reconnaissance des sages-femmes.

Tout en disant non pour l'instant, la Corporation se dit prête « à évaluer avec le MSSS et les autres partenaires du réseau de santé le rôle éventuel que les sages-femmes pourraient jouer dans les équipes de périnatalité ».

La ministre Thérèse Lavoie-Roux s'est dite hier « surprise et étonnée » de l'attitude de la Corporation des médecins dans ce dossier. Depuis le mois de janvier, elle pressait cette corporation de donner sa position claire face au dossier des sages-femmes.

Plusieurs estiment, entre autres dans le milieu des sages-femmes, que la Corporation, pressée par le MSSS de prendre clairement position dans le dossier et « sentant la soupe chaude », a pris prétexte des données du document *Naître égaux et en santé* pour adopter une position qui lui permet de repousser loin dans le temps le dossier des sages-femmes.

« Je trouve aberrant qu'à ce point-ci, la Corporation se mette à dénoncer une situation qui est critique au Québec depuis de nombreuses années, déclare au DEVOIR Hélène Cornellier, de l'Alliance des sages-femmes. La périnatalité est un dossier important, dit-elle, mais ce n'est pas le peu d'argent que le ministère pourrait mettre dans des projets pour faire l'expérimentation de la pratique des sages-femmes dans divers milieux (hôpitaux, maison de naissance, CLSC rattaché à un hôpital) qui changera grand-chose ».

L'Alliance est déçue de la position de la Corporation, « mais pouvait-on s'attendre à autre chose ? », demande son porte-parole.

Voir aussi en page 6

AVIS PUBLICS

KEPELVA INC
AVIS est par les présentes donnée que KEPELVA INC. demandera à l'Inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies. Le siège social de cette compagnie est situé à Montréal.
Le 12 février 1989
ANDRÉE DE SERRES, avocate
Conseillère juridique
de la compagnie

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 19 janvier 1989 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 2160-0630 QUÉBEC INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTRÉAL le 30e jour de janvier 1989, sous le numéro 4117587
Ce 2e jour de février, 1989
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO.: 500-12-176837-890
COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la Famille)
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
MARIA SOARES,
Partie demanderesse
c.
MANUEL DIONISIO,
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à MANUEL DIONISIO de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est rue St-Antoine à MONTRÉAL, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie de la demande en divorce a été remise au greffe à l'intention de MANUEL DIONISIO
Lieu: MONTRÉAL
Date: 31 janvier 1989
MICHEL MARTIN, P.a.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO.: 500-05-011759-881
COUR SUPÉRIEURE
STEFANO NATONEK,
Partie Demanderesse
c.
THOMAS REILLY &
SONNY CORDATO,
Partie Défenderesse
AVIS
LES DÉFENDEURS sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de publication du présent avis.
Une copie de la déclaration et bref d'assignation a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à chacun des défendeurs.
PRENEZ AVIS de plus qu'à défaut par vous de signifier et de produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le demandeur procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement.
MONTRÉAL, le 25 janvier 1989
SCIASCIA, IADELUCA, COULANGES, CORBEIL, VENNERI

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE. No: 500-02-010403-884. VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, partie demanderesse, VS Carmen Deligha, partie défenderesse. Le 22 février 1989 à 10:00 heures, au 2010 rue Dollard, app. 1, Longueuil, district de LONGUEUIL, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de Carmen Deligha saisis en cette cause, consistant en: 1 table en bois beige, 4 chaises en bois beige siège couvert matériel brun, 1 buffet en bois beige genre vaisselier, 1 TV Sanyo et acc., TV Curtis et acc., 1 système de son et divers autres items. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHÈQUE VISÉ. Information: GUY GAUCHER, huissier, (514) 461-3340. GAUCHER & GAUCHER HUISSIERS, 14 rue Davis, St-Bruno, Qc, J3V 1C8.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-05-000719-896
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
Protonotaire-Adjoint
LA BANQUE ROYALE DU CANADA,
Partie demanderesse
c
FRANÇOIS DUC,
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à François Duc de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie du bref d'assignation a été remise au greffe à l'intention de François Duc
DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

AVIS DE PUBLICATION D'UN PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ
DANS L'AFFAIRE DE
LA DISSOLUTION DE LA COMMUNAUTÉ GRECQUE ORTHODOXE DE LA VILLE DE LAVAL ET DE LA CRÉATION A SA PLACE D'UNE NOUVELLE CORPORATION AVEC DES POUVOIRS ÉLARGIS.
AVIS est par les présentes donné que M. NICHOLAS ANISIMOFF, comptable agréé, et M. COSTAS MILONOPOULOS, entrepreneur en électricité, tous les deux résidants de la ville de Laval, respectivement Président et Secrétaire de ladite communauté, dûment autorisés par résolution des membres du conseil d'administration, ainsi que par les membres de l'Assemblée générale de ladite Communauté, présenteront une requête auprès de l'Assemblée Nationale du Québec, lors de la prochaine session pour l'adoption d'un projet de loi pour la dissolution de ladite Communauté et afin d'en créer une autre à sa place avec des pouvoirs élargis, sous le nom de «LA COMMUNAUTÉ GRECQUE ORTHODOXE DE LAVAL ». Toute personne qui a des motifs d'intervenir sur ledit projet de loi doit en informer le directeur de la législation de l'Assemblée Nationale du Québec.
MONTRÉAL, le 10 janvier 1989
ME EVANGELOS A. HADJIS
HADJIS & FENG
AVOCAT DES REQUÉRANTS.

Avis est par les présentes donné que conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies, LUC BRIEN INC. demandera à l'Inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.
Les procureurs,
Ogilvy Renault.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 28 juillet 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES COLLECTIONS SHAN INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Laval le 9ème jour d'août 1988, sous le numéro 686011.
Ce 3ième jour de février 1989
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO.: 500-12-176791-899
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE-ADJOINT
GHISLAINE JEAN,
Partie demanderesse
-c-
RENÉ SAUVÉ,
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à RENÉ SAUVÉ de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1 est rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100 dans les TRENTE (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de RENÉ SAUVÉ.
Montréal, le 31 janvier 1989
MICHEL MARTIN
Protonotaire Adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO.: 500-02-002534-894
COUR DU QUÉBEC
(CHAMBRE CIVILE)
PRÉSENT
PROTONOTAIRE-ADJOINT
GENERAL MOTORS ACCEPTANCE CORPORATION DU CANADA, LIMITÉE.
Partie demanderesse
-c-
CYNTHIA SCOTLAND,
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à CYNTHIA SCOTLAND de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame est, en la ville de Montréal dit district, salle 1.100 dans les TRENTE (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie du bref de saisie avant jugement, déclaration, affidavit, avis et proc. es-verbal de saisie a été remise au greffe à l'intention de CYNTHIA SCOTLAND.
Faute par la partie défenderesse de comparaître dans le délai susdit, statuer sur la demande et prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences qu'à la suite d'un débat contradictoire.
Lieu: Montréal
Date: 2 février 1989
DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

Prenez avis que MOHAMED SAMI CHALATI, célibataire, résidant et domicilié au 120 Brockwell, Dorval, s'adressera au Ministère de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom à SAMMY CHALATI.
Lachine le 26 janvier 1989,
Barrière, Neuer & Ass.
Procureurs du requérant.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 19 janvier 1989 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES INDUSTRIES TECHNO-CHEM LTÉE-/TECHNO-CHEM INDUSTRIES LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTRÉAL le 30e jour de janvier 1989, sous le numéro 4117588.
Ce 2e jour de février, 1989
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

160083 CANADA INC. (DOING BUSINESS UNDER THE FIRM NAME AND STYLE OF CASUAL TOGS (1988)) par acte daté du 12 janvier, 1989, et enregistré le 18 janvier 1989 au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 4114252 a vendu, cédé et transféré à Société Financière Internationale Mercantile Ltée/International Mercantile Factors Ltd. tous ses comptes de livres, créances, réclamations et demandes découlant de toute source, crées dans le cours normal des affaires ou autrement.
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE MERCANTILE LTÉE/INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
NO.: 700-02-003233-880
COUR DU QUÉBEC
Chambre Civile
CORPORATION MUNICIPALE DE VAL-MORIN,
Partie Demanderesse
-vs-
HÔTEL SUISSE SUN VALLEY INC.,
Partie Défenderesse
ORDONNANCE
PAR ORDRE DE LA COUR:
La partie défenderesse, HÔTEL SUISSE SUN VALLEY INC., est, par les présentes, requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours de cette publication, personnellement ou par l'entremise de ses procureurs.
Une copie du BREF D'ASSIGNATION et de la DÉCLARATION a été déposée au greffe de la Cour du Québec, Chambre Civile, du district de Terrebonne, à son intention.
De plus, PRENEZ AVIS qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou contestation dans lesdits délais, la partie demanderesse procédera à obtenir contre vous un jugement par défaut conforme aux conclusions qu'elle sollicite.
VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.
ROLLANDE ETHIER,
Protonotaire-adjoint
SAINTE-ADÈLE, ce 1er février 1989.
Me Claude Deschamps
BOIVIN DESCHAMPS, AVOCATS
1400, boul. Ste-Adèle, C.P. 1196,
Ste-Adèle, Qc. J0R 1L0
PROCUREURS
DE LA PARTIE DEMANDERESSE.

Avis est par les présentes donné que conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies, JACQUES BARRETTE INC. demandera à l'Inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.
Les procureurs,
Ogilvy Renault.

AVIS DE DISSOLUTION
AVIS est par les présentes donné que la compagnie RAY'S CLUTCH & BRAKE LTD constituée en vertu de la Loi sur les compagnie (Partie 1) et ayant son siège social dans la ville de MONTRÉAL, Province de Québec, demandera à l'Inspecteur général des Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution en vertu des dispositions de l'article 28 de la Loi sur les compagnies de la province de Québec.
LONGUEUIL, le 6 février 1989
ROY, MALLETTE, MOFFATT, GAUVIN, DESCHAMPS, LETELLIER
DE ST-JUST
PROCUREURS DE LA COMPAGNIE.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO.: 500-05-001204-898
COUR SUPÉRIEURE
IMMEUBLE 500 BOULEVARD DE MAISONNEUVE INC., société dûment constituée, ayant son siège social au 600 boulevard de Maisonneuve ouest, bureau 2600, en la ville de Montréal, district de Montréal, province de Québec,
Requérante
SOYEZ AVISÉ que Immeuble 500 Boulevard de Maisonneuve Inc. présentera une Requête en reconnaissance judiciaire du droit de propriété acquis par prescription trentenaire, au Palais de Justice de Montréal au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, Québec, mercredi, le 15 mars 1989 à 09:15 heures, en salle 2.16 afin de se faire déclarer propriétaire d'un passage plus particulièrement connu et désigné comme étant:
« Un emplacement sans désignation cadastrale situé entre les lots originaires numéros MILLE CENT QUATRE-VINGT-SEPT (1187) et MILLE CENT QUATRE-VINGT-HUIT (1188) aux plan et livre de renvoi officiels de la Cité de Montréal (Quartier Saint-Antoine), division d'enregistrement de Montréal, mesurant huit pieds et cinq dixièmes de pied (8.5') de largeur dans ses lignes sud-ouest et nord-est, par une profondeur de trente-six pieds (36') dans ses lignes sud-est et nord-ouest, ayant une superficie de trois cent six pieds carrés (306 pi. ca.), et borné comme suit: au nord-est et au sud-est par le lot 1187, et au sud-ouest par la rue Aylmer (lot 1976) et au nord-ouest par le lot 1188.
Avec bâtisse y dessus érigées. »
Toute personne qui désire contester cette requête doit se présenter au Palais de Justice aux date et heure précitées.
GODIN, RAYMOND, HARRIS, THOMAS
Me Francine Leblanc
630, boul. René-Lévesque ouest
27ième étage
Montréal,
871-1398
PROCUREURS DE LA PARTIE REQUÉRANTE.

AVIS est par les présentes donné que la compagnie STUDIO PHYSI-DANSE INC. constituée en vertu de la Loi sur les compagnie (Partie 1) et ayant son siège social dans la ville de CHATEAUGUAY, Province de Québec, demandera à l'Inspecteur général des Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution en vertu des dispositions de l'article 28 de la Loi sur les compagnies de la province de Québec.
LONGUEUIL, le 6 février 1989
ROY, MALLETTE, MOFFATT, GAUVIN, DESCHAMPS, LETELLIER
DE ST-JUST
PROCUREURS DE LA COMPAGNIE.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO.: 500-05-001205-895
COUR SUPÉRIEURE
IMMEUBLE 500 BOULEVARD DE MAISONNEUVE INC., société dûment constituée, ayant son siège social au 600 boulevard de Maisonneuve ouest, bureau 2600, en la ville de Montréal, district de Montréal, province de Québec,
Requérante
SOYEZ AVISÉ que Immeuble 500 boulevard de Maisonneuve Inc. présentera une Requête en reconnaissance judiciaire du droit de propriété acquis par prescription trentenaire, au Palais de justice de Montréal, 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, Québec, mercredi, le 15 mars 1989 à 09:15 heures, en salle 2.16 afin de se faire déclarer propriétaire d'un passage plus particulièrement connu et désigné comme étant:
« Une partie du lot originaire numéro mille cent quatre-vingt-dix (ptie 1190) aux plan et livre de renvoi officiels de la Cité de Montréal (Quartier Saint-Antoine), division d'enregistrement de Montréal, bornée au nord-ouest par la rue Berthelet (aujourd'hui boulevard de Maisonneuve), au nord-est et au sud-est par d'autres parties dudit lot 1190, et au sud-ouest par les lots 1189 et 1188 et par une partie du lot 1187, tous dudit cadastre;
mesurant sept pieds et vingt-cinq centièmes de pied (7.25') dans sa ligne nord-ouest, quatre-vingt-onze pieds et un dixième de pied (91.1') dans sa ligne nord-est et huit pieds et soixante-quinze centièmes de pied (8.75') dans sa ligne sud-est; mesures anglaises plus ou moins.
L'extrême coin sud dudit emplacement est situé à une distance de vingt-trois pieds et trente-trois centièmes de pied (23.33') du point d'intersection de la ligne de division des lots 1185 et 1190 avec la limite nord-est du lot 1187, tous dudits cadastre.
Le tout tel que montré sur ledit plan préparé par J. Rielle, arpenteur-géomètre, le 28 mars 1876.
Avec bâtisse y dessus érigées. »
Toute personne qui désire contester cette requête doit se présenter au Palais de justice aux date et heure précitées.
GODIN, RAYMOND, HARRIS, THOMAS
Me Francine Leblanc,
630, Boul. René-Lévesque ouest
27ième étage
Montréal
871-1398
PROCUREURS
DE LA PARTIE REQUÉRANTE

Une solution discrète

Pour hommes seulement

POUR VAINCRE

- PHARMACO-DÉPENDANCE
- ALCOOL
- STRESS
- BURN-OUT

APPELEZ
MAISON VINET DE SUTTON
(514) 538-2459 ou 538-2203
Montréal: Jean Jobin 932-6878

APPROCHE GLOBALE

- Bilan médical complet
- Thérapie individuelle et de groupe
- Alimentation appropriée
- Re-conditionnement physique
- Entraînement à la relaxation
- Mode de vie des A.A.

ÉQUIPE MULTIDISCIPLINAIRE

— Psychiatre — Psychologue — Thérapeutes
— Moniteur en conditionnement physique et relaxation

SITE EXTRAORDINAIRE

Ski, golf, randonnée en montagne

DIRECTION SPIRITUELLE

Facultative

CHAMBRES INDIVIDUELLES

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Les Nations unies organisent un pont aérien sur Kaboul

NEW YORK (AFP) — Le pont aérien que les Nations unies tentent de mettre en place depuis plusieurs jours pour fournir une aide d'urgence à la population de Kaboul démarrera aujourd'hui, a annoncé hier le porte-parole de l'ONU.

Il a confirmé que les rotations seraient assurées non plus par un avion d'Egypt Air, mais par un appareil éthiopien. Cet avion, qui transportera quelque 32 tonnes de nourriture, médicaments et couvertures destinés aux plus démunis (femmes, enfants, vieillards), devrait décoller de la ville de Quetta, sur la frontière pakistanaise, pour se rendre à Kaboul, a précisé le porte-parole.

Depuis plusieurs semaines, le prince Sadruddin, qui dirige les efforts de réhabilitation de l'ONU pour l'Afghanistan (opération Salam), tente de mettre en place ce pont aérien vers Kaboul, où des secteurs entiers de la population sont menacés par le manque de nourriture et de soins.

Initialement, la compagnie Egypt Air avait accepté de mettre un avion cargo à la disposition de l'« opération Salam ». Mais l'appareil, qui devait effectuer sa première rotation mardi, n'a pas pu partir, officiellement « pour des raisons de sécurité ». Un appareil éthiopien assurera la relève.

Les mouvements de résistance afghans ne semblent pas d'accord entre eux sur l'opportunité d'un tel pont aérien. Certains dirigeants avaient déclaré au prince Sadruddin qu'ils ne s'opposeraient à une aide humanitaire à la population de Kaboul à condition qu'elle passe par leur entremise.

L'utilisation de l'aéroport de Kaboul présente des risques élevés en raison de la présence de la résistance, qui possède des missiles sol-air, sur les hauteurs dominant la capitale. L'aviation soviétique fait constamment usage de leurres pour écarter la menace des missiles.

Le premier ministre britannique, Margaret Thatcher, et le ministre français des affaires étrangères, Roland Dumas, ont ces derniers jours manifesté certaines réserves à l'égard d'un pont aérien, craignant qu'il ne serve surtout en définitive à aider le maintien à Kaboul du régime Najibullah. À l'ONU, on réaffirme qu'il s'agit d'une opération purement humanitaire. Une dizaine de fonctionnaires internationaux appartenant aux organismes spécialisés de l'ONU (UNICEF, HCR, OMS, etc ...) résident encore à Kaboul.

Le prince Saddruddin se trouve actuellement en mission au Pakistan. Il est à Peshawar, où il a eu des entretiens avec les autorités de la région et la résistance. Il doit se rendre aujourd'hui à Quetta.

La situation en Afghanistan a fait l'objet hier d'un entretien entre le secrétaire général Javier Perez de Cuellar et son représentant spécial, qui avait négocié les accords de Genève, M. Diego Cordovez.

L'entretien a porté en particulier sur le retrait des forces soviétiques. Un porte-parole de l'ONU a déclaré qu'« étant donné les dernières informations reçues à ce sujet », il avait été décidé d'annuler une visite de M. Cordovez ces prochains jours à Kaboul.

M. Cordovez préparera simplement un rapport le 15 février pour les parties (Pakistan, Afghanistan) et les garants (États-Unis, URSS) des accords de Genève pour constater l'achèvement du retrait soviétique.

Le porte parole de l'ONU a déclaré que « le retrait des troupes étrangères représentait une étape majeure dans l'application complète des accords de Genève auquels l'ONU a contribué. Il appartient maintenant au peuple afghan d'exercer ses droits à l'auto-détermination ».

Les observateurs notent que depuis quelques mois, M. Cordovez, qui est devenu l'été dernier ministre des Affaires étrangères de l'Équateur, a été progressivement écarté du dossier afghan. Les dirigeants de la résistance le considéraient comme persona non grata, le négociateur des accords de Genève ayant tenu des propos publics très critiques à leur encontre.

Varsovie menace Solidarité

Une grève de mineurs peut faire échouer le dialogue

VARSOVIE (Reuter) — Le gouvernement polonais a estimé hier que la grève des mineurs de Belchatow, qui menace de paralyser l'activité de la plus grande centrale thermique du pays, risquait d'éliminer toute chance d'accord avec le syndicat interdit Solidarité à la table ronde de négociations.

Le porte-parole du gouvernement Jerzy Urban a déclaré que la grève, à la mine de lignite de Belchatow, à 150 km au sud-ouest de Varsovie, rappelait les méthodes de « confrontation » qui étaient celles de Solidarité en 1980-81.

« Aucun accord n'est possible sous la pression de la grève », a déclaré Urban, faisant allusion aux pourparlers en cours entre le gouvernement et Solidarité, qui ont débuté lundi à Varsovie.

Toutefois la table ronde s'est poursuivie hier. À Varsovie, les 18 délégués de Solidarité ont poursuivi leurs discussions avec les représentants du gouvernement.

« Il n'y a pas de remède miracle pour l'économie » a souligné le délégué de Solidarité Stanislaw Wielowieyeski, cherchant à dissiper chez ses concitoyens l'espoir que six semaines de négociations entrainent un changement rapide du niveau de vie en Pologne.

Des dirigeants de Solidarité ont qualifié de problème local l'arrêt de travail de 8,000 personnes à la mine de Belchatow, provoquée par des revendications salariales. Ils ont cependant dépêché deux émissaires à la mine.

Les mineurs en grève ont démenti vouloir saboter les négociations entre Solidarité et le gouvernement, qui visent à permettre des réformes économiques, politiques et sociales.

Mais le gouvernement a adopté un ton assez dur. « Je veux attirer l'attention du public sur le fait que la grève vise directement le principe des réformes », a déclaré hier Urban.

La grève des mineurs menace de priver rapidement de combustible la principale centrale thermique du pays et de perturber le réseau électrique.

Les mineurs ont cependant fait valoir que la centrale, d'une puissance de 4,320 mégawatts, disposait de suffisamment de combustible pour fonctionner trois jours.

Le mouvement a commencé lundi par une occupation du carreau de la mine à ciel ouvert, qui emploie 12,000 ouvriers.

Les mineurs réclament une augmentation de 30,000 zlotys (59 dollars) par mois. Leur porte-parole, Edward Olszewsky, a souligné que le conflit était essentiellement salarial, même si les 30 membres du comite de grève de Solidarité demandaient également la légalisation du syndicat, interdit en 1981 apres l'imposition de la loi martiale.

À Varsovie, les 18 délégués de Solidarité ont poursuivi leurs discussions avec les représentants du gouvernement.

« Il n'y a pas de remède miracle pour l'économie » a souligné le délégué de Solidarité Stanislaw Wielowieyeski, cherchant à dissiper chez ses concitoyens l'espoir que six semaines de négociations entrainent un changement rapide du niveau de vie en Pologne.

Quant à l'émissaire dépêché par Lech Walesa dans la mine de Belchatow (centre de la Pologne), paralysée par une grève depuis lundi, il a démenti hier soir (d'après AFP) certains des propos du porte-parole du gouvernement, M. Jerzy Urban, selon lesquels il était prêt à tout moment à déclencher des débrayages dans vingt mines de Haute-Silésie. « Mes paroles ont été déformées », a déclaré M. Alojzy Pietrzyk au téléphone, « j'ai dit que l'intransigeance de la direction de la mine pourrait, si elle persiste, entrainer des grèves dans vingt mines... ». Pietrzyk fait partie de la délégation de Lech Walesa à la table ronde; il assure qu'un accord est « en vue » entre les grévistes de Belchatow et la direction de l'établissement, les revendications ne portant que sur les salaires.

Suspension des pourparlers entre les deux Corées
PHOTO AP

Les pourparlers entre les deux Corées destinés à préparer une rencontre sans précédent des deux chefs de gouvernement ont achoppé hier sur une revendication du Nord, qui réclame l'annulation des manoeuvres militaires prépareés par les États-Unis et la Corée du Sud. Peu après, la Corée du Nord a annulé une réunion, prévue demain, entre des députés des deux pays, également en signe de protestation contre les manoeuvres militaires, a annoncé un porte-parole du bureau de Séoul pour le dialogue Nord-Sud, citant Radio Pyongyang. À Panmunjom (photo), deux heures et quart d'intenses négociations n'ont pas réussi à rapprocher les points de vue après que le chef de la délégation nord-coréenne, Pail Nam-Jun (à droite), eut demandé, en guise d'introduction aux discussions, l'annulation pure et simple des manoeuvres « Team Spirit 1989 » (esprit d'équipe). Pyongyang considère ces manoeuvres, les plus importantes du monde non-communiste, comme le prélude à une invasion. Mais les États-Unis et la Corée du sud rejettent ces accusations et soulignent que ces exercices sont purement défensifs. Le chef de la délégation sud-coréenne, Song Han-Ho (à gauche), a pour sa part rappele hier que son président, Roh Tae-Woo, avait promis en octobre devant l'Onu que son pays ne ferait jamais usage de la violence contre le Nord. La dernière tentative de dialogue entre les deux Corées, toujours officiellement en guerre 35 ans après le cessez-le-feu conclu en 1953, avait échoué il y a trois ans à cause des objections du Nord aux Jeux olympiques de Séoul. Quelque 43,000 soldats américains sont déployés en Corée du Sud.

L'Algérie et le Maroc scellent leur réconciliation

FÈS (Reuter) — Le président algérien Chadli Bendjedid a achevé hier une visite « d'amitié et de travail » de trois jours au Maroc qui scelle la réconciliation des deux grands voisins du Maghreb après une brouille de treize ans due en grande partie au conflit du Sahara occidental.

Premier chef de l'État algérien à visiter le royaume depuis 17 ans, Chadli a été salué à son départ de l'aéroport de Fès par le roi Hassan II, avec lequel il a passé de longs moments au palais royal d'Ifrane et lors d'une partie de chasse, mardi, dans le Moyen-Atlas.

L'agence algérienne de presse APS publiait hier le procès-verbal de la séance de travail présidée par les ministres des Affaires étrangères des deux pays, en marge du sommet.

Boualem Bessaieh (Algérie) et son homologue marocain Abdellatif Filali sont notamment convenus de « réactiver tous les traités et conventions conclus entre les deux pays et assurer leur application », écrit l'APS en soulignant qu'était célébré le 15 janvier le 20e anniversaire du traite algéro-marocain de fraternité, de bon voisinage et de coopération.

Les délégations conduites par les deux ministres ont également « décidé du principe de la création d'une grande commission mixte de coopération économique, culturelle, sociale et technique dans le but de promouvoir et de renforcer la coopération bilatérale ». Ctte grande commission, qui selon Filali pourrait être alternativement préesidée par les deux chefs d'État, devrait se reunir à Rabat dès le mois de mars 1989.

Le procès-verbal publié par l'APS fait enfin état de la « création d'une société mixte d'études du projet de gazoduc pour l'acheminement du gaz naturel algérien vers l'Europe et pour l'approvisionnement du marché marocain ».

Le gazoduc reliera le gisement algérien de Hassi Rmel à l'Espagne en passant par le Maroc.

Le ministre algérien de l'Énergie et des industries pétrochimiques, Sadek Boussena, a eu plusieurs séances de travail avec son homologue marocain, Mourad Medelci, dans l'objectif de parvenir à la signature d'un protocole d'accord sur la création d'une société mixte entre la Sonatrach et la Société marocaine des produits pétroliers.

Cette future société, qui aura son siège au Maroc, aura pour vocation de réaliser les études techniques et économiques de faisabilité du gazoduc reliant le Maghreb à l'Europe (Espagne, France, RFA) et approvisionnant le Maroc au passage.

Le rapprochement algéro-marocain, entamé l'année dernière avec le rétablissement par Alger de ses relations diplomatiques avec Rabat, semble ouvrir la voie à un règlement du conflit du Sahara Occidental, mais aussi à d'éventuelles mesures d'intégration des cinq pays du Grand Maghreb.

Ceux-ci — Algérie, Maroc, Tunisie, Libye et Mauritanie doivent tenir leur deuxième sommet le 15 février à Marrakech.

Bush soutient Tower

WASHINGTON (AFP) — Le président américain George Bush a réaffirmé avec force hier son soutien à M. John Tower, son secrétaire à la Défense désigné, dont la confirmation par le Sénat est reportée en raison d'allégations portant notamment sur sa vie privée.

« Je n'ai rien vu, pas un seul fait susbtantiel, qui me fasse changer d'avis sur les capacités de John Tower à être secrétaire à la Défense, et un très bon secrétaire à la Défense », a déclaré M. Bush à la presse dans le bureau ovale de la Maison-Blanche, appelant au « fair-play » et à une « prompte » confirmation.

Le président américain s'est élevé contre les « rumeurs » et les « allégations totalement sans fondement » sur la vie privée de M. Tower et qui, a-t-il dit, « endommagent l'intégrité et l'honneur d'un homme honnête » et « n'aident pas à la sécurité nationale du pays ».

Il a estimé « injuste » que des rumeurs continuent de circuler sur le fait que M. Tower, ancien président de la commission des forces armées du Sénat et ex-négociateur du contrôle des armements, aurait menacé la sécurité nationale des États-Unis en donnant des informations confidentielles sous l'emprise de l'alcool.

CINQ FOIS PLUS DE NOUVELLES

SANTÉ À LA UNE

Ce soir à 22 h 00

LA CHIRURGIE SANS BISTOURI: tel est le sujet abordé par ce magazine médical. Des experts invités et des reportages permettent de faire le point sur les plus récentes méthodes de traitement dont la pilule abortive, le laser, l'endoscopie et les ultra-sons. Une émission à caractère scientifique du plus haut intérêt.

Les jeudis soirs, commencez par TV5!

Acclamons le choix

LE MOIS DE LA TÉLÉDISTRIBUTION

La télévision internationale qui parle français.

AVIS PUBLICS

Voir aussi en page 4

VENTES EN JUSTICE

Conditions et renseignements

1. Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.
2. L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant ou chèque visé.
3. Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

QC, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-027493-878 — ROGER LEROUX ET AL, Partie demanderesse —vs— ALAIN LAFABRIE, Partie défenderesse —vs— CAFÉ THIMÈNES, Tiers(ce) saisi(e). PRENEZ AVIS que le 20 février 1989 à 12:00 heures au 4587 Parc, Montréal, dit district seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de CAFÉÉ THIMÈNES saisis en cette cause, consistant en: 1 enseigne lumineuse, 1 support de métal blanc pour auvent, 1 lot de tables, 2 climatiseurs, 1 lot d'environ 8 fixtures plafonnières et accs et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier. De l'étude: Paquette & ass., 284-1148. Montréal le 6 février 1989.

QC, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-008983-886 — CLAUDE MEUNIER, Partie demanderesse —vs— MOMESSO GINO, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 21 février 1989 à 14:00 heures au 6702 Coolbrooke, Montréal, dit district seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de GINO MOMESSO saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur Solid State, 1 coffre à outil, 1 bureau de travail, 1 laveuse Baycrest et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: FRANÇOIS TAILLEFER, huissier. De l'étude: Paquette & ass., 284-1148. Montréal le 6 février 1989.

QC, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. No: 467-71-4881 — VILLE DE MONTRÉAL, Partie demanderesse —vs— BUJOLD JEANNINE GERMAIN, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 21 février 1989 à 11:00 heures au 12105 Paul Contant, Montréal, dit district seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JEANNINE GERMAIN BUJOLD saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur Candle, 1 bureau en bois, 1 vidéo VHS, 1 câblo sélecteur, 1 système de son Toshiba et accs et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: FRANÇOIS TAILLEFER, huissier. De l'étude: Paquette & ass., 284-1148. Montréal le 6 février 1989.

QC, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. No: 875-35-4900 — DOSSIER A — VILLE DE MONTRÉAL, Partie demanderesse —vs— COMTOIS GÉRALD, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 21 février 1989 à 12:30 heures au 6335 Villeneuve #3, Montréal-Nord, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de GÉRALD COMTOIS saisis en cette cause, consistant en: 1 ordinateur radio Shack et accs, 1 imprimante radio Shack et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: DANIEL FLEURENT, huissier. De l'étude: Paquette & ass., 284-1148. Montréal le 6 février 1989.

QC, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. No: 470-61-4863 — VILLE DE MONTRÉAL, Partie demanderesse —vs— CARRENARD ÉRIC, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 21 février 1989 à 11:00 heures au 11015 Lacordaire #1, Montréal-Nord, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ÉRIC CARRENARD saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur RCA 26", 1 mobilier de salon 2 mrx, 1 amplificateur Sony et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: DANIELL FLEURENT, huissier. De l'étude: Paquette & ass., 284-1148. Montréal le 6 février 1989.

QC, District de Montréal. COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE. No: 500-02-040404-88-6. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC —vs— 109577 CANADA LTÉE. Le 20/02/89 à 13:00 heures au 2071 rue Ste-Catherine O., Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de 109577 CANADA LTÉE saisis en cette cause, consistant en: 1 comptoir en acier inoxydable, 1 lot de disques assortis, 1 lot de cassettes assorties, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 6ième jour de février 1989. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. No: 861-27-5833 — VILLE DE MONTRÉAL, Partie demanderesse —vs— JEAN LUC, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 21 février 1989 à 13:30 heures au 11783 Louis Jobin, Montréal, dit district seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LUC JEAN saisis en cette cause, consistant en: 1 voiture de marque Hyundai Stellar 1985 de couleur grise, immatriculé KAM526 et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: DANIEL FLEURENT, huissier. De l'étude: Paquette & ass., 284-1148. Montréal le 6 février 1989.

Qc, District de Montréal. No: 500-02-028587-884. B.C.I.C. —vs— GILLES CYR. Le 21/02/89 à 10:30 heures au 2400 Neuville #402, Brossard, district de Longueuil seront vendus les biens et effets de GILLES CYR, savoir: 1 véhicule de marque Ford modèle Ranger 1986 N/S: 1FTBR10A7GUC59178 avec équipement et access. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier, 286-7175. Babin, Bourdages, Décoste, Noël, Lachance, Huissiers, 510, boul. St-Laurent, Suite 200, Montréal — H2Y 2Y9. Montréal, ce 07/02/89.

QC, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. No: 183-04-7012 — VILLE DE MONTRÉAL, Partie demanderesse —vs— CORBEIL MARTIN, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 20 février 1989 à 12:00 heures au 657, 7ème Rue, St-Antoinne, district de Terrebonne seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MARTIN CORBEIL saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Chevrolet Camaro Z28 année 1980 ou 1981, immatriculé JKH742 et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: JACQUES PLANTE, huissier. De l'étude: Paquette & ass., 284-1148. Montréal le 6 février 1989.

QC, District de Montréal. COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE. No: 500-02-004510-88-4. DÉMÉNAGEMENTS DIXON (MTL) LTÉE —vs— D. COLLETTA. Le 20/02/89 à 10:00 heures au 975 Selkirk, Pointe-Claire, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de D. COLLETTA saisis en cette cause, consistant en: "portable typewriter, table small, air rifle", etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-0211. Montréal, ce 6ième jour de février 1989. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal. COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE. No: 500-02-000627-88-7. HAYK SUMBULIAN —vs— STANLEY ANNECT. Le 21/02/89 à 11:00 heures au 217, Cleghron, St-Lambert, district de Longueuil seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de STANLEY ANNECT saisis en cette cause, consistant en: 1 piano Yose et son, 1 TV couleur Sharp 26". Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 6ième jour de février 1989. Villeneuve, Miller, Huissiers.

Qc, District de Montréal. No: 500-02-000019-880. M.D. VAILLANCOURT LTÉE —vs— DANIELLE TASSÉ. Le 21/02/89 à 11:00 heures au 101 Place Charles Lemoyne #1803, Longueuil, dit district seront vendus les biens et effets de DANIELLE TASSÉ, savoir: 1 TV couleur 17" de marque Sony, 1 vidéo, 1 fax Panafax, 1 écran Zénith pour traitement de texte, 1 dactylo, meubles et articles de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier, 286-7175. Babin, Bourdages, Décoste, Noël, Lachance, Huissiers, 510, boul. St-Laurent, Suite 200, Montréal — H2Y 2Y9. Montréal, ce 07/02/89.

Province de Québec, District de Terrebonne. COUR DU QUÉBEC. No: 700-02-003038-875. COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, Demanderesse —vs— ROBERT POULIOT, Défendeur. Le 22 février 1989, à 11:00 heures au domicile du défendeur au No 929 rang Petit St-Esprit, en la cité de l'Épiphanie, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 camion Econoline Chevrolet Chevy 1979, 1 téléviseur couleur 26 pouces cabinet Hitachi, 1 divan modulaire 5 morceaux gris et rose. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. MARTIN THÉROUX, huissier, 759-5556. Bélanger & Ass., huissiers, C.P. 454, Joliette, Québec J6E 3Z9. Joliette, le 7 février 1989.

QC, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-27-005953-882 — MONIQUE DION, Partie demanderesse —vs— MARKARIAN DIRAN, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 21 février 1989 à 12:15 heures au 3975 Jauron, Montréal, dit district seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de DIRAN MARKARIAN saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur, 1 vidéo JVC, 1 système de son Yorks et accs, 1 souffleuse, 1 poêle extérieur et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: FRANÇOIS TAILLEFER, huissier. De l'étude: Paquette & ass., 284-1148. Montréal le 6 février 1989.

QC, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-27-004294-882 — MONIQUE DION, Partie demanderesse —vs— ÇA PORTE FRUITS INC., Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 21 février 1989 à 10:00 heures au 2430 Mont Royal est, Montréal, dit district seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ÇA PORTE FRUITS INC. saisis en cette cause, consistant en: 2 réfrigérateurs à boisson, 1 réfrigérateur à boisson, 1 caisse enregistreuse Sanyo et accs et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: MARC MILORD, huissier. De l'étude: Paquette & ass., 284-1148. Montréal le 6 février 1989.

QC, District de Longueuil. COUR PROVINCIALE. No: 505-27-023910-863 — PERCEPTEUR DES AMENDES, Partie demanderesse —vs— GILBERT YVON, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 20 février 1989 à 10:00 heures au 125, Pl. Mayer, Laprairie, district de Longueuil seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de YVON GILBERT saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur, 1 amplificateur, 1 lecteur de cassette, 1 tam tam conga, 1 télécouleur, 1 classeur en métal et accs et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: ROCK BEAUDIN, huissier. De l'étude: Paquette & ass., 284-1148. Montréal le 6 février 1989.

QC, District de Montréal. COUR SUPÉRIEURE. No: 500-04-002935-881 — SYLVIE COULOMBE, Partie demanderesse —vs— DUXBURY KENNETH, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 20 février 1989 à 11:30 heures au 1 Pl. Bellerive #611, Chomedey, Laval, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de KENNETH DUXBURY saisis en cette cause, consistant en: 1 système de son Sony et accs, 1 télécouleur 20" Sanyo, 1 magnétoscope VHS et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: RICHARD VILLENEUVE, huissier. De l'étude: Paquette & ass., 284-1148. Montréal le 6 février 1989.

Qc, District de Montréal. No: 500-32-010859-876. MARIE RENÉE GOULET —vs— PAUL ÉMILE LAVOIE. Le 20/02/89 à 10:00 heures au 2692 Pie IX #2, Montréal, dit district seront vendus les biens et effets de PAUL ÉMILE LAVOIE, savoir: 1 TV couleur 80" de marque Hitachi, 1 vidéo, 1 TV couleur 26", 1 air climatisé, meubles et articles de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier, 286-7175. Babin, Bourdages, Décoste, Noël, Lachance, Huissiers, 510, boul. St-Laurent, Suite 200, Montréal — H2Y 2Y9. Montréal, ce 07/02/89.

Qc, District de Montréal. No: 500-12-113757-821. CAROLE DUMONT —vs— FRANÇOIS CÔTÉ. Le 20/02/89 à 11:00 heures au 8120 St-Laurent, Brossard, district de Longueuil seront vendus les biens et effets de FRANÇOIS CÔTÉ, savoir: 1 véhicule de marque Honda modèle Accord 1984 N/S: JHMAD7439EC801245 avec téléphone cellulaire. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier, 286-7175. Babin, Bourdages, Décoste, Noël, Lachance, Huissiers, 510, boul. St-Laurent, Suite 200, Montréal — H2Y 2Y9. Montréal, ce 07/02/89.

Qc, District de Montréal. No: 500-02-025709-887. B.C.I.C. —vs— JEAN-CLAUDE MIRON. Le 20/02/89 à 10:00 heures au 6305 Salois, Auteuil, district de Montréal seront vendus les biens et effets de JEAN-CLAUDE MIRON, savoir: 1 véhicule de marque Oldsmobile modèle Delta N/S: 3N37R3X146631 avec équipement et access. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. FRANÇOIS BOURQUE, huissier, 286-7175. Babin, Bourdages, Décoste, Noël, Lachance, Huissiers, 510, boul. St-Laurent, Suite 200, Montréal — H2Y 2Y9. Montréal, ce 07/02/89.

QC, District de Montréal. COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE. No: 500-02-023322-88-1. HÉLICOTPÈRES VIKING LTÉE —vs— RICHARD BOURGON. Le 21/02/89 à 13:00 heures au 1457 Ste-Angélique, St-Lazare, district de Beauharnois seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de RICHARD BOURGON saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Renault 5 TL et acc., 1 camionnette Ford Éconoline 1976. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 7ième jour de février 1989. Villeneuve, Miller, Huissiers.

Qc, District de Longueuil. No: 505-02-002321-887. COMMISSION CONSTRUCTION DU QUÉBEC —vs— CONST. CONSTANTINEAU & GALARNEAU INC. Le 21/02/89 à 10:00 heures au 5800 Véronique, Brossard, district de Longueuil seront vendus les biens et effets de CONST. CONSTANTINEAU & GALARNEAU INC., savoir: 1 répondeur, 2 dactylos, 1 calculatrice, plusieurs filières, meubles et articles de bureau. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier, 286-7175. Babin, Bourdages, Décoste, Noël, Lachance, Huissiers, 510, boul. St-Laurent, Suite 200, Montréal — H2Y 2Y9. Montréal, ce 07/02/89.

Province de Québec, District de Joliette. COUR PROVINCIALE. No: 730-32-000364-872. RICHARD TESSIER, Demandeur —vs— FARRID KATOUST, Défendeur. Le 21 février 1989, à 12:00 heures au domicile du défendeur au No 326 rue Des Érables, en la cité de Charlemagne, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Renault grise, 1 automobile Toyota Tercel bleue. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. DANY GRANDMAISON, huissier, 759-5556. Bélanger & Ass., huissiers, C.P. 454, Joliette, Québec J6E 3Z9. Joliette, le 7 février 1989.

QC, District de Montréal. COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE. No: 500-02-004495-88-8. DÉMÉNAGEMENTS DIXON (MTL) LTÉE —vs— NORMAN BOYER. Le 20/02/89 à 10:00 heures au 975 Selkirk, Pointe-Claire, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de NORMAN BOYER saisis en cette cause, consistant en: "dishwasher, teak end table, teak coffee table", etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-0211. Montréal, ce 6ième jour de février 1989. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal. COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE. No: 500-02-004496-88-6. DÉMÉNAGEMENTS DIXON (MTL) LTÉE —vs— FAYE BRADLEY. Le 20/02/89 à 10:00 heures au 975 Selkirk, Pointe-Claire, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de FAYE BRADLEY saisis en cette cause, consistant en: "stove, floor model T.V., coffee table", etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-0211. Montréal, ce 6ième jour de février 1989. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal. COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE. No: 500-02-004499-88-0. DÉMÉNAGEMENTS DIXON (MTL) LTÉE —vs— LUCE CHAMPAGNE. Le 20/02/89 à 10:00 heures au 975 Selkirk, Pointe-Claire, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LUCE CHAMPAGNE saisis en cette cause, consistant en: "glass top, posture boards (2), mirror carton", etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-0211. Montréal, ce 6ième jour de février 1989. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal. COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE. No: 500-02-004507-88-0. DÉMÉNAGEMENTS DIXON (MTL) LTÉE —vs— MR DUDLEY AMOS. Le 20/02/89 à 10:00 heures au 975 Selkirk, Pointe-Claire, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MR DUDLEY AMOS saisis en cette cause, consistant en: "sandbox, headboard, kitchen table", etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-0211. Montréal, ce 6ième jour de février 1989. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal. COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE. No: 500-02-004500-88-5. DÉMÉNAGEMENTS DIXON (MTL) LTÉE —vs— PIERRE DÉCARIE. Le 20/02/89 à 10:00 heures au 975 Selkirk, Pointe-Claire, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PIERRE DÉCARIE saisis en cette cause, consistant en: "wicker baset, glasses & decanter, box of misc. parts & tools", etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-0211. Montréal, ce 6ième jour de février 1989. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal. COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE. No: 500-02-004509-88-6. DÉMÉNAGEMENTS DIXON (MTL) LTÉE —vs— BÉATRICE BILLEN. Le 20/02/89 à 10:00 heures au 975 Selkirk, Pointe-Claire, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de BÉATRICE BILLEN saisis en cette cause, consistant en: "patio table, 4 patio chairs, stéréo", etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-0211. Montréal, ce 6ième jour de février 1989. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal. COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE. No: 500-02-004503-88-9. DÉMÉNAGEMENTS DIXON (MTL) LTÉE —vs— ROBERT GARVIN. Le 20/02/89 à 10:00 heures au 975 Selkirk, Pointe-Claire, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ROBERT GARVIN saisis en cette cause, consistant en: "box piano, bad shape, sound board broken". Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-0211. Montréal, ce 6ième jour de février 1989. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal. COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE. No: 500-02-004508-88-8. DÉMÉNAGEMENTS DIXON (MTL) LTÉE —vs— C. BOTA. Le 20/02/89 à 10:00 heures au 975 Selkirk, Pointe-Claire, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de C. BOTA saisis en cette cause, consistant en: "1 piece of plate glass, lazy boy chair, swivel chair", etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-0211. Montréal, ce 6ième jour de février 1989. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal. COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE. No: 500-02-004504-88-7. DÉMÉNAGEMENTS DIXON (MTL) LTÉE —vs— CHARLES FAULKNER. Le 20/02/89 à 10:00 heures au 975 Selkirk, Pointe-Claire, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de CHARLES FAULKNER saisis en cette cause, consistant en: "waterbed, 2 kitchen chairs, corner table", etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-0211. Montréal, ce 6ième jour de février 1989. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal. COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE. No: 500-02-004505-88-4. DÉMÉNAGEMENTS DIXON (MTL) LTÉE —vs— JOHN HUGHES. Le 20/02/89 à 10:00 heures au 975 Selkirk, Pointe-Claire, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JOHN HUGHES saisis en cette cause, consistant en: bicycle, Bar-B-Que, colour T.V., etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-0211. Montréal, ce 6ième jour de février 1989. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal. COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE. No: 500-02-031082-88-1. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC —vs— GESTION GIKATON INC. Le 21/02/89 à 11:00 heures au 6760 Joseph Renaud, Anjou, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de GESTION GIKATON INC. A.S. JIHAD KHALIE saisis en cette cause, consistant en: 1 caisse enregistreuse Nasco NR, 120,550 paquets de cigarettes assort., 25 unités de tablettes, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 6ième jour de février 1989. Villeneuve, Miller, Huissiers.

Qc, District de Montréal. No: 500-02-015018-877. B.C.I.C. —vs— JACQUELINE PRÉVOST. Le 20/02/89 à 10:00 heures au 2431 Chatham, Longueuil, dit district seront vendus les biens et effets de JACQUELINE PRÉVOST, savoir: 1 véhicule de marque Honda 1985 N/S: JHMAH5330FS800826 avec équipement et access. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier, 286-7175. Babin, Bourdages, Décoste, Noël, Lachance, Huissiers, 510, boul. St-Laurent, Suite 200, Montréal — H2Y 2Y9. Montréal, ce 07/02/89.

QC, District de Montréal. COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE. No: 500-02-004506-88-2. DÉMÉNAGEMENTS DIXON (MTL) LTÉE —vs— HARLAN ANTLER. Le 20/02/89 à 10:00 heures au 975 Selkirk, Pointe-Claire, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de HARLAN ANTLER saisis en cette cause, consistant en: "Dishes & Kitchenware, 2 radios, glasses assorted sizes", etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-0211. Montréal, ce 6ième jour de février 1989. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal. COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE. No: 500-02-032748-88-6. OUTILS A.D. LTÉE —vs— TRANSITAIRES ACTION INC. Le 20/02/89 à 10:00 heures au 679, Ave Lépine, Dorval, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de TRANSITAIRES ACTION INC. saisis en cette cause, consistant en: 1 calculatrice NSC, 1 système téléphonique complet 14 appareils, 5 ensembles de stores verticaux, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 6ième jour de février 1989. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal. COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE. No: 500-02-032792-86-8. LAURIER FURNITURE INC. —vs— JACQUES SAVIGNAC. Le 21/02/89 à 12.00 heures au 1141 Marie Victorin, Boucherville, district de Longueuil seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JACQUES SAVIGNAC saisis en cette cause, consistant en: voiture Cadillac Eldorado 1981. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 6ième jour de février 1989. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Saint-François. COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE. No: 450-32-000500-88-4. JACQUES PELLETIER & AL —vs— MICHEL J. LADOUCEUR. Le 21/02/89 à 11:00 heures au 25 Chaudière Croissant, Kirkland, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MICHEL J. LADOUCEUR saisis en cette cause, consistant en: 1 micro onde Panasonic, 1 TV Sony et acc., 1 automobile Cadillac 1979, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 6ième jour de février 1989. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal. COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE. No: 500-02-010737-88-5. L.R. GAGNON INC. —vs— M. ROGER LECLERC. Le 21/02/89 à 10:30 heures au 2849 Terrasse Tracy, app. 5, Longueuil, district de Longueuil seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de M. ROGER LECLERC saisis en cette cause, consistant en: 1 four micro-ondes, 1 laveuse automatique Inglis, 1 TV couleur Hitachi, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 6ième jour de février 1989. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Québec. COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE. No: 200-02-003021-88-7. WILBRORD BHERER ET ALS —vs— GILLES SIMARD. Le 28/02/89 à 12:00 heures au 5588 St-Laurent, Montréal, dit district seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de GILLES SIMARD saisis en cette cause, consistant en: 1 four micro-onde de marque Toshiba, 1 répondeur téléphonique de marque Général Électric, 1 appareil photographique, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 6ième jour de février 1989. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal. COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE. No: 500-02-004773-88-5. BRIAN JACKSON —vs— RICHARD GOULET. Le 21/02/89 à 12:00 heures au 12500 rue Langelier, app. 4, Montréal-Nord, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de RICHARD GOULET saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur 26" RCA, 1 vidéo Sony. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 6ième jour de février 1989. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal. COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE. No: 500-32-000175-89-5. CHÂTEAU GROSVENOR —vs— LISA SMITH. Le 21/02/89 à 10:00 heures au 5392 Clanranald, Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LISA SMITH saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur RCA 20" et acc., 1 vidéo cassette et acc., 1 perroquet vert avec cage en acier, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 6ième jour de février 1989. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District d'Arthabaska. COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE. No: 415-02-000442-88-5. LES IMPRESSIONS TRIMOCOM INC. —vs— PROGEXFOR INC. Le 21/02/89 à 13:00 heures au 2500 Chemin Bates, Bureau B-3, Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PROGEXFOR INC. saisis en cette cause, consistant en: 1 photocopieur, 1 table à dessin, 2 bureaux mélamine, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 6ième jour de février 1989. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal. COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE. No: 500-02-033890-88-5. SMITH SYSTÈMES D'ALARME LTÉE —vs— MONKLAND M.C. GROCERIES INC. Le 20/02/89 à 11:00 heures au 5611, avenue Monkland, Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MONKLAND M.C. GROCERIES INC. saisis en cette cause, consistant en: lot de réfrigérateurs, lot de bières et vins assortis, système Thermo & acc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 6ième jour de février 1989. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Beauharnois. COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE. No: 760-02-001215-86-7. PÉTROLES CREVIER INC. —vs— JEAN-CLAUDE MONAHAN. Le 21/02/89 à 12:00 heures au 389 Ch. du Fleuve, Les Cèdres, district de Beauharnois seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JEAN-CLAUDE MONAHAN saisis en cette cause, consistant en: 1 camion à l'huile GMC et acc, 1 Chevyvan Chevrolet 1980. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 6ième jour de février 1989. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal. COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE. No: 500-02-004497-88-4. DÉMÉNAGEMENTS DIXON (MTL) LTÉE —vs— MILTON CASEY. Le 20/02/89 à 10:00 heures au 975 Selkirk, Pointe-Claire, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MILTON CASEY saisis en cette cause, consistant en: "kitchen table, 4 kitchen chairs, stove", etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-0211. Montréal, ce 6ième jour de février 1989. Villeneuve, Miller, Huissiers.

Qc, District de Montréal. No: 500-02-032433-885. B.C.I.C. —vs— PEPPINO ET MARIA CAIOLA. Le 21/02/89 à 11:00 heures au 182 rang Ste-Claire, Ste-Anne des Plaines, district de Terrebonne seront vendus les biens et effets de PEPPINO ET MARIA CAIOLA, savoir: 1 véhicule de marque Chrysler modèle Le Baron 1985 N/S: 1C3BH5800FN140376 avec équipement et access. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. FRANÇOIS BOURQUE, huissier, 286-7175. Babin, Bourdages, Décoste, Noël, Lachance, Huissiers, 510, boul. St-Laurent, Suite 200, Montréal — H2Y 2Y9. Montréal, ce 07/02/89.

Qc, District de Montréal. No: 500-02-027156-889. PIERRE TRUDEL —vs— CENTRE SERV. AMBULANCIER ST-LAURENT. Le 20/02/89 à 11:30 heures au 1535 Chomedey, Chomedey, district de Montréal seront vendus les biens et effets de CENTRE DU SERV. AMBULANCIER ST-LAURENT, savoir: 7 écrans moniteurs avec clavier, 3 imprimantes, 1 ordinateur, meubles et articles divers. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. FRANÇOIS BOURQUE, huissier, 286-7175. Babin, Bourdages, Décoste, Noël, Lachance, Huissiers, 510, boul. St-Laurent, Suite 200, Montréal — H2Y 2Y9. Montréal, ce 07/02/89.

Province de Québec, District de Terrebonne. COUR FÉDÉRALE DU CANADA. No: ITA-628-88. REVENU CANADA IMPÔT, Demandeur —vs— ENTREPÔT D'ISOLATION A.N.G. INC., Défendeur. Le 22 février 1989, à 13:00 heures à la place d'affaires du défendeur au No 538 rue Adolphe Chapleau, en la cité de Bois-des-Filion, district de Terrebonne seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: trois camions immatriculés #F148-735, #F920337 & FA-9424 et ameublement de bureau. Conditions: ARGENT COMPTANT. JACQUES PHILIPPE, huissier, 165, rue Du Moulin, St-Eustache (Québec) J7R 2P5. Tél.: 491-7575. St-Eustache, le 3 février 1989.

QC, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. Nos: 473-69-7895 — 471-46-6516 — VILLE DE MONTRÉAL, Partie demanderesse —vs— JOHNSON ARNOLD D., Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 21 février 1989 à 11:00 heures au 5875 Bolivar, Brossard, district de Longueuil seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ARNOLD D. JOHNSON saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Dodge Aries 4 de couleur gris, immatriculé BJR758 et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: MARC LEMAY, huissier. De l'étude: Paquette & ass., 284-1148. Montréal le 6 février 1989.

QC, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. Nos: 881-53-2411 — 881-53-2422 — VILLE DE MONTRÉAL, Partie demanderesse —vs— EVANGELISTA FRANCISCO, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 21 février 1989 à 13:00 heures au 1271 Montpellier, Ville St-Laurent, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de FRANCISCO EVANGELISTA saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule de maque Camion style Pick Up GMC rouge avec pelle de déneigement et accs, immatriculé F69387 et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: FRANÇOIS TAILLEFER, huissier. De l'étude: Paquette & ass., 284-1148. Montréal le 6 février 1989.

QC, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. Nos: 161-22-7776 — 161-69-3604 — 161-69-9510 — 160-39-5395 — VILLE DE MONTRÉAL, Partie demanderesse —vs— DUPONT MARIO, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 21 février 1989 à 10:30 heures au 11575 Ste-Collette #6, Montréal-Nord, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MARIO DUPONT saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur Toshiba, 1 mobilier de salon 5 mrx, 1 humidificateur 4, 1 mobilier de chambre 4 mcx et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: DANIEL FLEURENT, huissier. De l'étude: Paquette & ass., 284-1148. Montréal le 6 février 1989.

QC, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. Nos: 836-35-1573 — 436-12-5104 — VILLE DE MONTRÉAL, Partie demanderesse —vs— GERMAIN ROBERT, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 21 février 1989 à 11:00 heures au 12105 Paul Contant, Montréal, dit district seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ROBERT GERMAIN saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur, 1 vidéo VHS, 1 câblo sélecteur, 1 système de son, 1 amplificateur et accs et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: FRANÇOIS TAILLEFER, huissier. De l'étude: Paquette & ass., 284-1148. Montréal le 6 février 1989.

QC, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. Nos: 470-83-2541 — 470-88-7454 — VILLE DE MONTRÉAL, Partie demanderesse —vs— JEAN MAURICE, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 20 février 1989 à 10:00 heures au 10474 Rome, Montréal-Nord, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JEAN MAURICE saisis en cette cause, consistant en: 1 voiture de marque Buick Skyharks 1977, immatriculé KMR386 et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: DANIEL FLEURENT, huissier. De l'étude: Paquette & ass., 284-1148. Montréal le 6 février 1989.

QC, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. Nos: 464-86-6430 — 741-07-5006 — VILLE DE MONTRÉAL, Partie demanderesse —vs— IMBEAULT JACQUES, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 21 février 1989 à 11:30 heures au 11671 Rolland, Montréal-Nord, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JACQUES IMBEAULT saisis en cette cause, consistant en: 1 radio portatif Hitachi, 1 mobilier de salon 2 mcx rose, 1 lave-vaisselle Inglis et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: DANIEL FLEURENT, huissier. De l'étude: Paquette & ass., 284-1148. Montréal le 6 février 1989.

QC, District de Terrebonne. COUR MUNICIPALE. No: 880-02-0673 — VILLE DE BOISBRIAND, Partie demanderesse —vs— ALAIN HUNEAULT, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 21 février 1989 à 10:30 heures au 3241 Bourassa #6, Boisbriand, district de Terrebonne seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ALAIN HUNEAULT saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Ford Escort GT 1986 de couleur gold, immatriculé JVT877 et accs et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: JACQUES PLANTE, huissier. De l'étude: Paquette & ass., 284-1148. Montréal le 6 février 1989.

QC, District de Terrebonne. COUR MUNICIPALE. No: 880-02-0813 — VILLE DE BOISBRIAND, Partie demanderesse —vs— COURTEMANCHE SYLVAIN, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 21 février 1989 à 11:00 heures au 88 Des Milles-Îles, Boisbriand, district de Terrebonne seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de SYLVAIN COURTEMANCHE saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Chevrolet Monza 1980 de couleur bleu, immatriculé JYP872 et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: JACQUES PLANTE, huissier. De l'étude: Paquette & ass., 284-1148. Montréal le 6 février 1989.

QC, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-018596-857 — DOSSIER 513701CT — LES VIANDES GEORGES, Partie demanderesse —vs— RESTAURANT TERRASSE DES SOURCES INC., Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 20 février 1989 à 14:00 heures au 3360 Montée des Sources, Dollard des Ormeaux, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de RESTAURANT TERRASSE DES SOURCES INC. saisis en cette cause, consistant en: 1 four à pizza, 1 comptoir réfrigéré, 1 télécouleur, 1 machine à Expresso, 1 réfrigérateur et accs et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier. De l'étude: Paquette & ass., 284-1148. Montréal le 6 février 1989.

QC, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-015841-880 — DOSSIER 4932 — YVES BOUCHARD, Partie demanderesse —vs— MICHAEL LAPIERRE, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 21 février 1989 à 10:00 heures au 2475 Aubert #14, Brossard, district de Longueuil seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MICHAEL LAPIERRE saisis en cette cause, consistant en: 1 magnétoscope, 1 télécouleur, 1 chaîne stéréophonique Phillips et accs, 1 machine à écrire et accs et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: MARC LEMAY, huissier. De l'étude: Paquette & ass., 284-1148. Montréal le 6 février 1989.

QC, District de Montréal. COUR SUPÉRIEURE. No: 500-05-004276-88-5. ALLPORTS CUSTOMS BROKERS LTD —vs— 141048 CANADA INC. Le 20/02/89 à 10:00 heures au 5475 Paré, Suite 103, Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de 141048 CANADA INC. saisis en cette cause, consistant en: équipement de bureau, machine à écrire électronique Zerox & acc., extincteur et acc., etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 6ième jour de février 1989. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal. COUR FÉDÉRALE DU CANADA. No: ITA-852-88. LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU —vs— LES ARTISANS PAYSAGISTES ALTOFIORI. Le 21/02/89 à 13:00 heures au 763 Notre-Dame, St-Lambert, district de Longueuil seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LES ARTISANS PAYSAGISTES ALTOFIORI saisis en cette cause, consistant en: 1 camion GMC, 1 camion Pick-Up Chevrolet, 1 camion Chevey, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 6ième jour de février 1989. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. No: 181601906. VILLE DE MONTRÉAL —vs— PELLETIER MARC. Le 21/02/89 à 13:00 heures au 5980 Laurier, LaPlaine, H1H 1H1 seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PELLETIER MARC saisis en cette cause, consistant en: 1 auto Firebird gold. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-0211. Montréal, ce 7ième jour de février 1989. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. Nos: 163190786 — 457915021 — 456893850. VILLE DE MONTRÉAL —vs— POULIN JACQUES. Le 21/02/89 à 10:00 heures au 1060 Joseph Jeannot, 4, Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de POULIN JACQUES saisis en cette cause, consistant en: un mobilier de salon noir en cuir, un vidéo BETA Sony, télévision de marque Sony, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-0211. Montréal, ce 7ième jour de février 1989. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. No: 881-42-4246 — VILLE DE MONTRÉAL, Partie demanderesse —vs— CARDINAL GINETTE, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 21 février 1989 à 11:30 heures au 92 Elm, Greenfield Park, district de Longueuil seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de GINETTE CARDINAL saisis en cette cause, consistant en: 1 lave-vaisselle Inglis, 1 buffet en bois, 1 set de salle à dîner et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: MARC LEMAY, huissier. De l'étude: Paquette & ass., 284-1148. Montréal le 6 février 1989.

QC, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. No: 882-14-5456 — VILLE DE MONTRÉAL, Partie demanderesse —vs— ARNAULT JEAN RENÉ, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 21 février 1989 à 13:15 heures au 200 pl. Benoît #8, Ville St-Laurent, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JEAN RENÉ ARNAULT saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule de marque Ford Econoline 1978 de couleur brun, immatriculé F735525 et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: FRANÇOIS TAILLEFER, huissier. De l'étude: Paquette & ass., 284-1148. Montréal le 6 février 1989.

QC, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. No: 154-42-9321 — VILLE DE MONTRÉAL, Partie demanderesse —vs— BENABOU MICHEL, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 21 février 1989 à 13:15 heures au 743 Caven Circle, Ville St-Laurent, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MICHEL BENABOU saisis en cette cause, consistant en: 1 système de son Fisher et accs, 1 table style chinois, 1 bibliothèque murale 4 sections noir et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: FRANÇOIS TAILLEFER, huissier. De l'étude: Paquette & ass., 284-1148. Montréal le 6 février 1989.

QC, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. No: 176-36-7866 — VILLE DE MONTRÉAL, Partie demanderesse —vs— BEZEAU CHANTALE, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 21 février 1989 à 11:45 heures au 12491 Ranger, Montréal, dit district seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de CHANTALE BEZEAU saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur Philips, 1 vidéo, 1 câblo sélecteur et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: FRANÇOIS TAILLEFER, huissier. De l'étude: Paquette & ass., 284-1148. Montréal le 6 février 1989.

QC, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. No: 883-49-1475 — VILLE DE MONTRÉAL, Partie demanderesse —vs— HUM DAVID, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 21 février 1989 à 13:15 heures au 1130 Gohier, Ville St-Laurent, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de DAVID HUM saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur Sony, 1 vidéo VHS, 1 bibliothèque 3 sections et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: FRANÇOIS TAILLEFER, huissier. De l'étude: Paquette & ass., 284-1148. Montréal le 6 février 1989.

VILLE DE MONTRÉAL

AVIS PUBLIC

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR DU QUÉBEC
CHAMBRE CIVILE

No.: 500-02-041432-886

VILLE DE MONTRÉAL, demanderesse

-vs-

ENTREPRISES S.H.R. TOROSIAN INC., défenderesse

-et-

JEAN-PIERRE RIVET, RENÉE LAFRENIÈRE, LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL, mis-en-cause

Il est enjoint à Entreprises S.H.R. Torosian Inc., défenderesse à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette cour, de comparaître dans un délai de trente jours.

(Signé) MICHEL MARTIN P.A.
Mes Sauve, Lacroix, Séguin, Verdon, Caron et Ass.
500, Place d'Armes
21e étage

Procureurs de la demanderesse

montréal — SERVICES DES FINANCES

AVIS PUBLIC

RÔLES D'AMÉLIORATIONS LOCALES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, nommé suivant les dispositions de l'article 1045 de la Charte de la Ville, que les rôles de cotisation pour la construction de pavage de rues, trottoirs et bordures aux endroits suivants, ont été préparés et sont maintenant déposés en son bureau, Service des finances, 155 Notre-Dame est, suite 101, où ils peuvent être vus et examinés par les parties intéressées, conformément à l'article 1048 de la Charte de la Ville, jusqu'à mardi le 21 février 1989, à 15.00 heures.

PAVAGES

1ère	avenue	D'un point situé au nord de la rue Notre-Dame à la rue Prince Albert (là où requis)
29e	avenue	Du boulevard Rosemont à la rue Bellechasse
39e	avenue	D'un point situé au sud de l'avenue Adolphe Rho à l'avenue Adolphe Rho
4e	rue	De la 71e avenue à la rue Ferdinand Bastien
Du Beau Bois	avenue	D'un point situé au sud à un point situé au nord de la rue projetée 94-45
Guillaume De Chambly	rue	De l'avenue du Mont-Royal vers le nord (côté est)
Duquesne	rue	D'un point situé au nord de l'avenue Souligny à la rue de Toulouse
Fernand Gauthier	avenue	Du Croissant Fernand Gauthier au boulevard Perras
Fonteneau	rue	De la rue de Boucherville à un point situé à l'ouest de la rue Honoré Beaugrand
Jacques Rousseau	rue	Du boulevard Marc Aurèle Fortin vers l'est (côté nord)
Marius Dufresne	rue	De la rue de Chambly à la place Guillet
Maurice Courtois	rue	De l'avenue Gilbert Barbier à l'avenue Roland Paradis
Maurice Duplessis	boulevard	De l'avenue Alexis Carrel à un point situé à l'ouest de la 38e avenue (côté nord)
du Mont-Royal	avenue	De la rue Joliette à la rue Chambly (côté sud)
Perras	boulevard	De la 25e avenue à la 28e avenue (côté sud)
365-494, 495	rue	De la 49e rue à la 51e rue
Roland Paradis	avenue	D'un point situé au sud de la place Roland Paradis à la rue Maurice Courtois (côté ouest)

TROTTOIRS

1ère	avenue	D'un point situé au nord de la rue Notre-Dame à la rue Prince Albert (deux côtés, là où requis
De Chambly	rue	De l'avenue du Mont-Royal vers le nord (côté est)
Maurice Duplessis	boulevard	De l'avenue Alexis Carrel à un point situé à l'ouest de la 38e avenue (côté nord)
Du Mont-Royal	avenue	De la rue Joliette à la rue Chambly (côté sud)
Perras	boulevard	De la 25e avenue à la 28e avenue (côté sud)
365-494, 495	rue	De la 49e rue à la 51e rue (côté est)

BORDURES

Du Beau Bois	avenue	D'un point situé au sud de la place du Beau Bois à la place du Beau Bois (deux côtés)
Ogilvy	avenue	De la rue Hutchison vers l'est (côté sud)
Du Pressoir	rue	Du boulevard Gouin vers le nord (deux côtés, là où requis)
365-494, 495	rue	De la 49e rue à la 51e rue (côté ouest)

Les contribuables ayant des plaintes à faire contre lesdits rôles devront produire ces plaintes le ou avant la date et l'heure ci-dessus mentionnées et le mardi 21 février 1989, à 15 heures, en son bureau, Service des finances, 155 rue Notre-Dame est, suite 101, le soussigné entendra les intéressés au sujet desdites plaintes.

Le directeur,

Roger Galipeau, C.A.

Service des Finances
155, rue Notre-Dame est

Montréal, le 9 février 1989

montréal — BUREAU DU GREFFIER

AVIS PUBLIC

Règlements 7972, 8009, 8010, 8011, 8012, 8013, 8014, 8015, 8016, 8017, 8018, 8019, 8020, 8021, 8022, 8023, 8024, 8025, 8026, 8027, 8028, 8029, 8030, 8031, 8032, 8033, 8034, 8035, 8036, 8037, 8038, 8039, 8040, 8041, 8042, 8043, 8044, 8045, 8046.

Avis est par les présentes donné que le Conseil municipal, à son assemblée au 30 janvier 1989, séances du 30, 31 janvier et du 2 février 1989, a adopté les règlements suivants:

Règlement 7972 — Règlement abrogeant le règlement édicté sous le numéro 7611.

Règlement 8009 — Règlement de fermeture de parties de ruelles formées de parties des lots 211-38 et 211-7, situées au nord-est de l'avenue Papineau et au nord-ouest de la rue des Carrières, quartier municipal de Montcalm.

Règlement 8010 — Règlement de fermeture d'une partie de ruelle située au sud de la rue Allard et à l'ouest du boulevard Monk.

Règlement 8011 — Règlement de fermeture de la ruelle formée des lots 1686-Ptie A, 1686-A-Ptie 1, 1686-C-Pties 1 et 1686-Ptie C, située au nord-est de la rue Guy et au nord-ouest de la rue Sainte-Catherine dans le quartier Saint-André.

Règlement 8012 — Règlement modifiant le règlement intitulé "Autorisations d'utilisation de terrains, de construction et d'occupation de bâtiments à des fins spécifiques" (2713):

- Garderie Pointe St-Charles Inc. — garderie de jour — 255, rue Ash.
- Habitation Populaire Albert Hogue Inc. — construction d'un bâtiment pour personnes âgées rue Hochelaga entre les rues Dézéry et Saint-Germain.
- Le Conseil des Arts de la Communauté urbaine de Montréal-Ateliers de théâtre et studios de danse et de musique — 3450, rue Saint-Urbain.
- La Fondation du Théâtre du Nouveau Monde — salle de répétition théâtrale sans public — 137, rue Saint-Ferdinand.
- Les productions Omer Veilleux Inc. — salle de répétition théâtrale sans public — 3702, rue Sainte-Famille.
- Leucan Inc. — institut de recherche sur le cancer et assistance aux cancéreux et à leurs familles — 3045, chemin de la Côte Sainte-Catherine.
- Église du Bon Berger, lieu de culte et école d'alphabétisation — 6515, boulevard Saint-Michel.
- Assemblée Chrétienne Centre-Sud Montréal — lieu de culte — 4728, rue de Mantana.
- Centre de Transition Amour de la Vie Inc. — cafétéria — 2475, rue Hochelaga.
- Collège Dawson — agrandissement et occupation à des fins éducatives — 4023, boulevard de Maisonneuve.
- Le Centre François-Michelle — agrandissement et occupation d'un bâtiment — 10 095, rue Meunier.
- Société de la Place des Arts — réaménagement et agrandissement de la salle Wilfrid Pelletier — 175, rue Saint-Catherine Ouest.
- École Saint-Georges de Montréal — construction d'un gymnase — 3100, The Boulevard.
- Soeurs Notre-Dame-des-Douleurs — construction, agrandissement à des fins de garderie — 6770, avenue Henri-Julien.

Règlement 8013 — Règlement modifiant le Règlement de zonage des quartiers de La Fontaine, de Laurier, de De Lorimier, de Saint-Denis, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Michel et d'une partie des quartiers de Bourget, de Crémazie, de Saint-Eusèbe, de Saint-Georges, de Saint-Laurent et de Saint-Louis (4980).

Règlement 8014 — Règlement modifiant certains règlements de zonage, relativement à la vente et à la pose de silencieux de véhicules-automobiles.

Règlement 8015 — Règlement permettant d'occuper le domaine public avec parties des balcons superposés et de l'escalier en façade pour le bâtiment sis aux 3971-75, rue La Fontaine, à Montréal.

Règlement 8016 — Règlement modifiant le Règlement de zonage des quartiers de La Fontaine, de Laurier, de De Lorimier, de Saint-Denis, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Michel et d'une partie des quartiers de Bourget, de Crémazie, de Saint-Eusèbe, de Saint-Georges, de Saint-Laurent et de Saint-Louis (4980).

Règlement 8017 — Règlement modifiant le Règlement de zonage des quartiers de Saint-Jean, de Saint-Édouard, de Montcalm et d'une partie du quartier de Villeray (4139).

Règlement 8018 — Règlement modifiant le Règlement de zonage des quartiers de Sainte-Cunégonde, de Saint-Henri, de Saint-Paul, de Sainte-Anne, de Saint-Gabriel et de Saint-Joseph (2875).

Règlement 8019 — Règlement portant approbation du plan de modification, d'agrandissement et d'occupation du musée McCord, situé au 690, rue Sherbrooke ouest, à l'est de la rue Victoria.

Règlement 8020 — Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un édifice à bureaux situé au 3744 de la rue Jean-Brillant, dans le quartier de Mont-Royal.

Règlement 8021 — Règlement modifiant les règlements de zonage, relativement, aux salons de relaxation.

Règlement 8022 — Règlement portant approbation du plan de modification et d'occupation du Montréal Badminton and Squash Club, situé au 3505 de l'avenue Atwater, dans le quartier de Saint-André.

Règlement 8023 — Règlement modifiant le Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation du projet "Promenade Sainte-Catherine" (6459, 6762, 6967).

Règlement 8024 — Règlement modifiant le Règlement d'approbation du plan de construction et d'occupation du "Foyer Hongrois", pour personnes âgées, sur le côté sud de la rue Saint-Jacques, à l'est de l'avenue Atwater (5514).

Règlement 8025 — Règlement modifiant le Règlement de zonage des quartiers de Notre-Dame-de-Grâce et de Mont-Royal (3955).

Règlement 8026 — Règlement modifiant le Règlement confirmant l'usage résidentiel sur certaines voies publiques (6760, 6882, 7280, 7524, 7554, 7611, 7729, 7762, 7802, 7848 et 7972).

Règlement 8027 — Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un édifice de neuf étages sur un emplacement situé à l'angle nord-ouest de la rue Drummond et du boulevard de Maisonneuve, dans le quartier de Saint-Georges.

Règlement 8028 — Motion d'amendement au Règlement 7971 portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un édifice résidentiel et commercial situé à l'angle sud-ouest du boulevard de Maisonneuve et de la rue Guy.

Règlement 8029 — Règlement permettant d'occuper le domaine public avec deux balcons et un escalier en façade pour le bâtiment sis aux 6715 à 6719, rue Clark, à Montréal.

Règlement 8030 — Règlement permettant d'occuper le domaine public avec une marche de béton en façade du bâtiment sis aux 2457, 2459, 2461 et 2463, rue Logan.

Règlement 8031 — Règlement permettant d'occuper le domaine public avec des balcons superposés en façade du bâtiment sis aux 7783 à 7789, rue Fabre.

Règlement 8032 — Règlement permettant d'occuper le domaine public avec une marche, un balcon en surplomb et deux murets de soutien pour le bâtiment sis aux 2655, 2657 et 2665, rue Bercy et 2700, rue Sherbrooke est.

Règlement 8033 — Règlement permettant d'occuper le domaine public avec un balcon en surplomb en façade du bâtiment sis aux 3769 à 3773, avenue Laval.

Règlement 8034 — Règlement permettant d'occuper le domaine public avec des marches en façade du bâtiment sis aux 5208 à 5214, rue Sainte-Marie.

Règlement 8035 — Règlement permettant d'occuper le domaine public avec des balcons en surplomb pour le bâtiment sis aux 5165, rue Clark et 30 à 34, avenue Fairmount ouest.

Règlement 8036 — Règlement permettant d'occuper le domaine public avec des balcons en surplomb pour le bâtiment sis aux 18, 20, 24 et 26 de l'avenue Fairmount ouest, à Montréal.

Règlement 8037 — Règlement sur la citation comme monuments historiques des bâtiments situés aux 4105 à 4127, rue Saint-Denis.

Règlement 8038 — Règlement sur la citation comme monument historique du bâtiment situé au 4100, avenue De Lorimier.

Règlement 8039 — Règlement sur les subventions à la restauration des bâtiments résidentiels et des maisons de chambres et à la transformation en bâtiments résidentiels ou en maisons de chambres de bâtiments pouvant être aménagés à ces fins.

Règlement 8040 — Règlement modifiant le Règlement sur les subventions à la démolition des bâtiments (5458, 5618, 5780 et 6500).

Règlement 8041 — Règlement pour verser du domaine public de la Ville, à des fins de parc, et verser dans le domaine privé de la Ville, une partie du lot 206 adjacente à l'emprise de la voie ferrée du CN, à l'ouest de la 42e Avenue, conformément au plan V-24 Pointe-aux-Trembles.

Règlement 8042 — Règlement pour distraire du domaine public de la Ville, à des fins de rue, et verser dans le domaine public de la Ville à des fins de parc, une partie du lot 206-1109 adjacente à l'emprise de la voie ferrée du CN, à l'ouest de la 42e Avenue, conformément au plan V-24 Pointe-aux-Trembles.

Règlement 8043 — Règlement sur la procédure d'assemblée et la régie interne du Conseil de la Ville de Montréal et de ses commissions.

Règlement 8044 — Règlement modifiant le Règlement sur les commissions permanentes du Conseil de la Ville (7261).

Règlement 8045 — Règlement permettant d'occuper le domaine public avec des parties des balcons superposés et du perron en façade du bâtiment portant le numéro 10104, Place Meilleur, à Montréal.

Règlement 8046 — Règlement permettant d'occuper le domaine public avec des structures proposées en tréfonds des rues Aylmer et Mayor.

Le présent avis annule et remplace l'avis paru le 5 décembre 1988 en ce qui concerne le règlement 7972.

Hôtel de Ville
Montréal, le 7 février 1989

Léon Laberge
Greffier de la Ville

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

La police haïtienne annonce l'arrestation de deux membres de l'opposition

PORT-AU-PRINCE (AFP) — La police de Port-au-Prince a annoncé hier dans un communiqué l'arrestation de deux membres de l'opposition haïtienne tandis que sept autres personnes, dont trois responsables syndicaux et un dirigeant politique, sont recherchés par les autorités dans le cadre de l'enquête autour de l'explosion d'une « bombe » dimanche au centre de Port-au-Prince lors du déroulement du carnaval.

MM. Rockfeller Guerre, responsable de l'Union des patriotes démocrates (UPD), et Sylvan Jolibois (Secteur nationaliste Jean-Jacques Dessalines), ont été arrêtés lundi « en relation avec l'explosion criminelle d'une bombe dans l'aire du Champ de Mars dimanche 5 février », indique le communiqué.

M. Rockfeller Guerre est détenu au pénitencier national de Port-au-Prince et jusqu'à lundi après-midi n'avait pas reçu d'explications des autorités sur les motifs de son arrestation, selon les précisions données à la presse par son épouse.

Le communiqué précise également que MM. Jean-Auguste Mesieux et Gabriel Miracle, de la Centrale autonome des travailleurs haïtiens (CATH, un des trois principaux syndicats du pays), Idly Cameau du Comité ouvrier haïtien (COH), Eddy Volel, responsable du Rassemblement démocrate chrétien (RDC), ainsi que MM. Noé Jean Jeanty, Marc Aurèle Henri et Jean-Robert Champagne, sont recherchés par la police.

Le communiqué les dénonce comme commanditaires de « cet acte de terrorisme qui devait être le début d'une série d'actions attentatoires à la sécurité publique et susceptibles de provoquer des pertes considérables de vies humaines à l'occasion des festivités carnavalesques ».

Deux stations de radios, Radio Soleil, station de l'Église catholique, et Radio Haïti Inter, ont signalé effectivement une explosion qui s'est produite dimanche soir pendant le carnaval dans la zone de la principale place de la capitale, le Champ de Mars, à proximité d'un hôtel, sans toutefois préciser les causes de cette explosion, qui n'a fait aucune victime.

M. Rockfeller Guerre avait lancé conjointement avec deux autres dirigeants politiques haïtiens, le pasteur Sylvio Claude (Parti démocrate chrétien haitien, PDCH) et M. Louis Dejoie (Parti agricole industriel national, PAIN, centriste), un appel à deux jours de grève générale, hier et aujourd'hui, contre le gouvernement militaire du général Prosper Avril, accusé d'intensifier la « répression » dans le pays.

La CATH, à laquelle appartiennent MM. Mesieux et Miracle, recherchés par la police, avait formellement appuyé ce mouvement après l'arrestation de M. Guerre.

Le deuxième jour de cet appel à la grève générale coïncide avec l'ouverture par le gouvernement à Port-au-Prince d'un « forum national » chargé de mettre sur pied un collège électoral pour l'organisation des futures élections générales.

La Ligue haïtienne des droits humains, qui devait participer a ces assises, a annoncé hier son retrait, principalement à cause de l'arrestation de M. Guerre.

Sakharov dénonce les contradictions de la *perestroïka*

BOLOGNE (AFP) — Andrei Sakharov a dénoncé hier à l'Université de Bologne « les contradictions de la perestroïka » et l'arrestation ces dernières semaines en URSS de nombreux militants arméniens, qui sont selon lui « de nouveaux prisonniers de conscience » et doivent donc être défendus.

L'académicien soviétique, qui a été fait docteur *Honoris causa* de la plus ancienne université d'Europe, a souligné que « des changements importants pour l'ensemble du monde sont intervenus depuis deux ans en Union soviétique ».

Tout en se déclarant « optimiste » sur l'évolution de la situation en URSS, il a estimé que la perestroïka, la politique de restructuration du numéro un soviétique M. Mikhail Gorbatchev, était « un processus complexe et contradictoire ». « Alors que la quasi-totalité des prisonniers politiques avaient été libérés, de nouvelles personnes ont été arrêtées », notamment des militants arméniens du comité Karabakh, a-t-il déclaré.

Dans la grande salle de l'église Sainte-Lucie de Bologne (Emilie-Romagne), dépendance de l'université où se déroulait la cérémonie, le prix Nobel de la paix a lancé un appel pour la défense de ces nouveaux prisonniers de conscience.

Revêtu de la toge professorale à parements verts doublés de plusieurs rangs d'hermine, Andrei Sakharov a assisté visiblement très ému à la cérémonie organisée en son honneur selon un rite remontant au Moyen-Age.

L'émotion a culminé quand le recteur de l'université, le professeur Roversi Monaco, entouré de plus de cent professeurs, lui a remis le titre de docteur *Honoris causa*, un diplôme que le prix Nobel a longuement brandi, bras tendus, au-dessus de sa tête.

Les quelque 800 personnes qui avaient pris place dans l'église ont applaudi, debout, quand le professeur Monaco lui a remis un exemplaire du « Dialogue des systèmes fondamentaux » de Galilée, exemplaire d'abord fermé pour symboliser la possession de la connaissance, puis ouvert pour en signifier la transmission. Quelques maladresses dues à l'émotion ont légèrement perturbé le rituel.

Sakharov, qui s'exprimait en russe sans aucune note, a longuement évoqué la responsabilité des scientifiques face à la communauté internationale. Il a notamment souligné les dangers du progrès scientifique dans le domaine du nucléaire, soulignant qu'une nouvelle compréhension de ces problèmes devrait permettre « aux deux systèmes politiques et économiques qui dominent le monde de trouver des points de convergence ».

Assise au premier rang du public, Elena Bonner, l'épouse du physicien soviétique, a également été très applaudie quand l'un des intervenants a salué son courage.

L'Université de Bologne, qui a déjà honoré en novembre dernier le père du printemps de Prague Alexandre Dubcek, avait décidé en mars 1988 de décerner le titre de docteur *Honoris causa* à Sakharov. Ce dernier n'était alors que le plus célèbre dissident soviétique et l'université avait souhaité donner le moins d'écho politique possible à cette distinction pour convaincre les dirigeants soviétiques de ne pas s'opposer à sa venue en Italie.

L'ONU DANS LE GOLFE

Le mandat de la force de paix est prolongé

NATIONS UNIES (Reuter) — Le Conseil de sécurité de l'ONU a prolongé hier à l'unanimité jusqu'au 30 septembre le mandat du groupe d'observateurs militaires des Nations unies pour l'Iran et l'Irak (Uniimog), chargé de contrôler l'application du cessez-le-feu dans le Golfe.

La réunion du Conseil de sécurité consacrée à ce sujet n'a duré que cinq minutes et n'a donné lieu à aucun discours. L'ambassadeur d'Iran à l'ONU, Mohammad Mahallati, et son homologue irakien Ismat Kittani, étaient présents mais n'ont pas pris la parole.

Le chef de la diplomatie irakienne Tarek Aziz, arrivé mardi à New York, n'a pas assisté à la réunion. Il doit s'entretenir aujourd'hui avec le secrétaire général de l'ONU Javier Perez de Cuellar, qui s'efforce de faire aboutir les pourparlers de paix entamés le 25 août, cinq jours après l'entrée en vigueur du cessez-le-feu.

Le ministre iranien des Affaires étrangères Ali Akbar Velayati est attendu pour sa part aujourd'hui à New York, et il rencontrera demain Perez de Cuellar, a-t-on indiqué de source iranienne.

L'émissaire spécial de Perez de Cuellar dans le Golfe, le diplomate suédois Jan Eliasson, s'est rendu à Téhéran et à Bagdad en janvier pour tenter de débloquer l'impasse régnant dans les pourparlers.

Le cessez-le-feu représente un seul des volets du plan de paix adopté par le Conseil de sécurité en juillet 1987 sous le nom de résolution 598. D'autres aspects de ce plan, tel le retrait réciproque des troupes sur les frontières internationalement reconnues, n'ont toujours pas reçu de solution.

Trois Palestiniens et un Israélien sont tués dans les territoires occupés

Les pays arabes demandent une réunion du Conseil de sécurité

JÉRUSALEM (AFP) — Trois Palestiniens ont été tués, hier, au cours de violents affrontements dans les territoires occupés paralysés par une grève générale et un quatrième, blessé mardi, a succombé à ses blessures.

Aux Nations unies, les pays arabes ont demandé une réunion urgente du Conseil de sécurité pour examiner la situation dans les territoires occupés.

Ces décès portent à 356 le nombre des Palestiniens tués par balles depuis le début de l'*intifada*, en décembre 1987, selon un bilan de l'AFP établi à partir de sources palestiniennes.

Par ailleurs, un Israélien a été tué par une bouteille incendiaire près de la colonie de peuplement d'Alfé Ménaché, nord de la Cisjordanie occupée, a-t-on appris de sources bien informées.

La fureur des responsables des colonies de peuplement israéliennes de Cisjordanie occupée a d'ailleurs explosé hier soir devant la présidence du Conseil à Jérusalem, peu après l'attaque à la bouteille incendiaire.

« Cette fois, c'en est trop », s'est exclamé le rabbin Moshé Lévinger, un des chefs de file du Goush Emounim (Bloc de la Foi, annexionnistes). « Le gant de velours de l'armée contre les faiseurs de troubles est responsable du sang juif qui est versé », a-t-il lancé lors d'une conférence de presse improvisée.

« M. Yitzhak Rabin (ministre israélien de la Défense) porte non seulement l'entière responsabilité de la violence en Judée-Samarie (Cisjordanie) et à Gaza, mais également celle de l'assassinat de Juifs dans ces régions », a-t-il ajouté.

L'incident le plus grave s'est déroulé à la prison de Megiddo, près d'Afula (nord d'Israël) : des policiers militaires israéliens ont tiré vers des détenus qui manifestaient et brandissaient des drapeaux palestiniens, en tuant un et en blessant 19 autres, selon la radio israélienne.

Ces tirs ont provoqué une manifestation de protestation des familles de prisonniers, auxquelles on avait interdit l'accès de la prison. Quelque 200 manifestants palestiniens, venus rendre visite aux détenus, ont été arrêtés, a poursuivi la radio.

De violents incidents s'étaient produits déjà le 9 janvier dernier lors d'une manifestation organisée par des pacifistes israéliens de gauche devant la prison où sont enfermés plusieurs centaines de détenus palestiniens.

La police avait alors arrêté 56 Palestiniens et sept Israéliens. Par ailleurs, un jeune Palestinien a été tué par balles et quatre autres blessés dans la matinée, lors d'affrontements avec des militaires israéliens dans le village de Qabatiya, nord de la Cisjordanie, a-t-on annoncé de sources palestiniennes.

Kamal Zakarna, 18 ans, a succombé à ses blessures avant d'avoir pu être évacué. L'armée a imposé le couvre-feu sur le village, a-t-on précisé de mêmes sources.

La troisième victime a été tuée par des tirs de soldats israéliens au village de Silat el-Haritiya, proche de Jenin (Nord de la Cisjordanie), a-t-on appris de sources palestiniennes. Ghanan Jaradat, 17 ans, a été tué lors de la dispersion d'une violente manifestation dans le village, a-t-on ajouté.

Un Palestinien du camp de réfugiés de Rafah, bande de Gaza, a succombé, hier, à ses blessures. Akram Abou Nahla, 20 ans, avait été blessé par une balle en plastique tirée par des militaires israéliens, mardi, lors de la dispersion d'une manifestation dans le camp.

Aux Nations unies, les pays arabes ont demandé hier une réunion urgente du Conseil de sécurité de l'ONU pour examiner la situation dans les territoires de Cisjordanie et Gaza occupés par Israël, a-t-on appris de source officielle à l'ONU.

La Tunisie, au nom des pays arabes, a présenté une requête formelle sur la saisine urgente du Conseil au président du Conseil M. Jai Pratap Rana (Népal), selon cette source.

Le Conseil, indique-t-on dans les milieux diplomatiques, pourrait entamer ses travaux demain.

Les États Unis seront placés sur la défensive durant les travaux de ce Conseil, estime-t-on dans les milieux diplomatiques. Washington s'était récemment opposé à l'adoption par le Conseil de sécurité d'une déclaration aux termes assez modérés sur la détérioration de la situation dans les territoires occupés.

La position de Washington sera d'autant plus inconfortable que le département d'État a publié mardi un rapport sévère à l'égard d'Israel sur l'aggravation des violations des droits de l'homme en Cisjordanie et Gaza au cours de l'année 1988. De sources diplomatiques arabes on indique que la coïncidence entre la demande de réunion du Conseil et la publication de ce rapport est purement fortuite.

Les travaux du Conseil pourraient également rendre plus délicats les contacts établis depuis peu entre les Etats Unis et l'OLP.

La veille le représentant suppléant de la mission palestinienne (ex-OLP), M. Nasser al Kidwa avait dans une lettre attiré l'attention du secrétaire général de l'ONU Javier Perez de Cuellar sur la « situation dangereuse » regnant « en territoire palestinien occupé » en estimant qu'elle nécessitait un examen du Conseil.

GOÛTEZ-Y
vous m'en direz des nouvelles

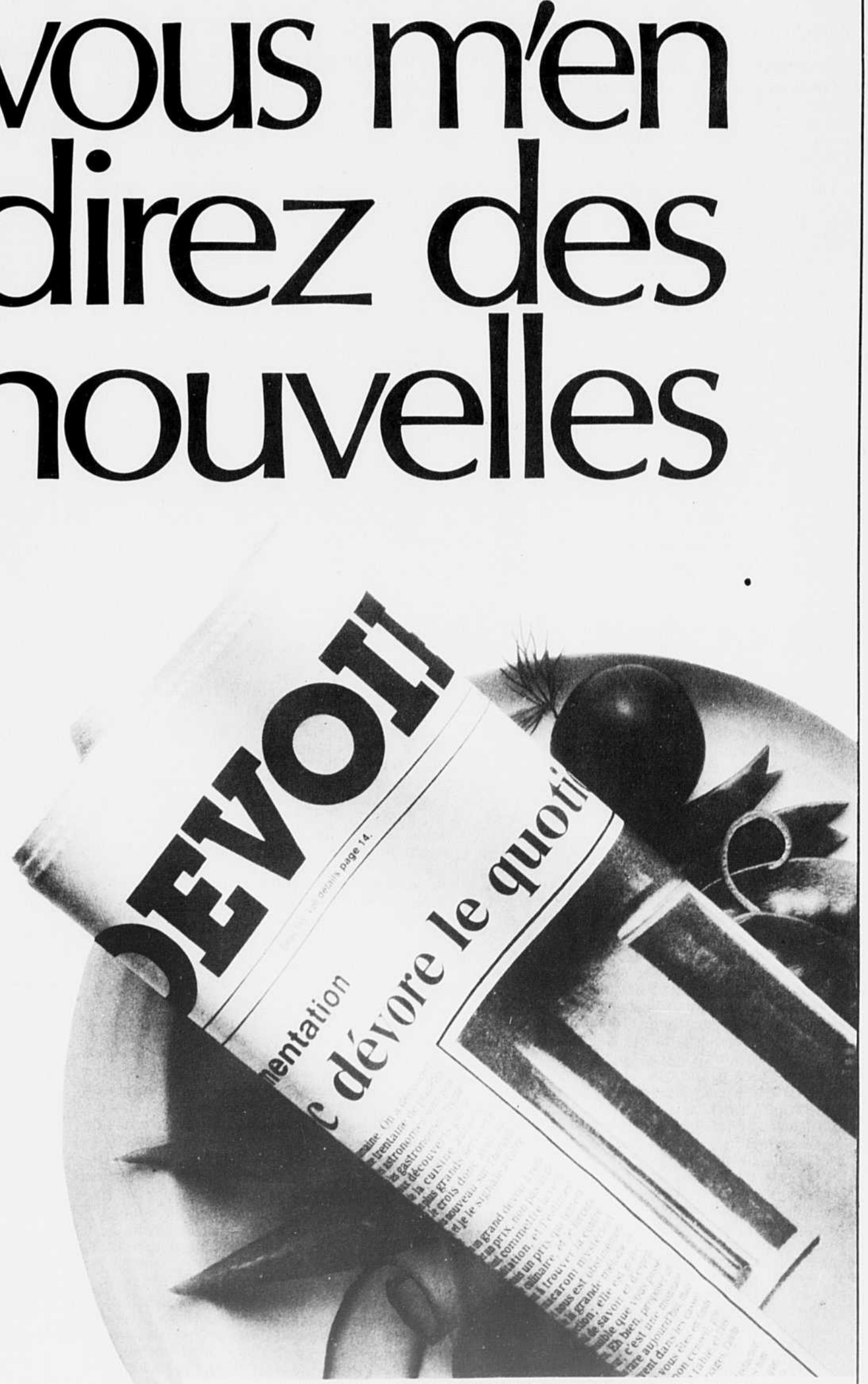

ABONNEMENTS: 844-5738

FAIS CE QUE DOIS

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Benoit Lauzière

Rédacteur en chef: Paul-André Comeau

Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Albert Juneau, Paule Beaugrand-Champagne

Directeur de l'information: Jacques Chabot
Directeur adjoint: Guy Deshaies

Directeur des services administratifs: Gabriel Hudon

Fin de l'enquête policière ?

L'incendie d'Alliance Québec n'est pas un cas comme les autres

LA POLICE de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) a officiellement mis fin à son enquête sur l'incendie criminel survenu, le 30 décembre, au local d'Alliance Québec, 1411 rue Crescent. Sans résultats apparents. D'aucuns concluront qu'on aura, en cette affaire, empêché les policiers de trouver les véritables coupables; d'autres, que la police de la CUM a mal fait son travail; et d'autres peut-être, qu'il faut s'attendre plutôt à de prochains rebondissements. Quoi qu'il en soit, les choses ne sauraient certainement pas en rester là.

Contrairement, en effet, aux « explications » fournies en haut lieu à la CUM, le feu qui a ravagé les locaux du groupe anglophone n'est pas un incendie criminel ordinaire pour lequel on ne doit guère espérer de grands résultats. Si vraiment un motif politique guidait les auteurs du crime, on n'est plus en face d'un des cas classiques connus de la police : pyromane, locataire mécontent, propriétaire intéressé à toucher les assurances, commerçant désireux d'éliminer un concurrent, ou mafioso quelconque.

Il est vrai, certes, que le crime d'incendie est le plus facile à commettre et le plus difficile à résoudre (quoique la police aurait un taux de réussite plus élevé si elle avait recours à des enquêteurs plus nombreux et usait de moyens d'analyse plus sophistiqués). Mais la fatalité qui semble la règle en ce domaine ne saurait plus longtemps être tolérée, surtout pas à Montréal où la réputation de la métropole lui coûte cher en primes d'assurance. L'administration Doré, pour sa part, a commencé de prendre des mesures, elle devra livrer des résultats.

Mais entre-temps on ne saurait piteusement classer le dossier d'Alliance Québec. Plusieurs hypothèses restent ouvertes, mais celle du crime politique doit inciter les autorités à tout faire pour qu'on vide l'affaire. S'il s'agit d'un coup annonciateur d'un nouveau terrorisme, ou bien encore de manipulation politique, les autorités et la population, sans parler des groupes mêlés au débat, doivent se prémunir contre le retour de pareilles méthodes. La vérité, quelle qu'elle soit, vaut mieux que les soupçons qui ont couru de tous côtés ces dernières semaines.

Aux dernières nouvelles, la police de la CUM a demandé un délai de quelques semaines avant de remettre son rapport final au ministre de la Sécurité publique. M. Gil Rémillard accordera sans doute ce supplément d'enquête. Si le rapport final ne devait pas être davantage concluant, Québec devrait alors demander l'intervention du commissaire aux incendies, à moins que M. Cyril Delage n'ait déjà choisi lui-même d'entrer en action.

Le mandat du commissaire est large, il peut s'enquérir non seulement des faits et des circonstances du crime, mais aussi des motifs pour lesquels on l'a commis. Il ne pourra certes rechercher les raisons qui ont parfois donné à la première enquête policière des allures de carnaval politico-journalistique. Mais on devrait normalement apprendre pourquoi le local d'Alliance Québec a été, avant comme après l'incendie, laissé sans surveillance, si tel a été vraiment le cas.

Il y a une grande différence entre une enquête de police et une enquête du commissaire aux incendies. Voisins, témoins et « suspects » ne sont pas obligés de répondre aux questions des policiers : un commissaire a plus de pouvoirs, suivant la loi qui le gouverne. De plus, les policiers enquêtent à huis clos, avec ou sans vidéo : le commissaire mène son investigation en public. Non seulement le commissaire peut-il aller plus loin, mais son enquête est de nature à rétablir la confiance du public dans la justice. Qui sait ? Certaines sources pourraient maintenant parler qui n'ont pas osé le faire jusqu'à maintenant.

Le commissaire, le cas échéant, aura besoin cette fois de tous ses pouvoirs, non seulement parce que l'enquête et les moyens ordinaires de la police n'auront alors rien donné de concluant, mais parce que certains policiers, mêlés à la polémique qui a suivi l'incendie du 30 décembre, ne paraîtront peut-être plus aussi empressés et impartiaux.

Pour le moment, il n'y a cependant pas lieu — pas encore — de procéder à une commission d'enquête en règle. Bien sûr, il y a eu quelques ratées à la police de la CUM et chez le commissaire aux incendies de Montréal, sinon dans les médias. Mais rien ne permet de croire que M. Delage ne réussirait pas à tirer l'affaire au clair.

En revanche, l'éclaircissement du crime permettrait de prendre la mesure des failles qui ont pu surgir ailleurs par la suite.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

Coup de balai en Algérie

Une constitution pour libéraliser politique et vie quotidienne

LE PRÉSIDENT algérien, M. Chadli Bendjedid, poursuit la libéralisation de son pays dans la foulée des premières réformes lancées au lendemain des sanglantes émeutes d'octobre dernier. Une refonte en profondeur de la constitution de la République autorisera la création de partis politiques sans lien avec le FLN qui, depuis l'accession à l'indépendance, monopolisait toute forme de représentation parlementaire. Les Algériens seront appelés à se prononcer, le 23 février, sur la nouvelle mouture de la constitution.

L'Algérie donnera le ton à de nombreux pays où le système de parti unique s'était imposé de fait ou de droit. Pareille possibilité se dessine déjà en Hongrie et la table-ronde convoquée par le gouvernement polonais pourrait déboucher sur une réforme analogue. Le cheminement vers l'instauration de ce nouvel ordre sera donc plus rapide que ne l'avait laissé croire le chef de l'État algérien lui-même au lendemain du référendum de novembre dernier.

C'est en fait une libéralisation importante des institutions politiques et du régime de droit que propose la nouvelle constitution. Les références au rôle prioritaire du FLN, à la primauté du socialisme, aux missions particulières de l'armée ont disparu du texte qui se veut nettement plus pragmatique. Les droits des citoyens y trouvent place, les libertés de ces derniers reconnues. En un mot, la part de l'idéologie pure et dure des lendemains de la guerre d'indépendance est ramenée à la portion congrue.

L'Algérie revient de loin. Ce pays avait sombré dans une grisaille bien entretenue par la police secrète. Après qu'on ait misé, lors des deux chocs énergétiques, sur le rôle-moteur du pétrole dans le développement économique, la récession s'était installée à demeure dès le début des années 80. L'interruption des flux de migration vers la France et l'Europe occidentale, le retour de nombreux travailleurs déjà installés sur le Vieux continent ont ajouté à la paralysie de l'appareil économique.

Des perspectives économiques bouchées, une explosion démographique qui fait de l'Algérie l'un des pays les plus jeunes de cette région du monde, la main de fer du régime : autant de facteurs qui ont précipité la révolte de l'automne dernier où quelques centaines de personnes ont perdu la vie et où la torture a été pratiquée par la police. Le président Chadli a visiblement dégagé les véritables leçons de ce raz-le-bol collectif.

L'armée et les membres de l'apparatchi du régime-FLN accepteront-ils d'être ainsi évincés d'un pouvoir jusque-là sans partage ? C'est le nouveau défi que devra affronter le Président Chadli, heureusement assuré de l'appui massif de la population.

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

La gestion de la santé

Des dollars certes, mais surtout beaucoup de matière grise

L'APPEL que les ministres provinciaux de la Santé et des Finances ont lancé, mardi, a peu de chances d'être entendu à Ottawa.

Le même jour, M. Brian Mulroney présidait une première réunion de son nouveau comité des priorités, et les propos que le premier ministre a tenus en réponse aux questions des journalistes n'indiquent nullement que son gouvernement s'apprête à rouvrir les vannes.

À la sortie de leur rencontre de Moncton, les ministres ont souligné « la nécessité pour le gouvernement fédéral d'éviter toute réduction additionnelle au soutien qu'il assure au système ». Ils sont d'avis que le maintien de la participation fédérale au financement des soins de santé exige « à tout le moins » qu'Ottawa lie sa contribution au rythme d'augmentation de la richesse collective, exprimé en pourcentage du produit national brut (PNB), c'est-à-dire la valeur de l'ensemble des biens et services produits au pays chaque année.

Ce qui n'est pas le cas.

Et comme les dépenses des provinces évoluent plus rapidement que le PIB, l'écart s'élargit d'année en année. Le gouvernement fédéral devait assumer la moitié des frais. Sa participation ne serait plus que de 38 %.

Mais personne ne se fait d'illusion sur la capacité de payer du grand frère. Selon le même communiqué, les ministres provinciaux ont également discuté 1) de « la nécessité de sensibiliser le public à l'égard des problèmes éprouvés par les gouvernements et des mesures individuelles et collectives pouvant être prises pour assurer un équilibre dans le financement des soins de santé », et 2) de « la nécessité pour les provinces de trouver des moyens de gérer et de contenir l'augmentation rapide des coûts ».

Autrement dit, on tentera d'agir sur les deux volets à la fois : l'offre et la demande.

Couchée en termes aussi généraux, cette déclaration se prête mal à une exégèse serrée. Côté « demande », que signifie l'expression « mesures individuelles et collectives pouvant être prises » ? S'agit-il d'un simple voeu pieux invitant les gens à plus de sobriété devant le « bar ouvert » qu'est le système canadien de santé — universel, accessible, public, gratuit et, demain peut-être, ... exorbitant ? Ou s'agit-il de gestes plus concrets, axés sur certains déterminants de la santé, tels les habitudes de vie, la qualité de l'environnement, la sécurité sur les routes, l'hygiène en milieu de travail ? Ou même de l'instauration d'un ticket modérateur qui viserait à éliminer les demandes trop futiles ? De tels frais à l'usager sont interdits. Mais l'idée refait surface dès qu'il est question d'une plus grande maîtrise de l'évolution des coûts.

Côté « offre », la situation est curieuse. Les services n'ont jamais été aussi abondants, et la qualité reste élevée, nous assure-t-on. Pourtant, les établissements qui les dispensent, le personnel qui y travaille, le public même lorsqu'il entre en contact avec le système, ont la nette impression d'être plongés en plein rationnement.

Les ministres reconnaissent qu'une des voies de solution se trouve dans une amélioration de la gestion du système. Le Québec a même fait de la performance par une meilleure organisation du travail un des enjeux de la renégociation des conventions collectives du secteur de la santé.

La profession médicale est très critique à l'endroit du système. Mais les médecins habitent une maison de verre. Ministres et technocrates sont prompts à leur renvoyer la pierre.

Prochain rendez-vous : septembre 1989. D'ici là, un comité sous-ministériel se mettra à la recherche de « moyens novateurs » et de « solutions acceptables » en vue d'alléger les pressions qui s'exercent sur ce qui continue, malgré tout, d'être « l'un des meilleurs systèmes au monde ».

— JEAN FRANCOEUR

LETTRES AU DEVOIR

Un tel mépris

LE PRÉSIDENT de la CÉCM, Michel Pallascio, a commis un affront déplorable envers le personnel enseignant, en empêchant le président de l'Alliance des professeurs de Montréal, Denis Grenon, de prendre la parole à la réunion publique du Conseil des commissaires du 25 janvier.

Michel Pallascio et son équipe ont saboté, par une procédure injustifiée, le droit légitime des personnes présentes au Conseil de s'exprimer avant que les élus ne posent leur véto sur les propositions. Seuls les quatre commissaires du MÉMO se sont élevés contre ce changement de dernière minute de l'ordre du jour.

Comment la CÉCM peut-elle espérer relever les défis de l'école montréalaise en affichant un tel mépris envers les représentants de son personnel enseignant ?

— CÉLINE LABERGE
commissaire
Montréal, le 26 janvier.

Élémentaire

VOTRE manchette du mercredi 25 janvier laisse entendre, comme notre premier ministre en d'autres occasions, que les institutions éducatives, médicales, sociales et culturelles fondées par les anglophones du Québec constituent en quelque sorte un cadeau offert ou un privilège accordé aux Québécois anglophones par leurs compatriotes francophones.

Quelle sottise ! Il s'agit évidemment de l'apport considérable des Québécois de langue anglaise à la richesse sociale et culturelle du Québec. Ces institutions reçoivent leur part du fisc. Ce n'est que la plus élémentaire justice sociale.

— YVES SAINT-PIERRE
Montréal, le 29 janvier.

Les priorités

Lettre à M. Brian Mulroney

VOTRE gouvernement justifie l'achat de sous-marins à propulsion nucléaire par une stratégie de défense découlant d'une conception d'un monde divisé par la guerre froide, et comme un instrument de la souveraineté canadienne dans les eaux arctiques.

Si des tensions entre les États-Unis et l'Union soviétique subsistent, la reprise de leur dialogue et leurs récents accords de désarmement démontrent que ce niveau de tension baisse. Quant à la souveraineté canadienne, il semble bien que c'est depuis les incursions de notre allié — les États-Unis — dans l'Arctique qu'elle est devenue chatouilleuse.

Où sont les priorités ? Le budget annoncé pour l'achat des sous-marins ($ 8 milliards) n'inclut même pas les coûts d'implantation des infrastructures nécessaires à leur construction. Une telle somme devrait être affectée à l'urgent problème de la dégradation de l'environneemnt, lequel préoccupait 95 % des Canadiens et des Canadiennes lors de la dernière campagne électorale. L'éducation, le logement et la santé mériteraient également qu'on y affecte plus de fonds.

Plusieurs économistes ont critiqué la décision d'acheter les sous-marins à cause de l'impact que cela aurait sur notre économie. Certains secteurs, comme les chantiers maritimes, deviendront peut-être encore plus dépendants de la production militaire.

Enfin, nous estimons que le Canada devrait travailler à faire de l'Arctique une zone démilitarisée, par un accord entre les pays concernés, comme le recommandait en 1985 la Commission mixte extraordinaire du Sénat et des Communes sur les relations internationales du Canada.

— JÉRÔME GAGNÉ
au nom de Minuit moins deux
Québec, le 25 janvier.

Conviction

DANS UN texte signé par tous les membres de l'exécutif de l'AGEUQAM (LE DEVOIR, 26 janvier), il est dit que « l'utilisation de la clause « nonobstant » pour passer outre les prescriptions des Chartes québécoise et canadienne des droits et libertés est toujours condamnable et franchement réactionnaire ».

Réunis en assemblée générale le 31 janvier, les étudiants et étudiantes de l'AGEUQAM ont adopté une proposition réclamant le retrait de la loi 178 et le retour à l'esprit de la loi 101, retour qui suppose, on le sait depuis le 15 décembre, le recours obligé à la clause dérogatoire.

Les étudiants et étudiantes de l'AGEUQAM ont donc adopté ce qui, aux yeux des membres de leur exécutif, constitue une proposition « franchement réactionnaire ». On imagine un peu la conviction que ceux-ci mettront à la défendre ... Le ridicule ne tue pas, hélas !

— YVES FAVREAU
Montréal, le 2 février.

Avec douleur

Réponse à « La Castrojka » de Guy Brouillet (1er février)

JE voudrais exprimer ma surprise que LE DEVOIR accepte de publier une vision si disparate, insultante et pleine de distorsions — pour ne pas dire plus — sur l'histoire de Cuba.

La salade que nous sert M. Brouillet n'est pas seulement pleine d'inexactitudes, mais s'alimente à la sauce idéologique de ceux qui ont parrainé l'invasion de la Baie-des-Cochons, soit les mêmes qui ont délogé Jacobo Arbenz au Guatemala (1954) et ont combattu les tendances nationalistes et populistes en Colombie, au Brésil, en Argentine et en d'autres pays.

Au Québec, il existe des spécialistes et des historiens capables d'écrire avec autorité ainsi qu'avec une respectable objectivité sur la Révolution cubaine, sur la politique des États-Unis envers Cuba, sur l'histoire de Cuba et de ses liens avec l'URSS, sans tomber dans la caricature comme le fait M. Brouillet.

En tant que latino-américain et canadien, je ressens avec douleur, dans un journal « sérieux », la parution d'articles et de collaborations de ce type. En ce qui a trait à « venger les Latino américains de leur névrose d'échec face à leur voisin du Nord », une telle mention peut tout simplement être insultante. Fidel Castro a été largement reconnu en Amérique latine parce qu'il s'est heurté au puissant voisin du Nord en essayant de mettre en application une politique nationale.

Cuba est un petit pays mais qui a fourni en moins d'un siècle deux figures de taille continentale : José Marti et Fidel Castro. C'est un pays qui a dû lutter pour son indépendance et ces deux noms font désormais partie du patrimoine politique latino-américain, au même titre que des grands leaders d'Argentine, du Chili, de Colombie, du Guatemala, du Mexique, etc.

Les peuples latino-américains ont droit à leur histoire. Comme latino-américain, il me déplairait profondément de constater qu'un écrivain ou un journaliste maltraite l'histoire et les personnages canadiens, ou même des États-Unis, en leur donnant les traits de marionnettes méconnaissables.

— ALBERTO RABILOTTA
correspondant d'ALASEI
Montréal, le 1er février.

Que veut-on protéger, au juste ?

SOYONS réalistes, les Néo-Québécois d'origine arabe, grecque, tamoule, slave, extrême-orientale et même nos cousins latins; Portugais, Italiens, Hispanos ... apprendront peut-être le français pour nous faire plaisir, le temps que nous subsisterons.

Mais, une fois enterré le dernier des Québécois (on s'alarme beaucoup pour la langue et moins pour la dénatalité, on dirait) et avec lui la hache de guerre, perpétuer notre folklore sera bien le dernier souci de nos successeurs.

Que veut-on protéger au juste ? Notre langue ? Ou notre « air de famille », notre caractère « national », si j'ose dire, avec tout ce que ça comporte d'originalité, sur bien d'autres plans que la langue ?

Si c'est le cas, mettons donc fin à ce suicide collectif et ayons des enfants. Mais, si nous choisissons le suicide, alors soyons honnêtes : faisons moins de tapage et disons-nous adieu pendant qu'on est encore en vie ...

— ISABELLE DEPOCAS
Montréal, le 3 février.

■ Avis de l'éditeur

Les « Lettres au DEVOIR » doivent être signées. L'adresse et le numéro de téléphone sont requis également, mais seulement pour nos dossiers.

Prière de s'en tenir à moins de deux pages, dactylographiées à double interligne, et de faire parvenir le texte à l'attention de Jean-Claude Leclerc.

LE DEVOIR ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues et se réserve d'en réduire au besoin la longueur.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec. (514) 844-3361

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

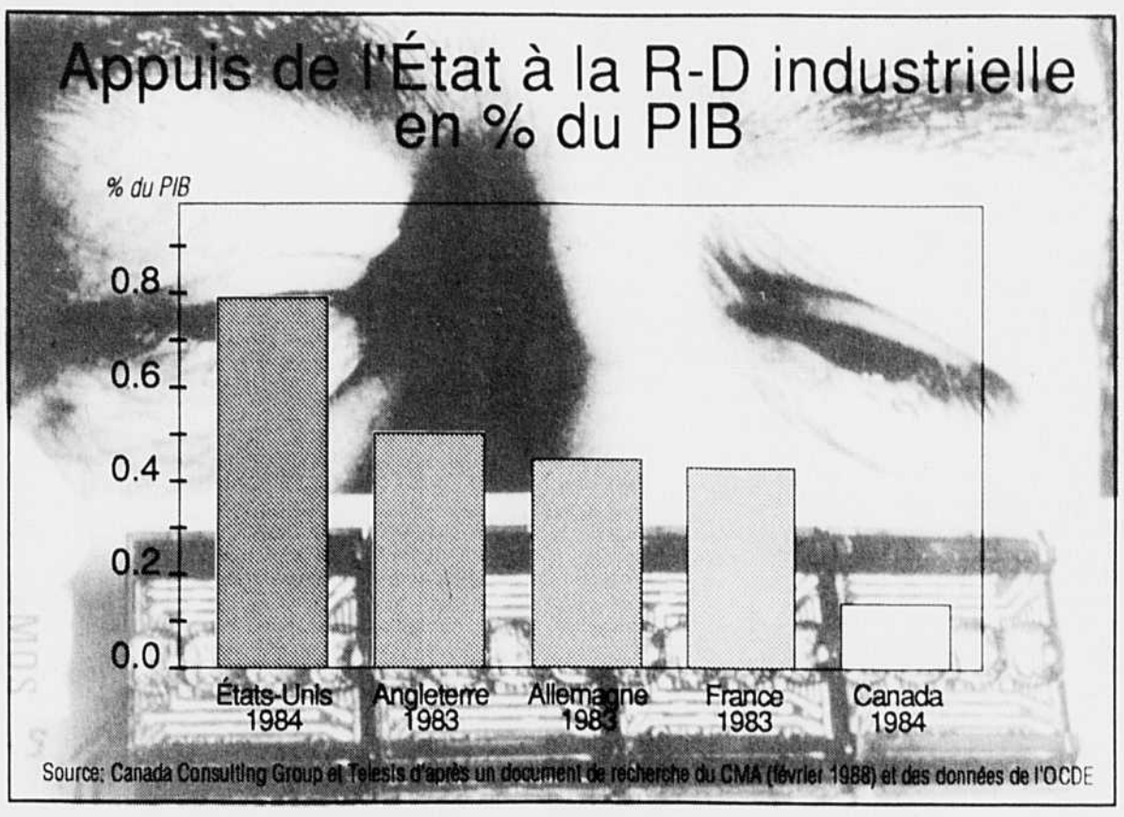

Source: Canada Consulting Group et Telesis d'après un document de recherche du CMA (février 1988) et des données de l'OCDE

Nouveaux défis pour Montréal (1)

Subventionner les cerveaux et non les marteaux

PIERRE LORTIE

Extraits de l'allocuation prononcée le mardi 7 février par le président du conseil et chef de la direction de Provigo Inc., devant la Chambre de commerce de Montréal

J'AI eu l'occasion au cours de la dernière année d'interroger plusieurs leaders industriels suédois. Ils sont très explicites : leurs succès sont dus à l'emphase et aux investissements considérables qu'ils ont effectués afin d'accroître la qualité de l'enseignement prodigué dans leurs écoles, la performance de leurs universités en matière de science et de technologie et le volume d'activités de R-D effectuées dans leur pays.

Désormais, la concurrence entre les pays industrialisés se fera sur le plan technologique. Le caractère inéluctable de ce défi est maintenant largement reconnu. Le développement technologique ne constitue pas une étape de notre évolution, mais une caractéristique permanente. Non pas une option, mais une nécessité. Pour être en mesure de rivaliser avec succès, nous devons faire des efforts concertés, nous devons harnacher toutes nos ressources privées et publiques. On ne doit jamais perdre de vue que le caractère unique de la science et du progrès technologique rend absolument nécessaire l'établissement d'une concertation et d'une convergence des politiques publiques et des actions privées.

Améliorer la qualité de l'enseignement

En effet, la science et l'innovation technologique sont des biens publics, c'est-à-dire des activités pour lesquelles le rendement social est beaucoup plus élevé que le rendement privé. Sans l'intervention de l'État, l'investissement en recherche et développement ne sera pas suffisant et bien plus, que l'État est tout à fait justifié, sinon tenu, d'intervenir.

Ceci dit, il n'est pas nécessaire de le faire à tort et à travers ou par l'intermédiaire de mécanismes mal adaptés. Il est assez révélateur que les pays qui connaissent les plus grands succès en matière de développement technologique sont précisément ceux qui ont établi depuis longtemps des mécanismes de concertation bien rodés et solidement arrimés sur les plus hautes instances décisionnelles gouvernementales. Vous connaissez le cas du Japon où, depuis bien des années, le premier ministre rencontre mensuellement son Comité consultatif sur la science et la technologie. Ce Comité est composé de véritables leaders industriels et scientifiques.

Par contraste, au Canada, le Comité consultatif national sur la science et la technologie ne date que de trois ans. C'est tout à l'honneur du premier ministre, M. Brian Mulroney, d'avoir pris cette initiative et d'y participer personnellement. D'ailleurs, on observe déjà des résultats concrets.

Nous ne le répéterons jamais assez : les sociétés qui progressent rapidement sont celles qui s'appuient sur des ressources humaines de qualité. Dans le nouvel ordre économique mondial, il n'y a aucune règle qui empêche les gouvernements de subventionner un système d'éducation de qualité et le développement de personnel hautement qualifié. Il est donc encore possible de se servir de subventions pour accélérer le développement économique mais, dorénavant, il faut subventionner les cerveaux et non les marteaux.

Bref, nous sommes obligés d'adopter un nouvel agenda, de nouvelles attitudes. Ce constat s'applique avec plus de force encore pour la région montréalaise car seule la région de Montréal offre au Québec les conditions minimales pour concurrencer avec succès dans la nouvelle économie mondiale. Nous devons créer des conditions propices et une infrastructure sociale capable d'appuyer notre capacité d'innover. Dans cette perspective, il faut accorder la priorité à trois dimensions précises :

— premièrement, la qualité de l'enseignement au Québec doit être améliorée considérablement;

— deuxièmement, il faut augmenter la quantité et surtout la qualité de la recherche universitaire effectuée au Québec ;

— troisièmement, la vitesse de diffusion des nouvelles technologies au sein de notre économie doit être accélérée substantiellement.

« Si une puissance étrangère hostile avait essayé d'imposer en Amérique le système d'enseignement médiocre qui existe aujourd'hui, nous aurions considéré ceci comme un acte de guerre ». Cet énoncé lapidaire est tiré du récent rapport de la Commission nationale sur la qualité de l'éducation aux États-Unis intitulé *Nation en péril*. On observe depuis que la plupart des principaux pays industrialisés, que ce soit la France, l'Angleterre ou même le Japon, procèdent à des évaluations approfondies de la qualité de leur enseignement. L'objectif poursuivi est de l'améliorer afin d'atteindre les plus hauts standards internationaux. Partout, on juge qu'un système d'éducation de qualité est une condition sine qua non pour relever le défi technologique.

Il est assez révélateur qu'on n'effectue pas chez nous un tel exercice. Cette situation témoigne d'une inaptitude à saisir les éléments fondamentaux des défis que notre société doit relever. Au Québec, il faut secouer cette insouciance car les indices démontrent que la qualité de l'enseignement au niveau secondaire est plus faible ici qu'ailleurs.

Les résultats d'une étude menée en 1988 dans 23 pays sous l'égide de l'Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire sont révélateurs. En 5e année primaire, les élèves québécois se classent au 4e rang, tout juste derrière le Japon, la Corée du Sud, et la Finlande. Par contre, à la fin de leurs études secondaires, les élèves du Québec se classent aux derniers rangs.

Nos jeunes ne deviennent pas stupides en prenant de l'âge. L'analyse comparative des programmes dénote que ces piètres résultats sont dus à un manque de profondeur et à l'insuffisance des programmes d'enseignement des mathématiques et des sciences naturelles au niveau secondaire. On prive ainsi nos jeunes de la possibilité d'acquérir un niveau comparable d'instruction scientifique. On gaspille aussi une merveilleuse occasion de leur inculquer le goût des sciences. Faut-il se surprendre ensuite si la proportion d'étudiants de premier cycle inscrits dans nos facultés de sciences et de génie demeure stable au moment où nous devons faire face à la concurrence de pays qui ont fait de la science et de la technologie un élément majeur de leur stratégie ?

Des gains modestes à la fin du secondaire

Les résultats de l'enquête internationale du Educational Testing Service qui ont été publiés la semaine dernière ne contredisent pas ces résultats car elle a été menée avec des élèves au début de leur secondaire. Le drame, et l'évaluation internationale le fait très bien ressortir, c'est que nos étudiants ne font que des gains de connaissance très modestes entre le milieu et la fin de leurs études secondaires. Pire, entre le secondaire III et le secondaire V, dans certains programmes, le progrès est « négatif ». Il faut le faire ! Même la Révolution culturelle dans la Chine de Mao a eu de la difficulté à obtenir un tel résultat !

Mais ce n'est pas tout. Plus de 30 % des jeunes Québécois quittent l'école avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent. La majorité d'entre eux n'auront même pas 30 ans en l'an 2000 ! Il s'agit d'un drame social majeur, non seulement en terme de potentiel perdu pour ces jeunes, mais également pour l'ensemble de notre société. Cette situation peut être corrigée. Au Japon, par exemple, le taux d'abandon a baissé de 29 % en 1965 à 4 % en 1980; en Suède, ce taux a diminué de 25 % à 15 % entre 1980 et 1985.

La qualité de notre système d'éducation n'est que le reflet de nos aspirations. Il s'agit essentiellement d'une question d'attitude. Il est clair que des changements s'imposent. Les gens d'affaires ne doivent pas esquiver ce débat car de la qualité de notre système d'éducation dépendront le progrès social et économique du Québec et notre capacité à soutenir la concurrence de demain.

(À suivre)

La boîte aux lettres

LIBRE OPINION

JEAN-ANDRÉ LEBLANC

L'auteur est journaliste indépendant et délégué de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) au Conseil de presse

L'OPINION est en émoi et la presse aux abois. « Qui a dit quoi à qui et avec quel effet ? » Cet élémentaire schéma de Laswell devrait nous permettre de vérifier au nom de qui s'exerce la démocratie. « Toute personne a droit à l'information, dans la mesure prévue par la loi » (art. 44 de la Charte).

N'est-ce pas au nom de l'intérêt public à la libre circulation de l'information que l'opinion ces jours derniers et la presse ces jours-ci jouent à cache-cache avec l'éthique ? Chacun partout défend son intérêt avant d'obéir au principe qui devrait guider le devoir d'informer.

Les différents groupes qui composent le corps journalistique paraissent souffrir d'un manque de courage politique. On noie le poisson, chacun s'en lave les mains; on se renvoie la balle. Des noms ? Personne chez les journalistes pour nommer des journalistes... La profession se protège alors qu'elle prétend rejeter toute forme de corporatisme.

La FPJQ se précipite en Cour pour défendre un journaliste et ses sources (le cas Desmarais), mais se refuse dans le cas contraire à porter des accusations contre les siens. Elle s'interroge, c'est tout.

Le cas échéant, la Fédération se débarrasse solennellement de ses responsabilités pour les renvoyer au Conseil de presse du Québec (CPQ) en lui demandant de faire enquête, compte tenu des articles de la charte du journalisme élaborée par la Fédération. C'est le comble du ridicule.

Si la Fédération ne sait pas faire respecter sa propre charte, qui le saura ?

En prétextant ne pas être une corporation, la FPJQ refuse de jouer un rôle disciplinaire et s'en remet au Conseil de presse. La Fédération préfère au respect de l'application de sa charte l'économie d'une nouvelle crise en « pelletant sa neige » dans la cour du Conseil et c'est en cela qu'elle fait preuve de couardise politique. Les médias jouent autant avec « la vie du monde » que les médecins ou les avocats. Il faut que cela se sache, se dise et se discute.

S'arranger avec les idées ou le « cash » des autres, parce qu'il y a toujours « moyen de moyenner », c'est louvoyer dans les marais de la manipulation. Les vraies politiques savent que les débats doivent se faire; autrement, la situation pourrit. C'est bien ce qui menace aujourd'hui le corps journalistique.

Le Conseil de presse, quant à lui, a refusé la requête de la FPJQ. Avec raison. Pourquoi pelleter la neige du voisin ? Pourquoi ne pas le dire carrément ? Courage politique défaillant ? Pierre Vennat cependant dans *La Presse* du 31 janvier fait une excellente suggestion en proposant d'unir les efforts de recherche des différents organismes concernés par l'actuel débat sur la qualité de l'information.

Les médias jouent autant avec « la vie du monde » que les médecins ou les avocats. Il faut que cela se sache, se dise et se discute

Néanmoins, le Conseil a tout de même rappelé deux principes à première vue hélas contradictoires : se garder de révéler ou laisser deviner l'identité d'un suspect et/ou (!) ne le révéler que si l'importance en est commandée par l'intérêt public sur la base d'informations véridiques.

Dès lors, d'aucuns auront tôt fait de comprendre comment certains intérêts économiques surseoiraient aux devoirs du respect à la réputation d'autrui en nourrissant trop d'ambitions pour la leur propre. Ce n'est pas la démocratie qui en profitera.

Pourtant, encore une fois, il est possible de dégager un principe clair des règles déontologiques dressées par le Conseil à l'usage de la profession. Hors la notion d'intérêt public que les tribunaux interpréteront à nouveau bientôt, il est permis de penser que les médias ne doivent pas dénoncer des gens mais accuser des personnes. Si les journalistes participent aux événements dont ils traitent, le droit du public à l'information est alors en danger. Les médias ne doivent pas servir de boîte aux lettres, comme on l'a souvent dit, mais bien servir l'information. En cette matière, le fardeau de la preuve et des sources appartient scrupuleusement au journaliste et l'accusé n'a pas à se voir imposer une « taxe d'amusement » comme l'on dit en certains milieux par médias interposés. En somme, la presse n'a pas à révéler des soupçons qui ne sont pas les siens. S'y prêter ne serait pas servir la démocratie.

M. McKenna doit dire oui à l'accord du lac Meech

Il est dans l'intérêt du Nouveau-Brunswick et du Canada que le Québec réintègre le cadre fédéral

DOCUMENT

Extraits du mémoire présenté par le Parti libéral du Québec à la Commission parlementaire sur l'accord constitutionnel de 1987

PHOTO PC

MM. Bourassa et McKenna lors de la réunion des premiers ministres provinciaux à Saskatoon, en août dernier.

C'EST avec une confiance empreinte de détermination que notre formation politique participe aux travaux de cette commission chargée d'étudier l'entente constitutionnelle du 3 juin 1987, communément appelée l'accord du lac Meech. Cet accord permet au Québec de mettre fin à son isolement constitutionnel, lui permettant ainsi de redevenir le partenaire indispensable à la fédération canadienne.

La Constitution du Canada doit faire place avec générosité à la contribution du Québec. La présence d'une société québécoise distincte au sein du Canada constitue un élément intrinsèquement positif et, dans le contexte nord-américain, une caractéristique essentielle de l'affirmation de l'identité canadienne.

Certes, chaque région du pays, chaque communauté au Canada, chaque province ou territoire de la fédération apporte une contribution particulière à la vie du pays. Mais parmi toutes ces différences qui ont cours dans l'espace canadien, le caractère spécifique du Québec émerge d'une façon bien particulière. La Constitution canadienne doit reconnaître le Québec en tant que société distincte et donner droit aux responsabilités que le Québec entend assumer envers lui-même et à l'égard du Canada tout entier.

L'alternative de Moncton

Si, lors de l'épisode du rapatriement de la Constitution de 1981, nos partenaires n'ont pas jugé essentiel d'obtenir l'accord du Québec aux réformes entreprises, en 1987, avec la conclusion de l'accord du lac Meech, c'est une autre perspective du fédéralisme qui a vu le jour. L'accord du lac Meech, après cinq ans d'incertitude et de frustrations, mit un terme à l'exclusion du Québec de la grande famille canadienne. Il voulait répondre au message référendaire de 1980 formulé par les Québécoises et les Québécois qui a été, depuis, laissé sans réponse.

L'option fédérale du Québec doit être redéfinie dans le contexte du début de cette décennie. Au référendum de mai 1980, 40 % de la population québécoise a exprimé le voeu de rompre le lien fédéral qui unit le Québec au reste du Canada. 60 % de la population a préféré réitérer son attachement au fédéralisme canadien, dans l'espoir qu'il serait renouvelé et qu'il tiendrait compte, désormais, des aspirations de notre province. L'épisode du rapatriement de la Constitution comportait des termes étrangers aux revendications historiques du Québec, aux promesses faites en 1980 de renouveler le fédéralisme canadien et aux attentes légitimes des Québécois.

Il ne s'agit plus de comptabiliser les erreurs qui ont été faites de part et d'autre par le passé. Au contraire, l'accord du lac meech introduit le temps de la coopération et de la compréhension mutuelle. Cependant, il faut convenir que l'isolement du Québec ne peut se prolonger encore longtemps sans mettre en cause les fondements mêmes de notre régime fédéral, si l'on en juge par l'interprétation que certains Québécois pourraient donner à l'échec de la cause canadienne que nous poursuivons en venant à cette commission parlementaire.

Avec l'accord du lac Meech, le Canada dispose d'une chance unique, que l'histoire a rarement fournie en d'aussi favorables conditions, de rallier le Québec une fois pour toutes, au fédéralisme. À un fédéralisme qui soit compatible avec ses intérêts vitaux et avec l'intérêt que partage le pays tout entier à sauvegarder l'unité nationale et à encourager la coopération entre gouvernements dans le respect de leurs compétences.

Le gouvernement libéral du Nouveau-Brunswick se trouve donc confronté à une alternative : ou bien il peut confirmer les volontés nationales et ouvrir les portes d'un futur politique, économique et social avantageux pour le pays, ou bien il peut écarter pour longtemps l'idée de la mise en oeuvre au Canada d'un véritable système fédéral coopératif. Le Nouveau-Brunswick assume donc une lourde responsabilité. Si l'accord du lac Meech devait se perdre dans d'interminables palabres et ne pas être ratifié, des menaces sérieuses à l'unité canadienne pourraient à nouveau voir le jour.

Il est dans l'intérêt du Nouveau-Brunswick et de tout le Canada de voir à la réintégration de notre province, le Québec, dans le cadre fédéral. Vouloir rouvrir l'accord en invoquant le prétexte de l'améliorer risque de compromettre sérieusement les chances de réussite d'une réforme acceptable pour le Canada que les Québécois attendent depuis le référendum de mai 1980. Les gouvernements changent et les humeurs aussi. Mais les attentes des citoyens du Québec demeurent. Le Québec a posé ses cinq conditions. Onze premiers ministres ont répondu à l'appel lancé par le Québec en apposant leur signature sur un accord historique. Huit Législatures et le Parlement fédéral ont agi favorablement et c'est maintenant au tour du Nouveau-Brunswick d'agir.

Nous nous tournons vers le Nouveau-Brunswick en attendant un geste qui démontrera que le système fédératif canadien est mûr pour amorcer une ère de concertation et de consensus.

Les Québécois misent sur les innombrables bénéfices qui découleront de leur pleine et entière participation à une fédération canadienne dynamique. Les conditions que le gouvernement du Québec a posées pour tenir ce pari sont raisonnables et il a confiance que le Nouveau-Brunswick les acceptera car il y trouvera son intérêt et son bénéfice au même titre que les autres gouvernements.

Les liens existant entre votre province et la nôtre datent de longtemps et ont été renforcés récemment par les actions de nos deux gouvernements libéraux au pouvoir. Nos gouvernements partagent des préoccupations communes à bien des égards, notamment en matière économique et constitutionnelle. La signature, en mars 1988, d'un protocole d'échange d'énergie entre nos deux gouvernements ainsi qu'un contrat de vente d'électricité qui garantira au Nouveau-Brunswick l'accès à 17 milliards de kilowatts/heure d'ici à 1994, constituent un parfait exemple de la convergence des intérêts économiques s'établissant entre nos gouvernements.

Un fédéralisme de concertation

Depuis 1972, Énergie Nouveau-Brunswick a acheté pour plus d'un milliard de dollars d'électricité à Hydro-Québec. Cette convergence s'est confirmée dans d'autres domaines tels celui des pêcheries. Le cas Nova Nord montre à quel point le sort des pêcheurs québécois et néo-brunswickois dépend d'une cause commune à nos deux provinces.

En se prononçant favorablement sur cet accord, le gouvernement du Nouveau-Brunswick indiquera à la population québécoise son désir de réintégrer le Québec à la famille canadienne. Le Québec tout entier a les yeux tournés vers le Nouveau-Brunswick et le Parti libéral du Québec a confiance dans le soutien du Parti libéral du Nouveau-Brunswick à sa cause : un fédéralisme de coopération et de concertation.

L'accord du lac Meech, après cinq ans de frustration, met fin à l'isolement du Québec. Il répond au message référendaire de 1980 formulé par les Québécoises et Québécois qui, depuis, avait été laissé sans réponse : la reconnaissance dans la Constitution que le Québec forme au sein du Canada une société distincte.

Cet accord historique traduit une conception dynamique des relations intergouvernementales privilégiant la coopération et la compréhension. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick dispose d'une chance unique de redonner au Québec la place qui lui revient dans la fédération canadienne et ainsi de sauvegarder l'unité nationale.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Mérieux

Fonds et Mérieux avaient débuté jeudi et donné lieu à deux rencontres. Achoppant sur une divergence quant au *scope* de l'entreprise, pour employer l'expression de M. Chauveau très répandue dans les milieux d'affaires français, c'est-à-dire la vocation internationale d'un fabricant de vaccins, les discussions ont avorté également à cause des très courts délais auxquels était confronté Mérieux. « Nous ne sommes pas un club privé, mais une société avec un conseil d'administration. Ce genre de décision prend un certain temps », a fait valoir le directeur de la firme lyonnaise.

Soulignant qu'il ne voulait en aucun cas attiser la controverse qui entoure l'avenir de l'Institut Armand-Frappier, M. Chausseau a quand même révélé que Mérieux, la première société à présenter une offre valable pour la reprise de la division des vaccins de l'Institut — la seule qui a respecté les délais décrétés par l'Institut —, n'avait pas été heureux de « la façon que çela a été mené », « une façon qui n'était pas professionnelle », a-t-il jugé.

En septembre dernier, la direction de Mérieux a présenté sa proposition devant un comité de sélection des offres. Sur ce comité présidé par M. André Grou, un consultant de la firme Bourbonnais, ne figurait personne qui était familier avec la commercialisation des vaccins, de rappeler M. Chausseau.

Quelques semaines plus tard, Mérieux recevait un fin de non-recevoir sans qu'aucune négociation n'ait eu lieu. Dans une lettre, l'ex-directeur de l'Institut, M. Lionel Boulet, écrivait que l'organisme avait décidé de négocier avec les Laboratoires Connaught en raison de la « protection des emplois ». Dans sa réponse, M. Chausseau se disait « stupéfait », signalant que Mérieux se faisait un point d'honneur de sauvegarder et de créer des emplois.

Dès la fin de septembre, la direction de l'Institut avait donc jeté son dévolu sur Connaught pour d'obcures raisons. Toute la mise en scène, les conférences de presse exhortant les investisseurs québécois à s'intéresser à l'Institut, l'ouverture manifestée à l'égard de toutes les offres, bref, toutes les démarches entreprises depuis par la direction de l'Institut s'assimilent à de la frime. Les dés étaient pipés, les jeux étaient faits : tout le reste, c'était pour la galerie.

Sur l'offre de Mérieux, la direction de l'Institut a laissé couler des fausses informations : Mérieux n'emploierait que 6 ou 7 personnes et abandonnerait toutes les activités de la division, sauf la production du vaccin anti-grippe. Hier, Mérieux a dévoilé les grandes lignes de son offre : il en est tout autrement. « Nous avons subi une campagne de désinformation menée habilement par je ne sais qui », de constater M. Chausseau.

La désinvolture manifestée à l'égard de son offre, Mérieux s'en est plaint en octobre dans une lettre au ministre Ryan accompagnant une copie de sa proposition.

La société lyonnaise projetait de former IAF Vaccins, détenue à 50 % par elle, 20 % par l'Institut (à la demande de ce dernier) et 30 % par un bâilleur de fonds (la Caisse de dépôt ou le Fonds de solidarité, par exemple). Au coût de $ 5 millions, un bâtiment répondant aux normes internationales aurait été érigé ; à l'heure actuelle, l'Institut ne peut penser à exporter ses vaccins, ses bâtiments ne rencontrant pas les normes américaines et européennes pour ce type de production.

Durant les deux premières années, le chiffre d'affaires actuel de la division ($ 8 millions) aurait été maintenu pour s'accroître graduellement. Mérieux aurait conservé 20 à 25 employés de la division, ce qui correspond au standard de l'industrie pour une production de cette ampleur. L'Institut n'aurait été appelé à contribution que pour la valeur de son équipement, environ $ 750,000.

Incluant le nouveau bâtiment, l'investissement de la nouvelle société IAF Vaccins se serait élevé à quelque $ 11 millions au cours des premiers deux ans. L'Institut se voyait de plus octroyer une avance sur les redevances afférentes à l'utilisation pendant trois ans du nom d'Armand-Frappier au pays, une somme de quelque $ 750,000. IAF Vaccins s'engageait de plus à dépenser 12 % de son chiffre d'affaires en recherche-développement, soit environ $ 1 million par année.

L'objectif d'IAF Vaccin : commercialiser à l'échelle internationale le vaccin anti-grippe de l'Institut et poursuivre des recherches dans des champs prometteurs : transplantations d'organes, traitement des allergies et de l'arthrite, etc. Pour ce faire, Mérieux abandonnait certaines productions actuelles : les vaccins vétérinaires et les productions mineures non rentables.

Qu'en est-il de l'offre de Mérieux si on la compare à celle de Connaught ? La proposition de Connaught prévoit un investissement immédiat de $ 1.5 million, $ 7.5 millions ultérieurement. L'Institut doit lui céder bâtiment et terrain d'une valeur de $ 4 ou $ 5 millions, sans que la participation du centre de recherche dans la nouvelle société ne dépasse pour autant les 20 %. Selon les informations obtenues, aucune redevance n'est payable pour l'utilisation du nom Armand-Frappier. Tout comme Mérieux, Connaught spécialisera la production pour ne retenir que le vaccin anti-grippe. Connaught s'est de plus engagée à dépenser en recherche-développement 5 % du chiffre d'affaires de la nouvelle société, et encore, seulement si la firme réalise plus de $ 2 millions de profits, ce qui n'est pas pour demain.

Ces deux offres ne sont pas sans comporter de ressemblances. On s'explique mal pourquoi l'une a été retenue a priori aux dépens de l'autre sans que des négociations ne soient entamées avec les diverses parties. On s'explique mal pourquoi la direction de l'Institut a fait tout un plat publiquement en décembre et janvier derniers si son lit était fait depuis septembre.

◆ Boeing

du Boeing 707 a bien contacté la tour de contrôle de l'aéroport de Santa Maria, mais simplement pour demander une piste pour un atterrissage normal, et il n'a fait état d'aucune difficulté, a affirmé le correspondant, à Santa Maria, de la première chaîne de la télévision portugaise lors du journal du doir.

La première version donnée par l'agence de presse portugaise LUSA, qui citait une source du « cabinet du ministre de la région des Açores », affirmait que « le pilote avait demandé une piste pour effectuer un atterrissage d'urgence ». Aucune précision n'avait été cependant apportée sur les raisons de cette demande ni sur la nature des éventuels problèmes techniques de l'appareil.

Selon la télévision, la tour de contrôle, ne voyant pas le Boeing se poser, a tenté à diverses reprises d'entrer en contact avec le commandant de bord, mais en vain. L'appareil avait déjà percuté la colline du Pico Alto.

Des témoins cités par des radios portugaises ont déclaré que l'avion était passé « anormalement bas » au-dessus d'un petit village proche de l'aéroport. La télévision, citant un autre témoin, a rapporté qu'un nuage couvrait la pointe du Pico Alto et l'avait probablement cachée au pilote.

Un pilote de la compagnie aérienne portugaise a estimé que la piste de Santa Maria ne présentait « aucune difficulté particulière d'approche ». Néanmoins, depuis les années 60, l'aéroport de Santa Maria n'est plus guère fréquenté et peu de pilotes de ligne le connaissent.

La commission d'enquête désignée par les autorités portugaises a déjà quitté Lisbonne pour les Açores. Des experts américains doivent également arriver aujourd'hui à Santa Maria, via la capitale portugaise, pour participer à l'enquête.

Les équipes de secours, qui ont recueilli plus de 60 cadavres, poursuivaient leurs recherches dans la nuit. La zone de l'accident, escarpée et boisée, est parsemée de débris sur des kilomètres carrés. Les premières images de la télévision, atroces, montrent des morceaux de chair, des membres, des troncs humains et des vêtements pendant aux branchages.

◆ Prud'homme

tants de son comté, M. Prud'homme a vérifié une hypothèse qui, dit-il, a reçu un accueil enthousiaste. Cette candidature qu'il souhaite promouvoir jusqu'au congrès de leadership et faire accepter par l'ensemble du PLC est celle de M. Yves Fortier, l'ambassadeur du Canada à l'ONU.

Pourquoi Yves Fortier ? Parce qu'il ne traîne pas derrière lui un passé politique encombrant, pour sa rigueur intellectuelle, sa jeunesse, son ouverture d'esprit, ses qualités de rassembleur et de conciliateur. Parce qu'il a une vision progressiste du Canada de demain et qu'il incarne les valeurs fondamentales, les nouvelles idées dont le Parti libéral du Canada a absolument besoin pour le ressourcement de sa pensée politique. Même s'il connaît bien Yves Fortier et qu'il lui parle à l'occasion, Marcel Prud'homme avoue qu'il n'a encore osé aborder avec lui l'hypothèse de sa candidature à la direction du PLC. Il constate seulement que l'idée fait son chemin et il se dit que si l'appel des libéraux devient pressant, le jour viendra où l'ambassadeur ne pourra refuser de relever le défi.

Aujourd'hui âgé de 54 ans, c'est dans sa famille et auprès de ses commettants que Marcel Prud'homme aurait souhaité fêter ses 25 ans de vie parlementaire. Mais un peu à contrecoeur il a accepté de participer aux réunions du caucus et du conseil général de l'aile québécoise du PLC, qui se tiendront en fin de semaine à Saint-Hyacinthe. Délibérations qui porteront sur la réorganisation du parti et l'élaboration du stratégie d'intervention en vue du congrès d'orientation prévu pour l'automne prochain à Calgary. Ce sera aussi une occasion idéale pour le député Prud'homme de mousser la candidature de son poulain.

L'engagement politique de Marcel Prud'homme remonte à la fin des années '50 et du duplessisme. Alors étudiant, il assurait la liaison entre le parti et les campus universitaires et collégiaux du Québec. Orateur redoutable, il a activement participé aux campagnes électorales de 1960, 1962 et 1963. Lorsqu'en janvier 1964, le député de Saint-Denis de l'époque, Azellus Denis, a été nommé sénateur, il profita de l'élection partielle du 14 février pour se faire élire une première fois à la Chambre des communes.

Un quart de siècle de vie politique qui lui a procuré des moments exaltants et fait vivre des périodes difficiles. Ses meilleurs souvenirs ? D'avoir eu la chance de côtoyer les Lapalme, Lesage, Diefenbaker, Pearson, Trudeau, Favreau, Lamontagne, Marchand et Robert Stanfield, « un grand monsieur ». Pendant plusieurs années président du comité des affaires extérieures et de la défense, il a aussi fait connaissance avec des grands de ce monde, les Andreotti, Moubarak, Nasser, Shamir, Arafat et autres. À son bureau de comté, rue Saint-Denis, figure en bonne place une photo qui le montre flanqué de nul autre que Gorbatchev, qui avait dirigé une délégation soviétique à Ottawa en 1983.

En contrepartie, ce député au caractère tranchant a su se faire des ennemis en cours de chemin et connu sa part problèmes. Au congrès au leadership de 1968, il a appuyé la candidature de Paul Hellyer, ce qui lui a valu d'être écarté par l'entourage de Pierre Trudeau pendant toutes ses longues années de pouvoir. Pourtant ministrable, il est demeuré 20 ans sur les banquettes arrières de la Chambre des communes. Lors de la course au leadership de 1984, qui s'est terminée par l'élection de John Turner, il a pris soin de ne pas se commettre et s'est réfugié dans la neutralité de l'organisation du congrès. Entre-temps, il a réussi à se faire élire à deux reprises à la présidence du caucus québécois, en 1978 et 1979, ainsi qu'à la présidence du caucus national, en 1987, contre Sheila Copps.

Ardent défenseur des droits des Palestiniens, cette cause lui a valu l'hostilité de plusieurs de ses collègues, notamment les députés de religion juive. Encore aujourd'hui, il reproche à son parti d'avoir cédé « à l'immense pouvoir du lobby canadien de religion juive ».

L'un des plus sombres moments de cette carrière parlementaire aura été pour lui d'avoir voté pour la loi des mesures de guerre pendant la Crise d'octobre 1970. Geste qu'il justifie en blâmant le gouvernement libéral de l'époque d'avoir mal informé les députés. Ce pourquoi il estime que les victimes de ces mesures de guerre, les quelque 400 Québécois injustement arrêtés et incarcérés, devraient se voir offrir les excuses d'Ottawa.

◆ Bush

le Congrès de sa volonté de coopérer avec lui lors des débats budgétaires des mois qui viennent. « Il veut travailler avec le Congrès sur une base bi-partisane », a déclaré à ce propos son porte-parole, M. Marlin Fitzwater.

M. Ronald Reagan s'était plaint à maintes reprises ces dernières années de transmettre en janvier son budget au Congrès et de recevoir des mois plus tard des textes n'ayant qu'un rapport très lointain avec ses propositions initiales. C'est une situation que veut éviter son successeur.

Ce dernier s'est déjà rendu au Congrès mardi pour rencontrer plusieurs parlementaires et leur expliquer que le temps étant aux restrictions budgétaires, la coopération est plus que jamais nécessaire entre l'exécutif et le législatif. Il considère son budget comme « un point de départ pour la négociation », a dit M. Fitzwater.

Le lendemain de son discours, M. Bush s'envolera pour Ottawa où il doit rencontrer le premier ministre canadien Brian Mulroney. Au retour il passera le week-end dans ses terres du Maine, à Kennebunkport. Les mauvaises langues disent bien sûr qu'il veut fuir Washington et la possibilité de réactions défavorables à ses propositions.

◆ La FTQ

sionnels du gouvernement, le comité paritaire gouvernement-syndicat est présidé par nulle autre que la Commission québécoise des droits de la personne. À la CEQ, l'on a fait appel à une spécialiste de l'extérieur qui conseille les parties.

La CSN a aussi fait un travail de titan, mais seule. Préférant la négociation traditionnelle à la formule des comités conjoints, et limitant son étude aux discriminations sexuelles, (contrairement à tous les autres qui reconnaissent la nécessité de revoir toute la structure salariale), elle a déjà présenté au gouvernement une demande de correction de plus de 115 titres d'emplois féminins, nécessitant une injection de $ 356 millions.

Mais les pourparlers piétinent parce que le Conseil du Trésor rejette la méthode d'analyse de la CSN. « Le différend est très profond sur la méthode », admet le porte-parole du Conseil du Trésor, M. Michel Crête.

Ce dernier n'est pas convaincu, par exemple, que les préposées à l'entretien ménager, catégorie travaux légers, (des femmes en majorité) doivent être payées autant que les préposés aux travaux lourds, en grande majorité des hommes, comme le soutient la CSN.

« N'aimez-vous pas mieux épousseter que nettoyer les planchers ? », demande M. Crête en guise de rejet de l'argument.

En revanche, le Conseil du Trésor est ravi de l'évolution des travaux avec la FTQ, qui, avec le début des entrevues ces jours-ci, franchissent une nouvelle étape.

Les entrevues dureront deux heures et seront individuelles. Après avoir procédé à des pré-tests, les enquêteurs ont écarté les questions en groupe.

Les salariés interrogés décriront leur tâche dans le menu détail et l'évalueront. Leur employeur validera ensuite leurs conclusions. Puis les 40,000 salariés du secteur public affiliés à la FTQ confirmeront à leur tour un résumé des conclusions sur la tâche.

Les conclusions de la FTQ toucheront essentiellement des employés du soutien scolaire et des employés généraux des établissements de santé. Mais un certain nombre de techniciens et de professionnels seront « étudiés », ce qui fait dire à la FTQ qu'elle sera la seule à obtenir un plan d'évaluation universel.

Il reste que l'évaluation des emplois des professionnels viendra de la CEQ et, plus encore, des professionnels du gouvernement.

M. Perreault estime qu'en cette matière d'évaluation d'emploi, l'objectivité tient du mythe. Il pense néanmoins que « notre méthode est la moins subjective », parce qu'elle inclut un système de pointage dans la tendance des travaux effectués ailleurs au Canada et aux États-Unis. Il cite M. Jean-Paul Deschênes, de l'université Laval, et les spécialistes américains Otis et Loukart.

La FTQ et le gouvernement attribueront un certain nombre de points à chaque emploi dont la tâche sera ainsi mise à jour.

En comparaison, la CSN a refusé le système de pointage. Elle a, après avoir analysé en profondeur les tâches de chacun, jumelé des emplois occupés par des femmes à d'autres emplois occupés par des hommes. Ainsi, elle demande que les secrétaires de bureau — des femmes — soient payées aussi bien que les magasiniers — des hommes.

Tous les syndicats ont retenu les quatre facteurs suivants, qui sont ceux des Commissions canadienne et québécoise des droits de la personne : les connaissances (qualifications et expérience), l'effort (physique ou mental), les responsabilités et les conditions générales de travail.

La FTQ et le Conseil du Trésor ont défini 16 sous-facteurs et sont présentement à établir une pondération.

« Nous nous sommes entendus avec le gouvernement sur tout ce qui regarde les outils de travail », souligne M. Henri Masse, coordonnateur de la négociation à la FTQ pour le secteur public. Il ajoute qu'« il est toujours possible que l'on ne s'entende pas sur les suites à donner aux conclusions ».

En clair, les demandes de correction des échelles salariales se retrouveront inmanquablement à la table centrale.

◆ Royal Orr

rapport, je vais l'examiner avec les enquêteurs, et je vais décider », a répété M. Delage.

Le ministre de la Sécurité publique, Gil Rémillard, s'est aussi refusé à tout commentaire en attendant le dépôt par la police du rapport final. Il a toutefois fait savoir qu'il avait reçu vendredi dernier un rapport préliminaire du directeur de police de la CUM, Roland Bourget, dans lequel celui-ci demandait « deux semaines additionnelles » pour compléter l'enquête.

Mardi soir, M. Bourget a révélé au cours d'une rencontre informelle avec la presse que cette enquête était à toutes fins utiles terminée et qu'il était peu probable pour le moment que des accusations soient portées contre qui que ce soit. M. Bourget a expliqué qu'il ne restait aux enquêteurs qu'à identifier un des 20 figurants du vidéo tourné par la SQ devant les locaux de la rue Crescent incendiés le 30 décembre.

Lundi prochain, les médias pourront prendre connaissance de la séquence de ce vidéo où apparaît cette personne, contre qui ne pèse aucun soupçon, a précisé M. Bourget. Les policiers ne se font pas d'illusions sur leurs chances d'identifier cet individu, qu'on aperçoit d'une distance d'une centaine de pieds.

Le directeur des relations publiques de la police, Pierre Leclerc, a expliqué que les policiers profiteront en outre des prochains jours pour effectuer quelques vérifications qui, dit-il, ne viendront que confirmer des choses déjà connues d'eux. « Rien qui pourrait influencer la conclusion, à moins d'un miracle », de dire le directeur Leclerc.

De Fredericton, Royal Orr a indiqué qu'il laissait le soin au gouvernement de juger si une enquête publique du commissaire aux incendies s'imposait. « Je n'ai pas réfléchi à ça, dit-il. Notre préoccupation majeure était de trouver les responsables. Si les experts de la police nous disent qu'il n'y a pas d'évidence, que pouvons-nous y faire comme citoyens ? La décision de commander une enquête du commissaire appartient au gouvernement. Mais je ne sais pas si ça va ajouter quelque chose. »

M. Orr a affirmé qu'il n'avait aucun reproche à adresser aux policiers responsables du dossier, et estime que le délai ayant précédé le début de l'enquête — délai dont il s'était plaint en conférence de presse au début de janvier — n'a pas eu de conséquence sur sa conclusion.

M. Orr soutient enfin que le secrétariat d'État, qui avait offert son aide financière peu après l'incendie, n'aura pas à contribuer de façon substantielle aux réparations. « Nous sommes bien assurés », dit-il.

Alliance Québec s'est installé dans de nouveaux locaux dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce et consulte des experts à propos des mesures de sécurité à adopter.

« Alliance Québec, dit M. Orr, a déjà tourné la page. Nous sommes bien lancés dans notre plan d'action et dans la mobilisation de la communauté ».

◆ Mulroney

Le vice-premier ministre a indiqué que la conférence des premiers ministres se tiendra « très bientôt », mais on laisse entendre au bureau de M. Mulroney qu'elle pourrait se tenir dans la deuxième semaine de mars. La question du lac Meech est actuellement au point mort avec la tenue d'audiences publiques au Nouveau-Brunswick et la préparation des élections au Manitoba.

Mais le gouvernement fédéral montre de plus en plus des signes d'impatience car il ne peut engager les discussions sur la réforme du Sénat. Le ministre des Relations fédérales-provinciales de même que son homologue albertain ont fait une tournée du pays et Ottawa serait prêt à lancer des négociations informelles sur la question. Mais Québec refuse, d'autant plus que Robert Bourassa n'a jamais été un chaud partisan d'un Sénat élu.

« Il y aura sûrement une bonne discussion (sur le dossier constitutionnel), affirme Don Mazankowski, et le premier ministre a prouvé qu'il avait du talent pour réduire les tensions sur la scène fédérale-provinciale ». Le vice-premier ministre affirme d'ailleurs que malgré les escarmouches avec le Québec sur la politique linguistique, avec l'Alberta sur la réforme du Sénat, avec Terre-Neuve sur la question des pêches, etc., « les relations fédérales-provinciales sont bien meilleures qu'elles ne l'étaient en 1983 ou 1984 ».

Tout au long de l'entrevue, Don Mazankowski a cherché à donner l'impression que le gouvernement ne prépare pas des changements radicaux, même dans sa politique budgétaire. Il rejette les cris d'alarme des hommes d'affaires en soulignant que « ces gens-là n'ont pas à se faire élire ».

Après tout, dit le vice-premier ministre, le déficit a déjà été réduit de 38 à 28 milliards de dollars et, affirme-t-il, l'augmentation de plus de $ 100 milliards de la dette fédérale depuis que Mulroney dirige le pays est due aux intérêts sur la dette contractée par les libéraux entre 1970 et 1984. « En tant que ministre des Transports, j'ai fait ma part (de coupures au CN et à Via Rail en particulier), et je sais qu'il y a un coût humain à ce genre d'opération. Il faut bien peser les coupures budgétaires et voir si elles valent le tort qu'elles font à certaines régions ou à tel groupe de la société ».

La préparation du Discours du Trône et du budget semble laborieuse, vue de l'extérieur tout au moins, mais Don Mazankowski prétend que le Parlement avait besoin de faire une pause après les deux années essoufflantes qu'il vient de passer : « Nous avons fait adopter 237 lois, soit 33 % de plus que tout autre Parlement avant nous », rappelle le vice-premier ministre.

Il prétend qu'avec son comité des opérations, il constitue une sorte de « 'facilitateur' qui fait bouger les dossiers plus vite ». N'empêche que près de trois mois après l'élection, l'appareil bureaucratique tourne à vide à Ottawa parce que beaucoup de ministres, surtout ceux qui ne siègent pas sur le comité des priorités, ne savent pas comment s'orienter.

Pas plus que Brian Mulroney, Mazankowski ne veut confirmer si la rentrée parlementaire sera retardée. Mais le cabinet ne se réunira pas avant deux semaines : ou bien les grandes décisions sont prises par un petit groupe de proches du premier ministre, ou les députés et sénateurs n'auront pas grand-chose à se mettre sous la dent le 6 mars.

La Commonwealth songe à resserrer ses sanctions contre Pretoria

HARARE (PC) — Le comité des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth a annoncé son intention, hier, de « réexaminer le libellé » de ses sanctions à l'égard de l'Afrique du Sud afin de s'assurer qu'il traduise parfaitement la réalité.

Le président du comité, M. Joe Clark, a reconnu « qu'il y avait un problème et qu'il fallait s'en occuper », après la découverte d'un prêt de $ 600 millions d'une banque canadienne à une compagnie de Pretoria établie au Luxembourg.

Ce prêt, a-t-il noté, est « en conformité avec le libellé des sanctions du Commonwealth », de sorte « qu'il faudra peut-être songer à de nouvelles sanctions ».

Un porte-parole de la Banque de Nouvelle-Écosse, M. Nick Douloff, a expliqué que le prêt a été fait par la succursale de Londres à la société Minorco. Cette compagnie appartient à 71 % à la famille sud-africaine Oppenheimer.

M. Douloff a signalé que le prêt respecte les directives du gouvernement canadien et que les autorités de la banque sont prêtes à en discuter avec M. Clark à n'importe quel moment.

Les sanctions du Canada s'appliquent actuellement aux produits agricoles, au charbon et à l'acier et partiellement aux investissements, aux prêts et au tourisme. Les liens diplomatiques existent toujours avec Pretoria.

Le secrétaire général du Commonwealth, sir Shridath Ramphal, a promis que les failles qui permettent actuellement des prêts à des sociétés sud-africaines vont être examinées avant la prochaine réunion du comité, en juillet en Australie.

Au cours de sa dernière conférence de presse, hier, M. Clark a d'autre part démenti une fois de plus que le Canada vendait des armes à l'Afrique du Sud.

« Il n'existe aucune preuve de livraison d'armes du Canada, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers pays, a déclaré le ministre canadien. S'il existe des preuves, j'aimerais qu'on m'en fasse part ».

Dans son communiqué final, le comité des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth a réitéré sa demande à Pretoria de mettre fin à l'apartheid et d'entamer des négociations avec « d'authentiques leaders noirs, en vue de l'établissement d'une société démocratique non raciale ».

Le comité a demandé, de plus, que l'Afrique du Sud cesse de déstabiliser les pays voisins, ce qui constitue, selon lui, « le visage extérieur de l'apartheid ».

L'étude du Conseil de la langue française

MacDonald prêche la vigilance, le PQ veut des mesures concrètes

Bernard Descôteaux
de notre bureau de Québec

L'ÉTUDE du Conseil de la langue française sur la langue de service réjouit le ministre Pierre MacDonald. Des progrès ont été faits, a-t-il constaté hier en rappelant qu'il faut demeurer vigilant toutefois.

M. MacDonald, qui s'était fait remarquer au début de janvier par ses critiques sur la difficulté de se faire servir en français, a en effet manifesté une satisfaction réservée devant ces résultats.

« Les statistiques montrent que du progrès a été fait », a ainsi dit le ministre de l'Industrie et du Commerce en faisant allusion au fait que dans neuf commerces sur dix on peut se faire servir en français à Montréal.

Cette même étude montre aussi « qu'il y a encore du travail à faire et qu'il ne faut jamais s'endormir sur ce sujet-là. Il faut être vigilant », a dit le ministre qui a rappellé que la Cour suprême avait reconnu que le français est menacé au Québec et qu'il faut donc prendre des mesures pour préserver et promouvoir cette langue.

Globalement ces résultats sont bons. « Toute amélioration de la situation du français au Québec ne peut que faire plaisir à ceux qui espèrent vivre de façon sereine dans une province ou on trouve plusieurs cultures », a-t-il noté.

M. MacDonald, qui revenait hier d'une tournée européenne de plusieurs semaines, rencontrait pour la première fois la presse québécoise depuis ses propos sur « les maudites grosses Anglaises de chez Eaton ». Rappelant s'être déjà excusé pour ces propos, il a souligné n'avoir fait que rapporter alors des propos de d'autres personnes qu'il aurait mieux fait de garder pour lui.

Le Parti québécois devait de son côté commenter cette étude du CLF en notant que la situation demeurait difficile dans les quartiers « traditionnellement sensibles ». La loi 101 n'a pas été adoptée pour des régions comme le Saguenay-Lac-Saint-Jean où le problème linguistique n'existe pas, a dit le député Jacques Brassard. Il faut constater que là où l'attraction de l'anglais demeure forte, la capacité de se faire servir en français demeure limitée, a-t-il noté.

Cette situation appelle des mesures concrètes, croit le député qui note que le CLF souligne dans son étude le besoin de contraintes institutionnelles. Malheureusement, le ministre responsable du dossier linguistique, Guy Rivard, se contente d'inviter les commerçants à coopérer, constate le député qui accuse le ministre de faire preuve « d'angélisme irresponsable » et de « jovialisme exalté ».

L'étude du CLF rend par ailleurs un grand service en établissant un lien entre la langue d'affichage et la langue de service, dit M. Brassard. On détruit ainsi le mythe selon lequel l'affichage n'est qu'un symbole. Au contraire, le gouvernement pourra réaliser que l'affichage joue un rôle déterminant pour contribuer à donner au français une plus grande place dans la langue de service.

9 février

par la PC et l'AP

1987: une voiture piégée explose dans un faubourg chiite de Beyrouth: 15 morts, 80 blessés.

1986: une commission d'observateurs internationaux accuse des partisans du président Marcos de sérieuses irrégularités dans les élections présidentielles philippines.

1984: des bâtiments de la marine américaine bombardent les montagnes du centre du Liban en riposte au bombardement des quartiers chrétiens de Beyrouth-Est.

1982: les États-Unis et les pays du Marché commun décident de refuser de poursuivre les négociations sur la coopération Est-Ouest, tant que la loi martiale ne sera pas levée en Pologne.

1981: Jozef Pinkowski est écarté de la direction du gouvernement polonais et remplacé par le général Wojciek Jaruzelski; décès de Bill Haley qui a vendu plus de 30 millions de copies du 45 tours "Rock Around the Clock".

1978: les autorités canadiennes déclarent personae non gratae 11 diplomates et officiels soviétiques, accusés d'avoir voulu infiltrer le dispositif de sécurité de la police montée.

1971: tremblement de terre dans la région de Los Angeles en Californie: 64 morts.

1964: première des Beatles aux États-Unis, au spectacle télévisé "The Ed Sullivan show".

1962: la Jamaïque devient indépendante dans le cadre du Commonwealth britannique.

1943: la bataille de Guadalcanal, dans le Pacifique, prend fin par une victoire américaine sur les Japonais.

CULTURE ET SOCIÉTÉ

CAHIER 2

Montréal, jeudi 9 février 1989

Radu Lupu : sublime

Récital du pianiste Radu Lupu

Au programme : Bach, *Partita* no.1 BWV.825; Mozart, *Sonate* K.533-494; Schubert, *Sonate* D.960; en bis, Brahms, *Intermezzo* op.118 no.2. 8 février, salle Wilfrid-Pelletier.

Carol Bergeron

POUR sa présente tournée nord-américaine, l'Orchestre Symphonique de Montréal a invité trois solistes : le hautboïste Theodore Baskin (hautbois solo de l'OSM) et les pianistes Louis Lortie de Radu Lupu. Entre deux concerts, ce dernier faisait une courte halte à Montréal, juste le temps d'un remarquable récital à Wilfrid-Pelletier.

Radu Lupu

Lupu avait d'abord proposé un programme tout à fait équilibré ne comprenant que trois oeuvres de Bach, Mozart et Schubert. Pour des raisons difficiles à comprendre, deux pages de Brahms furent ultérieurement ajoutées. Ne trouvant pas aisément de place dans l'enchaînement des tonalités, les deux *Rhapsodies* de l'opus 79 ne s'accordaient en outre que fort mal au caractère des *Sonates* qui les entouraient. D'ailleurs, l'interprète ne s'y sentit pas à l'aise et n'en donna qu'une pâle et decevant exécution.

Oublions vite Brahms car Mozart et Schubert ne furent rien de moins que sublimes. Dès les premières notes de la *Partita* de Bach, cependant, on sentait que le pianiste cherchait à mettre en place les conditions d'un dialogue profond. Cela ne se fit toutefois pas sans un certain tâtonnement qui donna à cette suite de danses, une allure d'entrée en matière. Le sublime était encore à venir.

À propos des interprétations mozartienne et schubertienne de Radu Lupu, non seulement doit-on parler de leur intelligence mais d'abord et avant tout de leur raffinement. Un exceptionnel raffinement de la pensée musicale et de la sonorité pianistique.

Recréant le discours de ces grands maîtres, Lupu s'adresse à l'âme des auditeurs. Il cherche à établir avec eux une relation d'intimité qui semblera à certains ne pas convenir à la démesure d'une salle de 3000 places. C'est pourtant un défi que le célèbre pianiste roumain m'a semblé relever avec un talent hors du commun. Avec lui donc, nous sommes aux antipodes du bruit et de la facilité, pour ne pas dire la vulgarité, qui font souvent meilleure impression.

Le piano des *Sonates* que nous avons entendues n'a rien d'une tonitruante machine de guerre. Il possède une voix qui parle au creux de l'âme. Une voix, j'en conviens, qui dérange. Une voix qui rend inconfortable jusqu'à provoquer chez certains un sommel « ronflottant » et chez d'autres, des quintes de toux hélas plus sonore que la musique même.

L'Outremont accueille le *Toronto Dance Theatre*

Mathieu Albert

LE *TORONTO DANCE THEATRE* (TDT) a choisi Montréal comme rampe de lancement pour sa tournée québécoise qui le mènera dans une quinzaine de villes entre le 10 février et le 8 mars prochain.

Cette première escale, qui a lieu demain et samedi au théâtre Outremont, met à l'affiche un programme qui récapitule en quatre chorégraphies les 20 ans d'histoire de TDT.

David Earl, le directeur artistique de la compagnie, propose tout d'abord une oeuvre intitulée *Angelic Variation no I*, dont l'origine remonte aussi loin que 1967; Peter Randazzo offre pour sa part une pièce qui porte le nom de *Nighthawks*, créée en 1976, tandis que Christopher House, qui s'occupe de faire le lien avec le présent, présente deux oeuvres inscrites au répertoire récent de la compagnie : *Variation sur un thème de Haendel*, réalisée en 1987 et *Artemis Madrigals*, dont la première a eu lieu à Toronto en novembre dernier. Les quatre pièces sont toutes des oeuvres inédites pour le public montréalais.

Mis sur pied en 1968 par David Earl, Peter Randazzo, et Patricia Beatty, le TDT a choisi depuis ses débuts de se présenter comme le prolongement canadien de la technique de danse moderne développée aux États-Unis par Martha Graham au cours des années 30 et 40. Le style, l'esprit, ainsi que les thèmes abordés par chacun des chorégraphes fondateurs sont à l'image exacte du vocabulaire original imaginé par la chorégraphe américaine.

Et si, à cet égard, précisément, on peut faire le reproche à la compagnie d'ignorer un peu trop prudemment les voies de l'innovation, il faut dire en revanche, qu'à l'intérieur même des limites qu'elle s'est imposées, elle est la seule compagnie du genre au Canada à avoir atteint un niveau impeccable de cohésion, de rigueur, et de musicalité dans la mouvance des corps.

Le *Toronto Dance Theatre* se distingue nettement toutefois par la dextérité exceptionnelle de ses 14 danseurs. En fait, de toutes les compagnies canadiennes de passage à Montréal au cours des dernières années, il s'agit, sans le moindre doute, de celle dont le niveau de qualité est le plus élevé en matière d'interprétation. Les danseurs possèdent une technique solide, ainsi qu'une maîtrise et une discipline du corps qui leur permettent de donner une impression de désinvolture jusque dans l'exécution des passages les plus complexes.

Après cette première halte montréalaise, la compagnie visitera les villes de Hull, Mont-Laurier, Val d'Or, Rouyn, Valleyfield, Granby, et Baie-Comeau, pour n'en nommer que quelques-unes. La tournée du TDT s'inscrit dans le cadre du programme *Danse dense* mis sur pied par le Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis, mieux connu sous le nom de RIDEAU. Une initiative qui vise à promouvoir et à ouvrir un marché pour la danse moderne auprès des salles de spectacles et du public situé en région.

Laurence Lemieux et Michael Seanmarye seront à l'Outremont demain et samedi.

ROCK ET BLUES/chronique

Du rock and roll pour tous les âges

Serge Truffaut

LE ROCK'N ROLL, produit de consommation de masse, fonctionne plus que jamais selon les courbes démographiques. On fabrique d'après les cibles. On veut atteindre les 13-15 ans, que fait-on ? On en rassemble « une coupe », on leur fait entendre le dernier avatar musical, on leur demande leur opinion histoire de savoir s'il n'y aurait pas lieu de modifier. Ensuite ? On inonde le marché.

Dans toute cette mélasse, il y a un noeud. Et pas un petit. Semaine après semaine on multiplie tellement les produits qu'on a la désagréable sensation d'être prisonnier d'un tourbillon qui jamais ne vous accorde une minute de répit.

Tenez, est-ce que par hasard vous connaissiez *The Wolfgang Press*, *Yello*, *Was not Was*, *They Might Be Giants*, *Live Skull*, *Transvision*, *Cookie Crew*, *The Wonder Stuff* ou *Lyle Lovett* ? Non ? Vous en faites pas, moi non plus. Pourtant, Dieu sait si du papier traitant du rock-new wave-electro-punk-heavy-reggae et compagnie, les salles de rédaction en reçoivent. « N'en jettez plus la cour est plein ! ».

Toujours est-il que cette semaine on va se pencher sur *Vamp* de Transvision, un album qui s'adresse plus particulièrement aux 15-20 ans à la condition qu'ils soient branchés et qu'ils détestent souverainement le *heavy metal*. Sur Charlie Sexton, qui signe une production qui plaira surtout aux 20 ans et plus, surtout s'ils ont une conception romantique et sage de la délinquance. Et sur Lyle Lovett dont la coupe de cheveux à la sauce punk n'a rien à voir avec son microsillon qui séduira les 30 ans et plus, à la condition qu'ils aient des goûts éclectiques.

Originaire du Texas, Lyle Lovett est un praticien du ratissage le plus étendu qui soit. Le premier côté est consacré à des textes chantés sur des rythmes de jazz. Le deuxième côté est consacré à des textes chantés sur des rythmes de . . .country !

En guise d'introduction, Lovett nous propose sa version instrumentale d'un morceau très célèbre dans le monde du jazz. Il s'agit du *Blues Walk*, connu pour être plus la composition du saxophoniste Lou Donaldson que du trompettiste Clifford Brown, seul nom imprimé sur la pochette. Quoi qu'il en soit du caprice, de cette version on se serait passée.

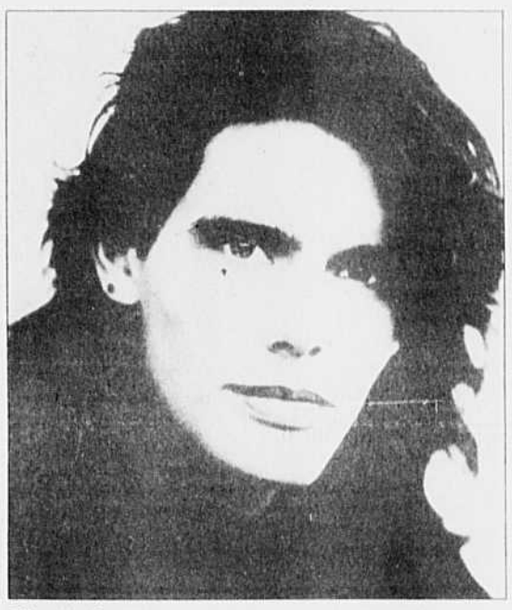

Charlie Sexton

Lyle Lovett

La raison de cet état des choses est bien simple, trop de solistes, et non des moindres, se sont déjà exercés sur cette pièce que Lovett et ses musiciens jouent de façon trop mécanique.

Le reste de la face 1 est agréable, sans plus. Enveloppées confortablement par des requins de studio qui se prêtent sans enthousiasme à une autre session, les « tounes » de Lovett passent sans atteindre les hauteurs qu'ici et là on promettait. Heureusement, dans le style *Jump Band Blues* Lovett propose un produit plus intéressant que le surévalué Joe Jackson, le chouchou de la critique au début de la présente décennie. Reste que Lovett n'a pas la stature d'un Louis Jordan ou d'un Jimmy Lunceford. Pour ce qui est de la face country, c'est . . . c'est bof !

Charlie Sexton, lui, est beaucoup plus rock and roll. Du moins, son disque correspond plus à l'esprit de cette musique. C'est carré et c'est bien fait. Jeune prodige qui à 15 ans faisait les premières parties de The Clash, Sexton a réussi, contrairement à beaucoup d'autres dans son cas, à négocier avec doigté le tournant musical qui se présentait à lui.

Faut dire qu'il s'est bien entouré. Et notamment en la personne du producteur et ingénieur Bob Clearmountain, qui a occupé des fonctions identiques sur bien des albums de Springsteen. Comme c'est souvent le cas avec les Texans, Sexton est un bon guitariste. Un de ceux qui savent ne pas exagérer. Un de ceux qui n'essayent pas d'en remontrer. C'est du rock comme il doit se faire, soit en trois ou quatre minutes maximum. Histoire de ne pas faire dans le détail.

Et maintenant, *Vamp* par Transvision. Ce que font ces quatre zigotos et leur chanteuse à la voix d'outre-tombe, c'est de la déprime psychiquo-musicale agrémentée d'une dose surréaliste qui séduira probablement les tourmentés. C'est désespérément violent. C'est un tantinet suicidaire et c'est musicalement trop synthétique. Ça se frotte à l'avant-garde pour être « hip », mais ça tombe vite à plat. Et puis toute ces salades vidéo, ça fait passablement science-fiction mais ça ne vaut pas une ligne de Philip Dick.

EN BREF...

« Soirée ONF » à la Cinémathèque

DANS LE CADRE des septièmes Rendez-vous du cinéma québécois, qui se déroulent toute la semaine à la Cinémathèque québécoise, on consacre la soirée d'aujourd'hui au cinquantenaire de l'Office national du film du Canada (ONF). Pour souligner l'héritage d'un demi-siècle de création cinématographique, cette soirée, qui débutera à 19 h 30, et dont l'entrée est libre, sera l'occasion de voir un montage réalisé par Werner Nold et Monique Fortier, retraçant l'évolution de l'ONF depuis ses débuts. En plus de Werner Nold et Monique Fortier, qui présenteront ce montage en le commentant, le public pourra aussi entendre des témoins privilégiés de l'histoire de l'ONF, comme Thomas Daily, qui est à l'Office depuis ses tout débuts, le producteur et scénariste Jacques Bobet et les réalisateurs Bernard Gosselin et Jacques Godbout. Comme un grand panoramique sur l'histoire de l'ONF, on verra des extraits de *The People Between*, un film de Thomas Daily réalisé en 1941, *Capitale de l'or*, de Colin Low et Wolf Koenig (1957), *Les Brûlés*, de Bernard Devlin, *Golden Gloves*, de Gilles Groulx (1961), *À Saint-Henri le 5 septembre*, de Hubert Aquin (1962), *La Vie heureuse de Léopold Z*, de Gilles Carle (1965), etc., y compris les films d'animation du célèbre Norman MacLaren. À 22 h 30, pour clore la soirée ONF, on présentera *Alias Will James*, de Jacques Godbout, l'un des films en nomination pour le prix L.-E. Ouimet-Molson de 1988.

Avis de recherche

UN COMITÉ vient d'être formé pour trouver un nouveau directeur à l'orchestre du Centre national des Arts (CNA) d'Ottawa en remplacement du démissionnaire Gabriel Chmura dont le contrat se termine le 31 juillet 1990. Le président Yvon Desrochers, directeur général du CNA sera entouré de Walter Homberger, consultant artistique et fondateur de l'agence International Concerts, Zarin Mehta, directeur général de l'Orchestre symphonique de Montréal, Joanne Morrow et Walter Prystawski, respectivement productrice du département de musique et premier violon de l'Orchestre du CNA.

Septembre, mois de la photo

L'ANNÉE 1989 marque les 150 ans de l'invention de la photographie et le collectif Vox Populi organise la première édition d'un *Mois de la photo* à Montréal en septembre. Cette rencontre internationale permettra de faire le point sur les pratiques photographiques contemporaines. Plus d'une quarantaine de lieux — galeries, musées, institutions, maisons de la culture, entreprises, lieux publics, etc — y participeront, en plus de profiter de projections de films et de vidéos. Pour plus de détails concernant les programmation, les invités, les exposants, on peut ocmmuniquer avec Claire Paquet au (514) 844-6993.

Les achats du Musée national

LE MUSÉE des beaux-arts du Canada s'est porté acquéreur de 90 oeuvres et a reçu 318 legs et dons entre le 1er avril et le 31 décembre 1988. Parmi ces oeuvres, 66 étaient canadiennes de période contemporaine et 72 austres, canadiennes également de nature historique. Soixante-cinq oeuvres étaient de facture européenne, asiatique ou américaine. On compte 31 estampes, 61 dessins, 205 photographies, 16 peintures, 39 sculptures ainsi que 56 films et vidéos. Phillis Lambert de Montréal, a donné pour sa part les 129 daguerréotypes qui ont servi à l'exposition de photographies inaugurale intitulée *Images intimes* qu'on peut toujours admirer dans les différentes galeries des estampes, dessins et photographies du MBA d'Ottawa. Le musée dispose présentement d'un budget de $ 2,9 millions réservé aux achats.

Expositions à Joliette

TROIS NOUVELLES expositions seront ouvertes au public au Musée d'art de Joliette le dimanche 12 février. Il s'agit de 17 nouvelles oeuvres d'art acquises par le musée et signées Louis-Philippe Hébert, Alfred Laliberté, Pierre Blanchette, Lise Gervais, Tom Hodgson, William Ronald, Harold Town et une oeuvre de Marcel Barbeau intitulée *Le souffle qui engendre*. Les deux autres expositions ont pour titre *Veni, vidi, vici !* et *Masques et polaroïds* de Charlotte Gingras. Le vernissage a lieu à 14 h et sera assorti d'une danse-performance de Lynda Gaudreau. Entrée libre.

LA TÉLÉ CE SOIR

★ ***Autrement dit***. Le photographe Bertrand Bohn parle des personnalités politiques qu'il a photographiées; Marie Cardinal, des bandes dessinées anciennes, et Luc Savoie du métier de dessinateur et portraitiste. R.-Q. 18 h 30

★ ***Lance et Compte III***. Le sixième épisode. La rivalité entre Gagnon et Mercier refait surface tandis que Pierre Lambert songe a remettre de l'ordre dans sa vie profesionnelle et privée. R.-C. 20 h

★ ***48 hours***. Reportage sur les victimes du divorce, sur une organisation qui vient en aide aux personnes dont les ex-conjoints refusent de payer une pension et sur un centre de thérapie pour les hommes qui ont perdu la garde de leurs enfants. CBS. 20 h

★ ***Démocraties***. La situation des Noirs aux États-Unis. Des Aborigènes en Australie et des catholiques en Irlande, illustrent le problème des droits des minorités dans les régimes démocratiques. R.-C. 21 h

Apprendre la guitare avec Pete Townshend

LONDRES (AFP) — Dès la rentrée 1990, des adolescents londoniens pourront suivre des cours **gratuits de** guitare avec le leader des Who, Pete Townshend, apprendre le cinéma avec le producteur des *Chariots de Feu* et de *Mission*, David Puttnam, ou les techniques de marketing avec Richard Branson, le pdg de l'empire Virgin, dans la première école du genre en Grande-Bretagne.

« C'est l'aboutissement d'un rêve de six ans, un mélange unique de business, d'art et d'éducation », s'est félicité George Martin, ancien producteur des Beatles, en annonçant la création de l'École des arts du spectacle de Londres (LSPA), dont il sera le parrain.

« Il y a des centaines d'adolescents doués de talents encore inexploités que nous pouvons aider avec ce projet », a expliqué George Martin. Le dernier mentor des Beatles a — symboliquement — présenté la future école dans les studios EMI d'Abbey Road (nord de Londres), où furent composés la plupart des chefs-d'oeuvre des Fab Four, entouré par le ministre de l'Éducation, Kenneth Baker, le président de l'industrie britannique du disque (BPI), Peter Jamieson, et une pléïade de stars du showbizz local.

Le gouvernement apportera trois millions de livres ($ 6,4 millions) et les industriels du disque, qui ont lancé cette semaine un fonds spécial, deux millions ($ 4,2 millions).

À elle seule, l'industrie britannique du disque emploie 60,000 personnes en Grande- Bretagne et rapporte $ 9,5 milliards au pays chaque année.

Ce projet s'inspire directement de l'école du spectacle de Manhattan, à New York (danse, musique, comédie), rendue célèbre par le film d'Alan Parker Fame (1982) et les séries télévisées du même nom.

Basée à Croydon dans la banlieue sud de Londres dans les locaux d'un collège, l'école accueillera gratuitement, à partir de septembre 1990, 720 adolescents de 13 à 18 ans, originaires de Londres et sa banlieue — une cinquantaine de places seulement seront réservées aux provinciaux. Le critère de sélection ? « Toute aptitude particulière aux arts du spectacle », selon les promoteurs du projet.

« C'est la première étape », a souligné M. Baker : « Cette école n'enseignera pas uniquement la musique, la danse ou le théâtre, mais également les techniques du spectacle », de la prise de son à la vidéo, en passant par la radio, la télévision, la production, l'animation électronique ou le câble.

L'école de Croydon possèdera son studio, où les étudiants pourront enregistrer leurs propres compositions, son théâtre, son atelier de danse.

Parallèlement à l'enseignement artistique et technologique, assuré par des professionnels du spectacle, les élèves suivront des cours de culture générale, identiques à ceux dispensés dans les autres collèges du pays, et passeront l'examen national de fin d'études.

Parmi les artistes qui ont promis leur parrainage figurent les étoiles pop Carly Simon et Vangelis, le chef

Voir page 12 : Townshend

Janette Bertrand honorée

PHOTO JACQUES GRENIER

La Corporation professionelle des psychologues du Québec a honoré hier Janette Bertrand pour « l'ensemble de sa contribution au bien-être psychologique de la population québécoise ».

Lors d'une cérémonie à Radio-Québec, un parchemin sur cadre de verre a été remis à l'animatrice de *Parler pour parler*. La corporation créait ainsi un prix annuel, remis à une personnalité qui n'est pas psychologue; elle décerne par ailleurs un prix « interne » à l'un de ses membres. L'étendue du travail d'éducation de Mme Bertrand, depuis le temps de ses courriers dans les journaux il y a 40 ans, a incité la corporation à lui attribuer la première édition de ce nouveau prix. « Tout au cours de son action publique, Janette Bertrand a su faire réaliser aux gens l'importance du bien-être psychologique », a souligné une responsable de la corporation, Diane Côté.

CULTURE ET SOCIETE

Le Festival de Granby s'ouvre à la francophonie

(PC) — Le Festival de la chanson de Granby a décidé d'ajouter un volet « international » à ses activités, précisait hier son directeur général, M. Ulric Breton. Des artistes d'autres pays francophones seront en effet invités à sa prochaine édition, l'automne prochain.

Les artistes étrangers (de France, Belgique, Suisse et peut-être d'Afrique) vont se produire dans un volet distinct du concours pour les interprètes et auteurs-compositeurs-interprètes du Canada.

L'initiative de Granby, poursuit M. Breton, prévoit des échanges dans les deux sens. Ainsi fin juillet, les huit finalistes du dernier festival iront à la Rencontre de la chanson francophone en Provence, fin juillet; les deux gagnantes, Nadine Dionne et Carole Lockwell, doivent y chanter.

Des échanges sont prévus aussi avec le Festival de la chanson de Saint-Malo, qui se tient début septembre, ainsi que le Festival national des radios FM de France, tenu à Béziers en janvier.

L'exemple avait été donné entre autres par Luc de Larochellière, gagnant à Granby en 1986, et qui est allé l'été dernier à Saint-Malo, mais à l'initiative de son imprésario Réjean Rancourt.

Rostropovitch réintégré en URSS

MOSCOU (AFP) — Le violoncelliste Mstislav Rostropovitch, 61 ans, déchu de sa citoyenneté soviétique en 1978, a été réintégré dans l'Union des compositeurs de l'URSS, a annoncé le secrétaire de cette organisation, M. Alexandre Tchaïkovski. Un télégramme a été adressé à M. Rostropovitch à ce sujet, a précisé M. Tchaïkovski cité par l'agence TASS.Le violoncelliste et son épouse, la cantatrice Galina Vichnevskaïa, avaient été privés de leur citoyenneté alors qu'ils étaient en tournée aux États-Unis. Mstislav Rostropovitch avait ensuite été exclu de l'Union des compositeurs. Le couple avait été accusé de « nuire à la réputation de l'Union soviétique en Occident » après avoir hébergé l'écrivain dissident Alexandre Soljenitsyne. L'organe du gouvernement soviétique Izvestia avait demandé le mois dernier que soit restituée leur citoyenneté au musicien et à sa femme.

Brubeck opéré

NEW HAVEN, Connecticut (AFP) — Le pianiste de jazz Dave Brubeck, 68 ans, a été hospitalisé hier à New Haven (Connecticut) pour subir un pontage coronarien. L'opération s'est bien déroulé et son manager Russel Gloyd croit qu'il pourra reprendre ses activités dans quelques mois.

Dans le ventre du dragon
PHOTO CP

C'est devant une salle comble, peuplée de jeunes « leaders d'opinion » que le tout dernier film d'Yves Simoneau, *Dans le ventre du dragon* était présenté en avant-première hier matin. Les jeunes avaient été invités à voir le film et par la suite à répandre la bonne nouvelle dans leurs cégeps et universités. Le film mettant en scène Marie Tifo, Monique Mercure, Pierre Curzi, Remy Girard et Michel Côté, dans une vaste bande dessinée où le vaudeville recontre la science-fiction, est problement le premier film québécois conçu et réalisé en fonction d'une clientèle-cible, à savoir les jeunes Québécois, derniers réfugiés des salles de cinéma.

Parretti veut racheter la MGM

PARIS (AFP) — L'homme d'affaires italien Gian Carlo Parretti, déjà patron du groupe américain Cannon et vice-président de la firme française de cinéma Pathé, a annoncé mercredi à Paris son intention de racheter la Metro Goldwyn Mayer, l'une des principales sociétés de production américaines qui a largement contribué au prestige de Hollywood.

M. Paretti, qui arrivait des États-Unis, a déclaré à l'AFP, sans donner d'autres détails, qu'il était en négociation avec les responsables de la MGM et qu'il souhaitait que celle-ci soit rachetée par un groupe européen. « Si les autorités françaises sont d'accord, a-t-il dit, le rachat pourrait être fait en collaboration avec Pathé-Cinéma ». Il a également confirmé qu'il venait de racheter Dino Entertainment Group, la société américaine en faillite du producteur italien Dino de Laurentiis.

M. Paretti a également annoncé la création à Los Angeles d'une société de production Pathé-Communication, qui sera dirigée par le producteur indépendant Alan Ladd Jr. Celle-ci, a-t-il dit, doit investir à moyen terme « des centaines de millions de dollars » dans la production cinématographique.

Les dirigeants de Pathé ont réaffirmé à cette occasion les ambitions européennes de leur société.

En France

Les salles de cinéma se vident

PARIS (AFP) — Pour enrayer la crise du cinéma français marquée par une baisse importante du nombre des spectateurs, le ministère de la Culture a rendu public mardi un plan de relance qui comprend notamment des mesures favorisant la production.

Ce plan, présenté par le ministre de la Culture, Jack Lang, vise d'une part à inciter les investisseurs financiers et les industriels extérieurs au secteur audiovisuel à financer les films à gros budget.

Pour cela, l'État garantirait en partie (de 50 % à 70 %) les risques pris par ces investisseurs en créant un fonds d'environ $ 4,5 millions US.

D'autre part, ce plan d'action prévoit un « soutien financier automatique à la production ». Cette aide sera donnée en priorité aux films tournés en version française. Pour 1989, le septième art recevrait de l'État plus de $ 20 millions US.

Ce plan de relance intervient alors que la fréquentation des salles de cinéma en France n'a cessé de baisser au cours de dernières années. Les salles ont perdu 40 % de leur public en quatre ans. L'année dernière, malgré les succès remportés par quelques films français (*L'Ours, le Grand Bleu, la Vie est un long fleuve tranquille*), les films américains ont obtenu 49 % des entrées en France contre 37 % pour la production nationale.

Les mesures présentées par M. Lang concernent aussi l'action internationale avec différents accords de coproductions, échanges avec l'Inde, le Japon et la Chine. Un festival du cinéma français aura lieu en novembre prochain à Saratosa en Floride.

Le cinéma français s'exporte mal (moins 12 % en 1987 par rapport à 1986). Pour développer l'accès au marché international, « une mission de réflexion et de proposition » a été confiée à Daniel Toscan du Plantier, président d'Unifrance international et ancien patron de la maison de production Gaumont.

Médailles demandées

LE MINISTÈRE des Affaires culturelles invite les artistes professionnels, particulièrement les sculpteurs et les joailliers intéressés par la création d'une médaille en argent, à s'inscrire au concours Médailles des prix du Québec 1989.

En plus d'une bourse et d'un parchemin calligraphié, les lauréats reçoivent une médaille en argent, création d'un artiste québécois. Les artistes intéressés ont jusqu'au 24 février pour soumettre leur candidature.

Ils doivent faire parvenir un curriculum vitae accompagné d'une vingtaine de diapositives ou de photographies d'oeuvres récentes.

Parmi les candidatures reçues, un jury retiendra douze artistes qui auront à concevoir la maquette de deux médailles.

Des modèles proposés, six seront choisis pour être réalisés au plus tard à la mi-juin. Chaque artiste recevra $ 300 par maquette et $ 5,000 pour la réalisation de deux exemplaires de chaque médaille choisie.

L'une sera offerte à un lauréat des prix du Québec et l'autre enrichira la collection d'art contemporain du Musée du Québec.

Les dossiers seront reçus à l'adresse suivante: Ministère des Affaires culturelles, Direction des services aux artistes, Secrétariat des Prix du Québec, 225, Grande Allée est, Québec, G1R 5G5. Au téléphone: (418) 644-2581.

◆ Townshend

d'orchestre André Prévin, le compositeur Leonard Bernstein, le danseur Wayne Sleep, les musiciens de jazz George Melly et Ronnie Scott, le producteur de cinéma David Puttnam, les metteurs en scène Alan Parker et Bryan Forbes et l'acteur comique noir Lenny Henry.

« Je n'ai jamais appris la musique dans mon école. J'aurais pu écrire une thèse sur Beethoven, mais ce n'est pas ce que je souhaitais savoir. Je voulais connaître le côté pratique de la musique, les traquenards du show-business. Je pense qu'il aurait été très utile d'avoir une école du style Fame », a commenté Matt Goss, le chanteur blond du groupe Bros, l'idole du moment des petites Anglaises.

Selon Richard Branson, l'un des promoteurs du projet, devenu milliardaire après avoir quitté l'école à quinze ans, il faudra au moins dix écoles comme celle de Croydon pour répondre à la soif de talents de l'industrie du spectacle britannique.

elle a volé leur coeur...

Le bonheur! Vite!
LE FIGARO magazine
Un miracle!
France Soir
Humour explosant
Libération
Une merveille!
le Parisien
Un régal!
LA CROIX
Inoubliable.
Télérama
Vivement Charlotte!
PREMIERE
On craque.
vsd
Bouleversant.
LE JOURNAL
Magnifique randonnée.
STUDIO
Courageuse, juste, impertinente, émouvante, casse-pieds, bref parfaite.
Le Monde

la petite voleuse

Un film de CLAUDE MILLER

LE DEVOIR
GROUPE MALOFILM GROUP
CFGL FM 105,7
Radio Québec Câble 8

ont le plaisir d'inviter 100 gagnants à la première nord-américaine du film-événement
TRUFFAUT • MILLER • GAINSBOURG •
mercredi le 22 février à 19h30
au cinéma Desjardins
Écoutez CFGL pour plus d'informations

POUR PARTICIPER
- Remplissez le coupon publié dans le DEVOIR du 4 au 11 février 1989 inclusivement et retournez-le à l'adresse indiquée.
- Le tirage aura lieu à midi le 12 février 1989 et 100 gagnants recevront par la poste un laissez-passer double.
- La valeur totale des prix est de 1 100 $
- Le texte des règlements relatifs à ce concours est disponible chez PUBLIFILMS (1983) INC.

Concours: «La Petite Voleuse» a/s PUBLIFILMS (1983) inc. 1207, rue St-André 4e étage, Montréal (Québec) H2L 3S8
Nom
Adresse
App. Ville
Code postal Âge
Tél. (rés.) (bur.)

Publi-reportage

Cléopâtre avait-elle une harpe? Avec Danièle Habel le samedi 11 février à 13h30 dans le cadre des Concerts Puces au Piano nobile de la Salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts. Billets: 2,50 $ en vente dès maintenant.

LES HEURES DE LA PLACE

CONCERT PUCES
Le samedi 11 février à 13h30

Cléopâtre avait-elle une harpe?
avec **Danièle Habel**

La harpiste nous relate un rêve étrange, un voyage fabuleux dans le temps qui retrace l'histoire de la harpe d'hier à aujourd'hui.

animatrice: Carole Corman

Billets : 2,50 $ en vente dès maintenant

Une coproduction des Jeunesses musicales du Canada et de la Société de la Place des Arts grâce à une subvention du Conseil des arts de la Communauté urbaine de Montréal.

Piano nobile de la Salle Wilfrid-Pelletier
Place des Arts 285-4253

Publi-reportage

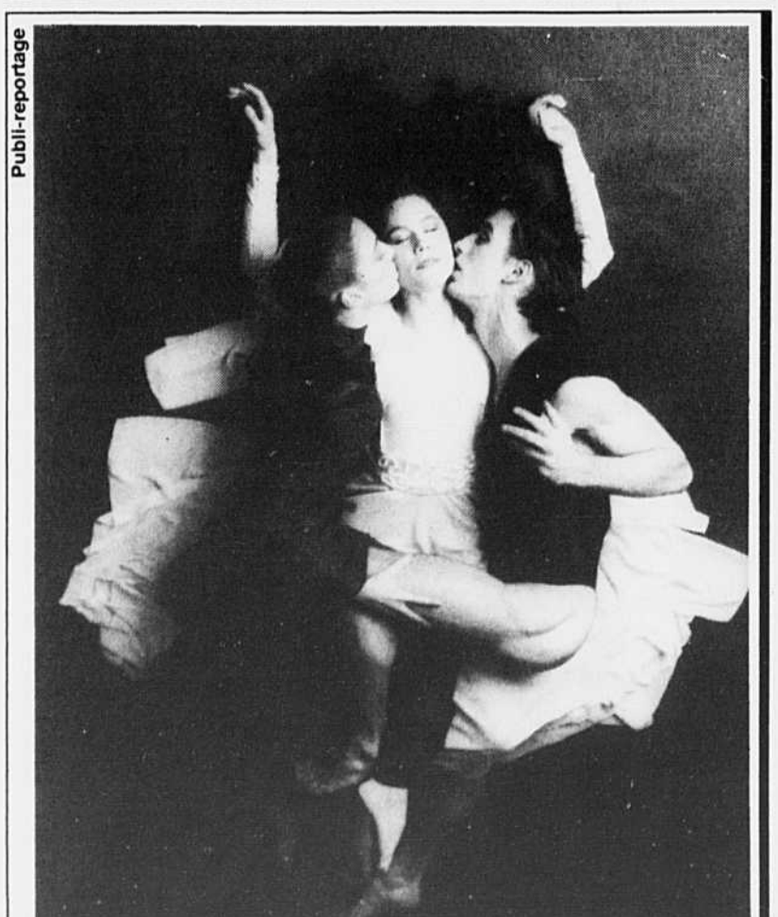

UNE SOIRÉE OÙ SE MÊLENT SENSUALITÉ, PASSION, MORDANT...
Love, Dracula, version de **Dracula** entièrement remaniée par son talentueux auteur, James Kudelka, met en vedette dans le rôle de Dracula, Sylvain Lafortune ancien danseur des Grands Ballets Canadiens qui fait maintenant partie du Lar Lubovitch Dance Company de New York; à ses côtés, Rosemary Neville (au centre) et Betsy Ann Baron incarnent respectivement Lucy et Mina, la complice de Dracula.
De plus, on présentera l'extraordinaire **Concerto Six Twenty-Two** de Lar Lubovitch et **Jardi Tancat** (Jardin Fermé), une oeuvre magistrale de Nacho Duato du Nederlands Dans Theater.
Un programme de ballet contemporain audacieux avec Les Grands Ballets Canadiens, les 14, 15, 16, 17 et 18 février au Théâtre Maisonneuve de la Place des Arts.

DROGUES..., PAS BESOIN!

Santé et Services sociaux Québec

LE PLEIN AIR

Le massif de Petite-Rivière-Saint-François

À voir au moins une fois dans sa vie !

Robert Choquette

MÊME SI l'heure des bilans ne sonne pas encore, force est de constater que la saison de ski connaît des hauts et des bas jusqu'à ce jour. Avec les faibles accumulations de neige au sol et la température psychédélique des derniers mois, bon nombre de skieurs de la métropole ont pratiquement renoncé à monter sur leurs planches cette année.

Il n'est pas étonnant qu'on se prenne à rêver du ski dans les Alpes ou les Rocheuses, ces grandes montagnes où tout le monde s'imagine en train de fouler trois pieds de neige vierge pendant des heures d'affilée. Pourtant il n'est pas nécessaire de quitter nos frontières pour trouver d'abondantes quantités de neige et du ski de grande qualité. Cet hiver encore, la région de Charlevoix est à la hauteur de sa réputation : les activités de plein air s'y déroulent sans aucune restriction.

Plusieurs en sont à leur quatrième ou cinquième visite au massif de Petite-Rivière-Saint-François. On s'y rend année après année comme en pélerinage. Skier au Massif s'apparente à un retour aux sources. On skie sur la neige naturelle, non travaillée par la machinerie. Pas de remontées mécaniques, ni bruit, ni musique, ni odeur de friture; aucune attente au terme des descentes. En fait au massif, on propose aux skieurs une expérience renouvellée dans un cadre féerique comme seul Charlevoix les réserve à ses visiteurs.

Situé à 40 kilomètres du Mont-Sainte-Anne par la route 138, le centre de ski se trouve légèrement en retrait de la route principale. Un court chemin mène au chalet de ski.

Déception ! Le paysage tant admiré ne se laisse pas encore entrevoir à l'arrivée. Il faut patienter quelques moments encore. D'habitude, on donne rendez-vous aux skieurs vers 8 h 30. On en profite pour former de petits groupes d'au maximum 40 personnes. Deux *gentils*-guides accompagneront ce groupe toute la journée.

Le premier départ est donné à 9 h. Cinq minutes d'autobus séparent le chalet de ski du sommet de la Grande-Pointe, une des trois montagnes qui forment le massif de Petite-Rivière-Saint-François. Par beau temps, c'est à ce moment qu'on devrait enfin apercevoir la mer et ses glaces à la dérive, et au loin vers le nord, l'île aux Coudres. Tant pis ! On ne peut tout avoir du même coup : dix centimètres de poudreuse vierge et la vue imprenable sur l'estuaire du Saint-Laurent.

La première descente de la journée est toujours précédée d'une petite séance d'étirement et d'échauffement. Aujourd'hui nos guides, Chantale Dionne et Jérôme Bouchard, nous proposent pour la mise en jambes la piste 23, appelée aussi *le Boulevard*. Dans la neige poudreuse, il faut oublier la posture du skieur sur la glace, pour adopter une position du corps, qui soulage les spatules des skis. Sinon les virages se prennent en ligne droite. Heureux choix, s'il en est un, ce boulevard !

En cette belle journée de janvier, nous étions 28 skieurs au total sur la montagne. Quiconque supporte mal la solitude ferait mieux de s'abstenir de visiter le massif. Par contre ceux qui prisent le silence, le calme et les descentes qui n'en finissent plus, sont servis à souhait. Les pistes conduisent en plein coeur du village de Petite-Rivière-Saint-François. Impossible d'aller plus bas sans mouiller ses skis dans l'eau salée de l'estuaire. Du sommet jusqu'à la base, on compte 800 mètres de dénivellation et, en moyenne, les dix pistes du centre mesurent quatre kilomètres chacune.

Au massif, on effectue à peu près une descente et une remontée à l'heure. Ainsi il est possible de réaliser trois descentes l'avant-midi et d'en ajouter deux autres durant l'après-midi. Dans la publicité de la station de ski, on préfère parler de quatre ou cinq descentes dans la journée. Tout dépend de l'affluence, du niveau d'habileté du groupe et des conditions météorologiques. En raison de l'orientation des pistes qui sont toutes tournées au sud-est, la pénombre gagne les pentes très tôt l'après-midi. La dernière descente doit être amorcée au plus tard à 15 h 30.

Par la route, 27 kilomètres séparent la base du sommet de la montagne. La *remontée* qui se fait en autobus scolaire dure environ vingt-cinq minutes. On dispose de tout le temps nécessaire pour laisser reposer les jambes durement mises à contribution. La seule réserve qui peut être exprimée — bien timidement — à l'égard du centre de ski, c'est précisément la question des remontées. Certains skieurs sportifs aimeraient multiplier les descentes. Cependant la grande majorité des visiteurs rencontrés souhaiteraient, au contraire, que la formule ne change pas de sitôt. Il faut admettre que les guides possèdent de grands talents d'animateurs : la remontée ne semble jamais s'éterniser.

À chaque descente, on offre le choix entre deux pistes. Règle générale, les pistes du massif s'adressent à des skieurs de calibre intermédiaire à expert. Théoriquement on doit skier en groupe. En pratique, chacun descend à son rythme. On peut multiplier les arrêts pour savourer le paysage et prendre des photos. Le guide reste derrière pour fermer la marche.

L'an dernier, 12,000 skieurs ont visité la station de ski charlevoisienne. La moitié des gens en profitent d'ailleurs pour séjourner dans la région. Il existe 250 chambres dans les environs pour héberger les voyageurs. Afin que les visiteurs puissent goûter pleinement au ski sur neige naturelle, on limite l'accès au centre à 300 skieurs quotidiennement. On doit donc réserver sa place quelques jours d'avance : (418) 435-3593. On demande $ 28 par personne pour la journée. Cette année, le massif termine sa saison le 27 mars. Il est donc encore temps de s'offrir une belle journée de ski touristique. Un skieur chevronné de Montréal résumait bien ce qui caractérise le ski alpin au massif : « On vient ici pour la différence. »

Au massif de Petite-Rivière-Saint-François, on skie sur la neige naturelle. Et il n'y a aucune attente après la descente. Ni bruit non plus, car il n'y a pas de remontées mécaniques et de musique. Seul le cadre féerique de Charlevoix.

PHOTOS ROBERT CHOQUETTE

Du sommet jusqu'à la base, on compte 800 mètres de dénivellation. Les dix pistes du centre mesurent approximativement quatre kilomètres chacune. On y effectue à peu près une descente et une remontée à l'heure.

L'autre visage du soleil mexicain

DEUX étudiants de l'Université de Montréal, Éric Fortin et Benoît Taillefer, ont réalisé un stage auprès d'une population vivant dans une zone désertique, près de la ville de Torreon (Mexique), à la frontière des États de Durango et de Coahuilas. Ils exposent jusqu'au 14 février à la salle de muséologie Marius-Barbeau (Pavillon Lionel-Groulx, salle 3061) des photos dont le thème est : *L'autre visage du soleil mexicain*.

Taillefer a saisi, dans une centaine de photos, la précarité de la vie dans ces lotissements pris d'assaut par des sans-logis qui ne veulent se lier à aucun parti, dans leur lutte pour la dignité et la justice. Les deux étudiants ont été conseillés dans ce projet par l'ethnologue Pierre Beaucage et par le directeur du Département d'anthropologie, Gilles Bibeau. (De 12 h 30 à 16 h les jours de semaine, jusqu'au 14 février; au 3150, rue Jean-Brillant).

À Magog, une bonne adresse

l'Auberge de l'étoile

BRUNCH DES GASTRONOMES LE DIMANCHE

Forfaits des Neiges, en demi-pension, p.p. occ.dble. par jour: 55 $ à 65 $ selon saison

(819) 843-6521

pour rés. sans frais 1-800-567-2727

À LA DÉCOUVERTE DU QUÉBEC

Les Auberges Romantik du Québec

auberge la maison Otis — 30 chambres toutes catégories. Salle à manger réputée. 4 fleurs de lys et 4 fourchettes. Piscine intérieure, saunas, bains tourbillons. Boîte à chansons. Centre de santé-beauté. Boutique d'art. Au coeur de Baie Saint-Paul, ville d'art et de villégiature. **23, rue Saint-Jean Baptiste, Baie Saint-Paul. (418) 435-2255.**

l'auberge des falaises — Une auberge de calme et de détente, située à Pointe-au-Pic, au coeur de Charlevoix. Vue imprenable sur le fleuve. Cuisine évolutive et raffinée du chef Régis Hervé, classifiée 4 Fourchettes. Tout nouveau: 30 chambres de luxe, toutes avec bain tourbillon, salon, foyer, T.V. couleur, grand balcon. Vue imprenable sur le fleuve. Forfaits $77.50 et plus p.pers., par jour P.A.M. **418-665-3731, 1-800-463-1568**

Manoir Hovey +++++

Anciennement un domaine privé, cette auberge historique vous baigne dans une ambiance d'antan sur les rives du lac Massawippi à North Hatley. Représenté dans **«COUNTRY INNS & BACK ROADS».** Cuisine innovatrice du chef Marc De Canck. Chambres avec grand confort donnant sur le lac, plusieurs avec foyer, bain tourbillon et balcon privé. **Sur les lieux** 35 Km de piste de ski de randonnée, balisée et entretenue, salle de jeux, pêche sur glace. **À proximité** ski alpin au Mont-Orford, tennis, squash et piscine olympique. Forfait de ski à partir de $70/p.p. par jour PAM. PRIX DE QUATRE DIAMANTS 1988

Chambres toujours disponible pour Noël

1-819-842-2421 C.P. 600, North Hatley, Québec J0B 2C0

ESTRIE

Auberge Loft Acres Country Inn — Découvrez l'Estrie. Profitez de notre luxueux aparthôtel situé sur une ferme de 200 acres. Cuisinettes toutes équipées, foyers, climatisées, bain tourbillon (sur demande). Escapade de fin de semaine. Occ. double studio 110$ p.p. Notre restaurant est reconnu l'un des meilleurs de la région. 2 bars. 1 heure de Montréal. Près de Sutton, Knowlton, Bromont, Cowansville. Rés.: 514-263-3294, West Brome, Qc J0E 2PO.

AUBERGE MEMPHRÉ situé dans les limites de la ville de Magog. Chambres avec vue panoramique sur le lac Memphrémagog et sur le Mont Orford. Quelques unes avec bain tourbillon et balcon privé. Piscine intérieure chauffée. Golf, équitation, pêche, randonnée pédestre, ski alpin, ski de fond. Occ. double à partir de 27,50 $ par pers. P.A.M. à partir de 46,70 $ par pers. occ. double. Enfants de moins de 14 ans, accompagnés de leurs parents, chambre gratuite.

1007, NORD, RUE MERRY, MAGOG, J1X 2G9 **1-819-847-2222**

CENTRE DE VILLÉGIATURE CHERIBOURG:

Situé au pied du Mt-Orford, profitez de notre FORFAIT SKI-SEMAINE (5 jrs) disponible à partir de 429$ par pers. occ. dble; incluant: chambre, 2 repas-/jour, taxe et service, 5 jrs de ski avec passe interchangeable dans 4 stations de ski à proximité, après-ski avec fondue suisse à volonté ainsi que le transport fourni chaque jour au Mt-Orford. Salle à manger, bar, bistro, boutique... Libre accès au complexe sportif (piscine, bain tourb., sauna, gymnase, salle de cond.) Prix disponible pour sem. de ski en villa. Pour informations et réservations: C.P. 337, Magog, Qc J1X 3W9, 1-800-567-6132 partout au Québec ou 1-819-843-3308 frais virés acceptés hors Québec seulement.)

Auberge RIPPLECOVE — Une auberge prestigieuse sur les rives du Lac Massawippi. Au coeur des centres de ski de l'Estrie. 25 chambres et suites dont certaines avec foyer, balcon privé et bain tourbillon. 35 Km de pistes de ski de randonné à la porte de l'auberge, patinoire éclairée et pêche sur glace. Cuisine française raffinée. 2 salles de réunions. Forfait week-end à partir de 153$ p./p. incluant 4 repas, taxes et service. ++++

C.P. 246 Ayer's Cliff, Qc. J0B 1C0 (819) 838-4296

QUÉBEC

AUBERGE LOUIS-HÉBERT:

Auberge avec salle à manger, 10 chambres, 50$ à 60$ pour 2 personnes, petit-déjeuner compris. Centre-ville, stationnement. Spécialités: Restaurant français, nouvelle cuisine, fruits de mer. 668 Grande Allée, Québec G1R 2K5. **418-525-7812**

MANOIR DU LAC DELAGE Situé à 20 minutes au nord de Québec, au pied des Laurentides. Chambres spacieuses et suites. Ski de randonnée, patinoire, raquette, glissades en traîne et en tube avec remontée mécanique. Piscine intérieure et centre de conditionnement physique incluant sauna et bains tourbillons. **FORFAIT SKI** (2, 3 ou 5 jours) incluant chambre, repas du soir, petit déjeuner, transport et laissez-passer au centre de ski Stoneham, taxe et service inclus. **FORFAIT NEIGE** incluant chambre, repas du soir, petit déjeuner, accès illimité aux activités sportives, taxe et service inclus.

RÉSERVATIONS: 1-800-463-2841 ou 418-848-2551

AUBERGE LES QUATRE TEMPS-LAC BEAUPORT: À quinze minutes de Québec, sur la rive du lac Beauport: **Piscine intérieure, sauna.** Chambres avec bain tourbillon ou foyer.
— Forfait **santé** à partir de 131 $ p.p./jr occ. dble.
— Forfait **ski de fond** à partir de 65 $ p.p./jr occ. dble (180 km. de piste).
— Forfait **ski alpin** à partir de 71,50 $ p.p./jr occ. dble (Lac Beauport, Stoneham, Mont Ste-Anne). — Forfait **affaire** à partir de 72 $ p.p./jr occ. dble.

Acceptons frais d'appel: 1-418-849-4486

CHARLEVOIX

AUBERGE LES SOURCES

Venez vous détendre et bien manger dans une ambiance chaleureuse et des prix abordables toute l'année. Un choix de qualité! Voisin du Manoir Richelieu. ++++

Forfaits: Basse saison à partir de **50$** Haute saison à partir de **60$** par jour, par pers. occ. double (déjeuner-souper inclus).

8 rue des Pins, C.P. 458, Pointe-au Pic, Qc, G0T 1M0 (418) 665-6952

AUBERGE LA PIGNORONDE: Auberge de montagne avec vue magnifique sur le St-Laurent, offre 27 ch. tout confort, fine cuisine, salle de conférences ou de jeux, piscine int. panoramique s'ouvrant sur la terrasse extérieure, bar-détente, tennis, marelle, etc. Demandez nos forfaits: «Coeur à Coeurs», «Évasion vers l'art», «Ski», «Réunion d'affaires»: (418) 435-5505, 1-800-463-5250 ou de Mtl (514) 861-2821.

LE DÉRY HOTEL MOTEL — **LE DÉRY, confort et bonne table.** Les meilleurs prix sur forfait ski dans tout Charlevoix. 3 destinations à votre choix: **LE MASSIF, MONT STE-ANNE, GRAND-FONDS.** 3 fourchette, 3 lys. Vue panoramique. PAM souper, coucher, déjeuner, billet de ski inclus: 69 $/p.p. occ. dble. Baie St-Paul **(418) 435-3910**

MONT STE-ANNE

HÔTEL VAL DES NEIGES: Centre de villégiature et de congrès, situé au pied du mont Sainte-Anne. 86 ch dont bain tourbillon, foyer et mezzanines, cuisine réputée, piscine intérieure s'ouvrant sur la terrasse extérieure, sauna, tourbillon, salle d'exercices, tennis, marelle, randonnée pédestre, etc. Demandez nos forfaits: «Douces vacances», «Évasion à la montagne», «Coeur à Coeur», «Réunions d'Affaires», ou «Congrès», «Ski». (418) 827-5711, 1-800-463-5250, ou de Mtl (514) 861-2821.

ILE-AUX-COUDRES

HÔTEL CAP-AUX-PIERRES: Sur l'île enchanteresse, 46 chambres tout confort, une cuisine exceptionnelle et une gamme d'activités: piscine intérieure, tennis, marelle, ambiance familiale, etc. Demandez nos forfaits: «Coeur à Coeur», «Évasion dans l'Isle», «Gastronomie du Cap», «Ski de randonnée», «Réunions d'affaires» ou «Congrès». (418) 438-2711, 1-800-463-5250 ou de Montréal (514) 861-2821.

RELAIS & CHATEAUX

L'ART DU BIEN RECEVOIR

Caractère, courtoisie, charme, confort, cuisine

CHARLEVOIX / CAP À L'AIGLE

LA PINSONNIÈRE: «RAFFINEMENT & GASTRONOMIE» Sous un même toit: chambres spacieuses, certaines avec bain tourbillon, foyer, lit à baldaquin, piscine int. sauna, appareils d'exercices. FORFAITS: ski alpin & de randonnées fin de semaine, lune de miel, Saint-Valentin, Pâques, initiation à la peinture. À partir de 87.50 pp occ.d. Certificat-cadeau: Offrez un séjour dans Charlevoix à quelqu'un qui vous est cher. RES. (418) 665-4431.

ESTRIE / NORTH HATLEY

AUBERGE HATLEY: Plein air et gastronomie dans un décor d'autrefois. Un relais pour les gourmets-gourmets, classé 4 fourchetes. Le charme d'une vieille demeure bourgeoise perchée sur une colline dominant le lac Massawippi, 24 chambres dont certaines avec foyer. Forfaits de week-end à partir de 195 $ p.p. occ. double. (819) 842-2451.

PAYS DE L'ÉRABLE / MONTMAGNY

MANOIR DES ÉRABLES: Vivez une expérience tout simplement hors de l'ordinaire... Vivez le faste d'un séjour au Manoir des Érables... table de renom, suites et chambres luxueuses, cachet unique d'un site historique. Le Manoir vous offre à proximité plusieurs activités de loisirs et détente, forfaits disponibles. Le Manoir des Érables, 220, du Manoir Montmagny, Qué. G5V 1G5. Tél.: (418) 248-0100.

LAURENTIDES

HÔTEL LA SAPINIÈRE: Découvrez le calme et la tranquilité. À 1 h de Mtl, 70 ch. Table d'hôte — Classifiée 4 fourchettes. Sports de saison. Salles de conférences, équipement audiovisuel complet. Forfait spécial sem.: 499 $ p.p. occ. d. Prox. des centres de ski. Mtl: 866-8262 — Ext. de Mtl: 1-800-567-6635. Val David: (819) 322-2020. FAX 1-819-322-6510.

HÔTEL L'EAU À LA BOUCHE: Ste-Adèle (Promotion '89). Un bouquet pour fleurir vos vacances. Confort, calme, détente et tout le service auquel vous vous attendez. 26 chambres luxueuses. Face aux pentes de ski, golf et tennis intérieur. Le restaurant vous servira une fine cuisine du marché. 4 Fourchettes* et l'hôtel 5 fleurs de lys. Demandez pour nos forfaits. Tél. sans frais de Mtl: 1-800-363-2582, 229-4151 ou 229-2991.

MONTÉRÉGIE / SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU

HÔSTELLERIE LES TROIS TILLEULS: À St-Marc-sur-Richelieu. Une hostellerie paisible et confortable, dans une demeure d'un autre âge, sur le bord de la rivière Richelieu et où le personnel n'a qu'un seul désir: satisfaire. Lauréat national «Mérite de la Restauration». Nous avons différents forfaits à vous proposer. 584-2231.

LAURENTIDES

HÔTEL L'ESTEREL: Le joyau des Laurentides à une heure de route de Montréal, portant une classification de 5 fleurs de lys, Hôtel l'Estérel est le centre de villégiature par excellence au Québec. Centre sportif et piscine intérieure, boutique de ski, programme complet d'activités. N'oubliez pas notre cuisine renommée, nos vins fins et orchestre en soirée. Tél.: (514) 228-2571. De Montréal 866-8224.

CINÉMA

ASTRE I: (327-5001) — ***Twins*** sem. 7 h 15, 9 h 15
ASTRE II: — ***Itinéraire d'un enfant gâté*** 7 h, 9 h 20
ASTRE III: — ***Mississipi Burning*** sem. 7 h, 9 h 20
ASTRE IV: — ***Working Girl*** sem. 7 h, 9 h 05

BERRI I: (288-2115) — ***Les tisserands du pouvoir 1 et 2*** 2 h 30, 7 h 30
BERRI II: — ***Femmes au bord de la crise de nerfs*** 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
BERRI III: ***Deux fils de*** sem. 1 h 30, 4 h, 7 h, 9 h 15
BERRI IV: — ***Pin*** lun. mer. jeu. 1 h 30, 3 h 35, 5 h 40, 7 h 45, 9 h 45, mar. 3 h 35, 5 h 40, 7 h 45, 9 h 45
BERRI V: — ***Ma belle mère est une extraterrestre*** sem. 1 h 45, 4 h, 7 h, 9 h 15

BONAVENTURE I: (861-2725) — ***Physical Evidence*** angl. sem. 7 h 30, 9 h 30
BONAVENTURE II: — ***Madame Sousatzka*** sem. 7 h, 9 h 15

BROSSARD I: (465-5906) — ***Cocoon 2*** sem. 7 h 05, 9 h 25
BROSSARD II: ***Pin*** sem. 7 h 30, 9 h 30
BROSSARD III: ***Les tisserands du pouvoir 1 et 2*** sem. 7 h 30

CARREFOUR LAVAL 1: (688-3684)— ***Physical Evidence*** sem. 7 h 30, 9 h 40.
CARREFOUR LAVAL 2: ***Deux fils de*** tous les soirs 7 h 20, 9 h 45
CARREFOUR LAVAL 3: ***Pin*** tous les soirs 7 h 05, 9 h 15
CARREFOUR LAVAL 4: ***Ma belle-mère est une extra terrestre*** sem. 7 h 05, 9 h 30
CARREFOUR LAVAL 5: ***Working Girl*** sem. 7 h 10, 9 h 35
CARREFOUR LAVAL 6: ***Twins*** sem. 7 h 20, 9 h 35
CINÉMA ÉGYPTIEN 1: 1455 Peel, Mtl— ***Talk Radio*** 1 h, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 25, 9 h 40
CINÉMA ÉGYPTIEN 2: Mtl— ***Dirty Rotten Scoundrels*** 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 25

CINÉMA ÉGYPTIEN 3: Mtl— ***Woman on the Verge of a Nervous Break Down*** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

CINÉMA OMEGA 1: — ***Fantôme en fête*** sem. 9 h 30— ***Appel à la justice*** sem. 7 h 20
CINÉMA OMEGA 2: — ***Qui veut la peau de Roger Rabbit*** sem. 7 h 30— ***Cocktail*** sem. 9 h 30

CINÉMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine O. (866-3636) — ***La passerelle*** 1 h 30, 3 h 25, 5 h 20, 7 h 15, 9 h 20

CINÉMA PARALLÈLE: 3682 boul. St-Laurent, Mtl (843-6001)— ***La comédie du travail*** 19 h 30, 21 h 30 (6 au 10 fév.)

CINÉMA POINTE-CLAIRE 1: 6361 Trans-Canada— ***Talk Radio*** sem. 7 h 10, 9 h 30
CINÉMA POINTE-CLAIRE 2: ***Dangerous Liaison*** sem. 7 h, 9 h 30
CINÉMA POINTE-CLAIRE 3: ***Pin*** sem. 7 h, 9 h 10
CINÉMA POINTE-CLAIRE 4: ***Twins*** sem. 7 h 05, 9 h 25
CINÉMA POINTE-CLAIRE 5: ***Mississipi Burning*** sem. 7 h, 9 h 40
CINÉMA POINTE-CLAIRE 6: ***Working Girl*** sem. 7 h 20, 9 h 40

CINÉMA LE RIALTO: 5723 ave du Parc, Mtl (274-3550)— ***Le grand monde*** 7 h 30— ***Koyaanisqatsi*** 9 h 30

CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE: (842-9768)— ***Les septièmes rendez-vous du cinéma québécois*** (3 au 11 fév.)

CINÉMA V - 1: 5560 Sherbrooke O. (489-5559) — ***Rainman*** tous les soirs 6 h 45, 9 h 45
CINÉMA V - 2: ***Beaches*** tous les soirs 7 h, 9 h 35

CINÉPLEX I: (849-3456) — ***Another Woman*** 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h.
CINÉPLEX II: — ***Madame Sousatzka*** 1 h 05, 4 h 05, 7 h 05, 9 h 30
CINÉPLEX III: — ***Pelle le conquérant*** 1 h 15, 4 h 30, 8 h.
CINÉPLEX IV: — ***Bagdad Café*** 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h
CINÉPLEX V: — ***Crazy Love*** 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h
CINÉPLEX VI: — ***Crazy Love*** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
CINÉPLEX VII: — ***Tucker, l'homme et son rêve*** 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 20
CINÉPLEX VIII: — ***Babette's Feast*** 1 h 05, 3 h 15, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 35
CINÉPLEX IX: — ***La lectrice*** 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10

COMPLEXE DESJARDINS I:(288-3141)— ***Tu ne tueras point*** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 05, 7 h, 9 h 20
COMPLEXE DESJARDINS II: — ***Festin de Babette*** 12 h 50, 3 h, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30
COMPLEXE DESJARDINS III: — ***Itinéraire d'un enfant gâté*** 1 h 30, 4 h 15, 7 h 15, 9 h 45
COMPLEXE DESJARDINS IV: — ***Bagdad Café*** tous les jours 1 h 10, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 10, 9 h 15

COMPLEXE GUY-FAVREAU/ O.N.F.: 200 ouest Boul. Dorchester, Mtl (283-8229)— ***Les septièmes rendez-vous du cinéma québécois*** (3 au 11 fév.)

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (848-3878)—

CRÉMAZIE: (388-4210) — ***Chouans*** mar. 2 h, 5 h 15, 8 h 15, lun. mer. jeu. 8 h.

DAUPHIN I: (721-6060) — ***Une autre femme*** sem. 7 h 30, 9 h 30
DAUPHIN II: ***Les tisserands du pouvoir 1 et 2*** sem. 7 h 30

CINÉMA DÉCARIE 1: (341-3190) — ***Twins*** sem. 7 h 15, 9 h 30

CINÉMA DÉCARIE 2: ***Working Girl*** sem. 7 h, 9 h 20

DORVAL I: (631-8586) — ***Her Alibi*** tous les soirs 7 h 10, 9 h 15
DORVAL II: ***Who's Harry Crumb*** sem. 7 h, 9 h.
DORVAL III: ***Accidental Tourist*** sem. 7 h, 9 h 30
DORVAL IV: — ***Naked Gun*** mer. 9 h 20, lun. mar. jeu. 7 h 20, 9 h 20

DU PARC 1: (844-9470)— ***Accidental Tourist*** tous les soirs 7 h, 9 h 30
DU PARC 2: — ***Rainman*** tous les soirs 6 h 45, 9 h 45
DU PARC 3: — ***Beaches*** 6 h 50, 9 h 35

DU PLATEAU 1: (521-7870)— ***L'agent fait la farce*** 2 h 15, 4 h, 5 h 45, 7 h 30, 9 h 15
DU PLATEAU 2: — ***Qui veut la peau de Roger Rabbit*** 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10

FAIRVIEW I: (697-8095) — ***Rainman*** tous les soirs 7 h, 9 h 45
FAIRVIEW II: — ***Three Fugitives*** sem. 7 h 20, 9 h 30

FAUBOURG STE-CATHERINE 1: (932-2230)— ***Twins*** 2 h 15, 4 h 45, 7 h 20, 9 h 40
FAUBOURG STE-CATHERINE 2: — ***Dangerous Liaison*** 1 h 30, 4 h 15, 7 h, 9 h 30
FAUBOURG STE-CATHERINE 3: — ***Working Girl*** 2 h, 4 h 30, 7 h 20, 9 h 40, mer. 2 h, 4 h 30, 9 h 40
FAUBOURG STE-CATHERINE 4: — ***Working Girl*** 1 h 15, 4 h, 7 h, 9 h 20

GREENFIELD I: (671-6129) — ***L'agent fait la farce*** tous les soirs 7 h 10, 9 h 10
GREENFIELD 2: — ***Her Alibi*** tous les soirs 7 h, 9 h 05
GREENFIELD 3: — ***Who's Harry Crumb*** tous les soirs 7 h 15, 9 h 15

IMAX: Vieux-Port de Montréal— ***A Dream is Alive*** mar. au dim. 14 h, 21 h.— ***En direct de l'espace*** mar. au jeu. 12 h, 13 h, 15 h, 19 h. ven. 12 h, 13 h, 15 h, 19 h, 23 h., sam. 11 h, 12 h, 13 h, 15 h, 16 h, 17 h, 19 h, 23 h., dim. 11 h, 12 h, 13 h, 15 h, 16 h, 17 h, 19 h.

IMPÉRIAL: (288-7102) — ***Rainman*** 1 h, 3 h 45, 6 h 45, 9 h 45

JEAN-TALON:(725-7000) — ***Jumeaux*** sem. 7 h, 9 h 15

LAVAL I:(688-7776) — ***Three Fugitives*** tous les soirs 7 h 30, 9 h 45
LAVAL II:— ***L'agent fait la farce*** tous les soirs 7 h 10, 9 h 20
LAVAL III: — ***Jeu d'enfant*** 7 h 10, 9 h 10
LAVAL IV:— ***Entre deux plages*** tous les soirs 7 h, 9 h 35

LAVAL V:— ***Rainman*** tous les soirs 6 h 45, 9 h 45

LAVAL 2000 1: (687-5207)— ***Jumeaux*** sem. 7 h 05, 9 h 25
LAVAL 2000 2: ***Les tisserands du pouvoir 1 et 2*** sem. 7 h 30

LOEW'S I:(861-7437) — ***Beaches*** 1 h, 3 h 40, 6 h 20, 9 h 05
LOEW'S II:— ***Naked Gun*** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 30, mer. jeu. 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 9 h 30
LOEW'S III:— ***Accidental Tourist*** 1 h 30, 4 h 05, 6 h 40, 9 h 15
LOEW'S IV:— ***Bird Now*** 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S V:— ***A Fish Called Wanda*** 12 h 15, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 25

OUIMETOSCOPE:(525-8600) — salle 1: ***4 aventures de Reinette et Mirabelle*** 19 h 15— ***Le grand chemin*** 21 h— salle 2: ***1984*** 19 h— ***Orange mécanique*** 21 h 15— Salle 3: ***Le club des cinéphiles: Shame-4*** 19 h 30

PALACE I:(866-6991) — ***Three Fugitives*** 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40
PALACE II:— ***Who's Harry Crumb*** 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 10
PALACE III:— ***Three Fugitives*** 12 h, 2 h 10, 4 h 20, 6 h 30, 8 h 40
PALACE IV:— ***Deep Star Six*** 12 h 05, 2 h 20, 4 h 35, 7 h, 9 h 15, jeu. 12 h 05, 2 h 20, 4 h 35, 9 h 40
PALACE V:— ***Tequila Sunrise*** 4 h 05, 6 h 40, 9 h 20 — ***Oliver and Company*** 12 h 30, 2 h 30
PALACE VI:— ***Her Alibi*** 12 h 40, 2 h 50, 5 h, 7 h 15, 9 h 30

PARADIS I: (354-3110)— ***Jumeaux*** sem. 7 h, 9 h 10
PARADIS II:— ***Ma belle mère est une extra-terrestre*** sem. 7 h 15, 9 h 20
PARADIS III:— ***Cocoon 2*** sem. 7 h 15, 9 h 30

PARISIEN I: (866-3856)— ***MacBeth*** 1 h 30, 6 h 50— ***La publicité 88*** 4 h 30, 9 h 30
PARISIEN II:— ***La femme de mes amours*** 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 10, 9 h 20
PARISIEN III:— ***Entre deux plages*** 1 h 15, 4 h, 6 h 45, 9 h 30
PARISIEN IV:— ***Jeu d'enfant*** 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 25
PARISIEN V:— ***De guerre lasse*** 4 h, 6 h 45, 9 h 30— ***Oliver et compagnie*** 12 h 30, 2 h 15

PLACE ALEXIS NIHON I:(935-4246) — ***Mississipi Burning*** 1 h 45, 4 h 15, 7 h, 9 h 40
PLACE ALEXIS NIHON II:— ***Physical Evidence*** 2 h, 4 h 30, 7 h 10, 9 h 15
PLACE ALEXIS NIHON III:— ***Pin*** 2 h 10, 4 h 40, 7 h 15, 9 h 25

PLACE DU CANADA: — ***Twins*** sem. 7 h, 9 h 15, mardi aucune représentation

PLACE LONGUEUIL 1: (679-7451) — ***Jumeaux*** sem. 7 h 30, 9 h 40
PLACE LONGUEUIL 2: — ***Ma belle-mère est une extraterrestre*** sem. 7 h 10, 9 h 20

SAINT-DENIS II:(849-4211) — ***Jumeaux*** 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40
SAINT-DENIS III:— ***Salaam Bombay*** 1 h 45, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 30

UNIVERSITÉ: Mtl (849-0041)— ***L'agent fait la farce*** 7 h 15, 9 h 30

VERSAILLES I:(353-7880) — ***L'agent fait la farce*** tous les soirs 7 h 10, 9 h 10
VERSAILLES II:— ***Rainman*** tous les soirs 6 h 45, 9 h 45
VERSAILLES III:— ***Jeu d'enfant*** 7 h 20, 9 h 20
VERSAILLES IV:— ***Her Alibi*** tous les soirs 7 h 25, 9 h 30
VERSAILLES V:— ***Three Fugitives*** tous les soirs 7 h 05, 9 h 20
VERSAILLES VI:— ***Entre deux plages*** 7 h, 9 h 35.

SUR SCÈNE

L'AIR DU TEMPS 191 ouest St-Paul Montréal (842-2003)— Jazz du mer. au dim. de 22h.15 à 02h.30— Paulo Ramos et Mario Parent, du 8 au 12 fév.

BAR JAZZ 2080: 2080 rue Clark, Mtl (285-0007)— Michael Gauthier, guitariste de jazz, le 9 fév. à 21h.30— Hugh Fraser Quintet, les 10-11 fév. à 22h.

BAR LES JOYEUX NAUFRAGÉS: 161 est Ontario, Montréal (843-3808)— Patricia Pope, vocal, le 14 fév. à 22h.

BAR LE MÉLOMANE: 812 est Rachel, Montréal (526-9054)— Jazz, dim. au mar. 21h., mer. au sam. 22h.

LES BEAUX ESPRITS: 2073 St-Denis, Montréal (844-0882)— King Casino, les 9-10-11 fév. à 22h.30

BIDDLE'S JAZZ AND RIBS: 2060 rue Aylmer, Montréal (842-8656)— Le Quatuor de Johnny Scott et Geoffrey Lapp, en permanence, lun. 19h. à 24h., mar. 20h. à 01h., mer. au ven. 17h. à 22h.— Le Trio de Charlie Biddle, en permanence du mer. au sam. à compter de 22h.

LE BIJOU: 300 rue Lemoyne, Vieux-Montréal (288-5508)— Trois tables de blackjack en opération du jeu. au sam. de 21h. à la fermeture— Willie Ray, chanteuse de rhythm & blues, du 1er au 25 fév., jeu. au sam. à 22h.

LE BIJOU: Complexe Pointe-Claire— Spectacles, le mer. à 21h., du jeu. au sam. à compter de 21h.30

BISTRO D'AUTREFOIS: 1229 St-Hubert, Montréal (842-2808)— Marie-Perle Quintin, aux soupers du mar. au jeu. à compter de 18h.— Tous les mardis, soirée dixie land, à 22h.

CAFÉ CAMPUS: 3315 chemin de la Reine-Marie, Montréal (735-1259)— Tous les jeudis, soirée dancing 40-80

CAFÉ DE LA PLACE: PDA, Montréal (842-2112)— « Aurélie, ma soeur » de Marie Laberge, du 11 janv. au 4 mars, mar. au sam. à 20h.

CAFÉ THÉLÈME: 311 est Ontario, Montréal (845-7932)— Bill Tracey Jazz Quartet, les 10-11 fév. à 21h.30

CAFÉ TIMÉNÉS: 4857 ave du Parc, Montréal (272-1734)— Jazz les ven. et sam. à 20h.30

LA CAGE AUX SPORTS: 6321 Trans-Canada, Pointe-Claire (694-4915)— Ateliers d'art, gratuit pour les enfants, les mar. jeu. ven. sam. dim. 17h.30 à 20h.30

LA CAGE AUX SPORTS: 5830 boul. Taschereau, Brossard (676-4404)— Ateliers d'art gratuits pour les enfants les mar. jeu. ven. sam. dim. 17h.30 à 20h.30

LA CAGE AUX SPORTS: Carrefour Angrignon, 7077 Newman, LaSalle (363-1403)— Ateliers d'art gratuits pour enfants, mar. jeu. ven. sam. dim. de 17h.30 à 20h.30

CENTRE D'ART LA PETITE ÉGLISE: 271 rue St-Eustache, St-Eustache (472-7245)— Concert bénéfice au profit du Centre des Femmes des Deux-Montagnes, Hendrik Bouman et Alain Pierard, clavecinistes, le 9 fév. à 20h.30

CHAPELLE LOYOLA: 7141 ouest Sherbrooke, Montréal— Le Quatuor de Saxophones de Montréal, Simon Stone, soprano, René Masino, alto, Dave Clark, ténor, Walter Boudreau, baryton, oeuvres de Beethoven, Tchaikovsky, Bach, Vivier et Pousseur, le 9 fév. à 20h.

CLUB G.M.: 22 rue St-Paul, Vieux Montréal (861-8143)— Live Jazz du lun. au ven. de 17h. à 21h.— Happy hours de 17h. à 21h.

CLUB MILES: 1200 Bishop (861-4656)— Tous les soirs l'Ensemble Elder Léger, à 17h.30

ESPACE GO: 5066 rue Clark, Montréal— Salle 1: Tess Imaginaire présente « La quatrième dimension » conception et m. en s. Mario Boivin, du 7 fév. au 11 mars, du mar. au sam. à 21h.— Salle 2: « Le fromager ensorcelé » contes d'Afrique et des Antilles, conception et m. en s. Catherine Guissé et Claude Moïse, du 16 au 26 fév. à 19h., les dim. matinée à 15h.

ESPACE LIBRE: 1945 rue Fullum, Montréal (521-4191)— « Le grand théâtre du monde » de Jean-Pierre Ronfard, production du Nouveau Théâtre Expérimental, à compter du 10 janv., mar. au sam. à 20h.30

LES FOUFOUNES ÉLECTRIQUES: 87 est Ste-Catherine, Montréal— Soirée métal avec Dissection et Raw War, le 9 fév. à 21h.

GALERIE POWERHOUSE: 4060 St-Laurent, ste 205, Montréal (844-3489)— Les Femmes et les Mots présente 40 ans de correspondance inédite, De Djuna Barnes à Natalie Barney, présentation par Michèle Causse, le 9 fév. à 20h.

LE GRAND HÔTEL: 777 Université, Montréal (879-1370)— Chez Antoine: les pianistes Christiane Côté et Roland Devèze du lun. au ven. 17h. à 01h., le sam. de 20h. à 01h.— Bar tour de ville: Le Trio Starlite, du mer. au dim. de 21h. à 02h.

HÔTEL LA CITADELLE: 410 ouest Sherbrooke, Montréal— Le chanteur-pianiste John Gilbert à compter du 17 janv., mar. au ven. de 20h. à 01h.

HÔTEL MERIDIEN: 4 complexe Desjardins, Mtl (285-1450)— Bar du Foyer: Deux pianistes sont en vedette, Tibor Ceasar, du lun. au ven. de 17h. à 20h.— François Comeau, du mar. au sam. de 20h. à 24h.

HÔTEL QUATRE SAISONS: 1050 ouest Sherbrooke, Montréal— Piano-Bar: L'Apéro avec Gilles Jourdain, lun. au ven. 17h. à 01h.

HÔTEL REINE ELIZABETH: 900 ouest Dorchester, Montréal (861-3511)— Café Baroque Arthur: « Sexy Follies » à compter du 23 nov. mer. jeu. ven. dim. 20h.30, sam. 20h. et 22h.30

LA CROISETTE: 1201 O. Dorchester (878-2000)— Mike Mirizio, pianiste, du dim. au ven. 17h. à 20h.

L'ASSIETTE AU BOEUF: 1220 rue Crescent, Montréal (866-7454)— Restaurant français dancing romantique, du mar. au dim. de 19h. à 01h., musique tzigane avec le groupe Les Joyeux Gitans

L'ENTRE-TEMPS: 1201 ouest Dorchester, Montréal (878-2000)— Disk Jockey, du mer. au sam.

LE POINT DE VUE: 1201 ouest Dorchester (878-2000)— Restaurant gastronomique ouvert du lun. au sam.

L'IMPROMPTU: 1201 O. Dorchester (878-2000)— Gérard Lambert, pianiste-animateur, du lun. au sam. de 21h. à 02h.

MAISON DE LA CULTURE NOTRE-DAME-DE-GRÂCE: 3755 Botrel, Montréal— « Au-delà de la danse » spectacle de danse actuelle et de danse contact/improvisation, chorégraphies de Louise Parent, Andrew Hardwood, Louis Guillemette et Daniel Godbout, le 9 fév. à 20h.

MAISON DE LA CULTURE LA PETITE PATRIE: 6707 DeLorimier, Montréal— Spectacle Québec 5 étoiles, chansons, poèmes, animation Pierrette Champoux, le 9 fév. à 14h.— Conférence Masaccio et la fresque, histoire de la peinture avec Edouard Lachapelle, le 9 fév. à 19h.

MAISON DE LA CULTURE DU PLATEAU MONT-ROYAL: 465 est Mont-Royal, Montréal— Concert de Eva accompagnée au piano, le 9 fév. à 20h.

MAISON-THÉÂTRE: 255 est Ontario, Montréal (288-7211)— Le Théâtre de l'Oeil présente « Bonne fête Willy » de Marie-Louise Gay, sam. 11 fév. à 15h., dim. 12 fév. 13h. et 15h., les 9-10 fév. 10h. et 13h.30

OBSCURE: 729 Côte d'Abraham, Québec (418-529-3775)— « Ni terrible ni simple » création de Catherine Perrin, les 9-10 fév. à 20h.30

RESTAURANT CLAUDIO'S: 124 est St-Paul, Vieux-Montréal (866-0845)— Spectacles de jazz du mer. au sam. à 22h., le dim. à 13h.

RESTAURANT BROADWAY: 426 rue Ste-Hélène, 2e étage, Vieux-Montréal (849-9376)— « Foolhouse live at Broadway » la troupe de théâtre Foolhouse, spectacle de musique et comédie, du 2 fév. au 5 mars

RESTAURANT LA BROCHETTERIE VIEUX ST-DENIS: 4501 St-Denis, Montréal (842-2696)— Reynald Précourt, pianiste-chanteur anime les soupers-dansants, du jeu. au dim. de 18h. à 24h.

RESTAURANT LES SERRES: 300 rue Lemoyne, Vieux Montréal (288-5508)— Cuisine française, du lun. au ven. midi et soir, le sam. le soir seulement — 2 musiciens ambulants en soirée (violoniste et accordéoniste) du mer. au sam. en soirée

RESTAURANT ZHIVAGO: 419 St-Pierre, Vieux Montréal (284-0333)— Restaurant-dancing romantique, mar. au sam. de 18h. à 3h.— Le Groupe Bekar, 2 musiciens et une chanteuse, du mar. au sam. de 20h. à 23h.30

RISING SUN: 286 ouest Ste-Catherine, Montréal (861-0657)— Mango Stars, en vedette Sir Monty et Jahlin, reggae, du 9 au 11 fév. à 22h.

SALLE WILFRID-PELLETIER: PDA, Montréal (842-2112)— L'Opéra de Montréal présente « La Bohème » de Puccini, dir. musicale Alfredo Silipigni, le 11 fév. à 20h.

SALLE POLLACK: 555 ouest Sherbrooke, Montréal— McGill Alumni Series: Ludwig Semerjian, piano, le 9 fév. à 20h.

SALLE REDPATH: 3461 McTavish, Montréal— McGill Chamber Strings, le 9 fév. à 20h.

STADE OLYMPIQUE: Montréal— L'Observatoire de la tour du Stade Olympique est accessible par funiculaire tous les jours, lun. 12h. à 18h., mar. au dim. 10h. à 18h.— pour renseignements: 252-8687 (fermé jusqu'au 17 fév.)

Ne manquez pas

LE 23 MARS

RELIGION

CAHIER SPÉCIAL

TOMBÉE PUBLICITAIRE 10 MARS

LE DEVOIR

Ras le bol?

Vraiment ras le bol?
Dans LE DEVOIR chaque vendredi, un répertoire des meilleures "oasis santé"!
Surveillez notre section spéciale à partir du 3 février

À SURVEILLER

Collectes de sang de la Croix-Rouge à Montréal au Centre permanent (3131 Sherbrooke est), de 9 h à 20 h; à Pointe-claire, au El Ran (2751, Route Transcanadienne (sortie des Sources), de 9 h 30 à 15 h 30; à Varennes, aux Galeries Varennes (2020, boul. René-Gauthier), de 14 h à 20 h 30, et à Lasalle, au Carrefour Angrignon (7077 Newman), de 14 h 30 à 20 h 30. 937-7761.

■

Ce soir à 19 h 30, conférence-échange de Luc Lapointe sur le thème : *Ostéopathie et angoisse*, à l'Institut de croissance holistique (1222, boul. St-Joseph est). 525-8211.

■

À compter du 13 février, Concertation-femme offre une série de 4 rencontres sur la planification budgétaire, au 2005 Victor Doré, local 220. 335-5340.

■

Le Séminaire d'économie appliquée vous invite à une conférence intitulée : *Three Essays on Collusive Pricing with Incomplete Information* avec Chantale LaCasse, aujourd'hui de 15 h à 17 h, à l'École des Hautes Études commerciales, salle 7041. 340-6456, bur. 7075.

■

Le Collège Jean-de-Brébeuf invite les élèves de 5e secondaire ainsi que les parents à sa journée « Portes ouvertes 89 » aujourd'hui de 14 h à 21 h, au Pavillon Lalemant, 5625, av. Decelles. 342-1320.

■

Le Centre de ressourcement Laval invite les hommes à un atelier intitulé : *Devenir l'homme que je suis*, les 11 et 18 mars de 9 h à 17 h, au 235A, boul. des Prairies, Laval-des-Rapides. 668-3670.

■

Le Collège Marie-Victorin organise un séminaire sur *La gestion du temps*, les 27 et 28 février de 9 h à 16 h 30, à l'hôtel La Citadelle (410 Sherbrooke ouest). Date limite d'inscription le 14 février au 325-1050, poste 2246.

■

Ce soir à 19 h 30, le Cercle du Graal vous propose une soirée de réflexion ayant pour thème : *La mort, rupture ou naissance ?*, au Cofi Olivar Asselin (8735 Henri-Julien, Montréal). 687-4779, Diane C. Brault, après 17 h.

■

Ce soir à 19 h 30, *Religion et politique en Afrique* avec Aziz Fall, politicologue, au Caf'tiers. 270-5336.

■

Le Collège Marie-Victorin offre deux séminaires de formation pour secrétaires, réceptionnistes et commis : *Correspondance administrative et commerciale*, les 21 et 22 février et *Contact téléphone*, le 28 février, à l'hôtel La Citadelle (410 Sherbrooke ouest). Date limite d'inscription le 10 février au 325-0150, poste 2246.

■

Ce soir à 19 h, première d'une série de dix conférences sur l'histoire de la peinture avec Édouard Lachapelle, à la Petite Patrie (6707, av. de Lorimier). 872-1730.

■

Le vendredi 10 février à 10 h, conférence intitulée : *Les déterminants familiaux de la consommation abusive d'alcool*, avec Louise Nadeau, à l'UQAM, local 1020 du Pavillon Read, 420, rue de la Gauchetière ouest. 282-7945.

■

Soirée d'information ce soir à 19 h 30 sur les NTRH, organisée par les membres d'Alternative Naissance, au 4329 St-Hubert. 521-1360.

■

L'Association des Goélands offre tous les 2e jeudis de chaque mois une rencontre pour les personnes handicapées au Centre Bel-Essor (1250, chemin du Tremblay, Longueuil), de 19 h à 22 h. 679-3078.

■

Le Centre des femmes de Verdun (3993 Wellington) offre une série de 10 rencontres sur l'obsession de la minceur, du 23 février au 27 mars, de 19 h à 22 h. 767-0384.

■

La Maison de la vie offre un atelier *Gymnastique douce et Techniques de relaxation*, débutant le 13 février, et un atelier *Urgente Cuisine 1*, les 15 et 22 février, au 169, boul. des Prairies, Laval-des-Rapides. 387-8802.

■

Séminaire organisé par le Centre de recherche-action sur les relations raciales sur les *Ombudsman et autres bureaux de plaintes au Québec*, avec Me Daniel Jacoby, le vendredi 17 février de 9 h à 16 h 30 au Holiday Inn Crowne Plaza (400 Sherbrooke ouest). Date limite d'inscription, le 10 février au 843-3892.

■

Le lundi 13 février et les 4 lundis suivants, de 19 h à 21 h 30, au Centre St-Pierre (1212 Panet), Marie-Andrée Roy vous invite à découvrir : *Les femmes et la Bible*. Inscription avant le 10 février au 524-3561, poste 303.

TÉLÉVISION

2 CBFT
12.00 Première édition
12.15 Les démons du midi
13.15 Au jour le jour
14.15 Cinéma
« Les inséparables » can. 80 avec Ronny Cox, Linda Sorenson et John Ireland
16.00 Félix et Ciboulette
16.30 Traboulidon
17.00 Les insolences d'une caméra
17.30 A première vue
18.00 Montréal ce soir

6 CBMT
12.00 Midday
13.00 All my Children
14.00 Eastenders
14.30 Talkabout
15.00 Guiding Light
16.00 The Facts of Life
16.30 What's New
17.00 Video Hits
17.30 Kate and Allie
18.00 Newswatch & Sports

10 CFTM
12.00 Ici Montréal
12.12 Devine qui vient dîner?
13.30 Hôpital Général
14.00 Aimer
14.30 La croisière s'amuse
15.30 C'est déjà demain
16.00 Les mini-stars de Nathalie
16.30 De bonne humeur
17.30 Fais-moi un dessin

12 CFCF
12.00 The Mary Tyler Moore Show
12.30 Pulse
13.00 Lifetime
14.00 Another World
15.00 General Hospital
16.00 Time of your life
16.30 Win, lose or draw
17.00 Family Ties
17.30 The Cosby show

15 TV5
15.00 L'Info-5
15.30 Au nom de la loi
16.30 Ushuaia
17.00 Papier glacé
17.30 Bonjour, bon appétit
18.00 Récréation

17 RADIO-QUÉBEC
12.00 Le club des 100 watts
12.30 Rody et le petit cid
13.00 Les jeux de la vie
14.00 C'est la vie
15.00 Le marché aux images
15.30 L'indice plus
16.00 Les jeux de la vie
17.00 5 pour 1
17.30 Le club des 100 watts
18.00 Passe-Partout

35 QUATRE SAISONS (câble 5)
12.00 Les Pierrafeu
12.30 Le grand journal
13.00 La soeur volante
13.30 Jinny
14.00 La petite maison dans la prairie
15.00 Marguerite et compagnie
16.00 La fourchette d'or
16.30 Puzzle
17.00 100 limite
17.30 Le grand journal

La télévision du jeudi soir en un clin d'oeil

	18h00	18h30	19h00	19h30	20h00	20h30	21h00	21h30	22h00	22h30	23h00	23h30	00h00
2 CBFT (R.C.) Montréal	Ce soir (information)		Bonjour docteur	Comment ça va ?	Lance et Compte III		Démocraties (documentaire)		Le Téléjournal/ Le Point/météo/sport		23h20 / À première vue	23h50/Cinéma : *L'or de MacKenna* Avec G. Peck	
3 WCAX (CBS) Burlington	News (1 h.)		CBS News	Hollywood Squares	48 Hours		Presidential Address (spécial) En direct.		22h15/Knots Landing		23h15/News	23h45/The Pat Sajak Show	
5 WPTZ (NBC) Plattsburgh	News (1 h.)		USA Today	Jeopardy	The Cosby Show	A Different World	Presidential Address (spécial) En direct.		22h15/L.A. Law		23h15/News	23h45/The Tonight Show	
6 CBMT (CBC) Montréal	Newswatch (1 h.)		On the Road Again	Family Pictures	Movie : *Nobody Waved Goodbye* —Can. 1964 Avec Peter Kastner, Julie Biggs et Charmion King				The National 22h 20: The Journal		News	Newhart	CBC Late Night
10 CFTM (TVA) Montréal	Ici Montréal	Charivari	Semi-détaché	La vie des gens riches...	Au fil des jours		Les héritiers du rêve		Ad Lib		Les Nouvelles TVA / Franc parler/météo/sport		Ciné-film
12 CFCF (CTV) Montréal	Pulse (1 h.)		Entertainment tonight	The Campbells	The Cosby Show	A Different World	Cheers	À communiquer	L.A. Law		News	Pulse	Dynasty
15 TV5 (Télévisions Francophones)	Récréation	Des chiffres et des lettres	Journal télévisé de A2	L'Info - 5	Viva	20h45/Voyage autour de...	Jeunes virtuoses	Profession : poète	Santé à la une		(23h15) Histoire...	23h45/Journal télévisé de A2	
17 CIVM (R.-Q.) Montréal	Passe-partout	Autrement dit		L'indice plus	Retraite-action	Questions d'argent	Points de vue		5 pour 1	Autrement dit			
20 Musique Plus	Musique vidéo VJ: Claude Rajotte		Solidrok VJ: Paul Sarrasin		Musique vidéo VJ: Francis Bay		Rock en bulle	Musique vidéo / VJ: Francis Bay					
22 WVNY (ABC) Burlington	News	ABC News	Wheel of Fortune	A Current Affair	A Fine Romance		Presidential Address (spécial) En direct.		Dynasty		News	Nightline	
24 CICO (TVO) Ontario	Polka Dot Door	Today's special	The Amateur Naturalist	Doctor Who	Hands Over Time	Realities	Speaking Out			The high-tech prescription	Realities	Question-Period Provincial	
25 Much Music	19 h : Vidéoclips			Muchwest	Pepsi Power Hour		Vidéoclips	Rockflash News (21h40)	Robert Plant Spotlight	Rockflash Wrap - up			
33 VERMONT ETV (PBS)	The MacNeil-Lehrer Newshour		The Nightly Business	Hotline		Growing A Business	Mystery ! *Agatha Christie's Miss Marple...* (1re/2)		Lovejoy		Movie: *Sands of Iwo Jima* —Am. 1949 Avec John Wayne, John Agar et F. Tucker		
35 QUATRE SAISONS Montréal	Action réaction	Coup de foudre	24 / 24	Hockey / Ligue nationale : *Nordiques vs Penguins*						Le grand journal	Sports plus	Bleu nuit : *Beau-père* —Fr. 81 Avec Patrick Dewaere	

LA VIE ÉCONOMIQUE

Montréal, jeudi 9 février 1989

EN UN COUP D'OEIL

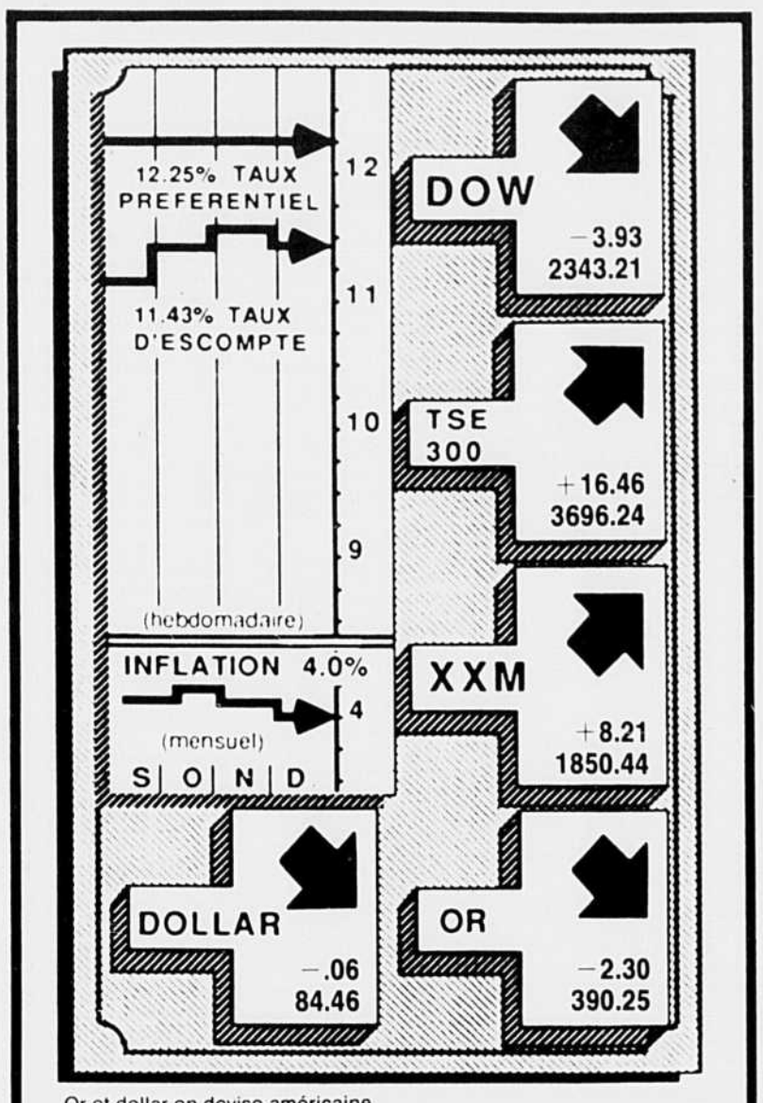

Or et dollar en devise américaine

VIE DES ENTREPRISES

Textiles Dionne hausse son bénéfice

LE PREMIER trimestre terminé le 31 décembre 1988 s'est soldé pour Textiles Dionne inc. par un bénéfice net de $ 625,000 comparativement à $ 565,000 un an plus tôt, ce qui constitue une hausse de 10.6 %. Les ventes ont progressé de 11.4 % à $ 12.6 millions contre $ 11.3 millions. La compagnie indique qu'elle enregistre des retombées positives des programmes de modernisation et de rationalisation élaborés l'an dernier.

LGS augmente ses revenus

GROUPE LGS a enregistré une augmentation de 38 % de ses revenus qui se chiffrent à $ 24,689,000, pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre dernier.Pour la même période en 1987, ils avaient touché $ 17,901,000. Pour les neuf premiers mois, le bénéfice net a été de $ 926,264, soit 10.5 cents par action, comparativement à $ 688,340, soit 8 cents par action pour la période correspondante en 1987. Il en résulte une augmentation de 34.5 % du bénéfice net et de 31.3 % du bénéfice par action.

Imasco : revenus de $ 6 milliards

POUR les 12 mois terminés le 31 décembre dernier, le bénéfice avant poste extraordinaire d'Imasco a atteint $ 314.3 millions, soit 11 % de plus que l'année précédente. Le bénéfice par action ordinaire s'est élevé à $ 2.51, comparativement à $ 2.24 en 1987. Les ventes de l'ensemble du réseau ont été de $ 13.8 milliards, une progression de 7 %. Les revenus, de $6 milliards, représentent une hausse de 1 %. Quant au bénéfice d'exploitation, il a été de $ 636.7 millions. Pour le quatrième trimestre, le bénéfice avant les postes extraordinaires a été de $ 103.4 millions ou 84 cents par action comparativement à $ 97.8 millions ou 79 cents par action pour la même période en 1987.cent. A la suite du poste extraordinaire de $110 millions du trimestre, Imasco a subi pour le quatrième trimestre une perte nette de $ 6.6 millions ou 8 cents par action. Le Conseil d'administration a augmenté le dividende trimestriel sur les actions ordinaires de 2 cents par action, ce qui le porte à 28 cents par trimestre et $1.12 par an.

Ciment St-Laurent se solidifie

CIMENT St-Laurent a réalisé un bénéfice sans précédent ainsi qu'une croissance marquée en 1988. Les ventes ont atteint $ 733 millions, en hausse de 5 % sur celles de 1987 et le bénéfice net s'est élevé à $ 86.6 millions, dépassant de 22 % celui de l'an dernier. Le bénéfice par action est passé de $ 1.77 à $ 2.15. Il s'agit de la cinquième année consécutive de profits records.

Alcan augmente son dividende

Alcan aluminium déclare un dividende trimestriel de 42 cents par action ordinaire, en devises américaine, payable le 17 mars aux actionnaires inscrits aux livres le 17 fevrier 1989. Le dividende a été augmenté de 40 % par rapport au niveau de 30 cents du trimestre précédent. C'est la cinquième fois qu'Alcan augmente son dividende au cours des deux dernières années.Le conseil d'administration a par ailleurs approuvé une division en trois actions pour deux des actions ordinaires de la societe.

MONDE DE LA FINANCE

Près de $ 5 milliards pour Trustco

Trustco Général termine l'année avec un actif consolidé de $ 4.9 milliards. Il s'agit d'une augmentation de 19 % par rapport à un actif de $ 4.1 milliards à la fin de 1987. Les revenus bruts de l'année ont aussi augmenté — de $ 472 MILLIONS — à $ 545 millions. Au cours du dernier trimestre, les revenus bruts ont grimpé à $ 148 MILLIONS, comparativement à $ 125 MILLIONS en 1987. Pour 1988, le bénéfice net se chiffre à $ 24,937,000 ou 60 cents par action ordinaire alors qu'il s'élevait à $ 30,800,000 ou 80 cents par action ordinaire en 1987. Pour le dernier trimestre de l'année, le bénéfice a atteint $ 6,919,000 ou 17 cents par action alors qu'il était de $ 7,370,000 ou 18 cents en 1987.

Chute du revenu de l'assureur Impériale

L'Impériale, compagnie d'assurance-vie, annonce qu'elle a enregistré au cours de l'exercice clos le 31 décembre 1988 un revenu net de $ 21.4 millions comparé 'à $ 44.6 millions en 1987. Le bénéfice net d'exploitation consolidé, avant la répartition des bénéfices aux titulaires de polices avec participation, était de $ 24.4 millions, soit une baisse par rapport à $ 55.6 millions en 1987. Les bénéfices attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires, déduction faite du montant versé en dividendes sur actions privilégiées, étaient de $ 9.39 par action, soit une baisse par rapport à $ 25.76 en 1987. L'actif en 1988, détenu et en gestion exprimé en dollars canadiens, est resté pratiquement le même qu'en 1987, soit aux environs de $ 6 milliards. Le revenu de primes provenant des opérations mondiales a augment à $ 777 millions.

La BCIC dans les céréales

LES PETITS déjeuners d'affaires sont en train d'envahir les tables de cuisines grâce à un accord entre la Banque canadienne impériale de commerce et General Foods. La banque a mis des millions de coupons hypothécaires dans des boîtes de céréales, de café et de jus de fruits. Les coupons donnent droit aux acheteurs de maisons à un quart de point de pourcentage d'intérêt de moins lorsqu'ils demandent un prêt hypothécaire, à taux variable, pour une période de six mois. Cela pourrait représenter une économie mensuelle de $ 26 pour une hypothèque de $ 150,000. Les coupons sont offerts dans le cadre de la campagne « Petit déjeuner porte-bonheur du festival du matin ».

Les banques canadiennes serrent la vis à leurs quatre débiteurs latino-américains

Jean Chartier

LES BANQUES canadiennes vivent un moment décisif susceptible de changer du tout au tout leur situation financière. Le dénouement surviendra tout de suite après l'assemblée annuelle du Fonds Monétaire International à Washington en avril.

La situation financière des quatre principales banques canadiennes est affectée au premier chef par le rééchelonnement des prêts au Venezuela, au Mexique, à l'Argentine et au Brésil. Or, la négociation reprend ces jours-ci avec le Vénézuéla tandis que se termine le meeting du Groupe des Sept principaux pays industrialisés. En cours d'année, les négociations affecteront $ 14.5 des $ 19 milliards consentis par les banques canadiennes aux 38 pays en difficultés financières.

Le cas de l'Argentine demeure le plus délicat pour le moment. Ce pays a déjà déposé voici dix mois une requête pour de l'argent frais et rééchelonnement de dettes, explique M. Keith Talbot, le vice-président aux prêts spéciaux consentis aux pays souverains. Ce pays doit obtenir en premier lieu une entente avec le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale. Ces deux institutions demandent une révision du budget de l'Argentine.

Dimanche, de nouveaux changements ont été apportés au plan économique de l'Argentine avec suspension du change en dollars et changement de taux d'intérêt. L'Argentine connait des arrérages épouvantables avec ses paiements d'intérêt. L'intérêt couru depuis huit mois n'est pas considéré. Ce pays a contracté ses dettes avec 400 banques internationales, soit le même nombre de banques que le Vénézuéla. Le Mexique est engagé avec un nombre encore plus important de banques, en l'occurence 600 banques internationales.

Le comité de révision bancaire pour chacun de ces pays est constitué de 10 à 16 banques. Le critère en est ici un de représentation géographique appropriée aux engagements des banques. Dans le cas de l'Argentine, 14 banques sont représentés sur ledit comité. Citicorp le co-préside et la Banque Royale y siège. La mise à découvert de celle-ci y est un peu plus manifeste que celle des autres banques canadiennes. Dans les cas du Mexique et du Brésil, 13 banques siègent au comité de révision. Citibank préside ces deux comités et la Banque de Montréal y représente les banques canadiennes. Dans le cas du Vénézuéla, c'est la Banque Royale qui assume ce rôle.

Le Mexique est sur le point de soumettre une demande de rééchelonnement de dette aux banques internationales et à la Banque Mondiale. Lorsqu'un pays obtiendra une entente avec la Banque Mondiale, le FMI, puis avec ledit comité, toutes les banques impliquées examineront celle-ci avant de la signer. Le consensus prendra donc 4 ou 5 mois au minimum et ceci est susceptible de s'étendre sur un an. En Argentine et au Brésil, les processus de négociation sont de plussusceptibles de recommencer après les élections. Dans le cas du Mexique, les négociations ont été entreprises avec le FMI et le gouvernement américain.

Il n'y a donc pas de situation de panique, mais des situations de régimes différents à l'étude au FMI et à la Banque Mondiale. Il y a aussi des pressions par le trésor américain pour des financements intérimaires. Pour les quatre pays, le rééchelonnement changera la nature de la dette ou la maturité de celle-ci.

Il y a lieu de s'interroger sur l'impact du refus de paiement d'intérêt. À court terme, le commerce s'en ressent nettement. Il y a eu un impact matériel très net en 1988 quand le Brésil a stoppé ses paiements d'intérêt. On estime à $ 1 milliard la perte de commerce qui en est résulté. Stopper les paiements d'intérêt, ce fut une terrible erreur, déclare sans ambage le vice-président de la Banque Royale.

Le premier vice-président à la gestion des comptes spéciaux de la Banque de Montréal, M. Marcel Barth, précise quant à lui qu'aucune des banques n'est disposée à prêter de nouveaux fonds. Le Mexique s'apprête pourtant à présenter une demande pour de l'argent frais en mars, plus précisément pour ce qu'on appelle *un nouvel imperméable*. Le Brésil a fait de même l'an dernier.

Il y a différentes façons d'améliorer la situation. Les banques canadiennes sont opposées au pardon total. Elles sont cependant prêtes à assumer une certaine perte. Sur le marché secondaire, l'exemple du Chili est révélateur. Ce pays a notamment procédé au rachat de sa dette à 60 cents pour chaque dollar de dette. L'ensemble des banques a accepté cette offre au moment où le marché secondaire n'offrait que 55 cents.

Il est possible que le Fonds monétaire international mette de l'avant une proposition de rachat de la dette semblable par les pays impliqués. Le Mexique est sur le point de faire une proposition en mars ou avril. Le Brésil a déposé une proposition de rééchelonnement en mars dernier mais une élection y sera tenue en novembre prochain. Le Vénézuéla est dans une situation différente en raison de son pétrole. Ce pays s'apprête à faire quelque chose et le risque y est moins élevé.Pourtant, sur le marché secondaire, la dette n'y est évaluée qu'à 40 cents au dollar, ce que ne veulent pas accepter les banques. Ceci ne reflète pas la situation véritable de ce pays, estime M. Barth.

Le vice-président de la Banque de Montréal déclare clairement : « Nous allons réduire notre exposition autant que nous le pouvons. D'ailleurs, il ne nous reste plus à l'heure actuelle que des prêts consentis à l'égard de 16 pays souverains ». Il ajoute que les prêts consentis au Mexique, au Brésil et au Vénézuéla ne sont pas en défaut de paiement d'intérêt dans 90 % des cas.

Sur le marché secondaire, les prix de rachat de la dette ont été mou en octobre mais ils se sont raffermi quelque peu récemment. Les banques attendent les propositions qui leur seront faites à la suite de la déclaration du président Bush, en fin de la séance du Groupe des sept. Les banques américaines mettent une pression énorme étant donné qu'elles n'ont de côté que 23 à 30 % de réserves pour pertes sur les prêts aux pays souverains en regard de 40 % pour les banques canadiennes.

PHOTO JACQUES GRENIER

La première édition de l'ExpoNautique de Montréal se poursuit jusqu'à dimanche au Stade olympique. L'éventail de produits va de la planche à voile au bateau de 56 pieds.

Le Mouvement Desjardins mettra sur pied une société de portefeuille dans l'immobilier

Michel Van de Walle
de la Presse canadienne

LE MOUVEMENT Desjardins compte accroître substantiellement sa présence dans le secteur immobilier au cours des prochaines années.

C'est ce qu'a indiqué hier à Montréal le président du Mouvement, Claude Béland, à l'issue d'une allocution devant l'Association des MBA du Québec.

Desjardins entend en effet créer une société de portefeuille dans le domaine de l'immobilier qui servira dans un premier temps à « rapatrier le parc immobilier » que le Mouvement s'est constitué au fil des ans. M. Béland estime à $ 30 millions à $ 35 millions la valeur des immeubles détenus par la Confédération des caisses populaires, le centre dirigeant du Mouvement. Mais c'est sans compter les quelque 1,300 caisses populaires qui sont généralement propriétaires de leurs locaux ainsi que les immeubles détenus par les diverses institutions du Mouvement.

M. Béland a précisé que Desjardins se proposait d'être beaucoup plus actif dans ce domaine et de « participer à des projets immobiliers » dans les prochaines années, principalement dans le secteur commercial.

La société de portefeuille immobilière sera créée d'ici à la fin de l'année et devrait être opérationnelle à compter du 1er janvier prochain. Elle est l'une des quatre sociétés (holdings) qu'est à mettre sur pied le Mouvement Desjardins. Les trois autres regrouperont les activités financières (assurances, fiducie, courtage de valeurs mobilières, etc), les services aux caisses (Sécur, Visa, etc) de même que les activités non financières ou d'investissement (SID, Tremplin 2000, etc).

La création de ces sociétés de portefeuille modifiera substantiellement l'organigramme de Desjardins. Cependant, précisait d'autre part Daniel Roussel, attaché de presse du président, la composition du conseil d'administration de la Confédération des caisses, l'instance suprême du Mouvement, sera transformée afin « d'assurer que le pouvoir demeurera entre les mains des caisses ».

Depuis le début des années 1970, certaines institutions rattachées au Mouvement (comme la Fiducie Desjardins ou l'Assurance-vie Desjardins) disposaient de quatre sièges sur 32 au conseil d'administration de la Confédération.

Or, il a été décidé que tous les sièges, dorénavant au nombre de 33, seront exclusivement occupés par des représentants des diverses fédérations de caisses populaires. Ce sont eux qui décideront des orientations des quatre grandes sociétés de portefeuille du Mouvement, qui dépendront ultimement du conseil d'administration de la Confédération.

Le projet de loi sur les fonds de pension laisse en suspens les surplus frappés d'un moratoire

Rollande Parent
de la Presse Canadienne

LE PROJET de loi sur les fonds de pension privés qu'entend déposer à l'Assemblée nationale, en mars, le ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, André Bourbeau, laissera en suspens les surplus accumulés frappés d'un moratoire, mais établira des standards minimums visant à bonifier le système actuel.

À l'issue d'une rencontre avec le président du Conseil du patronat du Québec (CPQ), Ghislain Dufour, hier, M. Bourbeau a indiqué que la réforme qu'il envisage forcera l'employeur à contribuer à 50 % du crédit de rente.

Cette obligation mettra fin au système actuel qui permet à l'employeur de conserver les sommes excédant le montant déterminé pour la retraite tout en étant dispensé de contribuer pendant plusieurs années, jusque vers la fin de la carrière de l'employé.

Le système mis de l'avant par le ministre fera en sorte « qu'à tout moment, il y aura suffisamment d'argent pour que la rente soit payable », a assuré le ministre Bourbeau.

La réforme proposée permettra à l'employé de commencer à contribuer au régime deux ans après son embauche tout en lui assurant que, s'il quitte deux ans plus tard et par la suite, il profitera des sommes qu'il aura versées dans l'intervalle, celles de son employeur et des intérêts qui se seront accumulés.

Ces sommes seront transférables dans un autre fonds de pension ou encore un régime enregistré d'épargne retraite.

Dans le système actuel, la règle générale veut que l'employé qui part avant d'avoir complété dix ans de travail et atteint 45 ans se retrouve avec seulement la part qu'il a versée.

Dorénavant, « la part de l'employeur lui sera acquise », a précisé le ministre.

Le projet de loi fera une obligation de pourvoir les fonds de pension de taux d'intérêt contemporains, non de deux ou trois pour cent ou aucun, comme cela se voit à l'heure actuelle, a dit le ministre.

En outre, en cas de décès, le conjoint aura droit à certaines sommes.

Ce régime ne s'appliquera cependant pas aux employés du gouvernement.

Le ministre s'attend à ce que le projet de loi soit ratifié d'ici juin.

M. Bourbeau est un peu moins précis quant aux surplus des fonds de pension qui sont frappés d'un moratoire jusqu'en décembre pour en empêcher la distribution.

L'attribution des surplus fera l'objet d'une décision gouvernementale, avant le délai d'un an fixé par le moratoire, s'est contenté de dire le ministre qui dit poursuivre les consultations sur le sujet.

Cette question intéresse au plus haut point le président du CPQ.

« Ce qui nous préoccupe c'est de savoir ce qui va arriver des excédents. Les employeurs vont-ils continuer à avoir des congés de cotisation. Il y a des employeurs qui prennent à même le surplus accumulé et se donnent un congé de cotisation », a dit M. Dufour.

Pour le reste, les objectifs poursuivis par le ministre Bourbeau lui semblent raisonnables en ce qu'ils font l'objet d'un consensus pan-canadien.

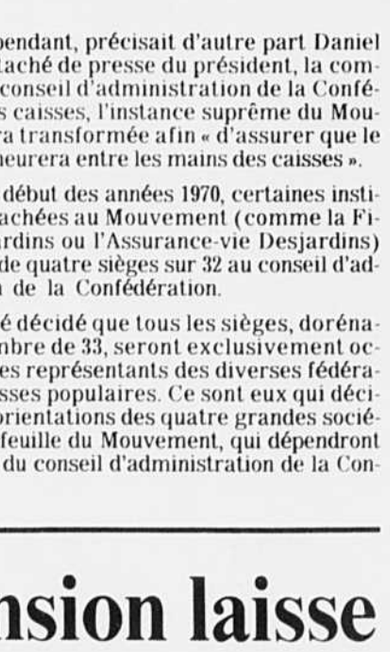

M. André Bourbeau

LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

INDEX DES REGROUPEMENTS DES RUBRIQUES

100-199 *Immobilier — Résidentiel*
200-299 *Immobilier — Commercial*
300-399 *Marchandises diverses*
400-499 *Offres d'emploi*
500-599 *Services*
600-699 *Véhicules automobiles*
900-999 *Avis*

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste:
C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mtl, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS

PAR TÉLÉPHONE
286-1200

101 Propriétés à vendre

AU VIEUX LONGUEUIL duplex sur chemin Chambly, face au Collège Edouard Montrpetit, autobus à la porte, près dépanneur, église, pharmacie, centre médical et banque. Libre immédiatement. M. Henri Pilon, 670-5910.

A VAL-MORIN - LAC THÉODORE
Résidence, $125,000.
Plus (100) terrains. Près du lac.
819-322-3062 — 514-672-6289

AHUNTSIC - DUPLEX Semi-détaché. 2 X 5½, rénové, s-sol fini, garage.
387-3488

BIJOU Prével, 82, Pointe-aux-Trembles, près 32e Ave. Bungalow, 2 chambres, foyer, piscine creusée, paysager par professionnel. Pas d'agent. $139,000. 645-5245.

BORD DE L'EAU
A quelques minutes de Montréal. Domaine de 106,000 pi.car., dans une forêt de pins centenaire. 3 chambres, 10 pièces, garage double. A Oka.
479-6690

CITÉ JARDIN - COTTAGE
7 pièces, terrain paysagé 52 X 124'. Pas d'agent. **259-4787**

DEUX-MONTAGNES, moderne, flambant neuve, mezzanine, foyer, 2 s/bain, 3 chambres, spécial, $89,500. 435-2335.

DOMAINE À VENDRE
À 45 MILLES DE MONTRÉAL
498-2834

KATEVALE

STE-CATHERINE DE HATLEY
15 min. D'ORFORD, R. 108
FACE AU PETIT LAC MAGOG

Maison 7 pièces, style suisse, toit cathédrale, mezzanine, 2 X 2½, chauffage combiné électrique/bois, terrain 135 acres (plantation, prairie, boisé et grange).
Prix: $250,000. ou échange accepté.
Aucune offre raisonnable refusée, pour vente rapide.
819-563-3383, 8:30h. à 16:30h.
819-843-0126, soirs et fins de sem.

★★★★★★★★★★★★★★★★★

L'ESTÉREL: Château neuf. Magnifique. Spécial: $850,000. **1-228-3668**

LA PLAINE - $87,000. Loin des pressions de la ville. Belle québécoise, intérieur moderne et chaleureux, salle familiale, superbe terrain avec piscine. Défie la concurrence. Claudine Laverdure, **471-5503 — 478-4343**
Re/Max des Mille-Îles Crtr.

LONGUEUIL - RUE LAFAYETTE: Quadruplex, construction 88. Grand 6½, sous-sol, garage. Idéal pour propriétaire occupant. **Inf: 647-3168**

MAISON CANADIENNE
Secteur Montréal-Nord: $150,000.
327-1717 - 984-3028

MERCIER - 402, BRUNEAU: Triplex, 3 X 5½, en très bonne condition, particulier. Petit comptant, financement sur place. Offre raisonnable acceptée. S.V.P. pas d'agents.
257-0788 — 1-834-5615

NORTH HATLEY: maison unique en son genre, 3 chambres/coucher. Accès au lac, dans le village, zone commerciale. Vente par propriétaire et possibilité de location saisonnière. 1-297-2344, 1-695-8939, fin. sem. 819-842-4366.

POINTE CLAIRE, 3 ans, 3 c/c, type Beaujolais, s/s, 2 c/c, 2 ½ s/b, foyer salon, terrain 6,000 pi.c. Nombreux extra, arrière clôturé, pavé-uni, patio, train distance de marche, $210,000., privé. 695-1214.

ST-ANTOINE DES LAURENTIDES
5 logements, presque neuf, stationnement privé. $250,000. **747-9306**

101 Propriétés à vendre

SPÉCIAL: Cottage neuf Boisbriand, garage, 3 c.c., 2 s/bain, grand salon, toit cathédrale, armoires en érable, grand terrain 8,500 pi.ca., services inclus. Laisse à $118,000. 627-2367 / 433-3844.

ST-HUBERT: Maison canadienne 1980. 8 pièces, 3 c.c., balcon, piscine, patio, alarme, face au parc. Privé. $118,000. **462-1717.**

STE-ROSE Cottage semi-détaché, 3 chambres, sous-sol fini, foyer, piscine creusée. Impeccable. 625-6037.

STE-THÉRÈSE EN HAUT Cottage Tudor anglais, 11 pièces, 5 c.c., garage double, foyer, terrain 18,690 pieds carrés, piscine creusée. EXCLUSIF. Lucie Gilbert ou René Lassonde: 628-3080. Re/Max Le Hameau (Vimont) crtr.

TRÈS JOLI DUPLEX: Semi-détaché, adj. Le Sanctuaire et Outremont. Rénové, garage 2 autos, entr. privée 4 autos, jardin 2,000 pi.ca. 5½, 6½. Après 19h. Pas d'appels vend.soir, sam. jusqu'à 19h. Prix négoc.**733-3637**

VILLE-ÉMARD - DUPLEX: 2 X 5½, rénové complètement en 84. Prix réduit, $135,000. Directement du prop. Agents, s'abstenir. **1-460-3998**

VIMONT, luxueux cottage 3 chambres, cuisine tout équipée, pour acheteur averti, $299,000. Lise Lapierre, 585-9500. RE/MAX UNIS CRTR.

105 Propriétés à louer

BEAU COTTAGE: Style Normand. A Beloeil, secteur résidentiel, près Autoroute 20. Terrain 26,000 pi.ca, boisé, piscine, $1,200. Libre imm. **467-5849**

POINTE-CLAIRE Près St-Jean-Hymus. Superbe, grande maison de ville, garage, foyer, 5 électroménagers, meublée si désiré. $1,000./mois.
1-267-3694.

109 Propriétés demandées

ON DEMANDE À ACHETER Prop. endommagées par le feu, ou bâtisses vacantes. Pour rénover. **271-9419**

113 Propriétés à revenus à vendre

A CHATEAUGUAY - 8 LOGIS
Construction 1987. (Agents s'abstenir).
MULTEC INC. 444-2846

AHUNTSIC DUPLEX
9920-22 Millen, près métro Sauvé, école, église, semi-détaché, 2 X 5½, garage double, inf: 334-5239.

CENTRE triplex semi-commercial, rev.: $26,000. Quadruplex rev.: $20,500. Potentiel. Balance. 525-2180.

LONGUEUIL, triplex 2 x 4½, 1 X 5½, bien situé, grand terrain, piscine, faut voir! Pas d'agent, $149,500. Après 18 hres: 646-9114.

MONTRÉAL, 12 logements, élect. loc., rénov. majeures, $70,000. comptant. Francine 471-2328, 471-2727, La Financière Crtr.

P.A.T.: 6 GRANDS 4½. Construction 87. Près aréna. Revenu annuel $35,500. Prix: $320,000.
Jour: 522-1545. Soir: 382-8982

ST-CONSTANT, vendu par le propriétaire, luxueux triplex semi-détaché, 371-8739, après 17hres.

117 Copropriétés à louer

CARTIERVILLE Luxueux condo 3½, avec appareils ménagers. $850.
9h. à 17h.: 326-5060.

118 Copropriétés à vendre

OUTREMONT, 6127 Durocher, rez-de-chaussée + partie s/sol, partiellement rénové, 277-9149.

121 Condos à louer

CHOMEDEY Ile Paton. Condos de luxe, neuf, bord de l'eau, piscine extérieure, sauna, stationnement extérieur.
681-1718, 661-5836.

CONDOS - 4½
4519 HUTCHISON, 2e, $685. Rénové, cuisine, s/bain, plomberie, boiseries, etc. UN MOIS GRATUIT. 731-4202.

JARDINS MERICI (QUEBEC)
Neuf, jamais habité, 2 chambres, magnifique solarium. Inf: (418) 687-0840.

McNIDER, grand 6½, 2½ s/bain, boiseries, r.d.c. + très grand s/sol aménagé, chauffé, $1,550. 731-4202.

PRINCE-ARTHUR: À un pas de La Cité, superbe condo sur 2 étages. Style exécutif, meublé. 3 à 12 mois.
Jour: 844-8441. Soir: 844-8442

122 Condos à vendre

ÎLE-DES-SOEURS: 2 c.c., foyer, 2 balcons, garage. Rue Terry-Fox. Sans agent. $130,000. ferme. **762-1208, soir.**

3790 CÔTE STE-CATHERINE #6, r.d.c., 1 c.c., rénové, plafonds 9 pi., accès pelouse, garage privé, $89,000. ferme. **739-6562.**

ANGUS, métro Joliette, condo 87, 4½, foyer, stationnement, $90,000.
596-0778.

AUBAINE - CENTRE-VILLE, condo de luxe, env. 1,000 pi.ca., 3½, garage, $120,000. nég. Idéal couple ou professionnel. Pas d'agent, 286-2918.

CENTRE-VILLE: Radio-Canada. Grand 3½, rénovation de qualité supérieure, façade pierre, foyer, climatisé. $85,000.
524-7206, après 18h.

COUR DE COUBERTIN
Face Stade Olympique, 2 ch., garage int. 626-9685, 282-0877.

ILE-DES-SOEURS, sans agent, Château Corot, luxueux condo de 2-3 chambres, avec 2 s/bain, 2 espaces de garage, cuisine moderne, bain tourbillon, sauna, piscine, $169,000. Fin de sem. ou sem. après 18h, 769-2525.

LAVAL, 4½, foyer, garage, piscine extérieure, libre, $105,000.
Soir: 687-4208.

MANOIR IVERNESS: Luxueux condominium, 4 chambres à coucher, bord de l'eau. Lac Brome. $250,000., ferme.
1-243-0101

NOUVEAU CONDO - 5½. Ste-Geneviève. Piscine, stat. avec prise électr. $90,000., négociable. **626-7043**

OUTREMONT - NEUF: Occupation immédiate. 2 c.c., 2 s/bain, garage int. Voisin du métro. **594-3300**

PLATEAU
Condo 3½, niveau terrasse avec foyer, éclairé. Inf: 524-5638.

ST-HUBERT, condos neufs, 4½ très grands, luxueux, prix à partir de $58,000.: Info. 676-8266.

VIEUX-MONTRÉAL 285 Place Youville, 4 pièces, 4e étage, 1,000 pi.ca. $139,000. Sylvie Turgeon. 252-5252. IMKA INC. CRTR.

125 Chalets à louer

A PROXIMITÉ des centres Mont Blanc, Garceau, La Réserve. Tout confort; (819)326-6204, (514)670-5412.

A VAL-MORIN
3 chambres, foyer, mezzanine
Sem. - mois. **668-3228 —339-9800**

MONT-ORFORD: 3 c.c., 2 s.bain, tourbillon, foyer, tout meublé, près des pentes de ski. **819-562-3649**

129 Chalets à vendre

STE-ADÈLE Maison canadienne meublée, grand standard, à proximité du lac et des pentes de ski. 8 pièces, 2 salles de bain, garage, grand terrain privé et paysager. Agent s'abstenir. Prix: $225,000.
735-7313 ou 1-229-3125.

SUTTON, chalet de ski jumelé, const. 84; 2 ch. c., tout meublé, 10 min. des pentes, 658-7913.

141 Maisons de campagne à vendre

70 MILLES DE MONTRÉAL, 5 min. du parc industr. à Ste-Gertrude. Grande maison ent. meublée, chêne massif, terrain 3,050 pi.ca., loyer adjacent refait à neuf, revenus pouvant payer: taxes, assurances, chauffage, électricité et 60% de l'hypothèque. Près de tous les services. Un vrai rêve. Le tout pour $48,500. ferme. 1-819-297-2749.

BROMONT: Canadienne pierre et aluminium, garage double, écurie, terrain 2 acres, $120,000. 1-514-539-0917.

RIVE-SUD: Bord du Richelieu, 30 min. Pont-Tunnel. Résidence de prestige, grange, écurie, 58 arpents. Idéal pour professionnel. Jean Cusson Immobec Crtr. **1-787-3787**

145 Terres, fermes à vendre

BERTHIER-SUR-MER: 36 arpents, 12 boisé. Maison bi-centenaire, près de la nouvelle marina. **514-467-4780**

149 Terrains à vendre

BORD DU FLEUVE
A St-Sulpice. Terrain 86,000 pi.ca. Prix réduit. Idéal pour bâtir une ou plusieurs maisons: 585-0159, 581-4763, 585-9823, 582-0901.

ST-ATHANASE (ST-JEAN)
8 terrains, diff. grandeurs, dézonés, prêts à construire. Accès rivière.
468-7558.

URGENT RIVE SUD Terrain St-Jean, St-Luc, 2,900,000 p.c., multiple zonage, excellent emplacement. Prix $2,500,000. ferme. Tél. 392-9230.

160 App. et log. à louer

4200 SHERBROOKE OUEST, immeuble gracieux et prestigieux, ascenseur, 2 c.c., 1½ s/bain, salon et s. à dîner séparés avec foyer. Libre, 878-2616, 937-5690.

50 WILLOWDALE - OUTREMONT
Ascenseur, chauffé, eau, cuisinière, frigo. 3½. 849-7061.

CENTRE-SUD: Iberville et Ste-Catherine. 4½ - $510. Construction neuve. Après 18h. **524-8949**

MEUBLÉS Superbes appartements et maisons. Tout inclus. De 3 à 12 mois.
TROC-VACANCES — 288-4194.

NOUVEAU-ROSEMONT - 5½, non-chauffé, haut de duplex. Libre 1er mars. $475./mois. **256-9853**

160 App. et log. à louer

BOYER, près métro Jarry, beau 5½ rénové, bas avec cour, pièce au s/sol, $600./mois. 274-2700.

C.D.N. 3½, 4½, 5½. Chauffé ou non, à partir de $260. S'adresser au 4760 Barclay, app. 2 ou 3.
737-9644

A ST-LAMBERT: Haut de duplex, chauffé, 5 pièces, $700. Secteur tranquille, 1er. mars. Références. **672-7438**

AVE PRUD'HOMME: Bas duplex, 7½, 1,585 pi.ca., 3 c.c. Près métro. Enfants et animaux, bienvenue. $1,000./mois.
488-8419

OUTREMONT 5760 Hutchison, près Bernard. Grand 5½, ensoleillé, non-meublé. Sous-location jusqu'en juillet, reprise possible du bail. $655. Libre imm. 279-5816.

OUTREMONT ROCKLAND. 4½ moderne, 2 s/bain, grand balcon, garage chauffé. 1er avril. 277-0665.

OUTREMONT Bernard, 5½ équipé, chauffé, taxes payées. $520./mois. Près métro. Non-fumeur S.V.P. 272-9884.

OUTREMONT: Duplex très grand, 3 c.c., 2 s.bain, cuisinière/frigo/l./vaiss., garage, chauffé, $1,400. **276-7201**

PARC ANGUS - ROSEMONT
Super 4½, 5½, neufs.
A partir de mars 89.
$540. à $675. 526-1147.

PLATEAU - RUE VILLENEUVE: 4½, neuf, entrée lav./séch., planchers bois. Libre, $520. **844-1533**

PLATEAU MT-ROYAL, grand 10½, possibilité de sous-louer 3½, **$1,150.**, non-chauffé. 524-9162, 523-7779.

PLATEAU, Marquette-Laurier, r.d.c. 7½, $675., planchers bois franc, s/b., cuisine rénovée. M. Trudeau, 374-8550.

PRÈS U DE M, 3½, 4½ meublé ou non-meublé, nouveau bâtiment, 738-2421 ou 340-3575.

SOUS-LOCATION: Grand 3½, LA CITÉ. Climat., chauff., électr. inclus. Dispo. 1er. mars. **982-0456 (message).**

ST-LAMBERT - 3½ NEUF: Style condo. Dispo. 1er. mars. $450./mois. 250, Greene. **Soir: 466-3081. Jour: 499-9936**

ST-MICHEL Rez-de-chaussée. Grand, luxueux 5½, chauffage électrique, planchers tout céramique. Coin 25e ave et 39e rue, près Pie IX. Libre.
321-8654, 648-9630.

164 App. et log. à partager

PLATEAU: 7½, clair, calme. Avec 1 pers. Incl.: esp. travail (8X8), à ta dispo. $300. en tout. André,
523-1682, am.

167 À louer hors frontières

FORT LAUDERDALE
Maison mobile à louer. Du 26 mars au 16 avril, $225./US/sem. **323-5246**

HOLLYWOOD—FLORIDE
Au bord de la mer. Appartement luxueux et meublé, à louer, 1 ou 2 chambres à coucher, piscine, février à avril, $800./semaine, Service de lingerie inclus. Appelez Travel Point Inc.
305-920-5105.

168 A vendre hors frontières

HALLANDALE, maison mobile double, bord de l'eau, meublée, voisins canadiens. pisc. $140,000. à disc. 494-2635.

HOLLYWOOD, FLORIDE
Temps partagé à vendre, bon prix.
381-5772, après 20h.

251 Bureaux à louer

A LACHENAIE
Dans une ville en pleine expansion, à 15 minutes de Montréal. Bureaux à louer: 650 à 700 pi.ca.
661-8961

BUREAU à louer au 3419 Notre-Dame Ouest, 932-1484

★★★★★★★★★★★★★★★★★

BUREAUX - CENTRE-VILLE
Attrayants bureaux, édifice moderne, air climatisé, ascenseur, concierge, divisions existantes, 2 étages, 3,200 pi.ca. Subdivision possible.
$12. du pi.ca., tout compris.
Tel. de 9h. à 17h.
875-5444

CENTRE PROFESSIONNEL VIEL
Nouveau-Bordeaux. Construction neuve, jusqu'à 4,000 pi.ca. Disponible juillet 89 ou avant. 334-4546, 745-6345.

ESPACE professionnel/médical exclusif à sous-louer, C.D.N. - Jean-Talon. Services partagés: réceptionniste, FAX, téléphone, photocopieuse, ameublt neuf fourni. Contacter Steven Campbell 738-3323 bur.

IDÉAL PROFESSIONNEL
1781 St-Hubert. 4½, près UQUAM. Libre 1er avril. Tél.: 343-3824.

IDÉAL PROFESSIONNEL
Rue Wellington, Verdun, 980 pi.ca. Libre imm. Conditions intéressantes. $700. négociable.
G. PARR: 672-7658.

LAVAL Parc industriel, Chomedey. Bureau 1,050 à 2,100 pi.ca., Ave. Francis Hughes. 669-3833.

LE 1000 ST-ANTOINE
ET 980 ST-ANTOINE
ESPACES À BUREAUX
Service complet, de 900 à 3,000 pi.ca. disponibles. Prix: $16./pi.ca. brut.
Inf.: 874-0169.

LOCAL à louer, près métro Victoria, gicleurs, moderne, 613 pi.ca. $950. /mois, 849-3567.

LOCAL à louer Rosemont et Chambord. Chauffé, éclairé. Idéal pour salle de montre, bureau et atelier. Haut plafond, grandeur approx. 5,000 pi.ca., Appelez au: 374-0800.

MÉTRO BEAUBIEN
Idéal professionnel,
250 à 4,000 pi.ca.,
270-6141

MASSON & 4e AVE: 2e et 3e étage, 2 X 4,000 pi.ca., complètement rénové, prêt pour diviser. Prix raisonnable.
337-2503 — 271-4579

RUE ST-HUBERT: Bureau neuf, 5½, s-bain complète, cuisine. Prix raisonnable. **337-2503 — 271-4579**

VIEUX-MONTRÉAL 900 pi.ca. Environnement unique. $9.50 + $4.00.
845-1435.

251 Bureaux à louer

BUREAUX PRÉ-AMÉNAGÉS
avec service de secrétariat bilingue, réponse aux appels téléphoniques, télex, facsimilé, photocpies, traitement de texte. Baux flexibles de $150 à $1000/mois.
CENTRE D'AFFAIRES DU CANADA LTÉE

Anjou	**354-4082**
Place Bonaventure	**866-5578**
St-Laurent	**747-1183**
Pointe-Claire	**697-9600**

14 succursales
à travers le Canada

10-2-89

251 Bureaux à louer

CÔTE DE LIESSE
3,300 pi. ca.
- Nouvel immeuble luxueux
- Fini selon besoins
- Grand stationnement
- Taux raisonnables
- Occupation 30 jours

INTERSTATE
481-8329

11-2-89

251 Bureaux à louer

ESPACE À BUREAU
Idéal pour professionnel
Situé au 2e étage de la caisse populaire St-Justin.

8655 De Grosbois
Montréal (près du métro Honoré-Beaugrand)

2,100 pi. ca., édifice neuf, occupation immédiate.
352-3210

15-02-89

259 Espaces commerciaux à louer

1799, SAUVÉ EST
700 pi.ca. Disponible immédiatement.
384-6299

4270, ST-LAURENT
Nouvel immeuble, 450 à 3,500 pi.ca., ascenseur, air climat. Libre imm.
842-7561

A LOUER: BLAINVILLE nouveau centre commercial sur Boul. Labelle, près sortie 25. Espace 2,500 p.c. avec verrières, a./c., idéal pour commerce, vente au gros & détail. Michel Duquette **433-1151, 437-5481**
Re/Max TMS. Inc. Crtr.

A LOUER: BLAINVILLE, nouveau centre commercial, sur le Boul. Labelle, près de la sortie 25, espace de 2,500 pi.ca. avec verrières et air climatisé. Idéal pour commerce vente au gros et détail, Michel Duquette, 433-1151 ou 437-5481. RE/MAX T.M.S. Inc. crtr.

BOUCHERVILLE - PARC INDUSTRIEL
Local 1,800 pi.ca., entrée 550V. Bureau, taxes incluses. **655-4471**

PRÈS MÉTRO JARRY Idéal pour commerce ou bureau professionnel. Environ 1,000 pi.,ca. **271-0922**

ST-LÉONARD - BOUL. LACORDAIRE
(Entre Couture et Grandes Prairies). 2,000 pi.ca., r-d-c. avec s-sol. **274-6421**

STE-CATHERINE E., 4,000 p.c., r. de c. + 1,400 p.c. 2ième étage. **Prix raisonnable**, 270-3733 jour.

268 Espaces industriels à louer

RIVIÈRES DES PRAIRIES
Locaux industriels à louer, 3,500, 7,400 et 11,000 pi. ca. approximatif. $4.75/pi. ca. Disponible immédiatement.
648-1595

25-2-89

268 Espaces industriels à louer

3249 JEAN-BÉRAUD
1,000 pi.ca. pour bon entreposage au sec, chauffé, propre, nouvelle bâtisse, pleinement logeable, accès facile.
M. Tremblay, 687-3929

ROSEMONT - LOCAL MODERNE
Bien éclairé, bas prix, grandeur selon vos besoins. **525-2275**

RUE MASSON, locaux modernes, grandes fenêtres, bas prix, idéal pour concepteur, créateur, artisan:
525-2275

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

LE DEVOIR — postes disponibles

TÉLÉMARKETING

Plusieurs postes en télémarketing sont présentement disponibles, de jour et de soir, à temps plein ou partiel. Nous offrons d'excellentes conditions de travail et assurons votre formation.

Horaire: lundi au jeudi de 9h30 à 21h
vendredi de 9h30 à 14h30
Exigences: Facilité d'expression, bonne diction, bilinguisme un atout.

Communiquez avec
Marie-Claude Gaudet au 844-7531
entre 9h00 et 17h00

J.N.O.

270 Terrains commerciaux

TERRAIN COMMERCIAL POUR INDUSTRIES LÉGÈRES
Accès à la Route Transcanadienne vers Toronto et Ottawa. 2,500,000 pi.ca., près 2 mini-aéroports et voie ferrée à l'arrière. Appelez: Gilles St-Denis ou Léopold Guay,
455-5204 — 455-5891

283 Commerces à vendre

BEIGNERIE, croissanterie à vendre, bien situé à Longueuil. 1-247-2935, 1-247-3506.

CROISSANTERIE
PRIX TRÈS INTÉRESSANT
678-6037, 658-1087

DRUMMONDVILLE restaurant, croissanterie. **Véritable aubaine!**
Coin St-Joseph et Jean-de-Lalande.
Aussi possibilité acheter bâtisse.
Immeubles 80 crtr. Gilles Marcil F.R.I.
1-497-1364.

MAGASIN et atelier de rembourrage à vendre, clientèle établie, prix à discuter. 325-8740, soir 325-3512.

MTL, casse-croûte, à vendre, prix raisonnable, après 17h, 471-3862 ou 667-2763.

QUINCAILLERIE établie depuis plus de 25 ans à OUTREMONT, bannière du Groupe Rona, 273-9851, soir: 381-0277.

RESTAURANT AVEC TERRASSE
40 places. Chemin Chambly à Longueuil, face centre d'achats. $25,000. Petit comptant. 442-5060.

RESTAURANT CASSE-CROUTE: Bien situé, Route 158, Berthier-Joliette. Grand terrain, clientèle établie, incluant 1½. Idéal pour couple.
1-819-268-2612

283 Commerces à vendre

NETTOYEUR, tout équipé, chiffre d'affaires $175,000. Le tout: $125,000.
478-2634

PRODUITS NATURELS
Fond de commerce à vendre, $30,000. Bon chiffre d'affaires. Mme. Voyer,
682-0577

351 Ameublements

AVIS AUX CONSOMMATEURS
Meubles de manufacture à prix de gros. **351-7079. A. Tessier Ltée.**

355 Appareils électroménagers

PETIT FRIGO, (85 X 50 cm), excellente condition, $100.
270-5467

363 Mobiliers de bureau, accessoires

PANNEAUX SÉPARATEURS
avec surface de travail avec installation et rembourrage, **661-5081**

PHOTOCOPIEUR Canon PC25, neuf, valeur $2,050., pour $1,250.
442-2163.

SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE
VANTAGE 48
Contrat à transférer, avantageux, 2 ans courus. Appeler André Desroches, 329-0639 ou 329-1999.

XEROX 1025, 3 plateaux, crédit de bail à transférer,
B. Longpré: 687-7660.

365 Équip. de commerce

DU COMPTANT
Pour votre équipement de restaurant
L.P. Équipement
335-1133

OCCASION D'AFFAIRES Vous voulez acheter un restaurant? Pourquoi pas en partir un à meilleur prix! Équipement au complet pour le bar,, salle à manger et cuisine pour 60 personnes. Équipement présentement installé, visible en tout temps. Raison: fin de bail
669-3002, soir: 667-3708.

371 Ordinateurs

INSTALLATION INCLUSE
Pour XT, AT, région de Montréal

XT compatible (2 disques),	$999.
AT compatible (40 Meg),	$1,999.
Imprimante 80 colonnes,	$295.
24 aiguilles 132 colonnes,	$899.
XT "LAP TOP" piles,	$1,250.
Word Perfect 5.0 FR,	$399.

DURÉE LIMITÉE
BLAIS LAROCQUE INFORMATIQUE LTÉE
445-5595

10-2-89

375 Instruments de musique

PIANOS - HAUT DE GAMME
À prix raisonnable.
STOCKLI MUSIQUE, 523-2856

389 On demande

CHERCHE TRANSPORT du camping Wilson, Ile-Bizard pour Vieux-Mtl. ou 1ère bouche de métro. Hres de bureau. Diane: 526-0135, 626-4798.

391 Antiquités

ACHAT à prix élevé. Achetons gravures Icart, tableaux anciens, bijoux or, argent, tapis, laliques, statues bronze et marbre. Successions complètes. M. Raphaël: 2325, Guy. 935-3600.

ACHETONS ANTIQUITÉS
Payons bon prix: 521-4447

394 Collections, Monnaie, Timbres

RECHERCHONS: Cartes postales, anciennes/modernes, toutes rég. Canada ou monde. La Timbragie Jean-Lapointe, 1329, Ste-Catherine-e.
598-1571

395 Oeuvres d'art

POUR AMATEURS de sculpture, UN SCUBE? Formes et volumes intrigants,
670-4225.

399 Divers

ARTISTE-EXPOSANT?
La publicité parfaite par l'image couleur. Un outil accessible mieux adapté au marketing et à la promotion de toutes vos convictions et aspirations.
M. Lévesque: 768-6972.

407 Offres d'emploi

GRAPHISTE DIPLÔMÉ DEMANDÉ
Exigences: Maîtrise MacIntosh obligatoire. Expérience domaine (magazine) un atout. Emploi plein temps. Dispo. immédiatement. Tel: Josée, **842-1042**

IMPRIMERIE COMMERCIALE
spcialisée, jouissant d'une excellente réputation, recherche un(e) représentant(e) pour services à la clientèle existante et développement de nouveaux comptes. Salaire de base (selon expérience), commissions et frais de déplacement. Pour entrevue: **354-8540**

459 Secteur Ventes

VENDEUR(EUSE)
EN SIGNALISATION INTÉRIEURE
OPPORTUNITÉ EXCEPTIONNELLE
Produit exclusif et révolutionnaire dans le domaine de la sécurité intérieure.
2 bons représentants(tes)
40 à 50 ans. Expérimentés(es) et autonomes. Marché vertical et très lucratif.
Prendre rendez-vous
SECURILUX
731-5899, contact. R. Ménard

10-02-89

459 Secteur Ventes

VENDEUR POUR PHOTO-LITHOGRAPHIE
721-6463

459 Secteur Ventes

VENDEUR(EUSE)
DE THERMO-POMPES
Opportunité exceptionnelle. Produit de très haute performance. Prospect fournis. Revenu: $80,000 et plus. Entraînement professionnel à volonté. Automobile requise.
CENTRE BI-ÉNERGÉTIQUE DU QUÉ.
6900 boul. Décarie (mezzanine) Montréal, Qc. H3X 2T8
Contact. M. Robert 731-5899

10-02-89

463 Secteur Informatique

POSSÉDER 2 ans d'expérience dans la vente du micro-ordinateur. Endroit de travail: Repentigny. Appeler au 1-514-755-3044.

467 Hospitalier, santé, médical

MASSOTHÉRAPIE, chinois, européen. Douleur. Relaxation, sportif, 3 Avenue Cornwall, V.M.R., 738-7917.

551 Déménagement

A BAS PRIX! Appelez PIERRE. Déménagement en tous genres. Estimation gratuite. 937-9491.

DISPONIBLE Tout temps. Petits & gros. Emballage, entreposage, local, longue distance. Assurances.
253-3275.

GILLES JODOIN TRANSPORT INC
Déménagement de tous genres, spécialité: appareils électriques. Assurance complète. 253-4374.

559 Entretien, réparations, rénovations

A (418)622-6332 COOP
Groupe d'hommes, de tous les métiers, bas prix. **Rés: (418)524-4094**

A BON PRIX
Plâtre — Peinture — Réparations. A. Charbonneau, **270-5825, 495-9193**

ENT.-ELECTRICIEN Entrée chauffage, rénovations, entretien tout genre. Service 24 heures. 383-4468.

ENTREPRISE
LOREN
Rénovation et peinture
1-831-3266

ENTREPRISES VASSETTA LTÉE
Ébénisterie architecturale, meubles sur commande. Résidentiel et commercial. Bureau, restaurant, boutique, etc... 939-3033.

MENUISERIE, tous genres, nettoyage, peinture et rénovation de sous-sol. Estimation gratuite. D. Roussel, 522-8232.

PEINTURE et rénovation générale, gyproc, lettrage. Les Ent. J. Meunier Jr enr. 354-0123.

PEINTURE extérieure et intérieure. Résidentiel ou commercial. Appeler au:674-6063 ou 589-5077.

PRENDRAIS conciergerie et/ou ménage dans bureaux, sur l'île de Montréal. Faisons aussi petites réparations. Jacques: 344-4843. Morris Multico Inc.

RÉNOVATION/ENTRETIEN GÉNÉRAL
+ appareils électriques. Estimation gratuite. Ent. G. Gagnon. 353-6477.

RÉPARATION: Brique et pierre
Peinture, gypse. Rapide, 7 jours.
Après 18h.277-1899, 328-8826

SPÉCIAL SABLAGE
$0.60/p.c., travail garanti
385-6436 Denis Planchers.

567 Lavage, nettoyage

OFFRE DE NETTOYAGE pour édifices commerciaux et bureaux, estimation gratuite. Amir: 631-8809.

571 Peintres, peinture

A BAS PRIX
Peinture — Rénovations — Plâtre — Plomberie. Tel: Yves, 727-1834

A A A Peinture et réparation.
Estimation gratuite.
495-8201 — 526-3216

TRAVAUX DE PEINTURE et décoration, aussi réparations d'intérieur ED BARNES, 453-8907.

575 Garderies, gardiennes

EDUCATRICE bilingue avec diplôme, pour garderie,
761-1479.

SERAIS intéressée à garder enfants de tout âge chez-moi, bonne expérience, bons soins. 681-4209.

588 Tenue de livre déclaration d'impot

IMPÔTS, tenue de livres, successions. Système informatisé. R. Galipeau & Associés, 722-1759, 722-5904.

TENUE DE LIVRES États financiers, coorporatifs, immeubles, déclaration d'impôts, incorparations, salaires, etc... Gestion Vima: 629-0312.

588 Tenue de livre déclaration d'impot

TENUE DE LIVRES Inventaire, rapport d'impôts et service de paie. Très bon prix. 385-6442.

589 Traitement de texte

FERAIS TRAVAUX de dactylographie, traitement de textes.
Elga: 479-6714.

591 Occasions d'affaires

CROISSANTERIE

Local disponible. Marché public les Halles de Longueuil, 3560, Ch. Chambly, Longueuil.
Denis Desjardins
442-3190

15-02-89

591 Occasions d'affaires

CENTRE PROFESSIONNEL C.V.
Nous fabriquons Curriculum Vitae. Avons des ouvertures pour conseiller(e)s autonomes. Formation à nos frais. Bureau secrétariat fournis sans frais. Sur rendez-vous.
279-1144.

CHERCHE À M'ASSOCIER: Avec entrepreneur général avec excellent crédit, dans rénovation de bâtisses. (J'en possède déjà plusieurs). **271-9419**

COIFFURE UNISEXE, établi 13 ans, affaires $100,000. + bien situé, intéressant, Denis, 521-8139.

INGÉNIEUR à son compte, expérience en construction et gestion immobilière, recherche associé ou s'associerait à une cie Immobilière. C. Gauthier. 491-4920.

LOCAL À LOUER À CHAMBLY
+ Marchandise de tissus et décoration à vendre. **658-7971 — 447-0627**

VERGER à Rougemont, 35,000 pommiers, lac, maison, équipement complet, prix $350,000. 469-2813.

599 Offres de services

ATTENTION! Vous avez une remorqueuse d'auto Well-Eift. Nous avons du travail à l'année pour vous.
273-1638

CHAUFFEUR PRIVÉ
Temps partiel. Longue distance.
Gilles au 658-2012.

JD SERVICE ÉCONOMIQUE ENR.
vente et installation résidentiel et commercial de système d'alarme anti-vol: 654-6155, 589-5965, 581-7376.

695 Automobiles à vendre

BMW 325I, 5 vitesses, 1987, 4 portes, excellente condition, 58,000 km, 4 pneus d'été Pirelli, 4 pneus d'hiver continentaux, toit ouvrant, $23,500. Privé, 682-3445.

CONSEILLER En achat de voitures neuves et usagées.
Mario, 252-1944

FORD PROBE SPORT 89, tout équipée, air, stéréo, $15,000., garantie 3 ans/36,000 m, millage 6,600 m. 663-3618.

HONDA PRÉLUDE, Édition Spéciale 1987, clim., tout équipée, 29,000 km, $17,000. 522-4605.

MERCEDES 500 SEL 1985, grise, 90,000 km, $48,000. Frais virés: M. Cloutier, 418-826-2094.

LES MOTS CROISÉS

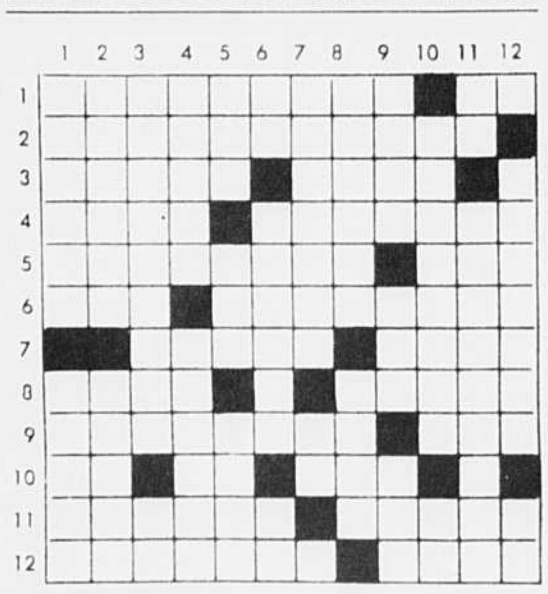

Horizontalement

1—Qui conduit un navire. — Plutonium.
2—Avec insolence.
3—Jeune enfant. — Alliée.
4—Action de prêter. — Combiner.
5—Physicien allemand, né à Ulm (1879-1955). — Triage.
6—Possessif. — Arrangerais.
7—Athée. — Acéré.
8—Poisson plat. — Enduire de cire.
9—De la Bretagne. — Époque.
10—Lui. — Ricané. — Plat.
11—Errent au hasard. — Partie d'un arbre.
12—Force. — Automobile.

Verticalement

1—Vêtements usagés. — Policier sans scrupule.
2—Propos stupide. — Fibre textile synthétique.
3—Objet servant aux usages de la vie courante. — Petit cube.
4—Couvertures. — Mesurer au mètre.
5—Rivière de Roumanie. — Signal sonore. — Graisse servant à oindre.
6—Issu. — Relatif à l'air. — Titane.
7—Invente. — Dévêtu.
8—Mène avec soi. — Un nombre.
9—Viscère. — Rayon. — Se rendra.
10—Glande produisant le nectar (Bot.). — Marque l'alternative.
11—Platine. — Élèveront.
12—Cheveux frisés. — Cobalt.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	M	E	T	A	L	A	N	G	U	E	■	B
2	A	B	R	E	U	V	E	R	■	S	P	A
3	R	A	I	D	I	R	■	I	O	T	A	■
4	L	U	T	E	R	I	O	N	S	■	T	A
5	I	C	I	■	E	L	U	C	I	D	E	R
6	■	H	U	C	■	■	T	H	E	I	E	R
7	■	O	M	E	G	A	■	E	R	G	■	H
8	L	I	■	N	E	V	E	U	■	E	R	E
9	O	R	G	A	N	E	■	X	E	R	U	S
10	U	■	A	C	E	R	E	■	M	E	R	■
11	P	E	U	L	■	E	R	G	■	R	A	T
12	E	R	R	E	U	R	■	O	P	A	L	E

NOUS AVONS GUÉRI LE COEUR DE QUELQU'UN QUE VOUS CONNAISSEZ.

Donnez à la recherche qui a sauvé plus de vies.
La Fondation canadienne des maladies du coeur

LA MÉTÉO

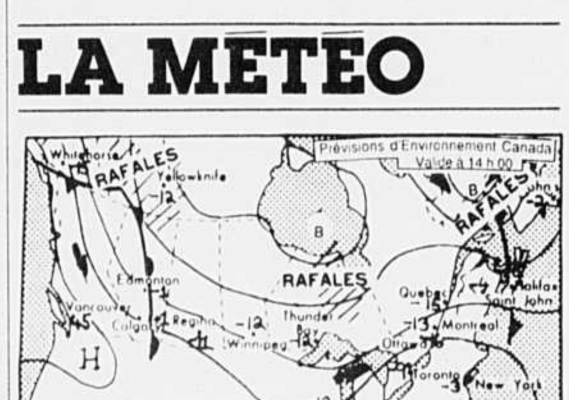

Prévision de la carte du temps à midi aujourd'hui

Situation générale: une dépression accompagnée d'une faible neige balaie la province d'ouest en est. Derrière le front froid associé à ce système, le ciel se dégage et les températures chutent rapidement. De forts vents du nord-ouest donnent des conditions de froid intense qui se propagent à l'ensemble de la province.

Demain, un creux barométrique ramènera les nuages et des chutes de neige sur le Québec. Les températures reviendront plus près des normales saisonnières.

MONTRÉAL

Ensoleillé avec passages nuageux et très froid. Max.: −20. Demain: plutôt nuageux avec chutes de neige dispersées.

LEVER DU SOLEIL 7 h 05
COUCHER: 17 h 13

QUÉBEC

Abitibi-Témiscamingue: ensoleillé avec passages nuageux et froid. Ennuagement en fin de journée. Max.: −20. Vents modérés. Demain: dégagement et venteux.

Réservoirs Cabonga et Gouin: ensoleillé avec passages nuageux et très froid. Max.: −20. Vents modérés. Demain: plutôt nuageux avec quelques chutes de neige.

Pontiac-Gatineau et Lièvre, Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux et très froid. Max.: −20. Demain: plutôt nuageux avec quelques chutes de neige.

Ottawa-Hull-Cornwall: ensoleillé avec passages nuageux et très froid. Max.: −20. Demain: plutôt nuageux avec chutes de neige dispersées.

Beauce, Trois-Rivières et Drummondville, Québec: ensoleillé avec passages nuageux et très froid. Max.: −20. Demain: plutôt nuageux avec quelques chutes de neige.

Estrie: des nuages avec possibilité de chutes de neige. Très froid. Max.: −21. Risque de précipitations: 30 %. Demain: plutôt nuageux avec chutes de neige dispersées.

Saguenay, Lac St-Jean, La Tuque, Réserve des Laurentides, Charlevoix: ensoleillé avec passages nuageux et très froid. Max.: −22. Poudrerie par endroits. Demain: plutôt nuageux et quelques chutes de neige.

Rivière-du-loup, Rimouski-Matapédia, Ste-Anne-des-monts et Parc de la Gaspésie: ensoleillé avec fréquents passages nuageux et très froid. Possibilité de chutes de neige le long du littoral. Max.: −17. Poudrerie. Risque de précipitations: 30 %. Demain: plutôt nuageux avec chutes de neige dispersées.

Gaspé et Parc Forillon: plutôt nuageux avec chutes de neige dispersées en matinée. Dégagement graduel et devenant froid par la suite. Max.: −10. Un peu de poudrerie. Risque de précipitations: 40 %. Demain: ennnuagement.

Baie-Comeau: dégagement et devenant très froid, tôt le matin. Ensoleillé avec passages nuageux par la suite. Max.: −18. Un peu de poudrerie. Demain: ennuagement.

Sept-iles: neige cessant tôt en matinée. Dégagement et devenant très froid par la suite. Max.: −14. Un peu de poudrerie. Risque de précipitations: 70 %. Demain: ennuagement.

Basse-Côte-Nord, secteur de Natashquan et à l'ouest, Anticosti: faible neige cessant en après-midi. Max.: −10. Vents modérés. Risque de précipitations: 80 %. Demain: ennuagement.

Secteur à l'est de Natashquan: faible neige. Max.: −10. Vents modérés. Risque de précipitations: 80 %. Demain: des nuages.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Les 71 finalistes aux Mercuriades de la Chambre du Québec

Quelque 71 entreprises ont été retenues comme finalistes en 1989 pour les Mercuriades de la Chambre de Commerce du Québec.

Cet événement sert à souligner l'excellence de certaines entreprises dans divers domaines, allant de la production à l'action communautaire en passant par le marketing. Cette année, deux nouveaux Mercures ont été créés, l'un pour l'innovation et l'autre pour la recherche-développement.

Deux compagnies, soit la papetière Tembec ainsi que le Groupe Vidéotron, sont finalistes dans trois secteurs différents tandis que 12 sociétés sont en lice dans deux domaines. C'est à Montréal que l'on retrouve le plus grand nombre de firmes candidates, soit 36. Deux régions, la Beauce et la Mauricie-Bois-Francs, ont chacune six entreprises en lice.

Au total, 15 trophées seront remis lors du Gala, le 11 mars prochain au Palais des congrès de Montréal. Le jury est présidé par Jean Guertin, directeur des HEC de Montréal, tandis que l'organisation est sous la présidence de M. Mark Toivanen, président du conseil de la Chambre de Québec et président du conseil et chef de la direction de Sanivan.

Le président d'honneur de l'événement est Rémi Marcoux, le président du Groupe Transcontinental GTC qui avait remporté l'an dernier le Mercure de l'entreprise de l'année.

Les noms des finalistes ont été dévoilés aujourd'hui simultanément dans plusieurs régions du Québec au cours de conférences de presse auxquelles étaient conviés les représentants des entreprises qui se sont qualifiées pour la sélection finale, c'est-à-dire l'attribution des trophées Mercure.

Lors de la soirée des Mercuriades, toutes les entreprises finalistes recevront une lithographie originale de l'artiste québécois d'origine belge, Roland Palmaerts, offerte par la section du Québec de l'Association des banquiers canadiens. La soirée sera agrémentée par les chansons de Celine Dion.

Voici la liste des finalistes dans chaque catégorie, soit petite entreprise (pme) ou grande entreprise (ge) regroupés par région :

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE :
Cambior de Val d'Or
entreprise de production
Groupe Harricana d'Amos
entreprise de production
Minéraux Noranda de Rouyn
action communautaire (ge)
Tembec de Témiscaming
action communautaire (ge)
entreprise de production
innovation

BAS SAINT-LAURENT :
Supermarchés G.P. de Mont-Joli
commerce de détail

BEAUCE :
Fibre de verre Moderne de Tring
exportation
Garaga de Saint-Georges
entreprise de production
marketing (pme)
Groupe Bocenor de Sainte-Marie
entreprise de production
Groupe Procycle de Saint-Georges
innovation
Plastiques Bovac de Saint-Joseph
innovation
Solarco de Notre-Dame-des-Pins
entreprise de production

CÔTE-NORD :
Confection I.C.N. de Baie-Comeau
entreprenariat
Rocmer de Baie-Comeau
qualité totale (pme)

ESTRIE :
Agropur de Granby
qualité totale (grande entreprise)
innovation
Construction Tag de Farnham
entreprenariat
Écorceur D.B. de Windsor
marketing (pme)
Maison Éthier de Saint-Jean
commerce de detail

LAURENTIDES :
Bell Helicopter de Saint-Janvier
qualité totale (ge)
Laiterie Casavant de Saint-Jérome
entreprise de production
Mont Saint-Sauveur International
entreprise de service,
qualité totale (pme)

LAVAL :
Mapei Canada de Laval
recherche-developpement

MAURICIE/BOIS-FRANCS :
Caisse pop de Drummondville
action communautaire (pme)
Duchesne et fils de Yamachiche
environnement
Tapis Peerless d'Acton Vale
action communautaire (ge)
marketing.
Les bateaux Doral de Grand-Mère
environnement
recherche-developpement
Pièces d'autos La Tuque
entreprenariat
Princefib de Princeville
exportation

MONTÉRÉGIE :
Gestion Serge Pépin de Beloeil
action communautaire (pme)

MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN :
Banque Nationale de Montréal
action communautaire (ge)
B.G. Checo Intern'l de Montréal
exportation
Brasserie O'Keefe de Montréal
marketing (ge)
Cala-Communications de Montréal
entreprise de service
Communications Claude Héroux
entreprise de service
Compagnie pétrolière Impériale
action communautaire (ge)
Dominion Textile de Montréal
entreprise de production
Flakt Ross de La Salle
exportation
entreprise de service
G. Lebeau de Montréal
commerce de detail
Groupe D.M.R. de Montréal
recherche-developpement
Groupe immobilier Prével
marketing (pme)
Groupe L.G.S. de Montréal
innovation
Groupe T.C.G. de Montréal
qualité totale (ge)
Groupe Vogue I.V.L. de La Salle
marketing (pme)
Guillevin Intern'l de Saint-Laurent
entreprise de service
qualité totale (ge)
Le groupe Dion, Lebeau et associés
entreprenariat
Groupe Permacon de Ville d'Anjou
entreprenariat
Le groupe Vidéotron de Montréal
action communautaire (ge)
marketing (ge)
qualité totale (ge)
Lemoine Tropica de Montréal
action communautaire (pme)
Les Éditions La courte échelle
exportation marketing (pme)
Le Cirque du soleil de Montréal,
exportation
Restaurants McDonald de Dorval,
action communautaire (ge)
Restaurants Sportscene de Montréal
entreprenariat
Télé-Ressources de Montréal,
qualité totale (PME)
Sucreries de la montagne de Rigaud
entreprise de service
M.P.B. Technologies de Dorval
exportation
recherche-développement
Merck Frosst de Pointe-Claire
recherche-développement
Monsieur Muffler de Montréal
commerce de détail
Murox de Montréal
marketing (pme)
Northern Telecom de Montréal
innovation
Peinture Intern'l de Baie d'Urfe
environnement
Quebecor de Montréal
entreprise de service
marketing (ge)
Rachelle-Bery de Montréal
commerce de detail
Radiomutuel de Montréal
action communautaire (pme)
Thibault Marchand Peat Marwick
recherche-developpement
Urgel Bourgie de Montréal
entreprise de service

OUTAOUAIS :
Caisse pop Saint-Joseph de Hull
action communautaire (pme)

QUÉBEC MÉTROPOLITAIN :
CAA-Québec de Sainte-Foy
qualité totale (ge)
marketing (ge)
Grenico de Québec
innovation marketing (pme)
Maranda et Labrecque de Québec
innovation
Portes Celco de Saint-Romuald
entreprenariat

SAGUENAY/LAC SAINT-JEAN :
Galerie La Cornique de Chicoutimi
action communautaire (pme)
Nutrinor de Chambord
qualité totale (PME)

PHOTO PC

Les Mercuriades 89 se dérouleront sous la présidence d'honneur de Rémi Marcoux, président du Groupe Transcontinental, qui acceptait en 88 le mercure de l'entreprise de l'année des mains de Brian Mulroney.

Le Salon national de l'habitation a dix ans

Claude Turcotte

M.PIERRE PARENT, président de Promexpo est aussi enthousiaste qu'en 1979, alors qu'il lançait son premier Salon de l'habitation. On a pu s'en rendre compte récemment, lorsqu'il a dévoilé les grandes lignes du 10e Salon national de l'habitation, qui aura lieu encore cette année au stade du parc olympique, ce qui en fait la plus grande manifestation du genre à être tenue au Canada.

Ce Salon, qui attire la participation de 600 exposants et de 1,200 entreprises, accueille 300,000 visiteurs par année. L'événement aura lieu cette année du trois au 12 mars.

Le Salon 1989 proposera quatre grandes attractions. Il y aura d'abord la maison du Maurier internationale. N'ayant aucune définition de ce que pouvait être une maison internationale, l'architecte Henri Colombari a pensé que cette maison devait être la résidence d'un diplomate retraité ayant vécu un peu partout à travers le monde.

En visitant cette maison de pierres au Salon, le public devra imaginer qu'elle est située dans un quartier chic, plus précisément sur l'avenue des Pins dans un environnement de résidences consulaires.

Cette maison de trois étages a été conçue « pour faire la fête et recevoir à longueur de journée ». Ce sera une maison très spéciale, divisée comme le cerveau en deux grandes parties: l'une rappelant l'Occident cartésien et l'autre « l'Orient un peu plus fou », en d'autres mots une partie très rigide et bien québécoise avec un pignon à 45 degrés et l'autre plus moderniste avec un toit plat. On devine déjà que ce sera une maison tout à fait spéciale. Le salon sera chinois et la salle familiale italienne; il y aura une chambre à coucher québécoise et une autre japonaise. La terrasse sera française, la salle de gymnastique américaine et la cuisine allemande. Enfin, la salle à manger et la salle de musique auront pour thème les arts amérindiens. Cinq designers feront l'aménagement de toutes ces pièces.

Il y aura une autre maison, dite « accessible universelle », qui contrairement à la première sera très simple, conçue en pensant au vieillissement de la population et au fait que 33 % de la population vit avec un handicap permanent ou temporaire, par exemple l'asthme. L'architecte Pierre Richard a évidemment pensé à une maison à un seul niveau, mais il dit avoir voulu faire une maison que tout le monde pourrait habiter pendant 100 ans. Plusieurs ministères et organismes gouvernementaux, dont la CSST et l'Office des personnes handicapées du Québec ont donné leur appui à ce projet.

Les autres attractions du Salon sont: « les grands décors à petits prix ou cinq designers qui relèveront le défi de créer dix décors présentant des meubles et accessoires exclusivement québécois; « les aménagements paysagers » pour ceux qui ont le pouce vert ou les mains pleines de pouces; le concours Habitas-Innovation pour honorer ceux qui auront présenté dans le cadre du Salon des produits nouveaux vraiment originaux.

Il y aura enfin un concours pour souligner le 10e anniversaire. On distribuera $ 200,000, mais le premier grand prix sera une somme de $ 50,000 applicable à l'achat d'une maison d'un courtier bien connu.

LAFARGE CANADA INC.
AVIS DE DIVIDENDE

Un dividende trimestriel de Onze point huit un neuf cents (11.819¢) par action, sur les actions privilégiées échangeables de la Société, a été déclaré payable le 1er mars 1989 aux détenteurs d'actions privilégiées échangeables inscrits à la fermeture des registres le 17 février 1989.

Alain Fredette
Secrétaire

Le 7 février 1989

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES
AVIS DE CONVOCATION

Prenez avis qu'une assemblée générale annuelle des actionnaires de SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCES sera tenue le 27 février 1989, à 11 h 30, au 425 ouest, boulevard de Maisonneuve, bureau 1700, à Montréal.

Par ordre du Conseil d'administration

Me Gilles Demers
Secrétaire

Montréal, Québec
Le 9 février 1989

LA BANQUE ROYALE DU CANADA

Dividendes

AVIS est donné par les présentes que les dividendes sur les actions en circulation ci-dessous de cette Banque ont été déclarés payables pour le trimestre en cours à la Banque et à ses succursales à compter du 24 février 1989 aux actionnaires inscrits à la clôture des registres le 24 janvier 1989, comme suit :

1. Dividende n° 32 de $0.47 par action sur les actions privilégiées de premier rang, série A, de $1.88;
2. Dividende n° 23 de $0.3625 par action sur les actions privilégiées de premier rang, série B, de $1.45;
3. Dividende n° 19 de $1.9793 par action sur les actions privilégiées de premier rang à taux variable, série C;
4. Dividende n° 19 de $1.6975 U.S. par action sur les actions privilégiées de premier rang à taux variable, série D;
5. Dividende n° 406 de $0.55 par action sur les actions ordinaires.

Les détenteurs d'actions des catégories susmentionnées, sauf celles indiquées à l'alinéa 4 ci-dessus, peuvent choisir de recevoir leurs dividendes sous forme d'actions ordinaires de la Banque plutôt qu'en espèces, conformément aux dispositions du Régime de dividendes et d'achat d'actions établi par la Banque.

AVIS est également donné par les présentes que les dividendes nos 34, 35 et 36 sur les actions privilégiées de premier rang, série E, au taux flottant ajusté au cours, en circulation de cette Banque, ont été déclarés pour les mois de février, mars et avril 1989 et qu'ils seront payables les 10 mars, 12 avril et 12 mai 1989 respectivement aux actionnaires inscrits à la clôture des registres les 28 février, 31 mars et 28 avril 1989 respectivement, en conformité des dispositions sur les droits, privilèges, restrictions et conditions se rattachant à ces actions.

Par ordre du conseil d'administration
La vice-présidente et secrétaire,
Jane E. Lawson
Montréal, le 6 décembre 1988

GROUPE COLLÈGE LASALLE

JACQUES NEPVEU

Monsieur Jacques A. Lefebvre, président du Groupe Collège LaSalle est heureux d'annoncer la nomination de monsieur Jacques Nepveu au poste de vice-président, développement et planification.

Diplômé en sciences économiques de l'Université de Montréal et détenteur d'un MBA de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal, M. Nepveu possède une vaste expérience en matière de planification stratégique et de développement d'entreprises. Il était auraravant adjoint au président et secrétaire d'une importante société québécoise du domaine des communications.

Le Groupe Collège LaSalle est une société de gestion oeuvrant dans les domaines de l'éducation, de la formation en milieu de travail, de la mode et du développement immobilier. Elle gère notamment le Collège LaSalle, une institution d'enseignement professionnel, offrant un diplôme d'études collégiales en mode, en gestion hôtelière-restaurantion, en tourisme-voyage et techniques de bureau.

Aux employeurs inscrits à la CSST

UN RAPPEL IMPORTANT

Échéance du 1er mars 1989

Si vous êtes de ceux qui ont reçu le formulaire intitulé *Déclaration des salaires 1988-1989* la **CSST** vous rappelle que vous devez le retourner à l'un de ses bureaux **avant le 1er mars.**

Estimation des salaires 1989

Elle vous rappelle également que vous devez fournir à la CSST l'estimation la plus précise possible des salaires que vous prévoyez verser à vos travailleurs en cours d'année.

La Division du financement du bureau de la CSST de votre région demeure à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.

CSST

Commission de la santé et de la sécurité du travail

DES CONSEILS PROFESSIONNELS...
DANS UN CLIMAT
D'AUTONOMIE, DE CRÉATIVITÉ
ET DE CONFIANCE

1080, Côte du Beaver Hall
Suite 200
Montréal
H2Z 1S8
(514) 875-4810

MC NEIL MANTHA INC.
FONDÉE EN 1930

333, St-Amable
Suite 140
Québec
G1R 5G2
(418) 647-4026

L'ACTUALITE BOURSIERE

MONTRÉAL

La montée des cours se poursuit

MONTREAL (PC) — La montée des cours s'est poursuivie, hier, à la Bourse de Montréal, l'indice général XXM gagnant encore 8.21 points à 1850.44 en clôture.

Les échanges ont porté sur 8,885,656 actions comparativement à 9,961,554 le jour précédent.

Les services publics ont gagné 8.24 à 1518.09 et les industrielles 5.84 à 1669.95 tandis que les minières abandonnaient 5.19 à 1994.64.

L'industrielle BCE, en hausse de $1 1-8 à $39 s'est traitée à 826,074 exemplaires. La minière Hemlo Gold était inchangée à $12 1-2 et 238,700 actions avaient changé de main.

Par ailleurs, Alcan a gagné 3-8 à $41 1-2, CP 1-4 à $24 5-8, Air Canada 1-4 à $11 3-8, Power 1-8 à $15 5-8 et Nova 1-8 à $13 3-4.

Inco a cédé 3-8 à $37 1-4.

Sur un total de 571 titres mis en jeu, 185 étaient gagnants, 173 perdants et 213 stables.

XXM	VALEURS INDUSTRIELLES	BANCAIRE	PRODUITS FORESTIERS
8,21	5,84		
1850,44	1669,95	1775,39	3300,66
SERVICES PUBLICS	**MINES ET MÉTAUX**	**INDICE RÉA R.C.M.P.**	**VARIATION DES TITRES**
8,24		3,11	185
1518,09	1994,64	1331,52	213
	5,19		173

TORONTO

La hausse des cours se poursuit

TORONTO (PC) — La hausse des cours s'est poursuivie, hier, à la Bourse de Toronto. L'indice composé TSE-300 a fini la journée sur un gain de 16.46 à 3696.14.

Le volume des échanges a grossi à 30.12 millions d'actions contre 26.77 millions mardi.

Dans les industrielles, BCE a gagné 1 à $39 (plus de 1.01 million d'actions échangées); Canadian Pacific 1-4 à $24 5-8; Air Canada 1-8 à $11 3-8; Alcan 3-8 à $41 1-2; Mackenzie Financial 1-8 à $5 7-8. Laidlaw B a perdu 1-4 à $19 3-8; Inco 3-8 à $37 1-8; Royal Bank 1-8 à $39 3-4; Connaught 3-8 à $27 5-8, et Eco Corp. 1 à $7 7-8.

Dans les mines, American Barrick a gagné 3-4 à $23 3-4; Placer Dome 1-4 à $16 1-2, et Metall Mining 1-2 à $13 3-4. Hudson Bay Mining a cédé 1-2 à $10, et Rio Algom 3-8 à $24 1-2.

Dans les pétroles, Ranger Oil gagne 1-8 à $6 3-4; Total Petroleum North America 1-8 à $26 3-8, et Pancontinental 30 cents à $3.90. Ocelot Industries B abandonne 3-8 à $10 3-4, et Mark Resources 3-8 à $8 1-2.

TSE 300	VALEURS INDUSTRIELLES	PRODUITS DE CONSOMMATION	COMMUNICATIONS
16,46		20,02	5,25
3696,14	2165,84	4736,54	8468,12
	0,55		
HAUTE TECHNOLOGIE	**AURIFÈRES**	**PÉTROLE ET GAZ**	**VARIATION DES TITRES**
	135,77		398
685,67	5876,79	3864,19	406
8,21		0,52	340

NEW YORK

Léger recul du Dow; jour sans éclat

NEW YORK (AFP) — Wall Street a donné, hier, dans une fourchette de 12 points en hausse à quatre points en baisse, pour clôturer à 2,343.21 en recul de 3.93 points.

Quelque 191 millions d'actions ont été échangées. Hausses et baisses se sont à peu près équilibrées avec 731 valeurs en hausse contre 730 en baisse; 501 titres ont été inchangés.

Parmi les valeurs canadiennes échangées, Alcan a gagné 1-4 à $35 1-8; BCE 7-8 à $32 7-8; Canadian Pacific 1-8 à $20 5-8, et Seagram 5-8 à $71. Domtar a cédé 1-8 à $13 5-8; Inco 1-2 à $31 3-8; Northern Telecom 1-8 à $15 7-8; Ranger Oil 1-8 à $5 5-8, et Varity 1-8 à $3.

DOW JONES INDUSTRIEL	DOW JONES 65 TITRES	DOW JONES TRANSPORT	SERVICES PUBLICS
2343,21	892,00	1076,16	190,14
3,93	4,15	11,81	0,71
S ET P 500	**S ET P 400**	**NYSE**	**VARIATION DES TITRES**
			731
298,65	345,31	167,69	501
0,98	1,10	0,33	730

DEVISES

Voici les taux des devises étrangères tels que fournis hier matin par la Banque Nationale. Les cotes sont en monnaie canadienne et varient d'une banque à l'autre.

Afrique du Sud	Rand	0.4860	Hong Kong	Dollar	0.1518
Afrique franco	Franc CFA	0.003719	Inde	Roupie	0.0781
Allemagne-Ouest	Mark	0.6325	Israel	Sheqels	0.6551
Antilles Angl.	Dollar	0.4390	Italie	Lire	0.000868
Australie	Dollar	1.0465	Jamaïque	Dollar	0.2191
Autriche	Schilling	0.08988	Japon	Yen	0.009145
Bahamas	Dollar	1.1827	Liban	Livre	0.00227
Belgique	Franc	0.03019	Mexique	Peso	0.000527
Danemark	Couronne	0.1629	Norvège	Couronne	0.1750
Espagne	Peseta	0.010162	Nouv.-Zélande	Dollar	0.7274
États-Unis	Dollar	1.1827	Portugal	Escudo	0.007736
Finlande	Mark	0.2743	Royaume-Uni	Sterling	2.0561
France	Franc	0.1859	Suède	Couronne	0.1864
Grèce	Drachme	0.007609	Suisse	Franc	0.7442
Hollande	Florin	0.5601	Vénézuela	Bolivar	0.03185

LE DOLLAR CANADIEN	L'OR À LONDRES	L'ARGENT AU CANADA	L'OR AU CANADA
		0,013	5,00
84,46	390,25	7,016	466,00
0,06	2,30		

MONTRÉAL

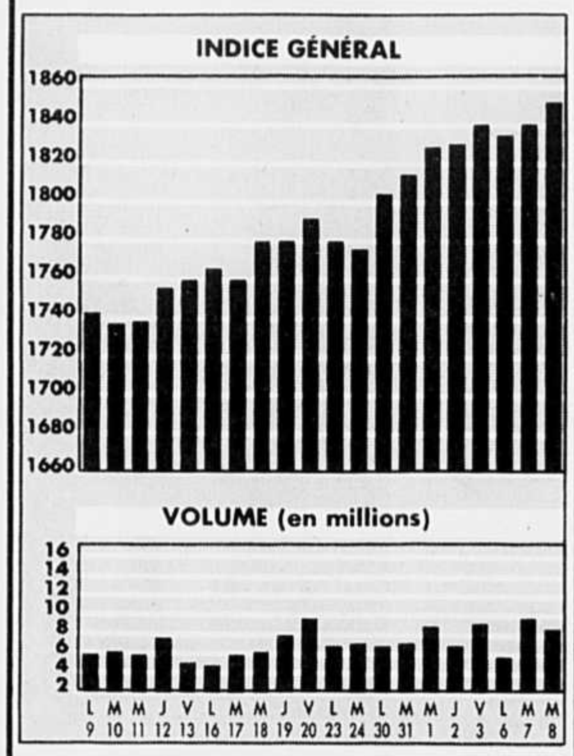

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A B					
ACSI—Bio	3000	21	21	21	+ 1
ADS	700	80	80	80	— 10
AMCA Int	149447	495	475	480	+ 5
AMCA9.5	200	$22⅞	22⅞	22⅞	— ⅝
AME Ltd	1500	175	175	175	— 5
Abti Prce	317	$21⅛	21	21	
Abitibi.Wt	3000	91	91	91	— 9
Actidev	300	110	110	110	— 5
Agnico E	71462	$11⅞	11⅝	11¾	— ⅛
fAgromx	1871	54	54	54	
Air Canda	260580	$11⅜	11	11⅜	+ ¼
Akers	13500	36	35	35	+ 2
Alta.energ	11676	$16⅞	16⅝	16¾	
Alt.E.7.75	100	$26	26	26	
Alcan Alu	142772	$41¾	40¾	41½	+ ⅜
Alex.F7.4	600	$24⅞	24⅞	24⅞	+ ⅛
Algo Sr.1	z133	230	230	230	
Algo.A	1280	415	410	410	— 5
Alim.CT	6900	240	235	235	— 5
Alubec	2000	200	200	200	
Am.Barric	25200	$23⅜	23¼	23⅜	+ ½
A.Barr.wt	1000	$7¼	7¼	7¼	+ ¼
Amisco	1200	165	162	162	— 3
Armbro	4000	$6⅜	6¼	6¼	— ¼
Artopex	1200	485	485	485	— 10
Asa Min	500	$5⅝	5⅝	5⅝	
fAstral A	1378	$10	9¾	9¾	— ¼
fAtco I	1700	$10	9⅞	9⅞	
fAtlant.A	2078	155	150	155	+ 5
Auberges	7605	410	405	410	+ 5
Avcorp	44470	226	151	195	— 33
B Corp.A	1050	$29⅜	29⅜	29⅜	+ ⅛
BC Tel	18353	$29¾	29½	29½	+ ¼
BCE Inc.	826074	$39¼	38	39	+ 1⅛
BCE Mbi	17190	$29⅜	29¼	29⅜	+ ¼
BCED	15150	375	365	370	
BCED.Wt	6750	73	70	70	— 2
BCED Srl	64200	$24¾	24⅝	24⅝	— ¼
BCU Ind.	1100	125	125	125	
Bgr.pm.A	500	$9⅜	9⅜	9⅜	+ ⅛
BP Can	701	$18½	18½	18½	
Bcshare.p	4900	$21⅞	21¾	21¾	
Baue Cont	1000	195	195	195	+ 5
Bq.Laur	9400	$13¼	12¾	13¼	+ ½
Baue Nat	87597	$13½	13⅛	13¼	— ⅛
Bq Royale	109210	$40⅛	39¾	39⅞	
BaRy 1.45	1050	$17⅛	17	17	
BaRy 1.88	300	$22⅜	22⅜	22⅜	
Bq. T—D	31685	$39⅝	39⅜	39½	+ ⅛
Bq.C.Imp	60580	$27⅝	27¼	27⅜	
Baue Mtl	122231	$30¼	30	30	
BMO $2.50	600	$25½	25½	25½	+ ⅛
Bq.N.Ecos	114353	$15¾	15⅝	15⅝	— ⅛
Bastien	2500	75	75	75	
Baton	1200	$13⅞	13⅞	13⅞	
Beaugrte	8500	109	105	105	
Belmoral	24900	165	162	162	+ 7
Belm.W.a	22000	6	5	6	
Bestar	z300	90	90	90	— 5
Biochem	13800	$7⅜	6⅞	7⅜	+ ½
Biomira	500	440	430	440	— 5
Bionaire	700	160	160	160	— 10
Bocenor	1800	275	260	275	+ 20
BF Royal	3000	140	136	136	— 13
Bomb A	17600	$13¾	13½	13¾	+ ⅛
fBomb B	97235	$13⅝	13½	13½	
Bomb.Srl	1300	$22¾	22¾	22¾	
Bomb.w.B	4600	$30¼	30	30¼	
Bow Val	4137	$14¼	14⅛	14⅛	
BowV12.05	2000	$20⅛	20⅛	20⅛	— ⅛
fB.Brick.A	650	$7½	7½	7½	
Brascan.A	3940	$29⅝	29	29	— ¼
Bruncor	4508	$17⅛	17⅛	17⅛	
Brunswick	400	$13¾	13¾	13¾	— ¼
C D					
CAE Ind	65770	$12¼	11½	11¾	— ⅜
CB Pak	1600	$18¾	18¾	18¾	
fCCL.In.B	5000	$11	11	11	
fCFCF.Inc	10000	$17¼	17	17¼	+ ¼
CFS	1000	140	140	140	
CFS.W	z500	9	9	9	— 3
CGC Inc.	14650	$11½	11¼	11½	+ ⅛
fCGI Gr.A	4450	225	215	220	+ 10
Cabano	9480	110	105	106	— 9
Cambior	20175	$14	13½	14	+ ⅛
Cambio.w	20150	315	292	315	+ 5
Cambridg	544	$32½	32	32½	+ 1⅜
Camp Res	1308	100	100	100	— 1
CampWtG	29325	15	12	12	— 3
Cmpbel.Sp	900	$19⅝	19⅝	19⅝	+ ⅛
Camp.sr.C	1000	$20	20	20	+ ⅛
Camp.p.D	1300	$19⅝	19½	19½	— ¼
Campeau	32350	$18⅜	17⅞	18⅜	+ ⅝
Can Malt	650	$22⅜	22⅜	22⅜	— ⅜
Cdn Tire	600	$35	34⅝	34⅝	— ⅜
fC Tire A	20450	$18⅞	18⅜	18¾	+ ¼
fC Utilit.A	2000	$19¼	19⅛	19⅛	
C Utilit B	413	$19¼	19¼	19¼	+ ⅛
C Util Srl	1000	$25⅝	25⅝	25⅝	+ ⅛
CP Ltee	512348	$24¾	24¼	24⅝	+ ¼
fCmnac.A	10777	$7	6⅞	6⅞	— ⅛
Canamax	100	485	485	485	+ 15
fCanron.B	1000	$11⅞	11⅞	11⅞	+ ⅜
Canstar	18900	290	285	290	+ 5
fContrexA	7600	350	340	340	— 10
Carena	2000	$38¼	38	38	+ ¼
Cascades	36960	$7⅜	7¼	7¼	— ⅛
Cassidys	400	$6⅞	6⅞	6⅞	— ⅛
C.Capital	6600	$10¼	10¼	10¼	— ⅛
fC.Cap A	7300	$8⅛	8	8⅛	+ ⅛
Charan	18320	225	215	215	— 10
fChateau	900	240	230	230	— 35
Cheni	500	405	405	405	
Chrysler	300	$34¼	34¼	34¼	— ¼
fCimStL.a	9725	$16½	16⅜	16½	
Cinram	500	$6½	6½	6½	+ ¼
Circo Crft	2900	$5⅝	5½	5⅝	+ ⅛
fCo—Steel	7800	$18	18	18	— ⅛
fCogeco	1892	$6⅝	6⅝	6⅝	
CohoRs.A	16000	$5	5	5	
Cominco	15840	$26⅝	26⅜	26⅜	— ⅜
Comi.Sr.H	27600	$13⅝	13½	13½	— ⅛
Cancom	2275	$14½	14¼	14½	+ ⅜
Comptime	3700	37	36	36	
Comterm	116481	51	48	51	+ 5
Connaught	9400	$28	27½	27½	— ½
CBath. A	100421	$24½	24⅜	24⅜	
C Bath B	z21	$24⅜	24⅜	24⅜	— ⅛
Consoltex	100	$18	18	18	+ ⅜
Cons Gas	1630	$25⅞	25⅜	25⅞	+ ⅜
fCPCI.A	1900	125	110	120	
CPCI.B	1000	125	125	125	+ 5
Corby A	z96	$23¼	23¼	23¼	— 1
fCorby B	500	$21½	21½	21½	+ 1
Cor.Mark	500	475	475	475	+ 15
fCorona A	4950	$8⅞	8⅝	8⅞	+ ¼
Coron.srA	z18	$9	9	9	— ⅛
Coron.92w	4000	215	215	215	— 5
Coron.90w	4419	138	138	138	— 2
Cott	700	305	305	305	
Cover	2500	225	210	225	— 5
fCrain RL	2200	$8⅛	8⅛	8⅛	
fCrownx.A	2700	$6½	6⅜	6½	+ ⅛
Crwn.wt.b	300	$13⅛	13⅛	13⅛	
Crwn.Pr.1	1450	$21½	21⅜	21⅜	— ⅛
fDMR.grA	1162	295	280	295	+ 5
Datamark	1700	250	245	245	— 5
Denison.A	1200	$6¼	6¼	6¼	— ⅛
fDenisn.B	1320	$6⅛	6	6⅛	— ⅛
Denis 9.50	500	$20¾	20¾	20¾	
Denis 9.75	6000	$24⅛	24⅛	24⅛	+ ⅛
fDevtek	700	$11⅝	11⅝	11⅝	— ⅛
Dionne	1620	290	285	285	
Dofasco	11761	$31⅛	30¾	30¾	
Dofasc2.60	200	$36⅜	36⅜	36⅜	— ⅛
Domco.Ite	2700	$5	490	495	+ 5
Domicil	1250	28	28	28	
Domtex	19181	$16¼	15¾	15¾	— ¼
Domtar	63411	$16⅜	16⅛	16¼	
Donohue	8030	$16⅜	16¼	16¼	
Dorel	400	265	265	265	— 20
DuPont A	200	$29¼	29¼	29¼	
fDylex.Ltd	900	$10⅝	10⅝	10⅝	
E F					
Eagle	300	350	350	350	+ 15
Echo Bay	31775	$18¼	17¾	18⅛	+ ⅜
Elder7.75	500	$24⅝	24⅝	24⅝	
EaDenis.A	3200	245	230	230	— 10
fEaDen.B	3000	230	230	230	— 5
Eq Reser	1600	125	115	125	+ 10
Espadon	17484	70	60	60	
Etac Sale	200	$11¼	11¼	11¼	+ ¼
Expand.a	5000	165	165	165	+ 9
FCA Inter	1300	$8⅞	8⅞	8⅞	+ ⅛
FPI Ltd	5900	$10⅛	10	10	
Flcnbrd G	3390	247	243	243	— 2
Falcon.W	500	$6¼	6¼	6¼	— ¼
Falcnbrdg	1000	$28⅞	28⅞	28⅞	— ⅛
Fl.Desi.sl	600	$21	20⅞	20⅞	+ ⅛
Finan E.C	4596	155	154	154	+ 1
Fiscal Inv	1000	400	400	400	—100
Fiscal pra	4000	13	13	13	— 2
Flet.Can.a	1330	$19⅞	19¾	19⅞	+ ⅛
Flet.Inv2b	400	$21¼	21¼	21¼	— ⅛
Flet.Inv	500	$21⅜	21⅜	21⅜	
Fletcher	6735	365	350	350	— 20
fFdCr.Que	3600	440	425	435	+ 5
ForesbecA	2300	125	115	115	— 5
Forex	6300	175	175	175	
Forex Pr	2000	155	155	155	
Fortis Inc	1200	$20⅜	20⅜	20⅜	+ ⅛
fFourSeas	600	$25½	25½	25½	
G H					
GTC.tra.B	12045	$6	5¾	5⅞	
GW Util	z94	$24	24	24	
fGaz SrD	2550	$22⅛	22	22⅛	+ ⅛
fGeofrioB	32580	340	340	340	
GeofrionW	3050	8	8	8	
fGldcrp.A	500	$5¾	5¾	5¾	
Goodfellw	3100	365	360	360	
Grma Lee	1750	32	32	32	
GL Group	700	$18	18	18	
Gr.Wst7.70	200	$25⅛	25⅛	25⅛	— ⅛
G.W.lifeco	12000	$13⅜	13½	13½	— ⅛
Grilli	1700	$6⅛	6	6	
Gr.L.1.875	100	$22⅛	22⅛	22⅛	+ ⅛
fGr.laur.b	8025	$7¼	7⅛	7⅛	— ⅛
G.Plas.Md	700	140	140	140	
Guardcor	200	$7⅜	7⅜	7⅜	
Gdcor.wt	200	180	180	180	— 25
Guard.p.A	700	$7	7	7	
Guard.p.B	2400	$7	7	7	
GuilvA	1600	$6¾	6½	6½	— ⅛
Gulf Res	2122	$15	14¾	14⅞	— ⅛
Gulf.wt	1000	1	1	1	— 4
Gulf.R.p.a	900	490	490	490	+ 5
Harric.A	5460	325	315	320	+ 5
Hartco	7540	455	450	450	
Hawker	5000	$25	25	25	+ ¼
Hees.Int	36810	$29¾	29⅜	29⅜	— ⅛
Hees 91wt	20800	$9¼	8⅞	8⅞	— ¼
Hemlo	238700	$12½	12⅜	12½	
Henlys.Gr	800	$8⅛	8	8⅛	+ ⅛
Heroux	20495	$8¼	8⅛	8⅛	+ ⅛
Honco	z1300	40	40	40	
H.Brook	4500	380	360	380	— 5
H.Brook.w	1100	160	160	160	+ 10
Hubbard	2000	210	205	205	— 5
fHbay1.875	200	$22⅛	22⅛	22⅛	
H Bay Co	780	$25	25	25	
Hypocrat	5300	48	48	48	
I J					
IPL Inc	2100	470	465	465	— 5
fGrIdeal.a	1100	$7⅞	7⅞	7⅞	
Ideal Mtl	12900	315	300	310	— 10
Imasco.Ltd	40490	$32⅛	31¾	31⅞	+ ¼
Imasco7.3	400	$24¾	24¾	24¾	
Imp Oil A	5522	$50½	50⅛	50⅛	— ⅛
Impertex	1000	22	22	22	— 1
Inco Ltd	169968	$37⅝	37¼	37¼	— ⅜
Inco 10pr	200	64	64	64	+ 1
IFX 2000	7882	300	295	300	+ 10
Inlnd NG	500	$13½	13½	13½	— ⅛
Innopac	300	$11	11	11	— ¼
Innotech	6000	340	340	340	
Intercan	3140	470	465	470	+ 10
Interhome	21	$45½	45½	45½	— ½
IBM	z298	$151¾	150½	151	+ 1
Int.dta pr	z200	41	41	41	— 9
Island Tel	1244	$17⅛	17	17	— ⅛
fIvaco A	17173	$11¾	11½	11¾	+ ⅛
Ivaco.srl	500	$18⅜	18¼	18¼	— ¼
Ivaco.sr2	1200	$18½	18⅜	18⅜	— ⅛
Ivaco.sr4	800	$34½	34⅜	34½	+ ½
Jannock	6600	$21½	21	21	— ⅜
fJean.Ct.A	10965	$9⅞	9¾	9¾	— ⅛
fJrny End	1000	$9¾	9½	9⅝	
K L					
Kaufel.A	16800	$10⅞	10¾	10⅞	+ ⅛
Kaufel.B	11875	$10⅜	10¼	10¼	
fKaufl.wB	6850	109	105	105	
KnowHse	500	160	160	160	— 5
fLGS Inc.	1070	132	132	132	
fLaVrdy a	8000	180	170	180	+ 15
Labatt	12245	$23¼	23⅛	23¼	
Lac Min	3038	$13⅛	12¾	13⅛	+ ⅜
LfrgCan.p	100	$19¾	19¾	19¾	+ ¼
LafargeCo	z85	$19⅜	19⅜	19⅜	
Laidlaw A	10025	$20⅜	20½	20½	
fLaidlw B	127312	$19¾	19⅜	19½	— ⅛
LamSa.Inc	1000	75	75	75	
Lanpar T.	500	105	105	105	— 15
LapVer	3294	298	285	285	— 5
fLasand.a	1900	300	300	300	+ 10
Lavalnind	9500	340	335	335	+ 5
Lvltec	480	100	100	100	
Leader M.	2400	40	38	40	
Leroux	1200	189	189	189	+ 9
Loblaw	650	$10⅞	10⅞	10⅞	
Log.G.Inf	2350	200	200	200	
Logis.Clb	1610	$7⅞	7¾	7¾	
Lonvest	700	$19½	19¼	19¼	
M N					
M Corp	7900	$11⅞	11⅞	11⅞	
MICC Inv	105	$14⅛	14⅛	14⅛	+ ⅛
MRRM	100	$54½	54½	54½	
MaBaie	400	170	170	170	— 10
Maax	1000	76	76	76	+ 4
McM Bldl	112199	$20½	20⅛	20⅛	— ⅛
Mclean X	21480	$14⅛	14	14⅛	
fMclean Y	600	$12½	12⅜	12½	+ ⅛
Macyro	3000	117	117	117	+ 2
MnitbaP.p	700	$25½	25½	25½	+ ⅛
Marconi C	100	$18½	18½	18½	
fMarit Tel	7040	$16⅞	16½	16½	
MarStelB	800	$5⅝	5⅝	5⅝	+ ⅛
Malco	1600	129	124	124	— 2
Mavtech	800	250	250	250	— 5
McNeil M	9128	265	245	250	— 15
Memotec	22018	$10¼	9⅞	10⅛	+ ⅛
fMetroR.A	5286	$5	495	495	— 5
Mtp Mtl	1776	185	185	185	
M.Tempus	z400	30	30	30	
Mdlnd.Dty	z1	$8¾	8¾	8¾	— ⅜
fMiron.A	10955	$8⅞	8⅝	8¾	— ⅛
Mitel.Corp	7300	310	305	310	
fMolson A	6425	$33⅜	33⅛	33⅜	— ⅛
Molson B	1800	$33⅜	33½	33½	
Monenco	1363	410	400	410	+ 15
MTrustco	13603	$17	17	17	
Mtsco.p.6	2400	$21⅞	21¾	21¾	
Moore	109238	$34⅛	33¾	34	+ ⅜
Morgan F	600	150	150	150	+ 5
Mbanc.p.a	4200	$17⅛	17	17	
Mbnc.cap	1520	$13⅛	13	13	+ ⅛
Multidv.B	500	25	25	25	
Muscocho	6900	350	340	340	— 10
Mux Lab	16000	92	90	91	+ 3
Nautilus	15800	134	130	130	
Neti.Tech	z600	5	3	3	— 2
NB Tel p	200	$18⅜	18⅜	18⅜	+ ⅛
NfldL 5.25	600	$5¾	5¾	5¾	— ⅛
NewTel	2280	$17¼	17	17¼	+ ¼
NfldT 9.75	500	$20½	20½	20½	+ ⅛
Noramco	2000	80	80	80	— 4
Nor.Forst	44000	$16⅜	16⅛	16⅜	+ ⅛
Noranda	54906	$26⅜	26	26⅛	— ⅛
Noran.srB	800	$34	34	34	— ¼
Noran.7.75	300	$31	31	31	— ¼
NorcenMv	1600	$22	21⅝	22	+ ⅜
fNorcenSb	600	$19¾	19⅜	19¾	+ ¼
Norcn8.12	175	$24¾	24¾	24¾	— ½
fNormckA	101726	$7¼	6⅞	7	+ ½
NormickB	2900	$7	6¾	7	+ ⅜
Nor Tel	151615	$19½	18⅞	18⅞	
Nova Albt	157358	$14	13⅝	13¾	+ ⅛
NovaA.Wa	1000	$41	41	41	+ 1
Novatron	600	215	215	215	+ 5
Noverco	23582	$11¾	11½	11½	— ⅛
O P					
OE INC	12400	$14¾	14½	14⅝	+ ⅛
fOcelot B	500	$11	11	11	— ¾
Ogivar	37300	120	110	119	+ 2
Olco.A	7400	360	350	350	
fOnexCorp	2600	$13	13	13	
fOsha A	1000	$25¼	25	25¼	+ ½
Pantoram	875	150	150	150	
P.Martin	9100	195	180	185	+ 5
Peerless	600	$8⅛	8⅛	8⅛	— ¼
Perkins.P	1400	$10	10	10	
fPerry.B	500	55	55	55	— 5
Pla.Dome	43415	$16⅝	16¼	16½	+ ¼
Plastibec	4100	112	112	112	
fPowr Cr	494985	$15¾	15½	15⅝	+ ⅛
Power.Fin	4196	$18	17⅞	17⅞	+ ⅛
Pr.Choix.a	900	$7½	7½	7½	
Prnor Gr	2900	$35	35	35	
Promatek	2600	83	81	81	— 1
Provigo	18130	$10⅛	10⅛	10⅛	— ¼
Q R					
Que Tel	4126	$14¼	14	14¼	+ ¼
QuebecoA	6720	$21½	21⅛	21½	+ ⅜
fQuebecoB	16926	$18¼	17⅝	18	+ ⅜
RPM Tec	5300	82	82	82	
Ryll.F.pr	600	$24¾	24¾	24¾	
Ry.nt.Fin	1500	$15¾	15½	15¾	+ ¼
fRadio.A	1900	$6¾	6⅝	6¾	+ ⅛
Redpath	3600	$14⅝	14½	14⅝	+ ⅛
Reed Cll	215	$27¾	27¼	27¼	+ ¼
fReitmn A	300	$17¾	17¾	17¾	+ ⅜
fRepap	6600	$13¾	13⅝	13⅝	
Rio.Algom	1000	$24½	24½	24½	
Ro—na.s.2	100	$10	10	10	
RogersC.A	300	$118	115	118	+ 17
fRogerC.B	4105	$96	93¼	96	+ 1
fRollnd A	6200	$15	14¾	14¾	— ⅜
Rothman	z25	$60	60	60	— 1
Royal.Lpg	1000	$10	9⅞	10	— ¼
fRyTrco.A	3823	$18	17⅞	18	— ⅛
Rytrc.Wt	500	$18	18	18	
S T					
SHL Syst	1000	$9⅝	9⅝	9⅝	+ ¼
fSNC	10332	$6	5½	5¾	— ⅛
SR.telcom	2900	395	380	385	+ 5
fSt.Sauv.a	1000	190	185	190	+ 5
San Fran	700	275	275	275	
SaniGest	400	145	145	145	— 10
Sani Mo.a	1650	115	112	112	
Sani Mo.w	9000	7	5	5	
Sanivan	1500	250	250	250	
SasOil.7.25	700	$10⅛	10	10	
Saskoil	100	$9⅝	9⅝	9⅝	
Saturn.D	2300	95	95	95	
Sceptre	1400	375	370	375	+ 5
ScotYork	2000	160	160	160	+ 5
Seagram	7100	$83¾	83½	83¾	+ ½
Sears Can	4000	$14	13⅝	13⅝	+ ⅛
S.T.I.	1000	60	60	60	+ 10
Shasper	200	110	110	110	
Shell Can	1900	$47½	47¼	47½	+ ¼
Shermag	1600	172	170	172	+ 2
Shirmax	3800	150	150	150	
Sico	3825	$11⅝	11½	11½	— ⅛
fSilcorp.A	500	$18	18	18	
S—Beaud.	4550	375	365	370	
S.Lemaire	z300	85	85	85	+ 15
fSocanavA	1700	475	475	475	
SocanavW	2550	57	57	57	— 1
fSodrcanA	1800	335	315	320	— 5
Sodisco	6600	$7½	7⅜	7½	+ ⅛
Soficorp	2200	21	21	21	— 1
Sofimin f	500	85	85	85	
Southam	10000	$32¾	31¾	31¾	— ¾
fSpar Aer	1400	$15⅝	15½	15⅝	+ ⅛
Sportcn.A	1200	205	185	200	
fSportcn.B	13500	145	130	130	+ 5
fSteinb A	6714	$34⅛	33¾	33¾	— ⅜
Stelco A	13133	$26¼	25¾	25⅞	— ⅛
Stel 1.94	300	$23	23	23	+ ¼
SumnerSp	4100	225	220	220	— 5
Synergs.A	1000	$5¾	5¾	5¾	
Systerm	500	56	56	56	
TCG Gr.	1500	300	290	290	— 5
TCC Bev	8500	$8½	8¼	8¼	— ¼
Taurus.A	1000	75	75	75	— 10
Techmire	2700	40	40	40	— 5
Teck A	500	$20	20	20	+ ½
fTeck B	14000	$19	18¾	19	
Tee.com	2000	88	88	88	+ 3
fTelebc.s.3	100	$24¼	24¼	24¼	— ¼
fTmedia.A	1225	$7	7	7	
Tembec.A	119570	$11¾	11	11½	+ ¾
Texaco	2101	$40⅞	40⅞	40⅞	+ ⅛
Thomsn A	12800	$28¼	28	28⅛	+ ¼
TIE.teleco	300	220	220	220	— 5
Tolgeco	700	162	162	162	
fTorstr B	100	$32¼	32¼	32¼	
Total Pete	100	$26⅛	26⅛	26⅛	
Totec	9150	171	170	170	
Trs mount	800	$15	14¾	14¾	
TrAlta7.08	1500	$24½	24½	24½	— ¼
TrAlta 8.4	1000	$25¾	25¾	25¾	+ ⅛
TrAlta	7690	$14¼	14	14	
TrCan Pl	175350	$15⅝	15⅜	15⅝	
TrCan.w	49500	12	9	9	+ 2
Transat	7300	180	170	180	+ 10
fTransit	300	185	185	185	— 15
Trilon.w.c	4000	$11¾	11½	11½	— ¼
Trilon Fin	1950	$19⅝	19½	19½	
Trilon srA	500	$21⅜	21⅜	21⅜	+ ⅜
Trit.Cda.R	3500	168	165	168	+ 3
Triton	2800	36	36	36	— 4
fTrizec A	z25	$35½	35½	35½	+ ½
Trizec B	1500	$37¼	37	37¼	+ ¼
Trizec.sr4	2900	$22⅝	22⅜	22⅜	— ⅛
Trizec.sr6	3400	$21⅜	21⅜	21⅜	+ ⅛
Trco Desi	3450	330	330	330	
Trust Gen	2125	$7¼	7⅛	7⅛	— ⅛
TrGen.pA	2000	$21½	21½	21½	
fTurbo Rs	9000	59	58	58	— 1
U V					
fUAP.In.A	1450	$14⅜	14¼	14⅜	+ ⅛
US.Stl.cdn	z50	$25	25	25	
Ultra Serl	125	$25½	25½	25½	
Ultrmar	15863	$6½	6⅜	6½	
Uni—Selct	2400	$5⅝	5¼	5¼	— ⅛
fUnican.B	1000	$8⅜	8¼	8¼	— ⅛
fUniges B	27546	370	365	370	
UnigesprB	1900	$8⅜	8½	8⅜	
Un Carbid	3100	$28¼	28¼	28¼	
Union.Ent	750	$10⅛	10	10	
Val Royal	1800	$6¾	6¾	6¾	
Varity Co.	35135	370	360	360	— 5
Venmar	3000	96	96	96	— 4
fVideotron	45298	$15¾	15⅝	15⅝	+ ⅛
fVisiontr.a	1800	13	13	13	
Vitrforge	1600	80	80	80	
Volcano	265	380	380	380	— 15
W X					
fWaterbrd	1000	$12⅜	12⅜	12⅜	+ ⅛
Walax A	z30	$13	13	13	
Walwyn	501	385	380	385	— 15
Westcoast	8300	$17⅞	17⅛	17⅛	— ¼
Westm.srl	300	$21⅞	21⅞	21⅞	
Weston	500	$38	38	38	+ ¼
fWise.A	2400	120	119	120	+ 5
Woodward	1729	$5½	5½	5½	
WrldEg.A	990	$10⅞	10⅞	10⅞	
Total Sales:	7,269,306				
Partially Paid Shares					
B Corp.r	87065	$9⅞	9½	9⅝	+ ⅛
Bcshare.r	3400	$11	10¾	11	— ⅛
Ry.Fin.Ir	11000	$15¾	15¼	15¼	— ⅜
Total Sales:	101,465				
Trust Units					
EnpFnd.B	1500	$8½	8½	8½	— ⅛
EnpFnd.C	850	$9	9	9	+ ⅛
EnpFnd.D	800	$9¼	9¼	9¼	
F.Europ.u	700	$8	8	8	
Total Sales:	3,350				
Junior					
Aur Res	2541	330	325	330	+ 5
Abcourt.b	500	38	38	38	
Abco.prA	1800	165	155	155	— 30
Ab.Met	27000	9	8½	8½	— ½
Achates	2500	11	11	11	— 1
Amberast	11100	10	10	10	
Amer res	1000	180	180	180	
Arbor	2000	35	35	35	
Armistc	21263	94	91	91	— 2
Aster.A	9570	15	15	15	— 3
Audrey	41583	390	350	380	+ 30
Augmitto	7000	55	54	55	+ 1
Augvva	11910	5	5	5	
Aunore	z600	32	32	32	— 3
Aurizon	4583	30	30	30	
Ausochs	3495	3	3	3	
Aurtec.A	1000	50	50	50	— 6
Bakertalc	4500	48	48	48	— 2
Barexor	1000	8	8	8	
Beaufield	1300	20	20	20	
Bresea	10000	65	65	65	+ 5
Brex	8000	50	40	50	+ 15
Bruneau	11667	13	11	11	
Chabela	5000	8	8	8	
Coleraine	3000	29	26	29	+ 3
Demont.a	10000	20	20	20	— 4
Deux.Mt	3435	5	5	5	
Dufrsnoy	5000	37	35	35	— 2
Dumont	3000	25	25	25	
Essor	3500	14	14	14	+ 1
Farboro	18442	3½	3	3½	— ½
Finor	2500	17	17	17	— 3
Freewest	53077	134	124	133	+ 9
Gdn Dav	11038	8	8	8	— ½
G Knight	200	$8⅜	8⅜	8⅜	+ ½
G.Knit.Wt	z100	16	16	16	— 6
GldnStr	56490	210	210	210	
Gdn.Trio	4000	6½	6½	6½	
Gordex	6524	50	50	50	
Houston	1000	18	18	18	— 1
JAG.Min	7000	14	14	14	— 2
Jilbey	600	26	26	26	— 1
Kewa.Gld	1000	100	100	100	
Kimex	3000	17	17	17	+ 3
LaFoss	6638	58	50	50	— 5
Ligneris	7871	6	6	6	
Louphior	4590	4	4	4	+ 1
LyonLake	26975	90	80	85	+ 9
Lyonlk.W	2000	0½	0½	0½	
MSV cl.A	4056	110	107	110	
Macamic	16000	7	5	5	— 2
Mazarin	271060	47	43	46	+ 4
Menora	50000	10	6	6	— 5
Messeg	34080	27	25	26	+ 1
Mid—Cdn	20000	10	10	10	
Mimka.M	6586	132	123	132	+ 7
M.DuNd	z300	11	11	11	— 2
Mirandor	8000	38	36	38	— 2
Moneta	5000	75	75	75	
Mona.Gld	2000	31	31	31	+ 1
N.Gldcor	3000	13	13	13	— 2
NAR.met	28524	55	53	53	+ 3
Norwood	15382	7	6	7	+ 1
Nva.Caco	13312	110	100	110	+ 5
Noveder	5014	90	85	90	+ 5
Oasis	4858	16½	16½	16½	— ½
Omega	30942	4	3	3	— 1
Onyx Res	27000	5	5	5	
Orex exp	30304	70	70	70	+ 1
Orleans	53500	32	29	30	— 3
Oz	24882	5	5	5	
Palliser	1000	19	19	19	
Radisson	15430	45	44	44	+ 1
Ramcor	1822	21	21	21	— 4
Robex	1000	45	45	45	— 3
Sphix.M	37488	150	130	150	+ 21
Stabell	32000	15	15	15	
Stratm.A	19200	140	135	140	
Syngold	6150	55	52	53	— 1
Tandem	14520	37	35	36	
Tyler	5665	50	50	50	— 1
Val D'Or	99000	45	35	42	
Valmont	5000	4	4	4	+ 1
Vior	12500	62	60	62	+ 2
Wstrn.Qc	3400	105	105	105	
Wrightbr	169668	22	20	20	+ 2
Yorb.CIA	2000	35	35	35	
Total Sales:	1,511,535				
Total Market:	8,885,656				

INTERNATIONAL DIVISION

French companies — $US	Bid	Ask	1988 High	Low
Stock				
Lyon.eaux	0	0	0	0
United Kingdom				
BET Ads	$21½	22	23¼	17¾
Maxwell	450	490	5⅝	400
United Kingdom — $US				
ADT Ltd.	0	0	0	0
BET.plc.U	425	440	450	450
Others — $US				
Flet.Chllg	370	380	370	350
pLatonia	$51¼	52¼	52⅞	52⅝

Precious Metal Certificates $US

Certificates	Oz	High	Low	Close
Grdn slvr	1000	5.900	5.900	5.900
rdn gld	30	392.00	392.00	392.00

FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS

MEMBERS	
ABC Group	
vnFully-Mgd	5.24
AGF Group	
Amer Grth	8.10
Cdn Gs Enr	7.74
Cdn SecGth	9.69
Cdn Trustd	4.62
Conv Inc	9.81
Corp Inv	12.77
Crp Inv Stk	6.08
gExcel Am E	4.84
gExcel Cd Bd	5.21
gExcel Cd Eq	5.12
gExcel M	9.76-5.00
Global	9.18
Grth Eqty	9.80
HiTech	12.19
Japan	5.88
nMMF	10.50-10.00
Optn Eqty	4.00
Pfd Inc	9.71
Special	5.07
AIC Advantage	
Advntage	10.67
All-Canadian	
Compound	14.81
Dividend	10.72
Natural Res	4.78
Revenue Gth	3.39
Univest	5.58
Allied Captl Mgmt	
nCanadian	4.36
nDividend	4.65
nIncome	5.55
nInternt'l Cdn	4.95
nuInternt'l U.	4.18
vnMMF	9.32-5.00
Altamira	
nCapital Gwt	8.66
nCdn. Bal	11.36
nCdn. Bond	10.60
nCdn. Equ	12.13
nCdn. Income	6.44
nDiversifd	10.51
nRab Bud Co	7.13
nRab Bud Inc	5.83
A.M.D.	
Am Bl Chip	9.78
Cd Bl Chip	11.18
Dividend	9.11
Fix Inc	9.45
MMF	9.93-10.00
uMMF	7.23-10.00
T-Bill	10.02-10.00
Associate Inv	
nAssoc Inv	7.53
Bolton Tremblay	
Bond Mtg	4.97
Cda Cum	15.84
Cdn Bal	5.14
Discovery	5.21
Income	10.15
Intern'tl	7.14
Mny F	10.48-10.00
Optiml Cdn	7.16
xPld Rsces	11.29
xTaurus	4.66
BPI Capital	
Cdn. Bond	9.97
Cdn. Equity	10.24
vEAFE Fd	7.90
Emerg Gwt	9.10
Global Eq	9.83
vGlobal Inc	9.33
High Yield	9.70
nMMF	8.51-10.00
Option Eq	10.24
Burns Fry	
vnBF Bond	10.03
vnBF Cdn	11.61
vnBF Fund	11.65
Calvin Bullock	
American	7.26
Balanced	10.11
Bond	7.46
xCIF	7.03
Dividend	9.81
Growth	2.24
MMF	10.76-10.00
Canada Trust	
vnCTNAF	27.94
vnEquity	56.52
vnIncome	9.44
Central Guaranty	
vnFut Cd. Gt	11.22
vnFut Gov	10.29
vnFut Incom	10.65
vnFut Select	10.55
Central Guaranty	
vBalanced	10.36
vnInv Equity	6.35
vnInv. Incom	4.53
vnMortgage	10.26
vProp Fund	102.09
Century	
DJ	8.59
uDJ-U.S.	7.26
CGF Group	
vFund 4000	4.36
vInternatn'l	7.13
vVenture Fnd	3.27
Chou Assoc Mgt	
vAssociates	21.88
vRRSP	11.21
Church Street	
vnBalanced	10.63
vnEquity	11.35
vnIncome	9.97
vnMMF	9.57-10.00
CIBC Funds	
nBalanced	10.75
nCdn. Equity	10.45
vnFix Inc	9.95
nGlobal	10.18
nMMF	10.40-10.00
vnMortgage	10.52
Confed Group	
Dolph Eqty	8.21
vDolph Mtge	4.98
Cooperants Group	
vuAmer. Eqt	9.98
vBalanced	9.89
vCdn. Equ	9.97
vIncome	9.88
CT Inv Counsel	
vnE-S T	10.49-9.97
Ev Bal	10.75
vEv Int'l	12.28
Ev Spec Eq	11.26
Ev Gth	10.12
Everest Bn	10.00
Cundill Group	
Security	14.62
Value	13.64
Dean Witter	
vuHi Yield	10.07
vnuMMF	9.02-1.00
Elliott Page	
E-P Bal	26.17
E-P Bond	25.67
E-P Eq	26.29
nE-P Mo	10.57-1.00
Ethical Gwth	
vEthical Gwt	6.29
Extra Group	
vInternt'l	4.56
Fidelity Int'l	
vCap Bal	11.26
vCap Buildr	11.92
vCap Conser	10.53
vIntP'tolio	10.38
First Cdn Funds	
nBalanced	10.16
nBond	9.94
nEqty Ind	10.94
nMMF	9.50-1.00
nMortgage	11.07
First City Funds	
Growth	5.03
Income	4.76
vgReal	6.33
Fonds Desjardins	
vnActions	18.31
vnEquilibre	10.02
vnHypo	4.34
vnIntern'tl	14.57
vnOblig	4.47
Fonds MFQ	
vActions	8.95
vEquilibre	8.82
vObligations	9.54
Fonds SNF	
vEquilibree	9.02
vQuebecoise	7.47
vRevenu	9.89
Future Fund Shar	
nFood Fund	6.06
nGolden Fund	6.67
nSilver Fund	3.84
nValue Fund	5.40
Global Strategy	
Amercas Fd	9.41
nC$Mny	9.17-1.00
Europe Fd	8.55
Far East F	11.55
vGlobal S Cp	16.64
Global S Fd	14.53
RRSP	9.89
gRRSP Acc	10.96
nuUS MF	7.51-1.00
World Bd	9.62
World Mny	9.60
GT Mgmt	
GT Global	5.71
Guardian Group	
American E	19.04
vBalanced	11.07
CIPF86	9.66
CIPF87	10.06
Canadian Eq	5.52
Enterprise	10.39
Global Eq	4.34
Itl. Income	8.44
North Amer	4.90
Pac. Rim.	17.80
Pfd.Div	8.03-9.16
nS Mny	10.40-10.00
Strat Inc	9.71
uUS MM	8.50-9.69
Gdn Mort Shul	
G Mort Shul	8.88
Heartland Group	
vBond	10.50
vEquity	10.40
vGrowth	8.38
Integra Cap	
Balanced	10.85
InvesNat	
nAct-Eqty	5.34
nEquil-Bal	5.18
nRev-Inc	5.01
Investors Group	
vBond	4.22
vCdn Equity	6.36
vDividend	9.29
vGlobal	5.27
vGrowth	8.60
vJapan	15.09
vnMMF	10.34-1.00
vMtge	4.87
vMutual	8.67
vReal Prop	5.34
vRetiremnt	27.99
vSpecial	10.84
vSumma	5.07
vU.S. Growt	10.10
J. Heward Group	
JH Amer Cd	7.67
uJH Amer Us	6.47
JH FdLtd	9.03
Laurentian	
gEndur Bal	5.36
gEndur Bond	5.08
nV MM	10.53-10.00
Viking Cdn	15.25
Viking Com	14.69
Viking Div	7.77
Viking Gth	17.14
Viking Inc	4.04
Viking Int'l	18.48
Lotus Fund	
vnLotus Fun	11.22
MYW InvFds-Scot	
nCdn Balanc	9.51
vnDIF	8.48-9.84
Medallion	
vRealty Gwt	11.42
MER Group	
vEquity	14.77
vGrowth	2.90
vnMMF	2.68-10.00
Metropolitan Gr.	
vBond	2.71
vCdn Mutl	6.17
vCollective	15.06
vGrowth	6.18
vProtection	10.05
vSpecl	6.21
vVenture	8.72
MOF Group	
vDOF-II	1.80
vDOF-III	2.00
vMult Opp F	1.67
vSpec Opp F	1.41
Montreal Trust Gr	
vnDividend	9.17
vnEquity	25.32
vnIncome	8.24
vnInternatl	23.12
vnMMF	10.10-10.00
vnMtge	9.86
vnRSP Eq	21.60
vnRSP Inc	17.80
vnRSP	10.10-10.00
vnRSP Mtge	9.88
Mony Funds	
Mony Gold	8.03
Morgan Funds	
Dividend	5.36
Growth	12.80
Income	11.34
Resc Con	11.48
Resource	7.97
Worldwide	13.19
Mutual Group	
Amerifund	11.72
CIF	9.23
Diversifd 25	11.99
Diversifd 40	13.02
Diversifd 55	13.35
Dividend	9.75
Equifund	15.23
nMMF	9.95-1.00
Noram	
vCdn Conv Se	9.74
vConv Sec	11.40
Northern Group	
vCdn Equ	5.48
vInt MM	4.90
vUS Equ	5.83
One Decisnfd	
vOne Decisn	10.64
Ont. Teachers Gr.	
vnAggressiv	11.98
vnBalanced	11.25
vnDiversifd	11.27
vnFixV	10.50-10.00
vnMtge	11.48
PHN Group	
vnBalanced	10.49
vnBond	8.56
vnCanadian	20.20
vnDiv Inc	14.54
vnMMF	10.50-10.00
vnPooled	38.34
vnRRSP	57.48
vnU.S. Fund	23.42
vVintage Fd	12.40
Prudential Group	
Diversifd	5.44
Dividend	5.06
Growth	7.62
Income	5.19
nMMF	9.48-10.00
Natural Res.	5.83
Prec. Metals	4.89
Ptnm Hlth Sci	
Ptnm Hlth S	13.07
Realgrowth Fds	
vuA.Trend (U	5.78
vActive Inc.	9.56
vCdn Equity	14.77
vMMF	10.91-10.01
Royal Trust Gr.	
vnAdv. Bal.	10.02
vnAdv. Gwth	10.11
vnAdv. Inc.	9.58
vnAmerican	21.02
vnBond	8.85
vnCanadian	34.87
vnEnergy	7.20
vnGlobal Inv.	8.22
vGovt Bond I	8.76
vnJapanese	17.13
vnMMF	9.49-10.00
vnMortgage	10.28
vnPreferred	9.61
Roycom Group	
vSummit RF	10.35
vSummit TD	10.35
RoyFund Group	
nBal	5.33
nBond Fnd	4.93
nEquity	21.44
nMMF	9.77-10.00
Saxon Group	
nBalanced	8.56
nSmall Cap	9.91
nStock	7.75
nWorld Gwth	11.27
Sceptre Funds	
vnBalanced	11.92
vnBond	10.51
vnEquity	12.60
vnInt'l	11.46
nMMF	10.00-10.00
Scotia Funds	
nAm Eq Gth	7.50
nCdn Eq Gth	9.81
nIncome	9.65
nStock Bond	9.93
Sentinel	
Am Eq Cdn	9.42
uAm Eq US	7.95
vCda Bond	9.37
Cda Equity	10.26
Global	8.81
nMMF	8.87-10.00
Soficorp	
Croissance	7.10
Equilibre	9.22
vRevenu	9.40
Spectrum	
gCash	10.18-1.00
gCdn Equity	10.10
gDiversified	10.07
gDividend	10.09
gInterest	9.68
gIntl Equity	8.61
nSaving	10.46-1.00
Sterling Mtge	
vnSterling Mt	4.96
Strata Mutual Fu	
Growth	10.82
Income	10.15
nMMF	10.02-1.00
Strata-40	10.43
Strata-60	10.55
TD Green Line	
nCDN Balan	10.81
nCDN Bond	10.15
nCDN Equit	11.37
nCDN Index	6.24
nCDN	10.19-10.00
vnTD Mortg	10.30
nuUS Index	5.71
nuUS M	8.03-10.00
Templeton Grp	
Dev Growth	5.02
Global Inc	10.03
gHeritage	5.01
gHeritage Ret	5.03
nT-Bill	10.02-1.00
vTemp Cdn	5.99
Temp Gr Cd	19.49
vuTemp Gr	16.34
Top 50 Gr.	
vTop 50	10.73
Tradex	
vnTradex	7.71
Trimark Group	
Income Gth	5.47
Interest	9.44-10.00
gSelect	5.30
Trimark	11.05
Trimark Cd	11.62
Trust General	
vnAction Am	14.70
vnAction Ca	26.17
vnEquilibre	9.55
vnHypo	10.44
vnMar Mon	10.03
vnOblig	9.48
Trust La Laur.	
vnAction	10.56
vnOblig	9.88
20-20 Group Fin	
vnSunrise	.57
Sunset	12.62
gSunset Amer	9.96
Sunset Deb	8.73
Sunset Pfd	9.78
Sunset Worl	10.46
United Group	
Accum	10.96
Accum R.	11.72
American	6.12
MMF	10.94-10.00
uMMF U	9.53-5.00
Mortgage	5.12
gP'folio Fds	10.00
gP'folio RSP	10.01
Security	4.10
Venture	8.49
Venture Ret	12.77
UnivAve Gth	
vnUnivAve	10.53
Waltaine Funds	
vnBalanced	10.56
nDiv. Growth	9.42
nIncome	9.07
nInstan	10.72-10.02
NON MEMBERS	
C-Anges	
vnC-Anges	10.39
Can Nat Res	
vCan Nat Res	4.95
Canwst RSP	
vnCanwest r	91.21
Capstone Group	
nCS Mg	10.70-10.00
nInternt'l C$	4.64
nuInternt'l U	3.92
nInvestment	5.97
Co-op Trust Group	
vnGrowth	14.12
vnIncome	9.32
Counsel Trust	
vnReal Estat	18.59
CSA Mgmt Gr.	
Goldfund	4.49
Goldtrust	5.01
Dixon, Krog Gr.	
nDK All Seas	3.35
nDK Amn	17.17
nDK Ent.	11.51
Domequity	
vnDomequity	5.28
Dunedin	
vInternt'l	101.97
Dynamic Group	
vAll Dyn VI	4.13
vAll Dyn VII	3.89
vAll Dyn VIII	4.86
D Income	5.30
D.Div	5.17
vDv Global	5.29
uDvAm US	6.59
DynAmCn	7.80
DynCdn Fd	13.56
nDynDPF	5.17
vDynGBF	4.85
DynPrecMet	1.09
MMF	8.54-10.00
Mad P'folio	6.01
vPrvtz	10.17
GBC Funds	
vnGBC Canad	5.35
vnGBC Capit	2.98
vnGBC	9.86-10.00
Gyro Equity	
vnGyro Equi	12.72
Hall Bond	
vHall Bond	10.40
Harvard	
Harvard	4.01
Industrial Gr.	
CS Mg	10.22-10.00
Indust Am	7.92
gIndust Bon	10.00
Indust Div	12.36
Indust Eq	20.68
Indust Futur	5.81
Indust Global	6.40
Indust Gwth	16.34
gIndust Hor	6.03
Indust Inc	10.24
Indust Pens	6.91
Mack Eq	2.80
Mack Mtge	1.21
Mar Equity	
vnMar Equity	5.57
Marlboro	
vMarlboro	8.30
Md Mgmt Fd	
vnCMAIF	32.80
vnCMASTDF	38.17
vnMD Bond	10.07
vnMD Grth	18.00
vnPerp G	1.77
vnPerp G II	3.67
vnPerp G III	6.96
vnPerp G IV	7.55
MTC Group	
Growth	10.21
Natrusco	
nNatrusco	7.76
NW Group	
vCanadian	8.44
vEquity	10.11
NW Trust Eq	
vnNW Trust	21.12
Pacific Group	
Growth	6.70
Ret Bal	4.61
US Growth	4.29
PMF Mgt. Ltd.	
nPension	3.69
nXanadu Fd	2.74
Pret et Revenu G	
vnAmerican	25.89
vnCanadian	9.65
vnFonds H	5.10
vnOblig	9.93
vnRetraite	21.56
Princor Funds Inc	
uGrowth	18.38
uWorld Inc	4.72
Sagit Group	
Cam Bal	6.48
Cam Gth	7.28
Cam Res	3.04
Tns Can Eq	7.74
Trans B	74.13
Trans C	13.10
Synchrovest	
Synchrovest	6.90
Talvest Funds	
American	5.14
Bond	10.15
Diversfd	6.07
Growth	9.88
Income	10.31
MMF	10.05-10.00
Universal Group	
American	9.65
Equity	12.49
Global	5.44
Income	5.28
Pacific	9.21
Resource	6.23
Sect Ame	5.94
Sect Cdn	6.47
Sect Cur	5.25
Sect Glo	5.52
Sect Pac	6.00
Sect Res	5.16
Westrn Grth	
vWestrn Grth	4.47

OBLIGATIONS

TORONTO (PC) — L'or cotait $466 can. ($394 US) à l'offre et $467 can. ($395 US) à la demande, hier, en clôture chez Deak International, courtiers en métaux précieux.

OPTIONS TRANS-CANADA TRANSIGÉES

Five Most Active TCO Option Classes

	Volume	Op Int
Nova Alta Corp	7423	42090
TSE 35 Index	2799	13464
BCE Inc.	1886	5300
Alcan Aluminum	1798	17064
Royal Bk Cda	1372	12781

Series		Bid	Ask	Last	Vol	Op Int
Agnico-Eagle	C	11¾	Opt Vol			235
Fb $12½		5	20	5	10	67
My $12½		80	95	90	225	350
Alberta Energy	C	16⅜	Opt Vol			20
Sp $17½	P	125	150	140	20	45
Alcan Aluminum	C	41½	Opt Vol			1798
Fb $35		$6⅜	$6¾	$6½	105	315
$37½		400	420	400	11	1445
$37½	P	2	9	5	25	865
$40		150	175	175	355	2017
$40	P	15	25	15	70	1417
$42½		25	40	30	50	1957
$42½	P	145	170	145	75	401
Mr $40		200	225	225	98	634
$40	P	50	65	65	70	278
$42½		85	100	95	165	553
$42½	P	190	205	195	86	131
My $35		$6¾	$7⅛	$7	100	330
$35	P	15	30	25	10	256
$37½		470	495	490	20	663
$37½	P	55	60	60	10	454
$40		300	325	315	137	1456
$40	P	130	140	125	80	504
$42½		170	185	180	242	1055
$42½	P	240	265	245	30	116
Ag $40		405	430	430	14	463
$40	P	195	210	200	16	209
$42½		265	290	265	19	393
$42½	P	300	325	335	10	98
Amer Barrick	C	23¾	Opt Vol			382
Fb $22½		135	160	150	8	150
Ap $22½		235	250	215	10	656
$25		105	125	120	344	544
Jy $22½		325	350	325	3	139
$25		200	225	190	17	193
BCE Inc.	C	39	Opt Vol			1886
Fb $35		385	415	410	25	99
$37½		150	175	155	238	813
$40		10	25	20	295	953
My $35	P	1	15	10	10	35
$37½		190	210	195	145	521
$37½	P	35	50	45	20	166
$40		60	70	65	231	516
$40	P	150	175	150	3	29
Ag $37½		230	250	235	64	350
$37½	P	60	80	60	30	184
$40		80	95	80	815	903
$40	P	190	215	200	10	31
BC Telephone	C	29⅝	Opt Vol			55
Jy $30		50	75	60	55	535
Bk Nova Scotia	C	15⅝	Opt Vol			267
Mr $12½		315	335	330	10	1349
$15		80	95	90	50	3009
Jn $12½		330	345	325	40	538
$15		105	120	120	10	1139
$17½		25	35	30	90	2190
Sp $13		290	315	300	15	32
$15		140	165	140	2	147
$16		90	100	95	50	482
Bk Of Montreal	C	30	Opt Vol			1321
Ap $27		355	380	365	50	697
$28		260	285	265	50	1548
$29		180	200	180	10	1707
$30		105	115	110	1019	1986
$31		55	65	70	10	77
Jy $27		375	400	375	5	299
$30		160	165	165	70	6839
$30	P	85	100	95	30	435
$31		100	120	105	10	268
Oc $28		325	350	325	15	19
$30		195	215	200	24	703
$31		145	165	150	28	30
Bombardier B	C	13½	Opt Vol			234
Ap $12		155	160	175	200	985
$13		115	120	120	13	3539
Jy $14		80	100	80	5	284
Oc $14		110	125	125	16	169
Bow Valley Ind.	C	14⅛	Opt Vol			25
Jy $15		65	80	85	15	62
$15	P	115	130	110	10	23
Brascan Class A	C	29	Opt Vol			20
Jy $30		180	200	200	20	149
CAE Industries	C	11¾	Opt Vol			407
Mr $10		185	195	195	7	898
$12		25	35	35	20	965
$12	P	60	80	75	30	40
$13		5	15	25	10	206
Jn $11		125	130	135	55	747
$11	P	35	60	50	20	37
$12		70	75	80	53	352
$12	P	80	105	95	3	33
$13		40	50	50	135	441
Sp $11		155	180	200	10	143
$12		100	115	130	20	144
$13		80	85	75	44	217
Cambior Inc.	C	14	Opt Vol			45
My $12½		195	220	200	10	133
$15		60	80	70	15	651
$15	P	125	150	125	10	30
Ag $15		110	135	115	10	150
Campeau	C	18⅜	Opt Vol			588
Fb $17		125	150	110	30	35
Mr $15		340	370	325	50	30
$16		250	280	235	10	41
$17		165	190	175	25	30
$18		100	120	90	20	35
$18	P	60	85	80	9	9
Ap $15		360	385	340	23	140
$17½		165	190	190	30	605
$20		75	80	80	140	353
$22½		30	40	35	30	330
Jy $15		415	440	400	10	59
$15	P	70	80	75	10	217
$17½		280	285	280	85	388
$17½	P	145	170	170	3	230
$20		140	160	150	100	250
$20	P	300	325	315	13	48
Canadian Pacific	C	24⅝	Opt Vol			999
Fb $19		$5½	$5¾	$5¾	50	81
$22		265	270	270	50	3959
$23		160	170	175	145	3091
$24		80	90	75	65	561
$24	P	15	30	25	30	133
$25		25	35	30	20	344
$25	P	50	75	65	20	35
Mr $23		200	225	200	10	236
$24		140	150	145	35	1844
$24	P	40	50	45	20	584
$25		80	85	85	20	2115
$26		40	50	35	1	40
My $20		485	490	$5	20	489
$23		245	255	255	75	1609
$24		170	175	175	68	1751
$25		135	140	145	98	1387
$25	P	115	140	115	25	78
$26		95	115	105	104	348
Ag $24		250	270	270	10	218
$25		220	225	220	131	747
$26		150	175	150	2	30
Cantor	C	28⅜	Opt Vol			80
Fb $27½		120	140	125	30	31
$27½	P	10	25	15	20	20
$30		20	35	20	20	110
Ag $27½		285	310	300	10	27
Cascades Inc.	C	7¼	Opt Vol			249
Mr $6		115	130	125	44	761
$7		50	60	50	5	480
Jn $7		80	95	85	70	1014
$8		40	50	45	40	272
Sp $5		255	280	260	20	145
$7		110	135	120	50	436
$8		65	75	75	20	40
Cdn Imp'l Bank	C	27½	Opt Vol			317
Mr $22½		$5	$5¼	$5	100	316
$25		250	275	240	19	1289
Jn $25		285	310	305	100	719
$27½		130	155	155	15	281
$27½	P	85	110	120	3	20
Sp $22½		$5⅜	$5⅝	$5½	5	45
$27½		175	200	175	45	161
$27½	P	115	140	135	30	20
Cdn Tire Corp	C	18¾	Opt Vol			130
Mr $18		100	125	120	50	710
Jn $17		240	265	230	5	97
Sp $19		130	150	130	75	162
Centralcap	C	8⅛	Opt Vol			5
Fb $10	P	175	200	200	5	
Cineplex	C	17⅞	Opt Vol			65
Fb $15		275	325	325	10	41
$18		40	50	40	10	80
Mr $15		275	325	300	10	214
$18		105	130	125	15	77
$19		60	85	90	20	30
Cominco Ltd	C	26⅛	Opt Vol			65
Mr $25		200	210	210	25	637
$25	P	35	60	50	10	155
Jn $27½		155	180	160	30	314
Corona Corp A	C	8⅞	Opt Vol			125
Fb $8		75	95	75	5	969
$9	P	20	45	40	10	344
$10		3	5	2	10	4726
My $9		85	95	90	39	1905
$10		50	65	50	36	2583
Ag $9		125	135	120	25	583
Dicken Mns	C	6½	Opt Vol			10
My $7		55	65	55	10	40
Dofasco Inc	C	30¾	Opt Vol			114
Mr $27½		320	335	345	45	586
$30		110	130	115	25	610
Jn $30		185	205	220	4	1095
$32½		65	90	85	20	20
$32½	P	210	235	200	20	20
Domtar Inc	C	16¼	Opt Vol			255
Fb $15		120	125	110	23	491
$17½		5	10	5	20	950
My $12½		380	390	405	5	635
$15		205	210	205	35	1144
$15	P	50	55	45	15	538
$17½		85	95	85	112	1586
Ag $15	P	80	100	85	25	434
$17½		140	145	145	20	1180
Dom Textile Inc.	C	15¾	Opt Vol			3
Oc $14		250	275	265	3	3
Echo Bay Mines	C	18⅛	Opt Vol			42
Ap $17½		165	185	165	10	946
$20		60	75	60	22	614
Jy $20		120	145	125	10	157
Falbrg And Gld	C	28⅞	Opt Vol			235
Fb $25		400	420	425	30	1019
$25	P	5	5	5	50	261
$27½		160	180	185	45	842
$30		20	30	25	90	1629
My $22½		$7	$7⅛	$7¼	10	786
$25		470	495	$5	10	2310
Falconbridge	C	28⅞	Opt Vol			396
Fb $30		15	25	20	34	337
My $30		130	145	140	250	1190
Ag $27½		360	380	365	10	51
$27½	P	95	115	110	50	110
$30		225	235	230	50	165
$30	P	195	215	210	2	143
Fletch Chalg	C	19⅞	Opt Vol			8
Mr $19		90	115	100	3	10
Jn $17		300	325	300	5	30
Galactic Res	C	4.65	Opt Vol			57
Jn $5		60	75	65	12	144
$6		30	40	35	10	715
Sp $5		80	95	90	10	125
$6		50	65	60	25	90
Gulf Can. Res	C	14⅞	Opt Vol			20
My $17½		25	50	35	10	115
Ag $15	P	65	80	75	10	19
Hees Int'l	C	29⅛	Opt Vol			80
Fb $25		445	470	480	40	429
My $27½		290	315	300	15	864
$30		135	150	150	22	410
Ag $30		215	230	225	3	234
Hemlogold	C	12½	Opt Vol			470
Ap $12½		75	80	80	470	2609
Imasco Ltd	C	31⅞	Opt Vol			35
Ap $22½		$9¼	$9¾	$9¾	4	8
$30		260	270	245	5	1813
$32½	P	110	135	130	5	5
Jy $30		330	345	315	2	265
$32½		165	190	165	8	152
Oc $30		380	405	415	11	11
Imperial Oil A	C	50	Opt Vol			244
Fb $47½		280	290	325	5	1982
$50		65	70	55	10	1249
$50	P	35	60	40	40	492
$52½	P	230	270	240	10	72
My $47½	P	65	90	75	70	173
$50	P	175	200	180	30	189
$55		105	130	130	63	731
Ag $50	P	225	250	225	10	125
$55		200	240	225	6	80
Inco Ltd	C	37⅛	Opt Vol			630
Fb $30		$7	$7⅜	$7¾	15	129
$32½		455	490	$5	40	275
$35		205	230	250	15	608
$37½		45	70	55	50	307
$37½	P	90	115	75	35	80
Mr $32½	P	6	25	25	10	35
$37½		140	160	160	70	848
$37½	P	160	185	150	20	110
$40		55	80	70	45	35
My $32½		$5¼	$6⅛	$6⅛	10	291
$32½	P	50	75	50	10	87
$35		410	435	445	45	588
$35	P	135	160	130	22	157
$37½		270	290	300	105	1103
$37½	P	240	265	250	32	33
$40		170	190	195	8	11
Ag $27½		10⅛	11¼	11¼	30	110
$32½	P	105	130	105	10	769
$35	P	180	205	175	3	3
$37½		390	415	420	30	91
$40		280	305	305	25	30
Inco 'div'	C	37⅛	Opt Vol			111
Fb $25½		11¾	12¼	12½	20	648
$28		$9¼	$9¾	$9¾	8	1166
$30½		$6¾	$7¼	$7	80	461
My $28		$9⅞	10⅛	10⅜	3	406
Inland Gas	C	13½	Opt Vol			2
Oc $14		80	105	95	2	2
Inter-City Gas	C	22⅝	Opt Vol			192
Mr $20		300	325	305	5	285
$21		200	240	215	5	53
$22	P	60	85	70	7	282
$23		100	110	105	125	968
$24		50	65	60	40	185
Jn $20		375	400	375	10	33
Jannock	C	21	Opt Vol			239
Mr $17		395	420	405	3	147
$18		305	330	345	100	143
$20		160	165	205	20	1255
$20	P	45	70	45	5	45
$21		85	110	105	10	593
$22		50	75	55	76	800
Jn $22		150	165	175	25	336
Labatt	C	23⅛	Opt Vol			10
Ag $24	P	110	135	125	10	10
Lac Minerals	C	13	Opt Vol			360
Mr $13		60	70	70	25	1342
Jn $13		110	130	120	10	641
$14		70	80	70	15	660
Sp $13		145	170	145	310	426
Laidlaw B	C	19½	Opt Vol			186
Mr $17		270	275	285	10	1772
$18		170	180	180	20	2921
$19		80	105	100	60	1269
$20		35	50	40	24	386
Jn $19		145	170	155	30	981
$20		85	100	90	7	445
Sp $19		200	210	215	10	278
$19	P	75	90	80	20	350
$20		150	160	140	5	517
Maclean Class X	C	14⅛	Opt Vol			22
My $14		110	135	110	10	156
$15		55	80	60	12	55
Mac Blodel	C	20⅜	Opt Vol			47
Ap $20		110	125	115	45	3533
Jy $20		160	185	190	2	565
Memotec Data	C	10⅛	Opt Vol			49
Fb $10		35	60	50	12	65
$15	P	480	$5⅛	475	15	5
My $10		100	110	110	20	130
$11		35	55	35	2	40
Moore Corp Ltd	C	34⅛	Opt Vol			933
Fb $30		420	450	450	200	1011
$32½		175	190	185	100	716
My $32½		245	260	240	307	623
$32½	P	50	75	65	10	40
$35		110	135	110	6	34
Ag $32½		325	350	325	200	310
$35		190	200	190	110	147
National Bank	C	13⅛	Opt Vol			221
Fb $10		315	340	325	10	558
$12		135	140	125	5	594
My $12		135	160	150	40	893
$13		65	80	75	50	1112
$13	P	35	55	50	5	77
Ag $10		335	360	350	55	86
$11		260	275	275	20	231
$13		100	120	100	21	253
$14		45	60	50	10	10
Noranda Inc.	C	26⅛	Opt Vol			1080
Fb $22½		370	375	395	24	3302
$25		120	125	120	450	1342
$27½	P	135	150	150	3	135
My $27½		65	75	65	232	1762
Ag $27½		120	135	120	371	1132
Northern Tel	C	18⅞	Opt Vol			129
Fb $19	P	20	40	30	10	43
Mr $18		115	135	135	14	1288
$20		25	40	35	40	162
$20	P	115	135	125	10	70
Ap $17½		185	205	210	10	305
$20	P	130	155	135	25	192
Jy $19		150	170	185	10	396
$21		70	90	80	10	52
Nor Forest Inc	C	16⅜	Opt Vol			68
Fb $15		125	135	145	10	822
My $12½	P	5	20	15	2	323
$15	P	40	60	50	10	310
$17½		75	90	80	46	305
Nova Alta Corp	C	13¾	Opt Vol			7423
Fb $10		370	385	390	92	731
$11		270	275	260	150	3678
$12		165	170	170	221	6220
$13		70	75	70	2575	4530
$14		25	20	20	450	1834
$15		2	10	3	10	303
My $10		380	390	395	5	297
$11		285	290	290	45	1907
$12		200	205	200	391	5472
$13		125	125	120	442	5405
$13	P	20	35	30	55	249
$14		65	70	70	527	1080
$14	P	75	80	75	370	326
Ag $10		400	420	395	20	185
$11		310	330	315	40	396
$12		240	250	250	59	585
$12	P	30	40	35	15	71
$13		150	160	155	190	2203
$14		105	110	105	1766	2054
PWA Corp	C	17⅛	Opt Vol			10
Jy $15		320	345	340	10	73
Pagurian A	C	8	Opt Vol			15
Mr $8		20	45	25	15	98
Placer Dome	C	16½	Opt Vol			346
Mr $12½		400	425	400	10	233
$15		170	195	175	15	7101
$17½		45	50	45	133	4351
Jn $15		235	260	260	50	716
$17½		105	120	110	48	998
Sp $15		280	305	300	30	520
$17½		150	170	150	60	99
Power Corp Cda	C	15⅝	Opt Vol			962
Fb $13		255	275	265	20	1116
$14		155	170	165	13	1334
$15		55	60	60	150	1149
My $13	P	5	10	10	10	515
$14		215	235	225	10	1534
$15		125	130	130	45	5011
$16		60	70	70	581	1163
Ag $13	P	20	35	30	10	138
$15		180	185	190	6	1190
$16		105	115	110	117	338
Power Financial	C	17⅞	Opt Vol			10
Mr $15		290	310	310	5	26
Sp $18		160	175	160	5	6
Quebecor Inc	C	21½	Opt Vol			10
My $21		165	190	145	10	18
Ranger Oil Cda	C	6¼	Opt Vol			10
Oc $8		30	40	35	10	10
Rogers Comm.B	C	96¼	Opt Vol			235
Ap $70		26¼	27¼	26½	15	42
$75		22¼	23¼	$23	34	132
$80		19½	20½	19¾	25	89
$80	P	105	175	105	5	55
$90		12¼	$13	$13	27	88
$90	P	350	450	450	2	10
$95		$9⅝	$10	$9⅝	48	35
$95	P	$6¼	$7¼	$7¼	3	3
Jy $70	P	75	125	125	5	18
$80		20½	21½	20½	1	5
$90		13½	14½	13½	10	21
$95		11½	12½	$12	56	30
Oc $90		16¾	17¾	16½	3	7
$95		14½	15½	13¾	1	1
Royal Bk Cda	C	39¾	Opt Vol			1372
Fb $37½		235	250	250	5	289
Mr $40		100	120	120	40	80
$40	P	75	100	95	20	20
Ap $35		$5¼	$5½	$6	505	2320
$40		150	160	150	10	607
$40	P	115	135	125	90	156
$42½		45	60	60	10	75
Jy $32½		$7¾	$8	$7⅞	2	38
$35		$5½	$6	$5⅞	2	273
$37½		395	410	410	580	3399
$40		225	235	230	14	2148
$42½		110	120	120	94	123
Seagram Co	C	83⅝	Opt Vol			46
Fb $85	P	160	185	200	5	22
Ap $80	P	115	140	125	6	147
$85		245	270	265	30	125
Jy $85		475	$5	475	5	26
Sears Canada	C	13¾	Opt Vol			25
My $14		65	85	85	5	97
$14	P	45	65	55	20	20
Shell Canada A	C	47½	Opt Vol			40
My $45		425	475	475	5	131
$47½	P	175	200	180	20	20
Ag $47½		425	475	425	5	7
$50	P	350	400	375	10	30
Southam Inc	C	31¾	Opt Vol			95
Mr $27½		450	475	$5	20	304
$30		240	265	300	10	338
$32½	P	145	170	125	5	65
$35		30	55	70	10	10
Jn $30		360	385	415	10	274
$32½		235	260	275	10	350
$32½	P	220	245	185	10	20
$35		140	165	175	10	62
Sp $35		225	250	260	10	10
Spar Aerospace	C	15½	Opt Vol			35
Ap $15	P	30	55	40	10	50
Jy $15		180	205	195	20	20
Oc $15	P	100	105	100	5	5
Stelco A	C	25⅞	Opt Vol			131
Fb $25		95	115	125	60	350
My $25		190	210	200	20	988
Ag $17½	P	1	10	2	10	20
$25		245	265	255	14	764
$27½		110	125	115	27	179
TD Bank	C	39⅜	Opt Vol			205
Mr $37½		250	275	275	23	259
$40		100	110	105	100	420
$40	P	105	125	110	20	30
Jn $32½		$7⅜	$7¾	$7⅜	20	725
$35		$5¼	$5⅝	$5⅝	5	115
$40		200	220	225	10	104
Sp $37½	P	90	110	100	5	5
$40		285	300	300	22	55
Teck Corp B	C	19⅛	Opt Vol			152
Fb $15		385	410	375	50	3303
$17½		140	155	140	17	751
My $15		420	445	400	10	215
$17½		230	255	225	5	766
$20		90	115	90	10	2134
Ag $15		470	495	465	10	109
$20		160	185	165	50	370
Texaco	C	40⅞	Opt Vol			111
Mr $40		80	105	95	30	144
$40	P	1	25	10	5	55
Jn $40		80	100	90	76	127
Texaco 'div'	C	40⅞	Opt Vol			90
Mr $31		$12	12¼	12⅛	7	458
$36		$7	$7⅜	$7⅛	30	367
$38½		460	485	460	48	683
Jn $36		$7	$7⅜	$7⅛	5	142
Transcda Pipe	C	15⅝	Opt Vol			119
Fb $14		135	145	160	32	263
My $15		85	105	100	5	397
$16		40	65	50	5	230
Ag $14		185	200	190	2	252
$15		110	135	140	30	176

Suite à la page 19

L'ACTUALITÉ BOURSIÈRE

TORONTO

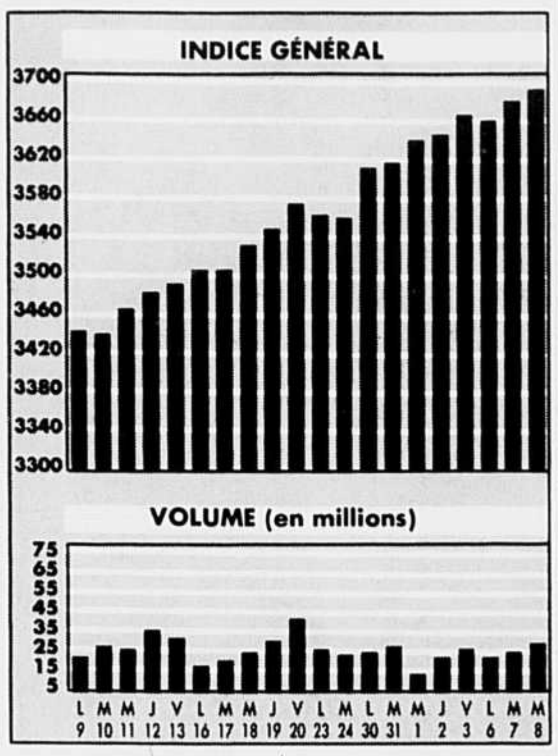

Ventes Haut Bas Ferm. Ch.

A B

AGFM B f 11400 $8⅛ 7⅞ 7⅞ − ¼
AHA Auto o 9700 160 155 160
AMCA Int 348504 495 475 480 + 5
AMCA p 4330 $24¾ 24⅝ 24⅝ − ⅛
AMCA 2 p 1035 $23⅛ 22¾ 23⅛ + ⅛
AMCA 3 p 1500 $24⅝ 24⅜ 24⅝ + ⅜
Abbey E o 26534 7 6 6
Abermin o 2670 16 16 16
Abti Prce 26067 $21¼ 21 21⅛
Abitibi w 1300 95 90 90 − 8
Acadia M o 10050 79 75 75 − 5
Acugrph A o 1000 75 75 75 + 5
Acklands 400 $14⅝ 14⅝ 14⅝ − ⅛
Aetna lp 200 $23½ 23½ 23½ + ⅛
Agnico E 21300 $12 11⅝ 11¾ − ⅛
Agra Ind A 102100 $8 7⅝ 7⅝ − ⅛
Agra B f 14100 $7¾ 7⅝ 7⅝
Agra I w 4900 325 325 325 + 25
Air Canada 729782 $11⅝ 11⅛ 11⅝ + ⅛
Albany C 5000 20 18 18 − 1
Alt Energy 144003 $16⅞ 16⅝ 16⅝
Al Enr 775 1475 $26¼ 25¾ 26⅛ + ⅜
Alta Nat 12564 $17⅛ 17 17 − ⅛
Alcan 617122 $41¾ 40¾ 41½ + ⅜
Alcan C p 100 $22¾ 22¾ 22¾ + ⅛
Alcan E p 2500 $24¼ 24 24⅛
Alcan F p 300 $25¼ 25¼ 25¼
Alexis N 1 8200 $24⅞ 24¾ 24⅞ + ¼
Algo Gr A f 300 415 415 415 − 5
Algo Cent 1200 $21½ 21 21½
Algma St A 500 $24¾ 24¾ 24¾
Algma St C 650 $25¼ 25¼ 25¼
Allied Lyns 13087 $10 9¾ 9⅞ + ⅛
Alterio o 1000 40 40 40 + 2
Altex 34700 235 235 235
A Barick 220642 $23¾ 23 23¾ + ¾
A Barik w 6000 $7⅜ 7⅛ 7⅜ + ¼
ABarik A w 3000 95 95 95 − 5
Am Eagle o21115 70 70 70 + 2
Am Expres 600 $37¼ 37¼ 37¼ + 4
Am Leduc 3000 28 28 28
Anchor M 1200 249 241 241 + 1
Anderson 590 $13 12¾ 12¾ − ⅛
Andrs WA f 200 $10⅝ 10⅝ 10⅝
Andres W B 200 $10⅝ 10⅝ 10⅝
Anthes 1500 68 68 68
Arbor A 4400 $8½ 8 8 − ½
Arbor B f 850 $6½ 6½ 6½ − ¼
Args 260 p 250 $32½ 32 32 − 1⅛
Argus B pr 1720 $29¼ 29¼ 29¼
Armbro En 800 $6⅝ 6⅝ 6⅝ − ¼
Asmro M w z250 12 12 12
Asbestos 600 $11 11 11 − ¼
Asoc Porc o 2409 $5¾ 5¾ 5¾
Astral B f 100 $10⅛ 10⅛ 10⅛ − ⅛
Atco I f 33900 $10 9⅞ 9⅞ − ⅛
Atlanta G o 1600 305 300 305 − 5
Atl Shop A f 2200 $9½ 9½ 9½ − ⅛
Audrey R o 23500 385 350 385 + 35
Augmitto o 11500 55 54 54
Aur Res o 51767 340 325 340 + 15
Aurizon o 8308 32 28 32 + 4
Avcorp Ind 14200 215 175 190 − 45
Avinda o 12400 14 14 14 + 1
BAA plc 19500 $6½ 6⅜ 6½ + ⅜
BCE Inc 1013221 $39¼ 38 39 + 1
BCE 2.05 p 300 $38⅞ 38⅞ 38⅞ + 1¾
BCED 59754 375 365 365 − 5
BCED 1 p 700 $24¾ 24¾ 24¾ − ¼
BCED w 37250 73 70 70 − 2
BCE Mobl 30965 $29½ 29¼ 29½ + ¼
BCED C I 200 $23⅞ 23⅞ 23⅞ + ⅛
B C Bancor 42423 108 105 107 + 2
BC Banc A 600 $26⅞ 26¾ 26⅞ + ⅛
BC Banc B 312 $26¾ 26⅝ 26⅝ + ⅛
BC Rail p 1400 $25⅝ 25½ 25½ − ⅛
BC Sugar A 9128 $33⅞ 32⅞ 33⅞ + ⅜
B Corp p 1700 $29⅝ 29½ 29⅝ + ⅛
BGR A 16400 $9⅝ 9¼ 9⅜ + ⅛
BGR 2 w 6100 30 20 30 − 7
BMO nt fin 14700 $9½ 9 9 − ½
BMO II p 2000 $21½ 21½ 21½ + ⅛
BP Canada 3917 $18¾ 18¼ 18¼ − ¼
BYG o 12500 80 79 80 + 5
Bachelor 125 100 100 100
Bancshr p 25850 $21⅞ 21¾ 21¾ − ⅛
Banister C 17450 $11½ 10¾ 10¾ − ⅝
Bank Mtl 172234 $30¼ 30 30⅛ + ⅛
Bk Mtl 250 860 $25½ 25⅜ 25⅜
Bk Mtl 3p 2000 $24⅞ 24⅝ 24⅞ + ⅛
Bank N S 142155 $15¾ 15⅝ 15⅝
Bk N S lp 200 $22⅛ 22⅛ 22⅛
Baringtn o 17000 80 80 80 − 5
Baton 810 $13⅞ 13¾ 13¾ − ⅛
Beaufield o 19500 22 20 20 + 2
Bedford o 7000 200 190 195 + 5
Bell 1.94 p 4400 $24½ 24½ 24½
Bell 9 p 15100 $24⅝ 24⅜ 24⅝
Belmoral 32000 170 160 166 + 10
Belmorl w 6000 5 5 5
Bema Gl o 17000 140 140 140
Bet Publc 300 $21½ 21½ 21½ + ¾
Biomira o 5975 445 430 435 − 15
Bionaire I 500 174 174 174 + 4
Blk Cliff o 3000 45 45 45 + 4
Blk Clif r 85000 2 2 2
Bombdr A 19300 $13¼ 13½ 13½ − ⅛
Bombdr B f68340 $13⅝ 13½ 13½ − ⅛
Bmbdr 1 p 1800 $22¾ 22⅝ 22⅝ + ¼
Bombdr B w 3000 $30¼ 30 30
Bonanza O 5881 55 55 55 − 15
Bow Valy 47746 $14⅛ 14 14⅛
Bow Valy 4 1546 $14¼ 14¼ 14¼
Bow Vly 205 8940 $20¼ 20 20⅛ + ⅛
Bow Vly R 3846 40 39 40

Bowtex o 180 225 225 225
Bracknel f o 802 145 145 145 − 3
Bralorne r 3000 5 5 5
Bralor 8.75 900 465 460 460 − 10
Bramalea 1639 $30⅜ 30 30⅜ + ⅜
Brmlea B p 200 $25½ 25½ 25½
Brmptn A f 7200 $7⅝ 7½ 7½ + ⅛
Brandvr o 17900 250 237 237 − 8
Brascad A 397 $39⅞ 39⅞ 39⅞ + ¼
Brascad B z28 $39½ 39½ 39½
Brascan A 84076 $29⅜ 29 29 − ¼
Brkwater o 21401 430 420 425 + 5
Brenda M 300 $23⅝ 23⅝ 23⅝ + ⅛
Brik Brw o 3900 155 155 155 + 5
Bright A 2600 $10 10 10 + ½
BC Phone 109209 $29¾ 29¼ 29⅝ + ⅜
BCPh 4¾ p z20 $50¼ 50¼ 50¼
BCPh 4.84 500 $14 14 14 + ⅛
BCPh 5.15 300 $56 56 56
BCP 11.24 p 1000 $28 28 28 + ¼
Br Gas ads 1000 $38¼ 38¼ 38¼ + ⅜
Broulan 533 140 140 140
Bruncor 26720 $17¼ 17 17¼ + ¼
Brunswk 2100 $13⅞ 13⅝ 13⅝ − ¼
Budd Can 2275 $34½ 34½ 34½ + ½

C D

CAE 122831 $12¼ 11½ 11⅝ − ½
CB Pak 300 $18¾ 18¾ 18¾
CCL A 75500 $11 11 11 − ¾
CCL B f 59800 $11 11 11
CFCF f 13600 $17¼ 17 17¼ + ¼
CGC Inc 13000 $11½ 11¼ 11½ + ⅛
CHC Hlcpt 7200 340 325 340 + 15
CM NT Equ 4700 $14¼ 14 14
CM Pref p 29100 $14⅛ 14 14
CME A o 65500 40 35 35
CSA A f 600 $5⅛ 5⅛ 5⅛
CT Financl 983 $19⅞ 19⅞ 19⅞
Cambior 3350 $13⅞ 13½ 13⅞
Cambior w 10850 315 300 315 + 10
Cambridg 9122 $32⅜ 31⅝ 32⅜ + ½
Camb 1 z1000
Camco Inc 39125 $9⅞ 9⅝ 9⅝ + ¼
Comp Res 15300 103 100 100 − 1
Camp Soup 6600 $19⅝ 19½ 19⅝ + ⅛
Campeau 110818 $18¾ 17¾ 18⅛ + ⅜
Campeau B 900 $20¾ 20¾ 20¾
Campeau C 43800 $20¼ 20 20 + ⅛
Campeau D 500 $19⅞ 19⅞ 19⅞
Camreco o 5980 29 29 29 − 1
Cancord o 206000 33 32 33 + 1
Can Lease 5950 175 165 165
Can Malt 300 $22½ 22½ 22½
C Nor West 25525 $8⅝ 8½ 8½ − ⅛
CNor Wst B12029 $24¼ 24⅛ 24¼
CNor Wst C 2567 $17¾ 17¾ 17¾
CNor Wst w z9 11 11 11
C Packrs 2400 $14¾ 14½ 14¾ + ¼
C Energy 42100 385 385 385 + 10
C Exprss f 57210 100 89 91 + 3
CForms A f 7000 390 390 390 + 10
C Futr Ao 5000 38 38 38 − 2
CG Invest 560 $42 41⅞ 42 + ½
C Home o 13000 $6½ 6¼ 6½ + ¼
CI Bk Com 241303 $27⅝ 27¼ 27½ + ¼
Cdn Jorex 3000 140 140 140 − 5
Cdn Nat Res16500 58 55 56 + 1
C Nth Star 2000 490 490 490
C Ocdental 9040 $18⅝ 18½ 18½
CP Forest 1050 $48½ 48 48½
CP Ltd 795179 $24¾ 24¼ 24⅝ + ¼
Cdn Roxy 266 $7 7 7
Cancom o 6200 $14½ 14⅜ 14½ + ⅜
Cdn Tire 800 $35 34½ 34½ − ⅛
CTire A f 171918 $18⅞ 18½ 18¾ + ¼
CUtil A f 20611 $19¼ 19⅛ 19¼
C Util B 514 $19⅛ 19⅛ 19⅛ + ¼
C Util 7.30 200 $24¾ 24¾ 24¾
CUtil 2nd I 500 $25⅛ 25⅛ 25⅛
CUtil 2nd K 1200 $25 24⅞ 24⅞
CUtil 2nd L 100 $24¾ 24¾ 24¾
CUtil 2nd N51500 $24⅛ 24⅛ 24⅛ + ⅛
Cdn Wn Bk 500 405 405 405 + 5
CWN G 4 pr z42 $8¾ 8¾ 8¾
CWN 5½ p z70 $11½ 11½ 11½
Canamax 12350 485 465 485 + 20
Canam A f 4900 $7 7 7
Canrchon 339 300 280 280 − 20
Candol D o 1430 15 15 15
Canfor 128355 $28½ 28⅛ 28⅜ + ⅛
Canfor pr 815 $24⅝ 24½ 24⅝
Canhorn o 15900 79 75 75 + 3
Canron A 1000 $11¾ 11¾ 11¾ + ⅛
Canron B f 1000 $11⅝ 11⅝ 11⅝
Canstar S 9510 295 287 290
Canuc o 2000 19 19 19
Capsule T 5400 175 160 160 − 10
Cara 350 $16¼ 16¼ 16¼
Carena 3810 $38¼ 38 38¼
Carl A p 1150 $41 40¾ 41
Carl B p 800 $40¼ 40 40¼ + ⅛
Carolian o 3000 90 90 90 − 5
Carpita C 6100 $5¼ 5¼ 5¼ − ⅛
Cascades 500 $7⅜ 7¼ 7⅜
Cassiar 64380 $6⅛ 6 6⅛ + ⅛
Cathedrl o 4000 225 225 225 + 5
Celanese 2454 $34¾ 34½ 34¾ + ⅛
Celanes 2 p 1000 $23¾ 23¾ 23¾ + ⅛
Celanes 1 p 500 $36 36 36
Cntrl Cap 8500 $10½ 10¼ 10½ − ⅛
Cnt Cap Af 20637 $8⅛ 8 8⅛ + ⅛
Cnt Cap Cp 100 $22¼ 22¼ 22¼ + ¼
CFund A f 1900 $5½ 5⅜ 5½
Cnt GtTr 1 1200 $18¾ 18¾ 18¾
Cnt GtTr 2 100 $21⅜ 21⅜ 21⅜
Cnt GtTr 3 400 $24⅞ 24⅞ 24⅞ + ¼
Cnt GtTr 4 200 $19¾ 19¾ 19¾ − ¼
Cntl G Trc 2200 $18¾ 18 18¾ + ½
CG Tr p 412 $27¾ 27¾ 27¾ + ¼
Centurion 500 310 310 310
Chalengr f z10 120 120 120
Chalngr A f z10 150 150 150
Chancelor o 3750 18 18 18
Charan 7000 225 215 215 − 10
Cheni Gld o 5000 410 400 410
Cheni Gld w 3500 115 115 115 − 1
Chesbar o 2000 45 45 45 + 1
Chrysler 1700 $34½ 34 34¼ + 1
Cineplex 19410 $18¼ 17⅞ 17⅞ − ⅜
Cinram 3700 $6½ 6¼ 6¼
Cinram w 2000 $7⅜ 7⅜ 7⅜ + ⅜
Citadel G o 23500 220 210 215
City Res o 2000 140 140 140
Claude R o 3882 360 355 355
Cly Mil Af 3800 55 55 55 + 5
Clay Mil w z300 2½ 2½ 2½
Co Steel f 17900 $18⅛ 17¾ 18 + ¼
Cobi Food 1300 70 70 70 − 2
Cognos 1400 $10¼ 10¼ 10¼ − ⅛
Coho A 78015 $5 475 4¾ − ¼
Coin Lake o11000 175 173 175 + 2
Coleco 300 115 115 115
Colin Enr o 1620 70 70 70
Colonial o 7014 75 75 75
Cirtech A of 5500 270 265 270
Cominco L 101128 $26⅝ 26¼ 26½ − ⅛
Comnco B p 1800 $24¾ 24¾ 24¾
Comnco H p 600 $13½ 13⅜ 13⅜ − ¼
Comnco R 188650 300 295 300
Comnco R w28500 35 33 33 − 1
Compu H o 58950 63 55 55 − 5
Computlog 11349 $5⅛ 5 5
Comtech 1000 50 50 50
Comterm 15500 50 48 50 + 4
Connaught 283800 $28 27⅜ 27⅜ − ⅜
Con Bath A 48192 $24½ 24⅜ 24⅜
Con Bath 6 8250 $25 24¾ 25 + ¼
Cons Bath C10950 $24¾ 24¾ 24¾ − ⅛
C Brinco Ao 1000 400 400 400 − 20
C Carma A 2473 195 190 195
C Carma w z345 26 26 26
C HCI B 6199 $10 10 10 + ⅜
C Mercntl o 6400 110 110 110 + 1
C Norex 250 485 485 485
Con Prof o 5500 74 72 74 + 2
C TVX o 61601 $6⅞ 6½ 6¾ + ¼
Cons Gas 6830 $26 25⅝ 26 + ⅜
C Gas 13½ 100 $27⅛ 27⅛ 27⅛ + ⅛
Con Pkg 1300 $22 22 22 + ⅜
CTL Bank 5100 195 195 195 − 5
Contrns A f 3000 270 270 270
Contrns A p 400 $17 17 17 + ¼
Conwest A 2010 $13¼ 13 13⅛ + ⅛
Conwst B f z60 $12¼ 12¼ 12¼
Co enerco A 2900 370 365 365 − 5
Corby 1300 $23¼ 23 23⅛ + ⅛
Corby B f 500 $21½ 21½ 21½
Cor Mark 28800 480 475 475 − 5
Cor Mrk A 100 $20 20 20
Corncopa o 5500 195 193 193
Corona A f 170744 $8⅞ 8⅝ 8⅞ + ⅛
Corona B 2671 $9 8⅞ 9 + ⅛
Corona A p 13145 $9 9 9 − ⅛
Corona C p 4700 $22½ 22½ 22½ − ½
Corona w 28001 145 130 145 + 10
Corna 92 w 15800 225 215 225 + 5
Coronet C 44800 465 460 460 − 10
Corp Food 1300 $9⅞ 9⅝ 9⅝ − ¼
Coscan D 1004 $11¾ 11⅝ 11¾
Coseka R 11000 34 32 32 − 1
Counsel 4253 $9 9 9
Coxheth o 24800 56 55 56
Craftech o 11000 95 90 90 + 10
Crain RL f 16900 $8¼ 8⅛ 8¼ + ¼
Crestbrk 12200 $20½ 20 20¼ + ¼
CLife I A 1000 $24¾ 24¾ 24¾
Crownx 1550 $13¼ 13¼ 13¼
Crownx A f52408 $6½ 6⅜ 6⅜
Crownx 1 p 2700 $21½ 21 21¼ − ¼
Crownx 2 p 1450 $19⅛ 19 19¼ + ¼
Crownx B w17070 $13¼ 13 13¼ + ⅛
Cusac Ind o 5000 87 85 85 − 5
Cyberm B f12900 $10⅞ 10⅝ 10⅝ − ¼
Czar Res 11400 130 130 130 − 3
Datatech o 1700 48 48 48
Datel o 600 20 20 20 + 3
Deak IRs o 13501 195 185 185 − 10
Dejour o 6500 33 31 33 − 1
Denison A p37911 $6¼ 6⅛ 6¼ − ⅛
Denison B f46256 $6⅛ 6 6⅛ − ⅛
Denison p 775 $24⅛ 24 24⅛ + ¼
Denison B p 166800 $20¾ 20⅝ 20¾
Derlan 9000 $13 12¾ 13 + ¼
Develcon 1800 140 130 130 − 5

Devlo Ind o 820 82 82 82
Devtek f 200 $11⅝ 11⅝ 11⅝ − ⅛
Dexleigh 7820 238 233 238 + 5
Dobrasve o 2500 119 116 119 + 3
Dicknsn A f 111770 $6⅝ 6⅜ 6½ + ¼
Dicknsn B 12000 $7⅞ 7⅝ 7⅝
Discov W z3 110 110 110
Discrete o 22100 10 10 10
Dofasco 207446 $31⅛ 30⅞ 30⅞ − ⅛
Dofasco 260 15660 $36½ 36⅛ 36¼
Dolphin o 3900 78 76 78 + 2
Doman A 25708 $8⅝ 8⅛ 8⅛ − ⅛
Doman B f 24332 $7¾ 7⅝ 7⅝ − ⅛
Doman 2 p 2900 $26 26 26
D Expl fo 23111 21 20 20½
D Textile 54614 $16⅛ 15⅞ 15⅞ − ½
Domtar 24175 $16⅜ 16⅛ 16⅛ − ¼
Domtar 225 1200 $26 26 26
Domtar B 1500 $22¼ 22¼ 22¼ + ⅛
Donohue 51980 $16⅝ 16¼ 16¼ − ¼
Dore Nbsk 25000 13 12 13
Dover Ind 600 $16½ 16¼ 16½ + ¼
Dumagmi o 2700 $11⅞ 11⅝ 11⅞ + ¼
Dmi w 2200 203 200 203 + 3
Du Pont A 3125 $29⅝ 29 29 − ¼
Duration o 17225 18 17 17½
Dylex A f 31750 $10¾ 10½ 10½ − ⅛
Dynamic C 400 $7½ 7½ 7½
Dynmic A f 4400 $6 6 6
Dynex A 3000 26 26 26

E F

Eagle P 16150 345 340 345
Eagle P w z500 3 3 3
Est Bakrie 500 $9¼ 9¼ 9¼ + ¼
Eastmaq o 31400 400 380 400 + 20
Echo Bay 102030 $18¼ 17¾ 18⅛ + ½
Eclipse C 4000 50 50 50
Eco Corp 59750 $8⅝ 7½ 7⅞ − 1
Ego Res o 13400 58 55 58 + 4
Ekaton A o 4500 140 135 140 + 4
Elders A 550 $24⅝ 24⅝ 24⅝
Elcthm Y f 750 $10¼ 10¼ 10¼
Electhom p 100 $85 85 85 + ¾
Emco 1800 $12⅞ 12½ 12⅞ + ½
Empire A f 1730 $15⅜ 15 15⅜ + ⅜
Energx o 38000 31 25 28 + 3
Enrpls C A 250 $8⅜ 8⅜ 8⅜
Enrpls C B 2400 $8⅜ 8⅜ 8⅜
Enfield 89950 $7 6¾ 6¾ − ⅛
Enfield 1 p 1950 $18¾ 18⅝ 18⅝ − ⅛
Ennistel A f14000 470 465 470 + 10
Enscor Inc 9500 190 190 190 + 2
Enserv C 400 295 295 295 − 5
Env Saf o 500 310 310 310 − 15
Env Saf w z900 1½ 1½ 1½
Epic Data o 350 445 445 445
Eplett D p 7900 400 400 400
Equinox o 2500 180 179 180 − 5
Equty Svr A36800 440 420 430 + 10
Equity Svr p 2995 $17½ 17½ 17½
Etac Sals 1400 $11⅛ 11⅛ 11⅛
Euro Nev o 12028 390 385 390 + 10
Exador o 3619 16 16 16
Exall o 5000 40 40 40
Excel o 3400 115 110 110 − 5
FCA Intl 900 $8⅞ 8⅞ 8⅞
FPI Ltd 32082 $10⅛ 10 10
Fahnstk A 4500 225 225 225 + 5
Flcnbrd G 141329 247 241 243 + 1
Flcnbrdge 148600 $29⅛ 28¾ 28⅞
Flcnbrdg w 21000 $6½ 6⅜ 6⅜
Far West 1300 300 290 290 − 10
Farady R 102 480 480 480 − 15
Fathm Ocn 1000 295 295 295 + 10
Fed Ind A 90574 $18 17⅝ 17⅝ − ¼
Fed Ind C 2300 $27¼ 27 27 − ⅛
Fed Pion 1300 $14¼ 14 14¼
Fin Truco 18000 44 41 41 − 4
F Trsco lp 4970 75 70 70 − 5
Finning L 1371 $24½ 24⅜ 24½ + ⅛
Firan 4000 350 345 350 + 5
F Austria 39320 $12 11¾ 11¾ − ⅛
F Austrl w 170800 53 47 50 + 1
F City Fin 4600 $25 24¾ 25 + ¼
F Cty Tr A 100 $10 10 10 − ⅛
F Cty Tr C 700 $7¼ 7¼ 7¼ + ⅛
F Cty Trco 6100 $5⅞ 5⅝ 5⅝ − ⅛
FCty Trco w 5000 2 2 2 − 1
F Marth A f40500 $8¾ 8¾ 8¾ + ¼
FTor Cap o 1800 455 455 455 + 5
Fleet Aero f 4750 330 320 330 + 30
Fleet Aro Af 450 225 225 225 + 20
Fleet Aero 1 6400 365 360 365 + 5
Flet CCan A63800 $20 19⅞ 19⅞ + ¼
Flet C Inv 30902 $21¾ 21⅜ 21⅜
Flet Cl B 3350 $21½ 21¼ 21⅜
Flet CFin 8 1200 $24½ 24½ 24½
Flet CFin B 500 $24½ 24½ 24½
Flet C Ltd 235 370 370 370 − 10
Fletcher L z30 350 350 350
Focus nmc 3133 $24½ 24¼ 24¼ − ¼
Ford Cnda 315 $154 151 154 + 4
Forsyth J 1600 405 395 405
Fortis Inc 755 $20⅛ 20¼ 20¼ − ⅛
FSesn HI f 5000 $25½ 25½ 25½
Franco o 53600 $9 8½ 9 + ⅜

G H

GSW CI A z88 $18⅝ 18⅝ 18⅝
GSW B f 376 $19 18½ 18½ − ¼
GTC Tr B 2900 $6 5¾ 6
GW Util 2275 $24¼ 24 24 − ¼
Gwil Ind 6000 250 240 240 − 10
Galactic 25300 465 460 465 + 5
Galtaco 600 $6 6 6
Gandalf 37965 $6⅛ 5⅞ 6
Geac Comp 1700 210 200 210 + 2
Geddes o 10200 169 161 165
Gemini T o 3600 65 62 65
Gendis A 53350 $20¾ 20½ 20¾ + ⅛
GE Canada 3200 $20¾ 20¾ 20¾ − ¼
G Lease 175 $8⅛ 8⅛ 8⅛
GMC 2064 $112 111 111 − ⅛
Gen Trstco 1750 $7¼ 7⅛ 7⅛ − ⅛
G Trustco p 1700 $21½ 21¼ 21½
Genus Eq o 8000 6 6 6
Geodom o 20200 105 99 100 + 10
Geofrin B f 2025 340 340 340
Geomq 10000 19 19 19
Gesco Ind 500 315 315 315
Gesco A f 5000 290 290 290 + 10
Giant Bay o 6300 33 33 33 − 1
Giant Yk 700 $12¼ 12¼ 12¼
Gibraltar 5400 $12¼ 12 12¼ + ⅛
Glamis 20600 220 215 215 − 5
Glenayre 1400 $9¼ 9⅛ 9⅛ − ⅛
Global Gov 31220 $8¾ 8½ 8¾ + ⅛
Goldcorp f 14125 $5¾ 5⅜ 5¾
Goldcorp r 1485950 8 6 6
Gld Knight o 5550 $8½ 8⅜ 8½ + ¼
G Knight w 10300 22 22 22
Gld Myra o 3000 101 101 101 − 4
G Nevada o 3000 66 66 66 − 3
Gldn Nth o 5600 235 220 230
Gldn Rang o10000 10 9 9 − 1
Gldn Rul o 2300 215 210 210 − 5
G Star o 5000 210 210 210
Gldn Ter o 25000 38 36 38
Goldnbel o 220500 104 97 100 + 4
Goldex o 7500 150 145 150 + 5
Goldpost o 9200 73 70 73 + 3
Goldsil o 14060 93 90 90 − 2
Gldteck o 29000 45 42½ 45
Goodyear 100 $38⅜ 38⅜ 38⅜ + ⅜
Gordex M o12000 54 52 52 + 2
Grafton A f 50623 $10¼ 10 10¼ + ¼
Grandma 25000 33 29 29 − 3
Granges 29150 355 340 345 − 10
GL Group 800 $18⅛ 18 18 − ⅛
Gt WLife 770 3200 $25⅛ 25⅛ 25⅛ − ⅛
Gt W Lifeco 1889 $13⅝ 13½ 13½ − ⅛
Gtr Lenor o 400 100 100 100
Grnstne o 5000 470 465 470 + 5
Greyhnd 2600 $26½ 26½ 26½
Growth I 3750 $15½ 15⅜ 15⅜ − ⅛
Growth p 1150 $25⅛ 25 25⅛ − ⅛
Guilevn A f 1250 $6½ 6½ 6½ − ¼
Gulf Res 27401 $15 14¾ 14⅞
Gulf R lp 1675 485 485 485
Gulfstrm o 5000 46 46 46 + 2
HSK Mnrl o 9200 57 53 53 − 4
Haley 2400 $7⅝ 7⅝ 7⅝
Halifax D 100 $5 5 5
Hmrsn C Bp 1000 $25½ 25½ 25½
Hamond A f 5261 240 240 240 + 10
Hardrock o 1000 30 30 30 − 5
Harris A f 3600 $8⅝ 8¼ 8¼ − ⅜
Harris B 1000 $8 8 8
Hartco 1140 455 450 455
Hawker 9500 $25 25 25 + ½
Hayes D 33792 $15⅛ 15 15
HCare A of 7000 390 370 385
HDS o 5500 120 120 120
Heenan S o 7500 39 35 35 − 5
Hees Intl 80959 $29¾ 29⅜ 29½ − ⅛
Hees w 106650 $9⅝ 8⅞ 8⅞ − ¼
Helix 148200 55 43 55 + 11
Hemlo Gld 165214 $12⅝ 12¼ 12½
High Rivr o 8500 105 105 105 − 5
Highrdg A o 3500 82 82 82 − 3
Highwod o 1100 200 200 200
Hilcrest o 200 140 140 140 + 5
Hollingr I 16400 $14½ 14½ 14½ + ⅛
Home B f 63500 120 120 120
Hope Brok 18200 395 375 395 + 35
Horsham f 27900 $8 7⅞ 8
HBay Mn s 2300 $10¼ 10 10 − ½
H Bay Co 7124 $25 24¾ 24¾ − ¼
HBC A p 700 $18⅞ 18⅞ 18⅞ − ⅛
HBC Hp 5950 $22⅛ 22 22 − ¼
Hy Zels 1800 $5⅝ 5⅝ 5⅝

I J

ISG Tec o 2000 190 190 190 − 5
ITL Ind o 2000 165 160 160 − 5
ITL Ind lp 400 470 470 470
Ican o 6100 70 65 65 − 5
Icor o 3500 20 20 20
Ideal Gr Af 1000 $7⅞ 7⅞ 7⅞ + ⅛
Imasco L 34915 $32⅛ 31⅝ 31⅞ + ⅛
Imsco L Cp 200 $24¾ 24¾ 24¾
I Life III 300 $23⅞ 23⅞ 23⅞ + ⅜
Imp Metal 2200 120 120 120
Imp Oil A 51104 $50½ 49⅞ 50 − ⅜
Inca o 1800 32 31 32 + 1
Inco 298753 $37¾ 37 37⅛ − ⅜
Inco 7.85 1800 $22½ 22¼ 22½ + ½
Inco 10 800 $64½ 63 64½ + 2½
Inland Gas 18600 $13⅜ 13⅜ 13½ + ⅛
Inland G p 400 $12 12 12 + ⅞
Inlnd G 10p 400 $25⅜ 25⅜ 25⅜ − ⅜
Innopac 950 $11⅛ 11 11⅛ − ⅛
Innotech 400 340 340 340 − 5
Inspiratn 2407 $10⅛ 10 10⅛ − ¼
Integra Sv 11500 104 100 104 − 1
Intensity o 11500 55 55 55
Inter-City 59716 $22¾ 22½ 22⅝ − ⅛
Inter C A p 300 $16 16 16 + ¾
Inter C C p 34300 $37½ 37¼ 37¼ − ¼
Interactn o 49234 210 205 210
Intercan 1700 465 465 465
Interhome 820 $45½ 45½ 45½
Intrmetco 4700 $15¼ 15 15¼ + ¼
IBM z243 $151 150¼ 150¼
IForest A f 21093 $7 6⅞ 6⅞ − ⅛
I Forest lp 1000 $7⅛ 7⅛ 7⅛ + ⅛
Intl Lardr 6109 44 44 44 − 4
IMhany B o50011 410 380 395 + 15
I Mirtone 1000 65 65 65 + 5
I Petro o 20581 285 275 275 − 15
I Platinm o 8240 120 108 110
Intl Pottr 7457 245 240 240 − 10
I SemiTch o46675 $10⅜ 9⅞ 10 − ⅜
Intl Thom 254325 $16¾ 16½ 16½ − ⅛
Int Thom 1 400 $24⅞ 24⅞ 24⅞ + ¼
I Thunder o11400 75 74 75 + 3
I Verifac o 11000 60 58 58
Invntrnic o 3900 140 135 135 − 1
Inverness 12750 350 350 350 − 10
Inverns 875 730 $11½ 11⅜ 11½ + ¼
Inv Grp 2600 $16¾ 16½ 16¾ + ⅛
Iona o 2000 150 150 150
Ipsco 135663 $21¼ 20½ 21
Irwin Toy 4160 $7 6⅞ 6⅞ + ⅛
Island Tel 10100 $17¼ 17 17 − ¼
Ivaco A f 37050 $11⅝ 11⅝ 11⅝
Ivaco B 600 $12⅛ 12 12
Ivaco C p 100 $46 46 46 − ¼
Ivaco D p 400 $24½ 24½ 24½ + ⅛
Ivaco E p 1572 $23⅜ 23⅜ 23⅜ − ⅛
Ivaco 2nd 1 12425 $18⅞ 18¼ 18⅜ − ⅛
Ivaco 2nd 2 1200 $18½ 18½ 18½
Ivaco 2nd 3 1050 $20¾ 20¾ 20¾ + ⅛
Ivaco 2nd 4 4400 $34½ 34¼ 34¼
JDS B p 3500 $23½ 23½ 23½
Jannock 128682 $21⅝ 21 21 − ⅜
Jannock 8 1000 $14¼ 14¼ 14¼ + ¼
Jascan o 2000 55 55 55
Jean Cout f 1450 $9⅞ 9¾ 9⅞
Jonpol o 7000 125 120 120
Journey f 8200 $9¾ 9⅝ 9⅝

KRG Mnag 5100 265 265 265
Kam Cred o17000 23 19 20
Kam Kotia 42427 280 265 265
Kelsey H 7000 $20 19¾ 20 + ½
Keltic A of 100 $5 5 5
Kerr Add 1113 $23¼ 23⅛ 23¼ − ¼
LFP Hld o 1700 80 80 80 − 5
LSI Logic 1200 210 210 210
La Fosse o 3000 52 52 52 + 2
LVrndr A f 1000 180 175 180 + 10
Labatt 26012 $23⅜ 23⅛ 23⅛ + ⅛
Lac Mnrls 61524 $13⅛ 12¾ 13 + ⅛
Latrg Can p 838 $19½ 19½ 19½
Latrg Corp 1810 $19½ 19½ 19½ − ⅛
Laidlaw A 28865 $20⅝ 20⅜ 20⅜ − ¼
Laidlw B f 365074 $19¾ 19⅜ 19⅜ − ¼
Laidlaw G 5550 $27 26¾ 26⅞
Landmrk f 1400 27 27 27 − 3
Lanpar 9900 120 105 105 − 10
Lasmo Can 1400 235 235 235 − 5
Laurasia o 1000 13 13 13 − 2
Laur Bk 700 $13 12¾ 13 + ⅛
Laur Gr B 900 $7¼ 7⅛ 7⅛ − ⅛
Laur Gr 1 2950 $22½ 22⅛ 22⅛ + ⅛
Lavalin 1400 340 335 340 + 10
Lawsn M Af15850 $13⅛ 12¾ 13⅛ + ¼
Levon o 5500 71 65 70 − 4
Linamar 1000 $5⅞ 5⅝ 5⅞ + ¼
Lincoln C 1000 271 271 271 − 4
Linear T 2700 $11 10⅞ 10⅞ − ⅛
Loblaw Co 3700 $11 10⅞ 10⅞ − ⅛
Lob Co pr z5 $27½ 27½ 27½
Lob 370 p 200 $42 42 42
Loewn Gr 20350 $11⅜ 11¼ 11⅜ + ⅛
Loewen A p 4500 $15⅛ 15⅛ 15¼
Lwen Ondl 2000 $6 6 6
Lonvest 6545 $19⅜ 19¼ 19¼
Lonvest A 900 $20⅞ 20⅞ 20⅞
Lumonics 6450 440 430 435 − 5
Lynngld R 4000 160 158 160 + 5
Lytton M o 4000 9 9 9 − 1

M N

M-Corp 2000 $11⅞ 11⅞ 11⅞ + ¼
MDC A of 1000 41 41 41
MDS H A 500 $23⅞ 23¾ 23¾ − ⅛
MDS B f 13500 $21⅜ 21⅛ 21⅜ − ⅛
MICC 300 $14⅛ 14⅛ 14⅛ − ⅛
MPG Inv 1000 $8⅜ 8⅜ 8⅜ + ⅜
MPG A w 1000 45 40 45 + 14
MSR Exp 2400 175 175 175
MVP Cap o 129980 64 62 62 − 3
MVP C w 2400 25 25 25 − 1
Mackenzie 613840 $6 5¾ 5⅞ + ⅛
Mclan H X 122600 $14¼ 14 14⅛
Mcln HY f 100 $12½ 12½ 12½ + ⅛
Macmilan 148272 $20⅝ 20¼ 20½ + ¼
Mcmiln 10 p 200 $24½ 24½ 24½ + ¼
Madelin o 14700 265 256 260
Magna A f 30493 $15¼ 14⅞ 14⅞ − ¼
Maistc Con 12400 405 390 405 + 15
Maistc El 32300 265 250 250 − 15
Manitoba p 4350 $25½ 25⅜ 25⅜
Manville 19655 305 290 305 + 5
Mfg Life A 625 $24¾ 24¾ 24¾
M Lf Gord 2200 $39 38¼ 38⅜ − ½
Mrtme Lf p 2400 $22⅝ 22⅝ 22⅝
Maritime f 11275 $16⅝ 16½ 16½ − ⅛
Mark Res 1469 $8½ 8½ 8½ − ⅜
Mark Wrk f11000 115 115 115
Marshl A f 300 $5½ 5½ 5½
Matchan o 10000 24 24 24
Mavtech 1800 254 245 254 + 4
Maxon A of 1000 100 100 100 + 10
McAdam o z200 75 75 75
McChip 5100 75 75 75 + 7
MNeil Man 1200 250 250 250 − 25
McNelen o 1300 225 225 225 + 10
Memotec 6461 $10¼ 10 10¼ + ¼
Meta C o 6000 10 10 10 − 2
Metal Mng 215930 $13⅞ 13¼ 13¾ + ½
Metalore 400 $26 26 26 + ¼
Midas M o 2000 25 25 25 − 2
Mdlnd Dtv 400 $8¾ 8¾ 8¾ − ¼
Minrl Res 58900 $5¾ 5½ 5⅝
Minerex o 13000 77 77 77 + 2
Minnova 1030 $23⅞ 23⅝ 23⅝ + ⅛
MinVen o 58310 410 405 410 + 5
Mr Jax 1650 $7½ 7¼ 7¼
Mitel Corp 16750 315 305 305 − 5
Mitel 200 p 700 $18½ 18½ 18½ + ¼
Moffat 7000 $21⅛ 20⅞ 21⅛ + ½
Moli o 1000 215 215 215
Moli A w 500 10 10 10
Molson A f 62971 $33¾ 33¼ 33⅜
Molson B 100 $33¾ 33¾ 33¾ + ⅜
Mon Inv 500 $35 35 35
Monenco 2800 400 395 400 + 5
Moneta o 6200 80 78 78 − 2
M Trusco 94100 $17⅛ 17 17
M Trsco B 200 $21¾ 21¾ 21¾
Moore 108010 $34¼ 33⅝ 34⅛ + ¾
Morgn F C 5000 $7¾ 7¾ 7¾
Morgan 9000 365 355 360
Morisn M o 6500 45 45 45 + 3
Mitibn F p 1000 $17 17 17
Mitibn Nt 23710 $13⅛ 12⅞ 12⅞
Mun Fin Af 3300 $10½ 10⅜ 10½
MF A w 1080 60 60 60
Murgold o 4000 33 30 30 − 3
Muscocho 11825 350 350 350
N B Cook 800 30 30 30 − 4
NLX o 6750 17 16 17
NSR Res o z100 16 16 16
N-W Gr 1466 460 455 455 − 5
Nat Bk Can42244 $13½ 13⅛ 13¼
Nat Bk 8 10000 $21⅜ 21⅜ 21⅜
Nat Bsns 66855 99 95 95 − 1
Nat Pete o z200 20 20 20
Nat Sea 100 $10⅜ 10⅜ 10⅜ − ⅛
NSea Equ f 800 $8½ 8½ 8½
Nt Vg Trco 1000 $24¾ 24¾ 24¾
Nelson H o 1000 45 45 45
Nelson V o 16500 32 30 32 + 2
Neptun R o 15000 244 240 240 − 4
Nevada o 23000 210 205 205 − 5
NGld Scpt o z575 18½ 18½ 18½
N Goliath o 40075 13 11½ 11½ + ½
N Hrdng m 100 $9⅛ 9⅛ 9⅛
N Provid o 10000 55 55 55 − 5
N QRagln o 1000 420 420 420 − 5
Newalta 10000 90 90 90 − 3
Newfld M o 16300 45 41 41 − 4
Nfl CapA f 2250 $9 8⅞ 8⅞ − ⅜
Nfld Exp o 5000 120 120 120 − 5
Newhak o 22020 330 315 330 + 15
Newscop 54000 60 58 60
Newtel Ent 5351 $17¼ 17 17¼ + ⅛
Nexus o 4000 57 56 56 + 1
Nkl Rim o z200 11 11 11
Noble M o 4500 45 45 45 + 5
Noma A f 16690 $17⅞ 17¾ 17¾ − ⅛
Noramco o 68280 85 80 85 + 2
Noramco w z150 7½ 5½ 7½
Noranda F 40150 $16½ 16¼ 16½ + ¼
Noranda I 221318 $26⅜ 25⅞ 26⅛ − ⅛
Nornda I B 3325 $34¼ 34 34
Nornda I C 9075 $31¼ 30⅞ 31⅛ − ¼
Norcen 22179 $22⅛ 21½ 22 + ⅜
Norcn ord f 9124 $19¾ 19⅜ 19¾ + ⅛
Norcn 8.12 3400 $24¾ 24¾ 24¾ − ½
Normic A f 9800 $7 6⅝ 6⅞ + ⅜
Normic B z68 $6¾ 6½ 6¾
Norpet R o 3807 42 42 42 − 4
NC Oils 6037 $20¾ 20½ 20½
NCO 3 p 400 $31 31 31 − ¼
NCO 6 p 1000 $20¼ 20¼ 20¼ + ¼
Northair o 1100 48 48 48
NDynsty o 2500 36 36 36
Nor Tel 218220 $19¼ 18¾ 18⅞ − ⅛
Northgat 4200 $6⅞ 6¾ 6¾ − ¼
Nthgat gl w z263 65 55 55
Nthgate w z57 30 30 30
Nthlnd O o 5000 14 14 14 − 1
Northway o 16000 73 71 71 + 5
N Beauc o 18700 11½ 11 11½ + ½
Nva Coges o 2220 105 105 105 − 5
Nova Cor f 1297328 $14 13⅝ 13¾
Nova G p 232 $25⅛ 25⅛ 25⅛
Nova w 200 $41 41 41 + 2½
Novagld o 700 85 85 85 − 5
Noverco 900 $11⅝ 11½ 11⅝ + ⅛
Nowsco W 300 $14⅝ 14⅝ 14⅝ + ⅜
Nu Gro o 26000 130 125 130 − 10
Nucorr o z464 2 2 2
Nufort R o z250 23 23 23
Nuinsco o 23000 90 88 88 − 2
Numac 200 $9¾ 9¾ 9¾ + ¼

O P

OE Inc 500 $14¾ 14¾ 14¾
Oakwood 1000 75 75 75 + 5
Oakwd A f z142 68 68 68
Okwd B p 200 375 375 375
Oakwd C p 500 100 100 100
Oakwd D p z58 150 150 150
Ocelot B f 45000 $11 10¾ 10¾ − ⅜
Okanagan S 14980 $5¼ 5 5¼ + 40
Oks p 600 495 495 495
Onex C f 6000 $13⅛ 12⅞ 13
Onitap o 5000 22 22 22 − 1
Opawica o 1200 420 420 420
Orbit 18274 75 72 75 + 3
Orbit 2 p 700 $7⅜ 7 7⅜ + ⅜
Oshawa A f 3919 $25¼ 25 25⅛ + ¼
Osisko o 14000 21 21 21 − 1
Otooles G 3900 170 170 170 + 1
Oxf Prop 77800 205 196 205 + 6
PCL Indust 1025 $6¼ 6¼ 6¼
PMC Corp o 500 85 85 85
PPC OG o 400 135 125 125

PWA Corp 64506 $17¾ 17⅝ 17⅝ − ⅛
Pac Aqua o 6000 55 54 55 + 5
Pac Nat A f 8471 240 235 235
Pac NthA f 350 $21¾ 21¾ 21¾ + ⅜
Pac Nth 6¾ z50 $19 19 19
Pac TrOc o 36500 23 21½ 21½ + 1½
Patco Fin 1300 $5½ 5¼ 5⅜
Pgurin A f 179250 $8⅛ 7⅞ 8
Paloma P 6000 460 460 460 + 5
Pan Amr o 2000 85 85 85 − 5
PanAtlas o 2166 95 90 90 − 10
PanCan P 800 $25⅜ 25½ 25½ − ½
Panconti 21767 420 370 390 + 30
Pantorma 100 150 150 150 − 5
Paragon o 1000 375 375 375 + 5
Parmt FA f20100 125 120 125
Parmnt R 300 $11½ 11½ 11½
Parkland 6000 $6½ 6⅜ 6½ + ⅛
Parquet o 1000 15½ 15½ 15½
Paulin A 500 $9½ 9½ 9½ + ⅛
Pe Ben O 500 125 125 125 − 5
Peerless 600 $8⅛ 8⅛ 8⅛ − ¼
Pegasus 36250 $14⅜ 14⅛ 14⅜ + ½
Pmbrtn A f 4190 $5⅜ 5¼ 5¼ − ¼
Pngrwth u 2400 $11 10⅞ 11 + ¼
Penn Wst o 500 41 41 41 − 1
Penningtn 800 $13⅜ 13⅜ 13⅜
PJewl A f 109700 $17⅜ 16¾ 17⅜ + ⅜
Petromet o 333500 85 75 82 − 1
Phonix Can 2450 270 260 270 + 10
Phnx Gld o 6000 29 27 29 + 2
Pine Point 14795 $32¼ 32 32 + ⅞
Pioner Lif 2200 150 150 150
Pioner M o 72289 269 265 265 − 1
Pioner M r 43674 5 4 4½ − ½
Pipestone o 4500 26 26 26
Place Res A 2000 56 56 56
Placer Dm 237899 $16⅝ 16⅛ 16½ + ¼
Placer G w 2350 50 50 50 + 4
Pisti Fab 1840 320 320 320
Pistc Eng o10700 99 94 99 + 5
Pistc Eng w10000 22 22 22
Platnova o 3000 45 45 45 + 10
Plexus o 1000 255 255 255 + 5
Poco Pete 9229 $8¾ 8½ 8⅝ − ⅛
Poco D p 100 $14 14 14 + ⅛
Polymer 5000 $11 10¾ 10¾
Polymer w 100 275 275 275 − 5
Polysteel o 11100 100 95 96 − 4
Powr Cor f 217369 $15¾ 15½ 15⅝
Pow C 2.375 200 $45¼ 45¼ 45¼
Powr C lp 5000 $44⅛ 44 44 − ⅛
Pwr Ex o 12800 22 20 22 + 2
Powr Fin 3387 $18 17¾ 17⅞ + ⅛
Precamb 362791 205 200 202 − 3
Precsn D A 6000 235 225 225 − 5
Premdor f 300 340 340 340 + 5
Provigo 4700 $10⅞ 10⅝ 10⅞
Pure Gld o 1500 16 16 16

Q R

Quadra L o 5300 $5⅛ 5 5⅛
Que Sturg o 6000 215 210 215 + 5
Que Tel 1565 $14⅛ 14 14⅛ + ⅛
Quebecor A 400 $21⅜ 21¼ 21⅜ + ⅛
Quebcor B f 1700 $18 17¾ 18 + ¼
Queenstak 9221 122 117 117 − 3
Quenstn G 8600 161 160 161 − 4
RBK Nt 68655 $15⅛ 14⅝ 14¾ + ⅛
RBK Nt p 3000 $30⅝ 30¼ 30⅝ + ⅛
RFC Res o 21200 305 305 305
RY Fin p 300 $24⅞ 24⅞ 24⅞ − ⅛
RY NT Fin 1050 $15⅝ 15⅝ 15⅝
RY II p 300 $24⅝ 24⅝ 24⅝ + ¼
Ram Pet 800 300 300 300 + 10
Ranchmen 5500 470 465 470
Rnchmn p 600 $24 23¾ 24
Ranger 25750 $6¾ 6⅝ 6¾ + ⅛
Rayrock f 5860 $6⅛ 6 6
Rea Gld o 6300 340 330 335 − 5
Redpath 3215 $14¾ 14½ 14¾ + ⅛
ReedSt 1 Sp 189 $27⅛ 27⅛ 27⅛ + ⅛
Reff Inc 1100 $6½ 6½ 6½ − ¼
Regional o 500 185 185 185
Reitman A f80700 $18 17¼ 18 + ¾
Renisanc 41927 $13⅜ 13½ 13½
Repap f 29850 $13¾ 13½ 13⅝
Res Captl 3000 465 465 465 + 15
Res Captl w20200 5 5 5 + 1
Revn Prp A 363 430 430 430 − 5
Revnu B f 21197 390 385 390 + 5
Rio Algom 13800 $24⅝ 24⅜ 24½ − ⅜
Rio Alg C 1600 $26¼ 26¼ 26¼
Rio Alto o 3250 39 33 39 + 6
Roddy o 3500 90 86 86 − 4
Rogers A 2550 $123 113 120 + 10
Rogers B f 44081 $96½ 93¼ 96¼ + 2¼
Rolland A f 300 $15¼ 15 15 − 1
Roman 1900 $12¼ 12⅛ 12¼ + ⅛
Rothman z50 $61 61 61
Royal Bnk 266997 $40⅛ 39¾ 39¾ + ⅛
Ry Bk 1.45 4100 $17⅛ 17 17
Ry Bk E 100 $96 96 96 + ¾
Ryl Gld o 11000 94 91 91 − 3
Ry Lepg L 23170 $10⅜ 9¾ 10 − ¼
Ry Oak o 9000 50 41 50 + 6
Ry Pacific 32700 128 123 123 − 2
RyTrco A 73577 $18⅛ 17⅞ 17⅞ − ⅛
RyTrco G p 1600 $21⅞ 21⅞ 21⅞ − ⅛
RyTrco J p 93000 $22 21⅝ 21⅝ − ⅛

S T

SHL Systm 5039 $9¾ 9⅝ 9⅝
SNC A f 800 $5⅞ 5⅝ 5¾ − ¼
St Andrw o 2000 250 250 250 + 10
StL CemA f55100 $16⅝ 16⅜ 16⅝ + ⅛
Samoth C o 1500 235 225 225 − 15
Samuel M T13700 $17½ 17¼ 17¼ + ¼
Samul MT w 3150 375 350 350
Sandwell A 100 $11⅝ 11⅝ 11⅝ + ⅜
Santa M o 35000 10 9½ 9½ − 1½
Saskoil 9636 $9½ 9⅜ 9⅜
Saskoil A p 5708 $10¼ 10 10⅛
Sasktch T f 1000 135 135 135 + 10
Sce Inv Af 300 $18¼ 18¼ 18¼
Sceptre R 19900 380 375 380 + 10
Scptr R 7 1004 $16¼ 16¼ 16¼
Scintilor o 13500 110 105 110 + 5
Scintrex 4300 $8 7½ 8 + ½
Scot Paper 1318 $19½ 19 19
Scot York 10600 160 153 160 + 5
Scotts f 6890 $14⅛ 14 14⅛
Scotts C 10000 $14⅞ 14⅞ 14⅞ − ⅛
Scurry Rn 500 $18¾ 18¾ 18¾ + ¼
Seb'ght E o 1500 52 52 52 − 3
Seagram 33100 $83⅞ 83⅜ 83⅜ + ⅜
Sears Can 83145 $14 13⅝ 13¾ + ¼
Securty H p 1100 $7⅜ 7¼ 7⅜ + ¼
Sedona I o 10000 185 180 185 + 2
Seel Mtg 1100 $8⅞ 8¾ 8⅞ + ¼
ShawC B f 343035 $13¾ 11½ 13 + 1¼
Shaw I Af 200 $12¼ 12¼ 12¼ + ⅛
Shaw I B 300 $12½ 12½ 12½ + ⅛
Shell Can 21695 $47¾ 47⅛ 47½
Sheperd P 500 $15 15 15 + ½
Sherritt 598987 $13¼ 12¾ 13 + ⅛
Signtech 1000 265 265 265
Sikaman o 28600 350 340 340
Silcorp A f 200 $18 18 18
Silversid o 2000 26 26 26 − 4
Skyline o 35800 $10⅛ 10 10⅛ + ⅛
Slater B f 1000 $7⅜ 7⅜ 7⅜ + ⅛
Slocan F 1700 $12¼ 12¼ 12¼ + ⅛
Socnav A f 1500 480 475 480 + 5
Socanav w 250 55 55 55 − 3
Softkey S o 100 100 100 100
Sonora o 6000 180 175 180 + 5
Southam 23510 $32¾ 31¾ 31¾ − ⅞
Spar Aero f 7639 $15⅝ 15⅝ 15½ + ¼
Sparton o 13000 18 18 18
Steinbg A f 1100 $33¾ 33¾ 33¾
Stelco A 115531 $26¼ 25¾ 25⅞ − ⅛
Stelco C p 3600 $23 22¾ 22¾ − ⅛
Sterivet o 1000 95 95 95 + 5
Stewart Ik o17650 212 205 206 − 4
Stonbridg 3316 $6¼ 6⅛ 6¼ − ⅛
Strathfld o 1538 400 400 400
Strathfld p 3100 $7¾ 7⅝ 7¾ + ¼
Strathn A f 2000 55 55 55
Stroud o 1000 50 50 50 − 2
Stuart D A 3000 $14¼ 14¼ 14¼
Sud Cont o 2000 57 57 57
Sun Ice Ltd 36190 350 296 340 + 43
Suncor pr z12 $23⅞ 23⅞ 23⅞
Synrgst A 200 $5⅞ 5⅞ 5⅞
Synex Intl o 700 56 56 56
Syngold o 10700 55 54 55
TH Res o 1000 110 110 110
TBM NT 54700 $6⅞ 6½ 6½ − ⅛
TBM NT p 400 $26 25¾ 26 + ⅜
TCC Bev 40700 $8½ 8¼ 8⅜ − ⅛
TIETel 200 225 225 225 + 10
TSC Shn Ao 2667 130 130 130 − 10
Tap Cp Aof 13420 39 37 39 + 1
Tarragon O 19300 101 101 101
Teck Cor A 500 $19¾ 19¾ 19¾ + ¼
Teck B f 83200 $19⅛ 18⅞ 19⅛ + ⅛
Tecsyn f 6100 310 305 305
Tecsyn p 100 $16 16 16
Tee Comm o 3500 86 85 85 − 3
Tel Radio o 2200 85 85 85
Teledyne 300 $14½ 14¼ 14½ + ¼
Tembec A 12760 $11⅜ 11 11⅜ + ⅜
Terramar o 15000 27 25 27 + 11
Teratech o 12100 13 13 13 − 1
Tex Can 35790 $40⅞ 40⅞ 40⅞ + ⅛
Thd CGinv 100 $42 42 42 + 1¼
Thom N A 145225 $28¼ 27⅞ 28¼ + ⅜
Time Air 100 $6¾ 6¾ 6¾ − ¼
Tiverton o 2500 31 31 31 − 3
Tombill A 1875 175 175 175

Ventes Haut Bas Ferm. Ch.

Tombil B f 1125 175 175 175
Tor Dm Bk 134246 $39⅜ 39 39⅛
TD Bk D 78300 $23 22⅞ 23 + ¼
Torstar B f 37660 $32¼ 32 32¼ + ¼
T Engrld o 400 320 320 320 + 15
T Engrld w 3500 10 10 10 − 4
Total Pet 5375 $26⅛ 26 26⅛ + ⅛
Total PA p 600 $42¾ 42¾ 42¾ − ⅛
Trac Ind o 1750 31 31 31 + 1
Trade 7½ p 570 $41 40½ 41 + 2
Tr C Glass 1500 $24½ 24⅛ 24½ + ½
Trns Mt 1500 $14⅞ 14⅞ 14⅞ − ⅛
TrnAlta U 109694 $14¼ 14 14 − ¼
TrAlt 9 400 $26 25⅞ 25⅞ − ⅛
TrAlt 8.40 500 $25¾ 25¾ 25¾
TrAlta 7.20 1500 $24⅜ 24¾ 24¾
TrAlta 7.08 1500 $24⅜ 24⅜ 24⅜ − ⅛
TrAlta 7.10 250 $24¼ 24¼ 24¼
TrCan PL 113363 $15⅝ 15⅛ 15⅜
TrP 1st H 1100 $50½ 50¼ 50¼ − ¼
TrP 1st I 400 $49½ 49½ 49½
TrP 1st J 200 $48⅞ 48⅞ 48⅞ + ⅛
TrP w 26400 10 8 10 + 2
Trpac Res o 178542 15½ 15 15 + ½
Tree Island 201 $14⅝ 14⅝ 14⅝
Treminco o 500 95 95 95 − 3
Tri Pwr o 3500 21 21 21
Tridel Ent 1700 $16⅛ 16⅛ 16⅛ + ⅛
Tridont f 4300 150 147 148 − 2
Trilogy 6000 70 70 70 − 5
Trilon A 107844 $19⅞ 19½ 19⅝ − ⅛
Trilon Fin 1 2800 $21⅞ 21¾ 21⅞ + ⅛
Trlon Fin II 4300 $20⅞ 20⅞ 20⅞
Trilon A w 6100 $11⅞ 11½ 11½ − ⅛
Trimac 27682 385 380 380 + 5
Trimac 9.12 500 $24¼ 24¼ 24¼ + ⅛
Trimel C o 3200 255 255 255
Trinity Res 10100 52 52 52 + 5
Triton Can 300 168 168 168 − 2
Triton C A 150 $14 14 14 − ¼
Triton C 1 1400 $9¼ 8⅞ 9¼ + ⅛
Trizec A 6600 $35⅝ 35½ 35⅝ + ⅛
Trizec B 2100 $37⅜ 37 37⅜ + ⅛
Trizec 6 p 20000 $22 22 22 + ½
Tuckahoe A 4500 390 390 390 + 5
Tudor o 1900 75 75 75
Turbo 68280 59 58 59
Turbo w 33000 13 13 13 − ½
Tut Ent o 2000 21 21 21
Twin RB f z250 75 75 75
Tyler R o 5000 50 50 50

U V

UAP A f 200 $14¼ 14¼ 14¼
ULS Cap p 300 $25⅜ 25⅜ 25⅜
Ulster P o 16499 195 190 190 − 3
Ulster P w 1000 45 45 45
Ultmar plc 191180 $6½ 6⅜ 6½
Unican A 1000 $8⅛ 8¾ 8¾
Unican B f 500 $8¼ 8¼ 8¼
Unicorp A f 1400 $7⅞ 7⅝ 7¾
Unicorp 117 269475 $11¾ 11⅝ 11⅝ − ¼
Unigesco B f10700 370 365 370
Un Corbid 4850 $28⅜ 28¼ 28¼ + ¼
U Entprise 9498 $10⅛ 10 10⅛ + ⅛
U Cdn Shar 100 $13¾ 13¾ 13¾ + ⅜
Un Corp 1237 $33¾ 33¾ 33¾ − ¼
U Keno 800 $5¾ 5½ 5½ − ¼
Un Reef o 37500 42 40 42
US Prc Mo 2000 65 65 65
US Steel lp 1100 $25 25 25
Un Tire 1000 125 125 125
Un Tri Star z259 60 55 55
Un TriStr r 13656 3 3 3
VGM Cap z80 390 390 390
VS Serv 200 $18 18 18 − ½
Value Inv 12190 $15¼ 14⅞ 15 − ¼
Value p 400 $25¼ 25¼ 25¼ − ⅛
Varity C 162909 370 360 360 − 5
Varity A p 900 $26 25½ 25½ − ¼
Varity w 21800 75 72 73
Vedron o 20500 35 33 35
Ventech o 11000 150 145 145
V Hom Af 8500 $5⅛ 5 5 − ⅛

Vicery R o 8100 $6 5⅞ 6 + ⅛
Videotrn f 24800 $15¾ 15½ 15⅝ + ⅛
Vista Mn o 8419 275 259 273 + 14

W X

WIC B f 91516 $14⅜ 14⅛ 14⅜ − ⅛
Wafrbord f 30575 $12¼ 12⅛ 12⅛ − ⅛
Walwyn 638 380 380 380
Wrdair A f 4350 $16 16 16 − ⅛
Wrdair B 700 $16 16 16
Waste Mg 500 $51⅛ 51⅛ 51⅛ − ½
Weldwod 1400 $17¼ 17¼ 17¼ − ⅛
Wellore A o 2400 215 210 215
Werner D 6000 170 170 170
Wst Frasr 2582 $19⅞ 19¾ 19⅞ + ⅛
Westar Gr 528255 114 109 112 + 3
Wstar Gr p 1300 $26 26 26
Westar M p 2000 $9¼ 8⅞ 8⅞ − ⅜
Wstbrdg A 1200 $8½ 8½ 8½
Wcoast E 10508 $17⅛ 17 17⅛ − ⅛
Wcoast A p 750 $26¼ 26 26
Wstrn Corp 221 385 385 385
W Deldna o 2067 88 88 88 + 2
Westfield 3500 198 190 190 − 9
Westfort o 2000 10 10 10 + 1
Westley o 1000 55 55 55 + 4
Westmin 2240 $10½ 10¼ 10⅜
Westmin p 2350 $22 21¾ 21⅞
Weston 2700 $38 37¾ 38 + ½
Wstn 6pr z10 $81 81 81
Wstn p 600 $25¼ 25¼ 25¼
Wharf 80200 $6¼ 6 6⅛
Wharf p 500 $23½ 23⅜ 23⅜ + ⅛
Wharf w 26000 310 293 293 − 12
Whim Crk o 1208 230 225 230
Windarra o 21500 100 100 100 + 2
Winpak 9800 $13¾ 13¾ 13¾
Woodwd A 17902 $5½ 5½ 5½ + ⅛
WW Mnrl o 500 38 38 38
WEqu II w 6500 160 159 160 + 9
X Cal o 2000 57 57 57
XL Food 3000 130 130 130
Xerox Can 3501 $19¾ 19¾ 19¾ − ¼
Zavitz 7000 45 44 44 − 1

Debentures

Cambrdg d 25 $128½ 128½ 128½ + 1½
N Hrdg deb 23 $82½ 82½ 82½
Oxf Prop d 48 $80 79½ 80 + ½
Scpt R 8deb 9 $81 81 81 + 1½
Scpt R 7deb 50 $96 96 96 − 1
Thornmk d 60 $116 115 116 + 1
W Corp deb 18 $89 89 89 + 1

Debentures In US Funds

Amoco Sed 62 $99¼ 99 99 − ¼

Partially Paid Shares

B Corp r 141640 $9⅞ 9½ 9⅝ + ¼
Bancshr r 9000 $11⅛ 10¾ 11 − ¼
Br Steel adr56550 $16½ 16⅜ 16⅜ − ⅛
RY Fin r 3500 $15¾ 15⅜ 15⅜ − ¼

Partnership Units

Lehndorff 1500 $6 6 6 + ¼
P Storage 200 $35½ 35½ 35½
P Storag II 2700 $22¾ 22½ 22¾ − ¼
P Storag 3 2800 $13¾ 13⅝ 13¾ + ⅛
Saskoil E u 360 $99⅝ 99⅝ 99⅝ + ⅛

Resale Restricted

Trust Units

C Income u 4065 $8⅞ 8¾ 8¾
C Trust un 7502 $8⅞ 8⅛ 8¼ − ⅛
Enrpls FB u 230 $8¾ 8¾ 8¾ + ⅜
Enrpls FC u 1522 $9 9 9
Enrpls FD u 1000 $9⅛ 9⅛ 9⅛
FirstPr Tr u 3900 $22¼ 22⅛ 22⅛
RPF Bnd u 9950 $8½ 8⅜ 8⅜
Rnb Gold U45000 27 27 27 − 2
RT Enrgy u 2900 $8¼ 8⅛ 8⅛ − ¼
RT En IIu 3450 $7¾ 7½ 7½ − ¼

Traded In US Funds

Alcon D p 2600 $23⅝ 23⅝ 23⅝
Bow Vly 200 200 $21 21 21
Nat Bk 6 300 $28¼ 28¼ 28¼ − ⅛
PBech B of 2200 240 240 240 − 10
Ranger p 100 $26⅜ 26⅜ 26⅜ + ⅜

OPTIONS

TRANS-CANADA TRANSIGÉES

Suite de la page 18

$16 60 75 70 45 137
Videotron Ltee ... C..15⅝ Opt Vol ... 2
Ag $15 200 220 200 2 27
TSE 35 Index ... C196.66 Opt Vol ... 2799
Fb $185 11½ $12 $12 25 256
$185 P 3 15 5 25 736
$190 $6⅝ $6¾ $7 109 645
$190 P 5 25 25 68 1657
$195 290 320 305 653 1195
$195 P 95 115 105 810 1065
$200 50 65 60 145 160
$200 P 355 385 360 155 155
Mr $180 P 5 20 20 20 510
$185 $12 12½ 14⅛ 10 107
$185 P 45 60 40 10 623
$190 $8 $8½ $9 29 67
$190 P 125 145 130 26 747
$195 $5 $5½ $5⅜ 128 221
$195 P 280 310 300 295 659
$200 245 265 265 68 87
$200 P $5 $5⅛ $5⅛ 68 60
Ap $185 P 110 130 115 70 289
$190 P 225 245 230 81 211
$195 $6¾ $7¼ $7¼ 2 1
$200 430 470 $5⅛ 2 2
Cda 10.25 Feb 04 ... C..102¼ Opt Vol ... 102
Fb 102½ 15 30 25 20 215
Mr $100 230 255 270 10 232
Ap 102½ P 120 145 135 20 32
Jn $97½ 485 535 535 2 9
$105 65 80 75 50 85
Cda 10.25 Feb 94 ... C..100⅜ Opt Vol ... 40
Fb $90 $10 $11 1040 40
Cda 8.75 Jly 93 ... C..95.. Opt Vol ... 99
Mr $95 P 30 50 30 99 107
Cda 9.5 Oct 01 ... C..96⅜ Opt Vol ... 342
Fb $97½ P 110 135 130 3 111
Mr $92½ 380 405 400 10 51
$95 155 170 160 27 419
$95 P 20 25 25 110 716
$97½ 30 40 40 16 934
$97½ P 140 165 140 20 278
$100 P 345 370 355 20 249
Ap $95 175 195 195 20 121
$97½ 60 70 70 10 50
$97½ P 165 190 170 3 45
Sp $92½ 435 460 455 21 45
$95 265 290 290 8 163
$97½ 140 165 165 24 64
Cda 9 Mar 11 ... C..92⅜ Opt Vol ... 972
Fb $70 $22 $23 2236 110
$92 30 55 50 198 1334
$94 P 150 175 155 40 140
Mr $88 425 450 450 60 117
$90 230 255 235 16 58
$90 P 5 20 10 20 120
$92 85 105 90 198 359
$92 P 50 70 65 20 137
Ap $92 P 85 105 80 300 340
Jn $92 P 125 150 145 10 61
Total contract volume 31364
otal open interest 493023

L'ARGENT

TORONTO (PC) — Handy and Harman cotait l'argent-métal, hier, à $7.016 l'once et $225.57 le kilogramme, comparativement à $7.003 et $225.15 respectivement, lors de la précédente cotation.

Ces cotes sont en monnaie canadienne.

NEW YORK

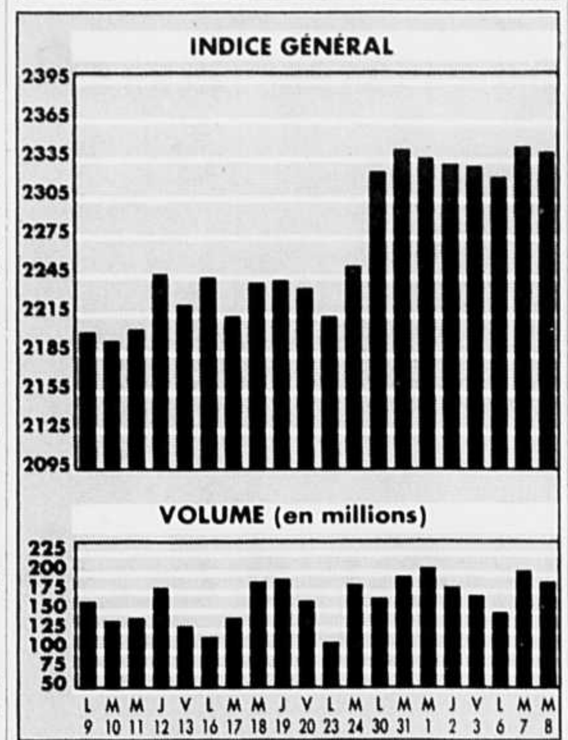

PB Ventes Haut Bas Ferm. Ch.

A B

ACM n 1.01 .. 118 9¼ 9⅛ 9¼ + ⅛
AMR .. 8 4649 61⅜ 59⅝ 59⅝ − ⅞
ASA 3a .. 1072 42¼ 41¼ 41⅝ + ½
AbtLab 1.20 15 5140 50¾ 49⅞ 50⅜ + ⅛
AcmeC .40 .. 240 10¾ 10⅜ 10½
AdaEx 1.82e .. 97 15 14⅞ 14⅞ − ⅛
Advest .12 18 329 8¾ 8½ 8½ − ¼
Alcan s 1.20 6 6053 35¼ 34½ 35⅛ + ¼
AlexAlx 1 16 409 23¾ 23¼ 23¼ − ½
AllegCp .. 12 17 85¼ 84¾ 84¾ − ¼
viAlgInt .. 459 1¾ 1⅝ 1⅝
AllgPw 3.08 9 777 37¾ 37⅜ 37½
AllenG .. 136 15¾ 15⅝ 15⅝ − ⅛
AldSgnl 1.80 11 2886 35⅜ 34½ 35⅜ + ⅜
AlstMu .78a .. 527 10¾ 10½ 10½
Alcoa 1.60a 7 3901 64¼ 63⅝ 64⅛ + ¼
AmaxG .08 21 87 15¼ 14¾ 15⅛ + ¼
Amcast .48 10 442 13¼ 13⅛ 13¼ + ⅛
AmHes .60 22 1361 33⅛ 32⅞ 32⅞ − ¼
AmBrnd 2.44 11 1930 65 64⅜ 64⅜ + ⅛
ACyan 1.20 15 3932 51⅜ 50½ 50⅝ − ⅜
AEIPw 2.32a 8 12680 26⅝ 26⅜ 26⅜ − ⅛
AmExp .84 13 8798 u31⅞ 31 31½ + ⅛
AGnCp 1.50 10 698 34 33⅜ 33⅜ − ⅜
AHome 3.90 14 1566 u88¾ 87⅛ 88½ + ¼
AMI .72 18 3750 17⅝ 17 17⅜ + ⅛
AmRlty .72 3 225 4⅝ 4⅛ 4¼ − ⅛
AmStor 1 18 578 59 58½ 58½ − ¼
AT&T 1.20 16 18241 32½ 31 31⅞ − ⅛
Ametek .60 19 1185 13⅜ 13 13¼ + ⅛
Amoco 3.80 10 4328 78⅝ 77⅜ 77½ − ⅞
AMP 1.20 16 1841 48¼ 47¾ 47¾ − ¼
Amrep .. 50 322 9¾ 9½ 9½ − ⅛
Anheus .72 15 9255 u35 34½ 34¾ + ¼
Apache .28 .. 446 8¾ 8⅝ 8¾ + ¼
Armco .. 11 4970 11¾ 11½ 11⅝
Armc pf2.10 .. 4 23¾ 23¾ 23¾ − ¼
ArmWI 1 10 2722 37⅛ 36 36 − ⅜
Asarco 1.20 6 1568 28⅜ 28¼ 28⅜ + ⅛
AshOil s 1 9 x803 34⅞ 34¼ 34⅜ + ⅛
AtlRich 4.50 10 2750 87¼ 86⅝ 86⅞ − ⅜
AtlasCp .. 4 26 25⅞ 25⅞ − ⅛
Avon 1 .. 2821 22⅛ 21¾ 22
BCE g 2.48 .. 1902 u33⅛ 32⅛ 32⅞ + ⅞
BakrHu .46 34 3305 15 14¾ 14⅞ − ⅛
BkrH pf3.50 .. 326 43⅜ 43½ 43⅜ + ⅜
Bausch 1 15 1009 48 47¼ 47½ + ½
Baxter .50 16 15559 20¼ 20 20⅛
Bearing .80a 12 8 39 38½ 39 + ¼
BellAtl 4.08 11 2369 75¼ 74½ 74⅞ − ⅜
BellInd .28 15 54 15¼ 15⅛ 15⅛
BellSo 2.36 12 3047 43⅛ 42½ 42⅞ − ⅜
BeloAH .44 33 16 26½ 26½ 26½ − ⅛

BentCp 2 9 1876 46⅜ 45⅜ 45⅜
BethStl .. 5 7753 u28½ 27¼ 27⅞ + ⅜
BlackD .40 14 2602 u25¼ 24¾ 24⅞ − ⅛
BlckHR 1.04 18 1553 29⅝ 29¼ 29⅜
Boeing 1.60 16 10037 63⅜ 62 63 − ⅜
BoiseC 1.40 7 3039 43½ 43¼ 43⅜ + ¼
Borden 1.56 14 1234 59⅝ 58¾ 59⅜ + ⅜
Bowatr 1.12 7 2813 28⅞ 28½ 28½ − ⅜
BristMy 2 16 6511 46⅞ 46¼ 46⅜
BritPt 3.28e 13 453 57¾ 57¼ 57¼ − ¼
BrtPt pp .. 123 35½ 35⅜ 35⅜ + ⅜
BritTel 1.98e 11 20 50 49⅝ 50 + ¼
BrwnGp 1.56 15 339 34¾ 34 34⅜ + ⅜
BrwnFr .56 19 2755 u30⅜ 29¾ 30⅛ + ⅜
Brnwk .44 8 1558 19⅛ 18¾ 18¾
Buckeye 2.40 8 98 23½ 23⅛ 23¼ − ¼
BurlnCt .. 10 107 18¾ 18½ 18⅝ + ⅛
BrlNth n1.20 7 4641 25 24½ 24¾
BrlRsc n.44e 99 31782 46¾ 44⅜ 45¾ − ⅜
Businld .. 15 9658 14⅞ 14⅜ 14⅞ − ¼

C D

CBI In .60 35 213 28¾ 28½ 28½
CBS 4.40 16 632 173½ 172¼ 173 + ¼
CIGNA 2.96 9 3099 55⅛ 54⅛ 54⅞ + ⅛
CNW .. 6 334 30⅜ 29¾ 30 − ⅛
CNW pf 2.12 .. 84 26¾ 26½ 26¾
CPC 1.60 15 1970 53¼ 52⅜ 52¾ − ⅛
Calihn .20 .. 122 15⅛ 14¾ 15⅛ + ⅛
CampSp .92 17 1685 31⅜ 30⅞ 30⅞ − ⅜
CdnPc g .76 .. 5879 20⅞ 20½ 20⅝ + ⅛
Carlisle 1.16 12 77 34¼ 33⅞ 33⅞ − ⅛
CarlWI .68 15 737 42⅜ 41⅞ 42 + ⅛
Caterp 1.20 10 4596 61⅞ 61½ 61½
CentEn 1.60 .. 6652 16¼ 16 16⅛ + ⅛
CenHud 1.76 8 93 22⅛ 22 22
Chmpln 1 7 5148 35⅛ 34½ 34½ − ¼
Chase 2.36 3 3768 u32⅝ 32 32⅛ − ⅛
Chse pf4.8le .. 860 47 46¾ 47 + ¼
Chevrn 2.80 10 3763 49⅞ 49⅛ 49⅜ − ⅛
ChkFull .31t 33 1518 8⅝ 8½ 8⅞ + ⅛
ChrisCr .53t 25 236 27⅝ 27¼ 27¼ − ¼
Chrysle 1 6 14981 29⅛ 28⅞ 29 + ½
CineOd .. 967 15⅝ 15 15⅛ − ⅜
Cificorp 1.48 6 7093 u28¼ 27½ 27⅞ − ⅛
ClvEl pf7.40 .. z200 69 69 69 + ½
ClvEl pf7.56 .. z70 72½ 72½ 72½ + ½
Clorox 1.04 13 635 33½ 33⅛ 33⅛ − ⅛
CocaCl 1.20 17 9793 u48⅝ 47⅞ 48¼ + ¼
viColec .. 233 15-16 ⅞ ⅞
ColgP 1.48a 14 1142 47⅝ 46⅞ 47 − ⅜
ColGas 2 17 662 35⅝ 35 35¼ − ⅛
CmbEn 1 .. 1964 28⅝ 27¾ 28 − ½
CmwE 3 11 3538 34⅛ 33¾ 34 − ⅛
Comsat 1.32 10 365 28⅜ 28⅛ 28¼ − ⅛

CPsvc .36 17 1775 u26 25⅜ 25½ − ⅛
CmpCre .40 12 768 11⅝ 11¼ 11¼ − ¼
CompSc .. 17 500 53⅜ 52⅞ 53⅛ + ⅛
Conseco .20 3 83 13⅜ 13¼ 13⅜ + ⅛
ConsEd 3.44 9 6701 47 46½ 46½ − ½
CnsFrt .98 12 2077 36⅜ 35⅜ 35¾ − ⅛
ConsNG 1.76 16 509 40¼ 39⅞ 40
CntlCp 2.60 21 2734 36 35⅜ 35¾ + ⅜
CntlBk n .80 4 2890 20½ 20¼ 20⅜
CtData .. 663 2025 21⅛ 19¾ 19⅞ − ⅞
Cooper 1.80 13 1677 59⅜ 58⅜ 59¼ + ⅞
Crane 1 9 288 26¼ 25⅜ 26 + ¼
CwnCk s .. 15 626 48⅜ 47⅜ 47⅜ − ⅛
CurInc 1.10a .. 4 11½ 11½ 11½ − ⅛
Cyprus .20e 6 987 39½ 39⅛ 39⅜ + ¼
DataGn .. 1705 18¼ 18 18⅛ − ⅛
Datapt .. 571 4½ 4⅜ 4½ + ⅛
Deere 1.20 12 1429 47½ 47¼ 47⅜ − ⅛
DeltaAr 1.20 8 3237 57 55½ 55¾ − 1
DensMt 1.32 12 132 26½ 26 26⅜ + ¼
DeSoto 1.40 61 2108 49 47⅛ 48½ − ¼
DetEd 1.68 .. 2679 18½ 18¼ 18⅜ − ⅛
Dexter .80 19 3390 29¼ 28⅜ 28⅞ − ⅛
DianaCp .. 36 4⅝ 4½ 4⅝ − ⅛
DigtlCm .. 13 1318 24⅜ 23⅜ 24 + ½
Digital .. 12 12181 117⅛ 113⅜ 114⅛ − 1⅝
Disney .40 18 4664 75⅞ 74⅞ 75 − ½
Divrsln .. 20 41 6⅛ 6 6⅛ + ⅛
Domtar .50 .. 850 13¾ 13⅜ 13⅜ − ⅛
Donlley .88 15 1980 38⅝ 38⅛ 38⅜
DowCh 2.80 8 10230 u100½ 99⅛ 99⅝ − ⅜
Dravo .. 32 732 19¼ 18½ 18½ − ¼
Dresr .80 16 3176 34 33¼ 34 + ¼
duPont 4.20 11 4998 101½ 100¾ 101⅛ + ⅜
DualLt 1.28 10 559 18¼ 18 18

E F

EGG .68 14 1096 31 30⅜ 31 + ½
EKodak 2 12 11521 49 48¼ 48⅞ + ⅜
ElecAs .. 28 30 2½ 2⅜ 2½
EmrsEl 1.12 14 2106 32¼ 31¾ 31⅞ − ⅛
EmryA .. 1261 6 5⅞ 6
Emhrt .88 14 5484 u28⅝ 27⅜ 27⅞
Equifax .84 18 132 27½ 27⅛ 27⅛ − ⅛
Erbmnt .60 .. 271 31½ 30⅞ 31 − ⅜
Ethyl .48 12 2054 u24⅜ 23¼ 23⅜ − ⅜
Excelsr 1.28e .. 10 15⅝ 15½ 15⅝ + ¼
Exxon 2.20 11 9764 45¾ 45 45¼ − ⅜
FMC .. 11 464 37⅞ 37⅜ 37⅞ + ½
FPL Gp 2.20 9 2105 31⅝ 31½ 31½ − ⅛
Fairchd .20 19 3566 13½ 12¾ 13¼ − ¾
Feders .40 18 5483 u13⅞ 13⅜ 13⅞ + ⅜
FedExp .. 14 1243 55¼ 54⅞ 54¾ − ⅞
FireFd .50 7 1027 33⅛ 32⅜ 33 + ⅛
FlghtS s .16 21 316 29 28¾ 29
Fluor .04e 35 5963 24⅞ 24½ 24⅞ + ¼
FordM 3 5 16597 u56⅜ 55¼ 56⅛ + ¾
Foxbro .10e .. 117 31¼ 31 31¼ + ¼
FruhfB .. 223 2⅛ 2 2⅛
Frht pfA1.471 .. 461 7⅝ 7½ 7½

G H

GAF .10 14 2163 51 50¾ 50¾ − ¼
GATX 2 11 63 57¾ 57¼ 57¾ + ⅛
GEO .. 11 1118 5 4⅞ 5 + ⅛
GTE 2.68 13 4918 46⅞ 45⅞ 46½ + ⅜
GTE pf 2.50 .. 1 61⅞ 61⅞ 61⅞ + ⅛
GTE pf 2.48 .. 13 26⅞ 26¾ 26¾
Gannett 1.08 17 2823 38 37½ 37½ − ⅜
GemII C.22e 3 601 15¼ 14⅞ 15⅛ − ⅛
GemII I 1.41e .. 163 13⅛ 12⅞ 12⅞ − ⅛
GenCrp .60 8 1692 17½ 17 17⅛ − ⅛
GnDyn 1 6 1485 51⅜ 51¼ 51½
GenEl 1.64 13 13232 48⅜ 47⅜ 47½ − ⅞
GnHost .28 .. 194 9⅝ 9⅜ 9⅜ − ⅛
GnInst .50 13 4514 32⅞ 31⅜ 32¼ − ¼
GnMills 1.88 17 2484 56⅜ 55¾ 55⅞ − ½
GMot pf 3.75 .. 5 44¼ 43⅞ 44¼ + ¼
GMot pf 5 .. 22 58⅛ 57⅜ 58⅛
GM E .96 14 707 45⅛ 44⅜ 45 + ⅜
GPU 1.80 8 1098 37¼ 36⅞ 37 − ⅛
GenlRe 1.20 12 1737 u61½ 61 61
GnSignl 1.80 54 319 50¾ 50¼ 50¼ − ⅜
Gensco .. 13 578 5¾ 5⅝ 5¾ + ⅛
GenuPt 1.04 17 774 38¾ 38¼ 38¾ + ½
GaPac 1.40 9 2029 41⅜ 41¼ 41¼ + ¼
Gillete .86 15 3146 36¼ 35¾ 35¾ − ¼
Gdrich 1.72 9 2313 55 54½ 54¾ + ¼
Goodyr 1.80 6 3645 51¼ 50⅜ 50⅞
GordnJ .52 .. 22 17 17 17
Grace 1.40 11 3377 28¾ 28⅛ 28⅜
GtAtPc .60 16 381 50¾ 50⅜ 50⅜ − ¼
GtWFn .76 9 16625 u17 16 16⅞ + ½
Greyh 1.32 13 2039 31⅜ 30⅜ 30⅞ − ¼
Grumn 1 8 1920 20⅜ 20 20⅛
GrdPrd .50b 12 50 14⅞ 14⅝ 14⅝ − ¼
GlfWst s .70 13 3134 43½ 42⅝ 42¾
GulfRs .. 202 13¾ 13⅝ 13⅝
Halbtn 1 27 2164 30¼ 29⅜ 29¾ − ¼
Hanna s .40 6 2949 23 22 22⅜ − ⅜
Hanfrd .64 17 235 u51⅜ 50⅝ 50⅝ − ¼
Hanson .79e 12 3139 u16⅛ 15⅞ 15⅞
Harris .88 16 867 29½ 29⅛ 29¼ − ⅛
Harsco 1.20 23 342 27 26⅞ 26⅞
HeclaM .05e 25 1084 13⅞ 13⅝ 13⅝ − ⅛
Heinz 1.44 15 1516 47½ 46⅞ 47 − ¼
HelneC .30 14 18 45⅞ 45¾ 45⅞ + ¼
Hercuis 2.24 19 1505 49¼ 48⅜ 49 + ¼
Hrshey .70 12 3661 27¼ 26⅝ 26¾ − ⅛
HewlPk .34 18 13664 61½ 59⅝ 61½ + 1½
Hilton s 1 19 1389 51¼ 50½ 51¼ − ⅛
Hitachi .59e 28 84 125⅛ 125 125¼ + ¼
Holiday .. 6 427 29¾ 28⅞ 28⅞ − ⅞
Hmstke .20 8 2252 13⅝ 13⅜ 13¾ + ⅛
Honwell 2.10 19 1884 64¼ 63¼ 63¾ − ⅛
HCA .72 15 12331 47⅝ 47¼ 47⅝ + ⅛
HousInt 2.14 10 1172 62⅜ 61⅞ 62¼ + ⅛
HouInd 2.96 8 9910 28⅞ 28¼ 28¼ − ⅜

I J

ICM 1.36e .. 173 10⅛ 10¼ 10¼ − ⅛
ICN Ph .. 408 6⅞ 6¾ 6¾ − ⅛
INAIn 1.68a .. 6 17 17 17
ITT Cp 1.48 7 3656 u55⅜ 55⅛ 55⅛ − ½
INCO .80a 5 2754 31⅝ 31⅜ 31⅜ − ⅛
IngerRd 1.04 13 1476 38¾ 38 38⅛ − ⅜
IndlStl 1.40 7 1890 48⅛ 47⅜ 47¾ + ⅛
Interco .. 11197 3⅛ 3⅛ 3⅛ + ⅛
IBM 4.40 13 15288 128⅜ 126⅞ 127 − ⅜
IntFlav 1.92 15 576 51⅞ 50⅞ 50⅞ − 1
IntMin 1 15 2102 40⅞ 40⅛ 40¼ − ⅛
IntMult 1.18 12 199 30¼ 29⅞ 29⅞ − ⅛
IntPap 1.48 8 5923 51⅜ 50¼ 50⅝ − ⅜
IntpbG .80 15 894 u39⅞ 39 39⅝ + ⅛
IpcoCp .. 257 8⅞ 8¾ 8⅞
JohnJn 2 16 3971 92¼ 91½ 91½ + ⅛

K L

KLM .75e 7 1107 22⅝ 22¼ 22½
K mart 1.32 11 5206 39⅜ 38⅞ 38⅞ − ⅛
KaufBH .30a 8 10 14⅛ 14⅛ 14⅛
Kellogg 1.72 16 1207 64⅜ 63⅝ 64⅛ + ⅛
KerrMc 1.10 18 1625 40⅛ 39 40 + ¾
KimbCl 2.60 13 1624 63⅞ 62⅜ 62⅜ − ⅛
Kuhlm .421 .. 6 9½ 9½ 9½
LAC .10a .. 302 11⅛ 10⅞ 11⅛ + ⅜
viLTV .. 1031 2⅜ 2¼ 2⅜
viLTV pfB .. 8 4 4 4
viLTV pfD .. 10 3 3 3 + ⅛
LomSes .. 7 2712 17½ 15¾ 17 + 1⅜
Learnl .48 14 38 16¼ 16⅛ 16⅛ − ⅛
LeeEnt .68 16 110 26 25⅝ 26 + ⅜
Lilly 2.70 18 3433 98⅞ 96¾ 97 − 1⅞
Lilly wt .. 1194 30⅜ 29⅞ 29½ − 1
Litton .. 12 201 76⅞ 76⅜ 76⅜ − ⅛
Lockhd 1.60 4 4000 47¼ 45¾ 46⅜ + ⅛
Loews 1 7 2718 83⅝ 83 83½ + ⅛
Loral .72 10 783 36⅛ 35⅛ 35¼ − ¼
LaLand 1 .. 977 33⅞ 33⅜ 33⅞ + ⅛
Lubys .56 18 113 28⅜ 27⅞ 27⅞ − ⅛
Lukens 1 8 236 30⅜ 29¾ 30 − ⅜

M N

MCA .68 22 3979 u50¼ 48⅞ 49 − ⅞
MCorp .. 1599 9-16 ½ 9-16
MNC 1.90 8 450 47¾ 47 47½ + ⅜
MfrHan 3.28 2 4881 u34 33⅜ 33¾ + ⅜
Manvl n .. 2954 7⅞ 6⅞ 7⅜ − ¼
Marcde .. 18 24 2⅛ 2 2⅛ + ⅛
MrshMc 2.50 14 1361 58¼ 57¾ 58⅛ + ⅜
MartM 1.10 7 1461 44⅜ 44 44⅜ + ¼
Masco .48b 13 3250 26⅞ 26¼ 26⅜
MasCp 3.80 .. 27 36⅜ 35¾ 35¾ − ⅜
Mattel .. 1380 10⅜ 10⅛ 10⅜ + ⅛
Maxus .05e .. 6353 7 6¾ 6¾ − ¼
MayDS 1.28 13 3528 37½ 36¾ 37¼ + ⅜
Maytag .90a 11 7239 22¼ 21⅞ 21¾ − ½
McDld .20a 13 x118 7½ 7½ 7½ + ⅛
McDnl .56a 15 5110 52⅝ 51¾ 52 − ⅜
McDnD 2.82 10 1633 u91⅝ 89¾ 91¼ + 2¼
McGrH 2 18 1631 69 67⅝ 67½ − ⅞
Mead .76 8 4119 41½ 40⅝ 40¾ − ⅜
Mesrx .28 16 899 31¼ 30¾ 31¼ + ⅜
Melvill 2.60 14 972 u81¾ 80⅞ 81⅜ + ½
Merck s 1.48 21 6392 66 64⅛ 64⅛ − ⅞
MerLyn 1 14 3665 u31⅞ 31⅜ 31⅝ + ½
MidSUt .40e 8 6158 16⅜ 16¼ 16⅜
MMM 2.60 13 6381 69 67½ 67⅞ − ⅛
Mitel .. 1 173 2⅜ 2½ 2⅜
Mobil 2.40 10 5708 48⅛ 47½ 47⅝ − ½
Monsan 3 11 2549 92⅞ 91¼ 91⅜ − 1⅛
Morgan 1.66 7 5227 36¾ 36¼ 36⅜ − ¼
MorgGr .. 192 8⅜ 8¼ 8⅜ − ⅛
Morton .92 12 1219 41⅜ 41 41½ + ½
Motorla .76 13 9256 47⅛ 45¾ 45⅞ − 1⅛
NBI .. 196 1⅞ 1¾ 1¾ − ⅛
NCR 1.32 11 2710 61 59⅝ 59¾ − 1¼
NL Ind n .60 .. 821 23¾ 22¾ 23⅜ − ¼

NUI 1.56b 6 74 18⅜ 18⅛ 18⅜
NWA .90 18 2740 65 63¼ 63¾ − ⅜
NatEdu .. 47 1058 27 26⅜ 26⅞ + ⅛
NatFGs 1.26 11 133 20⅜ 20¼ 20⅜
NII .19e .. 1125 19½ 18⅞ 19⅛ − ½
NMedE .68 13 2690 u27 26¾ 26¾
NtSemi .. 8873 9 8¾ 8⅞
NtSvIn .84 14 282 24⅜ 23⅞ 24¼ + ¼
Navistr .. 8 17271 6½ 6¼ 6½ + ⅛
NwtMg .60 15 2348 41⅜ 40¾ 40⅞ − ⅜
NiaMP 1.20 10 2423 12⅝ 12⅜ 12⅜ − ⅛
NorTel .28 23 2879 16¼ 15⅞ 15⅞ − ⅛
Nthgat g.50e .. 174 5⅞ 5⅝ 5⅞ + ⅛
Nova g n .44 .. 7161 11⅝ 11½ 11½ − ⅛
NuvNY .68 .. 286 10¼ 10⅛ 10¼ + ⅛
Nynex 4.04 11 1867 70⅛ 69⅝ 70

O P

OcciPet 2.50 22 4395 28 27⅞ 28
OhioEd 1.96 10 954 20¾ 20½ 20½ − ⅛
Olin 1.80 11 338 53⅛ 52 52½ − ⅞
OutbdM .80 9 1151 31¾ 31½ 31½ − ¼
OwenC .. 6 1308 29¼ 29 29¼
Oxford .50 .. 39 11⅜ 11½ 11⅜ + ⅛
PPG 1.36 11 1208 45¼ 44⅜ 45⅛ + ⅜
PacEnt 3.48 11 578 40¼ 40⅛ 40⅛ − ⅛
PacGE 1.40 14 9297 18⅜ 18⅛ 18⅛ − ¼
PacSci .. 72 112 15⅞ 15½ 15⅞ + ⅛
PacTel 1.76 12 3459 33¼ 32¾ 33⅛ + ¼
PanAm .. 7859 3½ 3¼ 3⅜
PanEC 2 .. 31950 25⅞ 25½ 25⅞
ParkDrl .. 3 4052 u5⅞ 5¼ 5¾ + ⅜
Penney 2 12 1966 55½ 54½ 54⅞ − ⅜
Pennzol 3 .. 794 u84¼ 83⅝ 84 + ⅜
PeopEn 1.60 9 437 21⅜ 20⅞ 21⅜ + ⅜
PepsiCo .84 15 6703 41½ 40⅞ 41¼ + ⅜
Pfizer 2.20 13 3467 59 58 58⅞ + ⅞
PhelpD 2.40 4 4647 58⅞ 57⅞ 58 − ⅛
PhilaEl 2.20 9 4608 u21⅛ 20¾ 20⅞
PhilMr 4.50 11 10463 u111⅜ 109⅞ 110⅞ + ¾
PhilPet .88 8 5492 21⅛ 20⅝ 20¾ − ⅛
PitnyBw .92 15 1343 46¼ 45⅜ 45⅞ − ⅜
Pittstn .. 19 1292 18¾ 18½ 18½ − ⅛
Polaroid .60 80 2125 41¾ 41½ 41½ − ¼
Portec .. 33 9 6¼ 6⅛ 6¼
PortGC 1.96 15 503 22⅝ 22⅜ 22⅝
Primca .28 7 18029 24½ 23⅞ 24¼ + ½
ProctG 3.20 14 5008 91¼ 90 90
PSEG 2.04 9 1847 24⅝ 24⅜ 24⅜ − ¼
PugetP 1.76 9 470 18⅝ 18½ 18⅝
PHICB .85 .. 73 8⅛ 8 8⅛

Q R

Qantel .. 2 65 ⅜ 9-16 9-16
QuakrO 1.20 16 1353 53⅜ 52¾ 53⅛
Quantm .. 3 4 3539 u58⅜ 58 58⅜ + 1
QkReily .24 12 195 15½ 15¼ 15¼
RJR Nb 2.20 17 57777 u100⅛ 99⅞ 100 + ½
RalsPur 1.65 13 458 84⅞ 83⅞ 84 − ⅞
RangrO .. 56 837 5¾ 5⅝ 5⅝ − ⅛
Raythn 2 10 833 71½ 71 71⅛ − ⅛
ReadBt .. 591 ⅞ ¾ 13-16 − 1-16
ReichTg 1.76 9 12 14¾ 14½ 14½
Rxene n.30e .. 4503 20½ 20½ 20¼ − ⅛
RevMtl 1 7 5068 u62¼ 60⅜ 61½ + 1¼
RiteAid .82 15 1177 33¾ 33¼ 33⅜ + ⅜
viRobins .. 12 96 28 27⅜ 28 − ⅜
Rockwl .72 8 3432 23⅛ 22¼ 22¼ − ⅜
Rorer s .80 21 1621 41⅝ 40⅞ 41¼
RoyID s3.62e 7 4887 59⅝ 59¼ 59⅜
Ryder .56 17 5203 27½ 26¾ 27 − ½
Rymer .. 36 10¼ 10½ 10½ − ¼
Rymer pf1.17 .. 48 9⅝ 9½ 9½

S T

SCEcp 2.48 11 1570 33⅜ 32⅞ 33 − ¼
SSMC .. 1033 30¼ 30⅜ 30⅜
SabnR 1.32e 9 73 12¾ 12⅜ 12⅞
Salomn .64 18 7292 28⅜ 26⅞ 26⅞ − ⅞
SDieGs 2.60 12 432 38⅜ 37⅞ 38⅛
SJuanB .30e 21 901 8⅜ 8⅛ 8¼ − ¼
SJuanR 2.25c 12 5 12¾ 12¾ 12¾
SFeSP s .. 3400 22 20½ 21¼ − ½
SaraLee 1.44 15 2505 48⅜ 48⅛ 48⅛ − ½
SchrPlg 1.60 18 2581 u62⅛ 61¼ 61⅜ + ½
Schlmb 1.20 15 5875 36⅞ 36⅛ 36⅛ + ⅛
ScottP s .80 8 2937 41⅜ 40¾ 40⅞ − ⅜
SeaCnt .45e 5 255 36⅛ 35½ 35⅝ − ⅜
Seagrm 1.20 12 1298 71 70⅜ 71 + ⅜
Sears 2 11 5692 43½ 42¼ 42¼ − 1⅛
SecPac 1.96 7 1815 39½ 39 39½ + ⅜
Shaklee .80 20 1503 34⅜ 33½ 33¾ − ⅜
ShellT s2.61e 10 614 39½ 39 39 − ⅜
Shrwin .64 12 997 27⅛ 26½ 27⅛ + ⅞
Smithln .. 4 336 8⅞ 8⅜ 8⅝ + ⅜
SmkBck 1.84 28 11124 51⅛ 50 51⅛ + 1⅛
SnapOn 1 14 374 38 37⅞ 37⅞ − ⅛
SonyCp .30e 32 1029 55½ 55¼ 55¼ − ¼
SourcC 3.50 .. 54 37⅜ 37¼ 37¼ − ⅛
SoestBk 1.12 10 463 24⅜ 24 24 − ⅜
SouthCo 2.14 9 4737 23⅜ 22½ 23⅜
SoRy pf 2.60 .. 15 29⅛ 29⅛ 29⅛
SoUnCo .20 .. 87 11½ 11⅜ 11½ − ⅛
SwBell 2.48 12 2848 u44⅛ 43½ 43½ − ½
Sprague .05e 16 67 11¾ 11⅜ 11⅜
Squibb 2 16 4822 69⅝ 68⅛ 68¼ − ⅜
StdPac 1.65e 6 2220 15⅝ 15⅜ 15⅜ + ¼
StdPrd .80 9 52 28⅛ 28⅛ 28⅛ + ⅛
StanlWk .96 13 1190 30⅜ 30 30
StaMSe 1.12a .. 16 11 10⅞ 11
StrlCh n.25e 5 613 18⅝ 18⅛ 18½
StoneW 2.40 13 5 70 69¾ 70
StoneC s .72 7 5092 36⅛ 34¾ 34¾ − 1
StorTch .. 16 2014 1⅞ 1⅞ 1⅞ − ⅛
SunCo n 1.80 579 1720 35 34⅝ 34¾ + ⅛
SunMn .. 1284 3½ 3⅜ 3½ + ⅛
Syntex 1.30 16 8368 43¼ 41⅝ 41⅞ − 1¼
TJX .50 15 32 23½ 23 23½ + ½
TRW 1.72a 10 4805 46¾ 44½ 44¾ − 1⅝
TacBt .. 815 ½ 15-32 15-32 − 1-32
Tandy .60 12 3846 43⅞ 43⅜ 43¾ + ⅜
TchSym .. 13 27 12 11⅞ 12
Tektrnx .60 31 378 23⅞ 22⅞ 23 + ⅜
Teldyn 4 11 23 361⅝ 358¾ 358¼ − 2¼
Telet 1.23e 6 3244 24⅞ 24¾ 24¾ − ⅛
Templ 1.16 9 862 u58¼ 57 57 − ½
Tennco 3.04 24 5227 49⅝ 49¼ 49¾ + ¼
Texaco 3 9 8945 50 49⅜ 49⅞ + ¼
TexInst .72 11 2699 43¾ 42⅞ 43⅛ − ⅛
Textron 1 9 2810 27⅝ 27 27⅛ + ¼
TigerIn .. 9 124 20¾ 20½ 20¾
Time 1 22 912 112¾ 111¾ 111¾
Timkn s .92 16 279 37½ 37 37 − ⅜
Tonka .. 303 9⅞ 9⅝ 9¾
TWA pf 2.25 .. 244 15⅞ 15½ 15½ − ¼
Transm 1.88 8 1574 35⅜ 34¾ 34¾ − ¼
TranInc 2.16 .. 47 22⅝ 22⅜ 22½ − ⅛
Trnscap .. 5 10 7½ 7⅜ 7⅜
Transco 1.36 .. 648 38⅞ 38⅜ 38⅞ + ½
Transcn .. 31 2⅜ 2¼ 2⅜ − ⅛
Travler 2.40 14 4659 39⅛ 38⅜ 38⅞ + ⅜
TriCon 2.06e .. 323 21⅛ 21¼ 21⅛
TritonG .. 2 127 16⅜ 16⅛ 16½ − ⅛
TritEng .10b 10 170 13 12⅞ 12⅞
Tultex .36 13 307 10 9⅞ 9⅞

U V

UAL Cp .. 12 2098 122½ 121 121½ − ¼
UNCInc .. 14 1009 8⅜ 8¼ 8⅜ + ⅛
USG n .. 3 3252 7¼ 7 7⅛
USX 1.40 12 8444 31⅝ 31⅛ 31⅛ − ⅛
UnINV 1.97e 12 835 62⅞ 62¼ 62⅝ − ⅛
UCarb 1 6 24977 30¼ 29½ 29⅝ − ½
UnPac 2.20 12 2848 u71⅛ 70 70⅛ − ⅜
Unisys 1 8 3617 29⅞ 29½ 29⅝ + ⅛
Unisy pf3.75 .. 722 53⅝ 53½ 53¼ + ⅛
UBrnd s .20 10 30 15½ 15½ 15½ + ⅛
UtdMM .. 32 3½ 3⅜ 3⅜
USWest 3.76 10 2132 u62⅝ 61¾ 62¼ + ⅛
UnTech 1.60 9 2707 45⅛ 44½ 45¼ + 1
Unocal 1 192 3438 41⅛ 40⅝ 40⅞ − ⅜
Upjohn .88 17 7565 32¼ 31⅛ 31¾ − ⅛
Valero .. 21 2038 11½ 11⅛ 11¼ − ¼
Varco .. 442 3⅜ 3⅜ 3⅜
Varian .26 12 1427 30 29⅜ 29⅞ − ⅛
Varity .. 9 12354 3⅛ 3 3 − ⅛
VistaCh 1.80 8 1411 59 57¾ 58⅜ + ⅛

W X

Wainoc .. 210 6⅞ 6¾ 6¾ − ⅛
WalMrt .16 26 7410 u35 33⅞ 34⅝ + ⅜
Walgrn .68 17 1922 36¾ 36¼ 36¾ + ⅛
WarnC .56 16 5937 42¼ 40⅞ 41 − 1⅛
WrnC pf3.63 .. 231 71¼ 70 70 − 1½
WarnrL 2.56 16 2166 u81¾ 80½ 81 + ½
WeinRl 1.68 17 10 27⅜ 27½ 27⅜
Wendys .24 22 1977 6 5⅞ 6
WstctE g.80 14 31 14⅜ 14½ 14½ − ¼
WUnion .. 1065 1⅜ 1¼ 1¼
WstgE 2 10 3670 56¼ 55¼ 55¾ − ¼
Wever s 1.20 10 6831 27⅜ 26⅞ 27½ + ½
viWhPit .. 361 13⅞ 13¼ 13⅞ + ⅛
vjWhPit pf .. z10 27½ 27½ 27½ − 1½
Whitmn .96b 17 1842 34⅜ 33⅜ 34⅛ − ⅜
WillcG s .11 14 306 17½ 17⅜ 17½ − ⅛
William 1.40 9 2914 32⅜ 31 31⅛ − 1
Winnbg .40 26 311 9⅛ 8⅞ 8⅞ − ⅛
Witco 1.50 10 130 37⅛ 36½ 37⅛ + ⅜
Wolwth 1.64 13 2461 56¼ 54¾ 55½
Wyse .. 1839 6⅛ 5½ 5⅝ − ⅜
Xerox 3 18 7911 63¾ 62⅞ 62¾
Xerox pf4.13 .. 4 47¼ 47 47 − ¼

Y Z

ZenithE .. 1598 20⅝ 20 20¼ − ⅛
Zero .44 16 356 u19⅞ 19⅜ 19⅞ + ⅜
Zurnin .68 16 96 28⅞ 28⅜ 28⅜ − ⅜

TAUX D'INTÉRÊT

Tableau comparatif des TAUX HYPOTHÉCAIRES et de PRÊTS PERSONNELS

	Unifamilial Duplex/Triplex				Multilogement				Semi-commercial et commercial				Prêts personnels
Institutions financières	1 an	2 ans	3 ans	5 ans	1 an	2 ans	3 ans	5 ans	1 an	2 ans	3 ans	5 ans	
Banques													
Commerce	12¼	12¼	12¼	12¼	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	13¾
Laurentienne	12¼	12¼	12¼	12¼	12¼	12¼	12½	12½	12¼	12¼	12½	12½	13¼
Montréal	12¼	12¼	12¼	12	—	—	12¼	12	—	—	—	—	13¾
Nationale	12¼	12¼	12¼	12	12¼	12¼	12¼	12	—	—	—	—	13
Nouvelle-Écosse	12¼	12¼	12¼	12¼	—	—	—	—	—	—	—	—	13½
Royale	12¼	12¼	12¼	12¼	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Toronto-Dominion	12¼	12¼	12¼	12¼	12¼	12¼	12¼	12¼	12¼	12¼	12¼	12¼	—
Fiducies													
Canada Trust	12¼	12¼	12¼	12¼	12¼	12¼	12¼	12¼	12¼	12¼	12¼	12¼	14¼
Fiducie Guardian	11⅞	12¼	12½	12¼	11⅞	12¼	12½	12¼	n/d	n/d	n/d	n/d	—
Guaranty Trust	12¼	12¼	12¼	12¼	12¼	12¼	12¼	12¼	12¼	12¼	12¼	12¼	12¾
Laurentienne	12¼	12¼	12¼	12¼	12¼	12¼	12¼	12¼	12¼	12¼	12¼	12¼	—
Fiducie Desjardins	12¼	12¼	12¼	12¼	12¼	12¼	12¼	12¼	12¼	12¼	12¼	12¼	—
Montréal Trust	12	12¼	12¼	12¼	12	12¼	12¼	12¼	12	12¼	12¼	12¼	—
Soc. Nat. Fiducie	12¼	12¼	12¼	12¼	12¼	12¼	12¼	12¼	n/d	n/d	n/d	n/d	—
Trust Général	12¼	12¼	12¼	12¼	12¼	12¼	12¼	12¼	12¼	12¼	12¼	12¼	—
Trust National	12	12¼	12¼	12¼	12	12¼	12¼	12¼	12	12¼	12¼	12¼	13¼
Prêt et Revenu	12¼	12¼	12¼	12¼	12¼	12¼	12¼	12¼	n/d	n/d	n/d	n/d	—
Trust Royal	12¼	12¼	12¼	12	12¼	12¼	12¼	12	12¼	12¼	12¼	12	12¼
Caisses pop.Mtl.*	12¼	12¼	12¼	12¼	12½	12½	12½	12½	12¾	n/d	n/d	n/d	13½
Caisses pop. Qbc.*	12¼	12¼	12¼	12½	12½	12½	12½	12¾	—	—	—	—	12¾
La Financière	12¼	12¼	12¼	12½	12½	12½	12¾	12¾	n/d	n/d	n/d	n/d	13½

Compilation **Fiducie Desjardins** —8 février 1989 * Taux recommandés par les Fédérations des caisses populaires Desjardins de Montréal, de l'Ouest-du-Québec et de Québec.

Cliché répété à éclairage différent, en raison du texte imprimé sur fonds gris ou de couleur

SPORTS

SUPER-GÉANT MASCULIN DE VAIL

Martin Hangl supplante Zurbriggen

Jean-Claude Chauvière
de l'Agence France-Presse

VAIL — Le dossard numéro un était décidément le bon numéro à tirer, hier, sur la piste de Vail (Colorado). Quelques heures après la victoire de l'Autrichienne Ulrike Maier dans le super-géant féminin, c'est le Suisse Martin Hangl qui s'est imposé dans le super-G masculin, supplantant au palmarès des championnats du monde son compatriote Pirmin Zurbriggen, deuxième.

Mais le succès de Martin Hangl ne représente nullement une surprise, au contraire de celui de l'Autrichienne. N'avait-t-il pas remporté deux des trois derniers super-géants disputés pour le compte de la coupe du monde, à Saalbach (Autriche) en mars 1988 et à Laax (Suisse) en janvier dernier ?

Depuis son retour au premier plan, après une éclipse de près de quatre ans, Hangl figure régulièrement dans les premiers des super-G et des slaloms géants. Il attribue ce renouveau à l'utilisation — comme le Luxembourgeois Marc Girardelli et le Français Franck Piccard — d'une plaque métallique située sous la semelle de ses chaussures et vissée dans les skis.

« Je savais que ce serait mon jour aujourd'hui, disait-il après avoir quand même longuement attendu avant de croire en sa victoire. J'avais les mêmes skis et le même numéro que Maier ... »

Les Suisses ont en tout cas retrouvé leur rythme, après l'échec du matin, et Zurbriggen a enfin décroché sa première médaille de ces championnats. Ils auraient même pu réussir un triplé si Peter Mueller, le plus rapide au deuxième temps intermédiaire, n'était pas tombé.

La suprise de l'après-midi est venue du Yougoslave Tomaz Cizman, étonnant médaillé de bronze. Le skieur de Ljubljana n'était même jamais monté sur un podium d'une course de coupe du monde ... Au lendemain du triomphe de Mateja Svet dans le slalom, la troisième place de Cizman récompense les efforts de cette nation dans le domaine du ski alpin.

Car Cizman, qui partait avec un dossard relativement élevé (22) a su habilement négocier ce tracé très rapide, qui aurait dû avantager, comme celui des filles le matin, les descendeurs.

Cizman devance en effet des spécialistes comme l'Autrichien Hubert Strolz et l'Allemand de l'Ouest Markus Wasmeier. Quand au champion olympique de la discipline, le Français Piccard, il ne termine que dixième, à plus d'une seconde de Hangl, tandis que le Luxembourgeois Marc Girardelli se retrouve, lui, à plus d'une seconde et demie du vainqueur.

Dans l'optique du géant de demain, l'Italien Alberto Tomba a, lui, réussi une belle performance en se classant sixième.

SUPER-GÉANT FÉMININ

Ulrike Maier trouve de l'or

Jean-Claude Chauvière
de l'Agence France-Presse

VAIL — Ulrike Maier a enfin trouvé l'or qu'elle cherchait depuis son enfance. Non pas dans son village de Rauris (Autriche) où l'on rencontre encore des chercheurs d'or, mais sur la piste du super-géant de Vail, au Colorado, en devenant championne du monde de la spécialité, hier.

Partie avec le dossard numéro un, Maier a attendu longtemps, malgré le froid vif qui régnait encore sur la ligne d'arrivée, pour croire en son triomphe. À Schladming en effet, pour l'ouverture de la saison, elle avait dû s'incliner devant la Française Carole Merle, partie avec le dossard numéro 23.

« D'autant que j'avais fait une petite faute dans le haut du parcours, expliquait-elle. J'ai mis longtemps à croire que je pouvais enfin gagner. »

Michelle McKendry, d'Orangeville en Ontario, a été la meilleure Canadienne. Elle a pris la septième place grâce à un chrono de 1:20.27. Karen Percy, de Banff en Alberta, a terminé 10e en 1:20.47 tandis que Lucie Laroche, de Lac-Beauport, a terminé 13e en 1:20.81. Kerrin Lee, de Rossland en Colombie-Britannique, a fini 20e en 1:21.19.

Car c'est une accumulation de « premières » pour cette jeune Autrichienne de 21 ans et son équipe : première victoire internationale, première médaille d'or pour les Autrichiens, et ... première course sans Suissesse sur le podium. Maria Walliser et Michela Figini terminent respectivement quatrième et cinquième.

Sur le podium, encadrant Maier, on trouvait en effet sa compatriote Sigrid Wolf, championne olympique de la spécialité à Calgary, et l'Allemande de l'Ouest Michaela Gerg, une excellente spécialiste.

« J'y croyais, a dit Wolf. Au départ, j'ai pensé à ma médaille d'or de Calgary. Puis, quand j'ai vu à l'arrivée que je comptais trois centièmes de retard, j'ai été déçue à l'idée de perdre pour si peu. Mais ensuite, quand j'ai vu les écarts derrière moi, j'ai été contente de conserver ma deuxième place pour un centième. »

Walliser et Figini relativement sur la réserve — elles admettaient ne pas avoir assez attaqué sur ce tracé assez rectiligne qui devait favoriser les descendeuses — la vraie rivale de Maier restait Merle, victorieuse des trois super-géant disputés jusqu'à présent cette saison en coupe du monde.

Maier ne fut soulagée que quand elle apprit que la Française avait quitté la piste, peu avant le deuxième temps intermédiaire. Selon les pointages, elle aurait eu alors quatre dixièmes de seconde d'avance sur Maier.

« J'étais partie pour gagner, mais j'ai attaqué une bosse trop directement, et je n'ai pas pu négocier le virage suivant », a expliqué Merle. Mais je n'avais aucun doute au départ. Et la façon dont j'ai skié avant de sortir prouve ma valeur. C'est vrai que je n'ai pas encore de résultat. Mais les championnats du monde ne sont qu'une étape de la saison. »

L'Autrichienne avait failli abandonner le ski après son échec aux Jeux olympiques. Mais ensuite, elle avait collectionné les places d'honneur et attendait le moment favorable ...

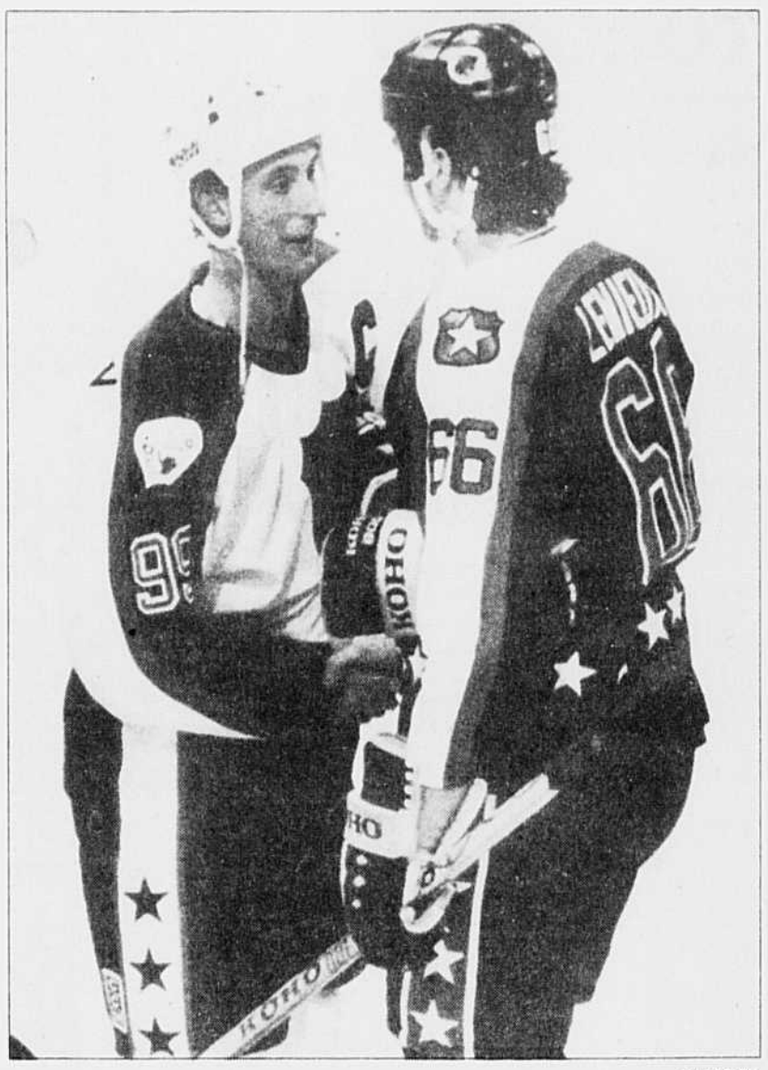

PHOTO PC

La confrontation tant attendue entre Wayne Gretzky et Mario Lemieux n'a pas eu l'effet escompté, le « 99 » des Kings donnant le rythme dès le début de la rencontre dans une victoire de 9-5 de la conférence Campbell sur la Prince-de-Galles.

La famille Gretzky a offert le spectacle

Guy Robillard
de la Presse Canadienne

EDMONTON — La 40e édition match des étoiles fut le spectacle de la famille Gretzky : Wayne sur la glace, Janet et Paulina dans les estrades.

Le « 99 » a été accueilli en héros sur la patinoire qui l'a rendu célèbre et, comme dans les contes de fée, Jari Kurri et l'ex-joueur des Oilers, qui célébraient leurs retrouvailles, ont réussi chacun un but à leurs deux premières présences. Ils ont ensuite été frustrés à plusieurs reprises par Sean Burke.

« J'aurais pu marquer trois buts dans la seule première période », a constaté le Finlandais, gâté par les passes de son ancien coéquipier.

Gretzky a terminé la soirée avec un but et deux passes et il a été choisi le joueur de la rencontre. Comme tous ses anciens partisans l'espéraient ... comme dans les contes de fée encore une fois.

Son but était son 10e en neuf matches des étoiles, ce qui égalait le total record de Gordie Howe ... en 23 participations.

Son épouse Janet et son bébé Paulina sont arrivées au Northland Coliseum au cours de la première période et ont immédiatement suscité des applaudissements.

Curieusement, la mère et la fille étaient assises à l'endroit le plus dangereux, soit juste derrière le filet.

« Je n'ai pas trop aimé », a confié le propriétaire des Kings de Los Angeles, Bruce McNall, l'employeur de Wayne.

Elles ont attiré tous les regards et Mme Gretzky, de même que l'amie de Luc Robitaille, de la grande visite de Hollywood, ont passé une bonne partie de la soirée à signer des autographes. Paulina a visité le vestiaire des deux équipes après la rencontre et s'est notamment retrouvée dans les bras de Paul Coffey.

Mais il y avait de la tristesse, mêlée à tout ce bonheur.

« Je pense que c'est la première fois depuis que j'ai été échangé que j'ai réalisé que je ne serais plus jamais assis sur ce banc », a confié Gretzky.

« Je n'ai jamais nié que je manquais Edmonton et mes anciens coéquipiers. Comment serait-ce possible quand vous avez gagné quatre coupes Stanley ? »

« Chaque fois que j'étais sur la glace, c'était triste, a fait remarquer Kurri. Mais j'étais préparé en conséquence et j'ai choisi d'apprécier chaque présence. »

Par ailleurs, Walt Poddubny et Mike McPhee ont été les représentants des deux équipes du Québec qui ont le mieux paru au match des étoiles.

Le joueur des Nordiques a été le seul de la conférence Prince-de-Galles à marquer deux buts et le trio qu'il a composé avec Mike Ridley et Rick Tocchet a été le meilleur de l'équipe perdante, comptant pour trois des cinq buts.

McPhee, qui a évolué en compagnie de Bobby Smith et Kevin Dineen, a joué avec presque autant d'intensité que lors d'un match de la saison régulière, une exception à la partie des étoiles.

« Je me dois de jouer de cette façon, parce que je n'ai pas autant de talent naturel que d'autres », a-t-il expliqué, très content de son expérience.

« J'ai été nerveux toute la journée avant le match à la pensée de me retrouver avec tous ces grands joueurs », a révélé cet anti-star par excellence, habituellement d'un calme imperturbable.

McPhee sort valorisé de ce qu'il appelle « une grande expérience ».

■ Le président du Canadien, Ronald Corey, a confirmé à Edmonton que les Flames de Calgary sont l'équipe canadienne choisie pour aller s'entraîner en URSS l'automne prochain.

■ Wayne Gretzky a sauvé le spectacle pour ses anciens partisans des Oilers, mais le match des étoiles a été plutôt décevant et les dirigeants de la Ligue nationale en sont peut-être un peu responsables.

Gooden : $6.7 millions

NEW YORK (AP) — Dwight Gooden est devenu le plus haut salarié du baseball cette année et le plus haut salarié dans l'histoire des Mets de New York en acceptant un contrat de trois ans évalué à $6.7 millions, hier.

Gooden, qui a gagné $ 1.4 million en 1988 après avoir perdu sa cause à l'arbitrage, recevra un boni de $ 500,000 à la signature, $ 2.25 millions cette année, $ 1.7 million en 1990 et $ 2.25 millions en 1991, a appris *Associated Press*.

En divisant son boni par trois, Gooden recevra $ 2,416.667 cette année, ce qui est supérieur au salaire du troisième-but Gary Gaetti, des Twins du Minnesota, qui s'élève à $ 2.4 millions. Mais Gaetti gagnera $ 500,000 en 1990, une saison qui pourrait être interrompue par une grève ou un lock-out.

Le plus haut salaire obtenu par un joueur des Mets avait été consenti à Gary Carter, l'ex-receveur des Expos. Il a gagné $2.3 millions la saison dernière, incluant des paiements différés.

Chaque année, Gooden pourra gagner $ 290,000 de plus grâce à des bonis. Il recevra $ 100,000 s'il remporte le trophée Cy Young et $ 50,000 s'il termine de la deuxième à la cinquième place. Il recevra $ 100,000 s'il est choisi le joueur le plus utile à son équipe en Série mondiale et $ 50,000 s'il mérite le même honneur lors de la série de championnat. Il recevra également $ 25,000 s'il est choisi dans l'équipe d'étoiles et $ 15,000 s'il obtient le Gant doré.

Gooden a affiché un dossier de 18-9 et une moyenne de points mérités de 3.19, la saison dernière. Il a enregistré 175 retraits au bâton en 248 manches et un tiers.

Le dieu McEnroe vieillit bien

Pierre Cayouette

À LA FIN des années 70, Bjorn Borg et John McEnroe dominaient outrageusement la scène mondiale du tennis. Sur l'herbe de Wimbledon ou sur le ciment de Flushing Meadow, l'Américain colérique et l'imperturbable Suédois se sont livrés d'interminables et d'intenses duels que les passionnés de tennis n'oublieront jamais. Il était difficile, alors, de départager un gagnant.

Dix ans plus tard, la vie s'est chargée de départager le gagnant du perdant. Tandis que Borg tente de survivre à une surdose de somnifères —.voire à une tentative de suicide — et à une retraite malheureuse, John McEnroe, lui, apparaît plus heureux et plus serein que jamais. À la veille de ses 30 ans, il a enfin trouvé un délicieux équilibre entre sa carrière et sa vie familiale.

La barbe longue, les cheveux ébouriffés, l'oeil à peine ouvert, il a rencontré la presse montréalaise, hier matin, quelques minutes après son réveil et quelques heures avant d'affronter l'increvable Jimmy Connors au Forum.

Quand un reporter lui a demandé de commenter les récents malheurs de son ami Borg, McEnroe a fixé le sol et aussitôt répondu qu'il ne ferait aucun commentaire sur cette affaire. S'en est suivi un long et pénible silence.

Le but de la rencontre matinale était plutôt de confirmer la présence de McEnroe aux prochains Internationaux du Canada, qui auront lieu du 12 au 20 aout prochain au Stade Jarry.

Les Internationaux du Canada fêteront leur centième anniversaire et McEnroe, qui en sera à sa 13e participation, a lancé à la blague que « Jimmy Connors en avait été le premier champion » !

Big Mac était en verve hier. Il a longuement parlé du tennis d'aujourd'hui. L'essentiel de son message se résume ainsi : le tennis n'est plus ce qu'il était. Les Borg et McEnroe, ces « artistes » du tennis, ont fait place à une nouvelle génération de champions qui n'ont qu'une seule idée en tête : frapper la balle avec le plus de force possible.

C'est le règne de la puissance et de la brutalité, du coup droit dévastateur de Lendl et du service mortel de Becker.

McEnroe, lui, s'est distingué par sa finesse, sa précision, sa touche subtile et son inimitable volée qu'il exécute sur le bout des pieds. « En un sens, je n'ai jamais été vraiment remplacé », a-t-il dit hier.

« Ces sont les nouvelles technologies et les nouveaux matériaux qui ont complètement transformé ce sport. Sans ces nouvelles raquettes, un gars comme Boris Becker n'aurait jamais pu remporter Wimbledon à l'âge de 17 ans, rien qu'avec la puissance de son service », a-t-il déploré.

En bout de piste, a dit McEnroe, c'est le public qui y perd au change. « Il n'y a plus d'échanges. Les points se terminent souvent au premier service ou sur une première volée. Résultat : le public n'a plus droit à un spectacle de qualité. Même à Wimbledon, là où se trouvent les spectateurs les plus avisés, on s'ennuie dans les estrades. Le public mérite mieux que ça car il paie cher sa place. »

S'il est de bon ton chez les chroniqueurs de tennis de se moquer des matchs hors-concours comme celui présenté hier soir au Forum, McEnroe estime de son côté que ces rencontres sont très importantes. « Avant les grands tournois, ces matchs permettent aux joueurs de montrer au public et aux commanditaires la beauté du tennis », a-t-il dit.

McEnroe apparaît plus serein que jamais. « Je sens que j'ai grandi comme personne. La naissance de mes deux enfants a changé beaucoup de choses. Je me sens bien. J'aime le tennis plus que jamais ».

Détenteur de sept titres du grand chelem, McEnroe aura 30 ans le 16 février prochain. Il a amassé à ce jour quelque $ 10 millions en bourses. Lui qui a longtemps misé sur son talent brut, il consacre dorénavant beaucoup de temps à l'entraînement. « Avec deux enfants à la maison, je préfère parfois sortir pour m'entraîner », a-t-il blagué.

Il n'est toutefois plus obsédé par l'idée de redevenir premier au monde. Mais il souhaite quand même jouer à la hauteur de ses talents.

Et pendant ce temps, à Milan, Borg se remettrait d'une tentative de suicide ...

Les Nordiques à Pittsburgh ce soir

Un premier test dans le dernier droit

Mario Leclerc
de la Presse Canadienne

PITTSBURGH — Comme toutes les équipes de la Ligue nationale, les Nordiques entreprennent le dernier droit de leur long calendrier, ce soir, en visitant les Penguins à Pittsburgh.

Les hommes de Jean Perron ont disputé 56 matchs jusqu'ici et ils ont conservé un dossier bien modeste de 19 victoires, 31 défaites et six verdicts nuls. La tâche s'annonce difficile pour les Fleurdelisés au cours des 24 derniers matchs, eux qui luttent désespérément avec les Whalers de Hartford pour la quatrième et dernière place disponible pour les séries dans la section Adams.

« J'espère que mes joueurs ont fait un examen de conscience au cours de la pause (deux jours) du match des étoiles », a dit Jean Perron, hier.

« Nous nous sommes efforcés depuis un mois et demi à mettre un système en place et il n'y a rien de mieux que deux matchs en trois jours contre les Penguins de Pittsburgh pour tester si tout le monde l'a bien assimilé. J'ai le sentiment que mes joueurs sont mentalement prêts à réagir pour cette dernière tranche de la saison », a-t-il ajouté.

Perron a cependant reconnu que les siens avaient entrepris leur congé annuel sur une bien mauvaise note. « Cette défaite contre les Islanders de New York, dimanche, nous a laissés un goût amer. Quand une équipe joue comme nous l'avons fait contre les Islanders, ça affecte la confiance. Il faudra à tout prix se relever rapidement contre les Penguins. »

Puis, parlant précisément du match de ce soir à Pittsburgh, le pilote des Nordiques a fait savoir qu'il n'opposerait pas nécessairement un trio à celui de Mario Lemieux.

« Lemieux est utilisé trop souvent pour lui désigner un couvreur attitré, d'autant plus que ce sont les Penguins qui auront droit au dernier changement de trio. Par ailleurs, je crois que c'est du ressort des défenseurs de s'occuper d'un joueur comme Mario (Lemieux). Mes arrières devront être disciplinés et vigilants », a-t-il expliqué.

Perron a ensuite indiqué que la stratégie était fort différente concernant le défenseur Paul Coffey. Pour Coffey, ce sont les attaquants qui doivent s'en occuper. Ils doivent le presser profondément dans son territoire pour l'empêcher de prendre sa vitesse de croisière. »

Desjardins attend sa chance

François Lemenu
de la Presse Canadienne

C'EST AUJOURD'HUI que les joueurs du Canadien reprennent le travail après avoir profité d'un congé de quatre jours à l'occasion de la pause du match des étoiles. Ce congé a d'ailleurs été très apprécié puisque seulement deux joueurs, Éric Desjardins et Gilles Thibaudeau, se sont présentés hier à un entraînement facultatif. L'exercice de patinage devait avoir lieu à l'aréna Guy Gagnon de Verdun mais il a finalement été annulé faute de participants.

« Si j'avais su qu'on serait si peu nombreux, je ne serais pas venu. Un bicycle stationnaire, j'en ai un chez moi », a déclaré Thibaudeau qui n'avait pas perdu sa bonne humeur pour autant.

Desjardins a aussi pédalé pendant une bonne demi-heure. Mais contrairement à son coéquipier, il attend toujours l'occasion de renouer avec la compétition. Le jeune homme de 19 ans n'a pas joué depuis le 10 décembre, si l'on fait exception des championnats du monde de hockey junior à Anchorage. Pas étonnant qu'il soit impatient de revenir au jeu. Desjardins peut quand même se consoler à l'idée que l'entraîneur Pat Burns a laissé entendre hier qu'il l'intégrera bientôt dans la formation. Mais il n'a pas dit quand.

Tim Burke évite l'arbitrage

LE RELEVEUR Tim Burke, qui avait perdu sa cause en arbitrage la saison dernière, a accepté les termes d'un contrat d'un an avec les Expos.

Il exigeait un salaire annuel de $ 835,000, tandis que les Expos lui offraient $ 660,000.

La saison dernière, Burke a compilé une fiche de 3-5 avec 18 parties sauvegardées et une mpm de 3.40.

Au total, 10 joueurs des Expos menaçaient de recourir à l'arbitrage cette année. Tous les cas ont cependant été réglés avant la procédure d'arbitrage.

Par ailleurs, selon le quotidien *The Gazette*, les Expos essaieraient de refiler le contrat de Tim Wallach aux Red Sox de Boston en retour de Wade Boggs, également un joueur de troisième but. Les Expos seraient prêts à céder un deuxième joueur dans cet échange, soit Brian Holman ou Bryn Smith.

Le quotidien montréalais mentionne que l'échange pourrait avoir lieu à la suite de la parution dans un magazine américain (*Penthouse*) des confidences de l'ex-femme de Boggs, Margo Adams.

Selon l'article, la transaction, si elle est effectuée, serait conclue vers la mi-mars.

HOCKEY

Ligue nationale

Mardi
Clarence Campbell 9
Prince-de-Galles 5

Hier
Aucun match

Ce soir
Québec à Pittsburgh
L. Angeles à Boston
Buffalo à Hartford
Winnipeg à Rangers
N. Jersey à Detroit
Edmonton à Phil'phie
Calgary à St. Louis
Vancouver au Minnesota

Demain
Vancouver à Buffalo
L. Angeles à Wash'ton
Islanders à Chicago

Samedi
Edmonton à Boston
Pittsburgh à **Québec**
Winnipeg à Hartford
Calgary à Wash'ton
N. Jersey à **Montréal**
Phil'phie à Toronto
Islanders à St. Louis
Detroit au Minnesota

Les meneurs

	b	a	pts
Lemieux, Pit	55	86	141
Gretzky, LA	38	79	117
Nicholls, LA	52	61	113
Yzerman, Det	50	63	113
Brown, Pit	41	55	96
Robitaille, LA	36	42	78
Kurri, Edm	29	49	78
Savard, Chi	20	55	75
Mullen, Cal	37	37	74
Carson, Edm	41	32	73
Coffey, Pit	21	52	73
Gallant, Det	31	40	71
Quinn, Pit	28	41	69
Haw'chuk, Win	28	36	64
Gilmour, Cal	17	47	64
Maclean, NJ	31	32	63
Nieuw'dyk, Cal	41	21	62
Larmer, Chi	31	30	61
Ridley, Was	28	33	61
Turgeon, Buf	23	38	61
Naslund, Mtl	**24**	**36**	**60**
Loob, Cal	19	41	60
Dineen, Har	32	27	59
Francis, Har	21	38	59
Messier, Edm	21	38	59
Stastny,P. Q	**21**	**37**	**58**
San'strom, Ran	18	40	58
Duchesne, LA	17	41	58
MacLean, Det	30	27	57
Podd'ny, Qué	**30**	**27**	**57**
Lafont'ne, Isl	28	29	57

CLASSEMENT

Conférence Prince-de-Galles

Section Charles Adams

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
MONTRÉAL	**57**	**37**	**14**	**6**	**218**	**162**	**80**
BUFFALO	54	24	24	6	196	206	54
BOSTON	55	21	23	11	182	182	53
HARTFORD	53	21	28	4	190	191	46
QUÉBEC	**56**	**19**	**31**	**6**	**189**	**246**	**44**

Section Lester Patrick

PITTSBURGH	53	30	18	5	247	221	65
RANGERS NY	55	28	19	8	221	196	64
WASHINGTON	56	27	19	10	197	180	64
PHILADELPHIE	54	27	24	3	209	183	57
NEW JERSEY	54	19	25	10	192	226	48
ISLANDERS NY	53	18	32	3	174	222	39

Conférence Clarence Campbell

Section James Norris

DETROIT	55	24	23	8	216	217	56
ST. LOUIS	53	20	23	10	185	192	50
MINNESOTA	54	17	24	13	185	203	47
CHICAGO	55	18	30	7	211	235	43
TORONTO	54	17	32	5	158	222	39

Section Connie Smythe

CALGARY	56	37	11	8	243	161	82
LOS ANGELES	54	28	21	5	274	235	61
EDMONTON	56	27	23	6	239	215	60
VANCOUVER	55	20	28	7	179	182	47
WINNIPEG	52	18	25	9	205	233	45